PALLI

Digitized by Google

· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·

Grande Sala 03
23 - VI - 1

III 23 VI 1

Digitized by Google

DE LA MISÈRE.

Digitized by Google

PRÉFACE.

L'Académie avait offert un prix de 5000 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur *la misère, ses signes et ses causes en divers pays.* J'ai présenté au concours l'ouvrage qu'on va lire. Il a été considéré comme ne remplissant pas les conditions du programme, en ce sens qu'il traitait des matières qui n'avaient pas un rapport direct au sujet : *Ce n'était point un ouvrage d'économie politique que l'on voulait.*

La publicité que je lui donne aujourd'hui n'est point un appel du jugement de l'Académie. Lors même qu'il n'y aurait pas eu de concours, je ne l'en aurais pas moins écrit et imprimé; mes matériaux étaient prêts lorsque le prix qui devait être décerné en 1838 a été ajourné à l'année suivante. Comme mon plan me paraissait cadrer à-peu-près avec celui qu'indiquait l'Académie, j'ai cru pouvoir l'en rapprocher suffisamment à l'aide de quelques changemens de forme. Je n'ai point réussi; mais cette circonstance n'a point changé ma résolution de publier un travail que je regardais comme utile.

Qu'il me soit permis d'abord de présenter quelques

considérations sur l'institution des prix académiques, sur les services qu'ils peuvent rendre et sur les circonstances qui me paraissent diminuer leur utilité. C'est un sujet à-peu-près neuf pour tous, excepté pour ceux qui ont concouru. Eux seuls ont touché du doigt les difficultés, les attraits, les obstacles. Ils peuvent en rendre compte comme un marin qui trace la carte des mers ignorées qu'il a parcourues.

Certains prix académiques ont pour but de perfectionner la langue et le style en encourageant les écrivains et en stimulant l'émulation des plus éloquens; d'autres tendent à éclairer quelques points ardus et obscurs de la science, en appelant les méditations des penseurs et de ceux qui aiment à étudier. C'est à cette dernière catégorie qu'appartenait évidemment le prix sur la misère et, certes, jamais aucun sujet n'a été plus digne d'attirer l'attention des philosophes, des philantropes et des politiques.

Mais, lorsqu'il s'agit de soulever ces questions immenses qui écrasent ordinairement ceux qui osent y porter la main, on ne doit pas se contenter d'appeler au hasard les boiteux et les aveugles qui se promènent dans les carrefours; on doit trier les plus forts parmi les forts et, si l'on veut mettre le monde sur deux épaules, il faut au moins que ce soit sur celles d'Atlas. Et, comme l'Académie ne peut contraindre personne, il est nécessaire que les prix qu'elle décerne soient assez recherchés pour tenter l'ambition des

plus difficiles. Nous allons démontrer d'abord qu'il n'en est point ainsi, et ensuite, pourquoi il n'en est point ainsi.

Si notre examen devait s'étendre à tous les prix décernés par l'Académie seulement depuis dix ans, nous y trouverions une masse prodigieuse de preuves à l'appui de notre opinion; mais, pour abréger, nous nous bornerons à examiner les résultats du prix sur *la Misère*.

Quel but se proposait-on en décernant un prix à l'auteur du meilleur mémoire? On voulait appeler les hommes spéciaux à donner leur avis; or, si l'on considère l'immensité du sujet, l'étendue d'études et la force de tête qu'il exigeait pour être convenablement traité, on reconnaîtra qu'il n'y avait pas en France plus de cinq ou six hommes connus pour être en état de l'aborder. Aucun de ces hommes ne s'est présenté au concours.

De jeunes écrivains, qui peut-être acquerront de la réputation plus tard, des travailleurs consciencieux, mais obscurs, sont seuls entrés en lice; les maîtres se sont tenus à l'écart (1).

> Non tali auxilio, nec defensoribus istis
> Tempus eget.

Les circonstances demandaient des intelligences plus puissantes. Nos meilleurs hommes d'état auraient

(1) M. Buret est à présent connu par le succès de son livre; il l'était moins à l'époque où cette préface a été écrite.

pu se présenter sans crainte de se rapetisser par le contact d'un tel sujet. Quelque talent qu'on veuille leur attribuer, ils n'avaient point à redouter de s'y trouver à l'étroit. Si l'on ressuscitait les morts, Mirabeau et Napoléon auraient pu y déployer toutes les ressources de leur génie, et il n'est pas certain qu'ils eussent embrassé complètement toute l'immensité de la matière.

Hé bien, sans faire tort aux écrivains qui ont concouru avec ou sans succès, il est permis de dire qu'ils sont tous au-dessous de ces deux grands hommes; ils sont même, comme réputation, au-dessous de plusieurs autres écrivains qui se sont abstenus, soit par paresse, soit même, qu'il me soit permis de le dire, par dédain. Aujourd'hui, les hommes dont la position est faite ne se présentent pas aux concours académiques.

Que l'on parcourre la liste des lauréats, et l'on y trouvera le plus souvent des médiocrités qui n'ont pu être couronnées qu'en l'absence totale de concurrens plus distingués.

Les ouvrages couronnés ne se vendent guère plus aux libraires que les autres, ce qui montre qu'ils ne sont guère plus recherchés par le public. Les grands écrivains croiraient se compromettre s'ils recherchaient des palmes aujourd'hui tombées dans le domaine public.

Ainsi, pour revenir au prix offert et décerné sur

la misère, il n'a point tenté les hautes capacités qui seules auraient pu le traiter avec une autorité digne du sujet. A-t-il au moins valu au public les lumières plus modestes que pourront répandre les deux mémoires publiés? Le contraire est certain, puisque les deux auteurs affirment qu'ils auraient travaillé et publié sans le concours, et que la présentation de leur mémoire à l'Académie a été une circonstance incidente.

Quant aux hommes dont la position est créée et qui jouissent, à tort ou à raison, d'une réputation incontestée, non-seulement ils ne travaillent pas pour les concours académiques, mais encore ils ne présentent pas leurs travaux, lors même que le hasard les fait coïncider avec l'époque et le sujet des prix. Un écrivain qui fut dans sa jeunesse l'Eryx, le Milon, l'Alcide de ces nouveaux jeux isthmiques, vient de publier, sous le titre de *Bienfaisance publique*, un ouvrage sur la misère qu'il n'a point présenté au concours. Pourquoi s'éloigne-t-il aujourd'hui de ces luttes qu'il recherchait autrefois? parce qu'il est pair de France, conseiller d'état, etc., etc. Sa position est faite, il laisse le champ libre à ceux qui ont la leur à faire.

Les prix décernés par l'Académie manqueront le but tant que les sommités de l'intelligence s'éloigneront, et elles s'en éloigneront toujours, tant que les conditions du concours n'auront pas été modifiées.

Prenons toujours pour unique exemple le prix sur

la misère et ses causes. M. Buret, bien que couronné par l'Académie, s'est plaint avec raison du défaut de clarté du programme proposé. Mais ce programme contenait bien d'autres lacunes que celles qu'il a signalées. On voulait un examen de la misère, de ses signes et de ses causes en divers pays; il était, à ce qu'il semble, indispensable de faire connaître quelle espèce de recherches on désirait. Voulait-on un ouvrage historique, statistique, médical, économique ou religieux? Le programme n'excluait aucun de ces genres. On me dira peut-être que puisqu'il ne les avait pas exclus, c'est qu'il les admettait. Oui sans doute, il les admettait au concours, mais non pas au succès. (1)

On sait que toutes les questions sociales sont envisagées fort diversement par les membres de l'Académie des sciences morales et politiques. Si l'on avait connu d'avance la composition de la commission qui

(1) L'Académie n'a jamais couronné aucun ouvrage d'économie politique; cela n'a pas découragé les économistes qui venaient de temps à autre hasarder une tentative et se casser la tête contre une porte fermée. C'est qu'ils croyaient que l'Académie avait rejeté les ouvrages de leurs devanciers à cause de leur médiocrité et non à cause de leurs doctrines. Aujourd'hui, le fait est heureusement éclairci; le rapport de la commission qui a examiné les mémoires sur la misère, en élimine plusieurs avec ces paroles décisives et remarquables : *Ce n'est pas de l'économie politique que l'Académie demandait.* Puisque l'Académie n'en demande pas à propos de la misère, elle ne peut en vouloir en aucune autre circonstance. Ainsi, à moins d'un appel direct, les économistes doivent désormais se considérer comme officiellement avertis de s'abstenir.

devait juger, on aurait pu, jusqu'à un certain point, prévoir quel genre de composition serait reçu avec le plus de faveur. Si l'on avait surtout connu le rapporteur, dont le choix indique ordinairement l'esprit de la majorité des commissaires, on aurait été suffisamment éclairé. L'honorable et savant docteur qui en a rempli les fonctions étant un statisticien distingué, il est clair qu'il devait donner la préférence aux ouvrages de statistique. Mais on ne pouvait rien savoir de pareil, puisque la commission n'a été nommée qu'après que les mémoires étaient déposés. Les concurrens travaillaient donc au hasard, et, en discutant tel ou tel point de doctrine, ils pouvaient se mettre d'avance à dos un ou plusieurs de leurs juges. Ils pouvaient même, dans leur ignorance de l'avenir, attaquer nominativement leurs écrits : c'est ce qui est arrivé à plusieurs, et à nous entre autres.

Qu'on ne me dise pas que l'impartialité des académiciens les met au-dessus de pareilles considérations. Qu'elle les mette au-dessus d'une attaque personnelle, à la bonne heure; mais au-dessus d'une question de principe, c'est impossible. Couronner un ouvrage rempli de doctrines qu'on regarde comme erronées, ce ne serait pas de l'impartialité, ce serait de l'extravagance.

Messieurs les membres de l'Institut sont loin, comme nous l'avons dit, d'être unanimes dans leurs convictions économiques; leurs écrits en font foi. Ceci

n'est point un blâme; il est utile, au contraire, que des opinions diverses soient soutenues par des hommes de talent. Mais cette diversité d'avis, profitable au point de vue de l'intérêt général, devient embarrassante pour ceux qui doivent subir leur jugement. Le jugement doit varier, en effet, suivant la composition de la commission.

Pour les prix purement littéraires, on n'éprouve pas le même inconvénient. La poésie, l'éloquence sont jugées indépendamment des opinions politiques ou sociales; mais dans un ouvrage sur la misère, la rédaction doit être comptée pour peu. Les recherches statistiques, commerciales, financières, en composent nécessairement la base. Or, ces recherches ne peuvent être isolées d'un corps de doctrine quelconque, et toute doctrine controversée peut rencontrer à l'Académie des partisans déterminés ou des adversaires ardens.

Il résulte de là que les concurrens ne peuvent pas calculer, même approximativement, leur position réelle; ils ignorent ce qu'on leur demandera, et le hasard entre pour une trop forte part dans leurs chances.

Il y a deux ou trois ans qu'une académie de province proposa un prix à l'auteur du meilleur mémoire *sur* le défrichement des bois. Or, cette académie était *contre* le défrichement, et comptait bien ne donner le prix qu'à un mémoire qui soutiendrait ses doctri-

nes. Il s'est passé quelque chose de semblable dans le prix proposé sur la misère. Cependant, hâtons-nous de le dire, dans ce dernier cas, les chances étaient égales jusqu'au moment où la commission fut nommée; tandis que, dans le premier, toute une classe d'écrivains était dérisoirement appelée au concours, et condamnée d'avance à son insu. C'était une mystification. Il n'y a eu à l'Académie des sciences morales, ni tromperie, ni manque de bonne foi; mais quelque chose qui ressemble un peu à un tirage au sort. Or il ne faut pas établir de loterie intellectuelle pour remplacer celle qu'on a dernièrement abolie.

Si l'on veut que les hommes supérieurs viennent prendre part au concours, il faut préciser avec le plus grand soin ce qu'on leur demande et ne jamais leur laisser dans l'esprit aucune incertitude; autrement ils ne travailleront pas.

Il faut aussi tâcher que leur amour propre soit satisfait, parce que c'est le seul mobile qui puisse les faire agir. Un prix de 5000 francs disputé, comme l'a été celui sur la misère, entre vingt-deux concurrens, donne à chacun une chance équivalente à 227 fr. 27 c.

On ne peut guère rédiger en moins de six mois un mémoire un peu développé; on voit que c'est au-dessous du salaire d'un terrassier médiocre. Ainsi, il n'y a pas de question d'argent.

Mais il y a une question d'amour propre, et c'est ce qui nous paraît être assez souvent oublié. Ainsi, le

prix sur la misère a été partagé entre trois concurrens. S'il n'y avait eu qu'un partage d'argent, nous n'aurions rien à dire; mais partager l'argent, c'est partager l'honneur. Croit-on qu'un écrivain de premier ordre puisse être bien flatté d'être couronné *ex æquo* avec deux autres auteurs? Ce fait se reproduit si souvent dans les jugemens académiques qu'on doit y voir quelque chose de plus qu'un fait fréquent: c'est un système.

Nous en tirons la preuve de ce même prix offert sur la misère, dans l'examen duquel nous continuerons à nous renfermer. Les trois concurrens couronnés n'étaient pas jugés égaux, puisque M. Buret a reçu une part plus forte que ses deux co-partageans, et cependant on a divisé le prix.

Quelques raisons qu'on ait pu donner, cette méthode doit très certainement éloigner les hommes supérieurs. Il est vrai qu'elle attire les médiocrités; mais le nombre des concurrens ne peut pas suppléer à leur valeur. La quantité ne remplace pas la qualité, et c'est le cas d'appliquer ici le mot du duc d'Albe: *Une tête de saumon vaut mieux que dix mille têtes de grenouilles.*

Il serait convenable aussi que le gouvernement ne témoignât pas aussi ouvertement le peu de gravité qu'il accorde aux concours académiques. Par exemple, dans le cours même de l'année 1840, il a recommandé officiellement aux préfets l'étude de divers ou-

vrages sur la misère, et il n'a été fait nulle mention de celui que l'Académie venait de couronner. C'était là pourtant une occasion bien naturelle de donner quelque relief à ces concours, et, en tenant pour non avenu celui qui venait d'avoir lieu, le gouvernement a contribué autant qu'il était en lui à en détourner pour l'avenir les hommes qui travaillent pour la renommée.

Enfin, l'Académie elle-même ne paraît pas toujours prendre au sérieux ses propres jugemens. Lorsqu'elle couronne un travail relatif à quelque grande question d'intérêt général, c'est apparemment parce qu'il renferme des recherches utiles et des notions qu'il serait bon de répandre. Hé bien, la coutume actuelle est de ne communiquer à personne les mémoires déposés.

Rien de plus contraire à l'esprit des concours que cette séquestration. A quoi sert de créer la lumière si on la tient sous le boisseau? Autrefois, les ouvrages couronnés étaient imprimés aux frais de l'Académie; aujourd'hui le manuscrit est mis au secret. Ce n'est pas la meilleure manière de populariser les connaissances qu'il renferme.

Je ne terminerai pas cet examen sans expliquer quel motif me l'a fait entreprendre. Loin de moi le désir de ravaler ce que je n'ai pu atteindre! Je crois que les couronnes académiques ont perdu de leur valeur dans l'opinion publique; mais elles en ont conservé

à mes yeux, et je n'ai jamais caché, ni avant, ni après le jugement de la commission, le haut prix que j'aurais attaché à son suffrage. Je voudrais voir mes sentimens sur ce point partagés à l'avenir par les écrivains qui valent mieux que moi, et c'est pour cela que j'ai cherché comment l'institution pourrait être rehaussée à leurs yeux.

Je n'y ai nul intérêt personnel. Concurrent fortuit, je me suis présenté sans préméditation et sans projet de revenir à la charge; mais, dans l'intérêt des lettres et du progrès, les esprits les plus désintéressés doivent désirer que de sages mesures ramènent aux concours les écrivains les plus distingués, comme au temps où les prix académiques se partageaient entre Lagrange, Euler et Bernouilly, ou, si l'on veut remonter plus haut, comme au temps où ils furent disputés entre Sophocle et Euripide.

INTRODUCTION.

Sur quelque point du globe qu'il plaise à l'observateur de jeter les yeux, il y trouvera la misère, compagne inséparable de l'espèce humaine. Du nord au sud et de l'est au couchant, il la verra dans les deux hémisphères, s'attachant comme une lèpre aux nations les plus florissantes, empoisonnant leur prospérité, retardant leurs progrès, rendant irréparables leurs fautes.

Cependant les époques de richesse publique présentent presque toujours des ressources contre le malheur privé. Les grands travaux, qui sont la suite et la cause en même temps de la prospérité générale, offrent au pauvre des moyens d'existence qu'il peut utiliser, s'il est laborieux. Si la maladie le rend impropre au travail, il n'implore pas en vain la pitié de l'opulence. La bienfaisance est plus facile, lorsque les ressources abondent et que le riche l'est assez pour donner aux pauvres, sans qu'il en résulte une diminution bien sensible dans son bien-être personnel.

Mais c'est aux époques de souffrance générale,

et particulièrement chez les peuples en décadence, qu'elle prend un caractère plus destructeur. Lorsque l'aisance de tous diminue graduellement, et que chacun se trouve le lendemain un peu plus gêné qu'il n'était la veille; lorsque chaque famille doit restreindre ses dépenses et renoncer tous les jours à quelque partie de ce qu'elle s'était accoutumée à regarder comme son nécessaire, alors la compassion s'éteint presque dans les cœurs : les bourses se resserrent, le sentiment des maux personnels absorbe à celui des souffrances d'autrui; et quand le désir de les soulager conserverait toute sa force, les moyens matériels lui manqueraient pour produire tous ses effets.

Alors apparaissent ces terribles scènes qui précèdent ordinairement la chute des empires. L'extrême misère traîne à sa suite des compagnons plus redoutables qu'elle, le mépris des lois et des mœurs, l'ignorance et le brigandage. Il n'y a plus de frein pour l'homme que la faim aiguillonne; le gibet peut bien effrayer ceux qui comptent sur une longue vie; mais comment protégerait-il la loi contre celui qui, s'il ne se décide à l'enfreindre, est assuré de mourir demain? Les considérations morales perdent aussi tout leur empire, le grand nombre des crimes en diminue l'horreur; le désir de l'estime publique abandonne ceux qui sentent défaillir leur existence. Les maladies contagieuses suivent presque toujours ces épo-

ques de calamité et moissonnent ce qu'avait épargné la faim.

C'est ordinairement le pauvre seul qui ressent les premiers effets de la misère; il est frappé et meurt avant que ceux qui passent pour les heureux de ce monde s'aperçoivent qu'il a souffert; mais quand les époques de désolation se prolongent, les hautes classes tardent peu à en sentir le contre-coup. La faim ne vient point assaillir le riche au milieu de son opulence; mais quand la misère publique a porté la désorganisation dans l'ordre social, il se voit attaqué dans son rang, dans ses richesses et dans sa sûreté personnelle : terrible et grande loi qui réunit, par une sorte de solidarité forcée, l'activité du prolétaire et les lumières de l'homme puissant! Institution salutaire de la Providence qui a voulu que l'homme éclairé commandât à son frère qui n'est que laborieux, mais fût, dans certaines limites, responsable aussi de ses souffrances, de quelques causes qu'elles puissent provenir.

De toutes les pensées qui peuvent affliger le cœur de l'homme, la plus accablante sans doute est celle de ce fléau infatigable qui s'est étendu à tous les temps et à tous les lieux. Si la vue de quelques souffrances individuelles affecte si péniblement l'âme de ceux qui en sont témoins, de quelle tristesse ne doit pas être saisi l'homme réfléchi qui sait que des millions de scènes semblables se passent au même instant

sur tous les points du globe ! Peu importe à quelle heure et en quel jour l'esprit se fixe sur ce triste sujet d'étude, il peut toujours se dire, sans crainte d'erreur : A l'instant où je réfléchis, la misère achève plusieurs milliers de créatures humaines qu'elle torturait depuis long-temps.

Bien des remèdes ont été tentés, aucun n'a paru complètement efficace. A certaines époques la misère a diminué, mais elle n'a jamais disparu. Il y a plus, elle ne pouvait pas disparaître; la misère est inhérente à notre nature, comme la loi du travail et celle de la mort, et sa suppression doit être rangée parmi les utopies philantropiques avec la paix perpétuelle et la prolongation indéfinie de la vie humaine.

Est-ce une raison pour renoncer à soulager les maux que nous ne pouvons guérir ? Lorsque la souffrance est reconnue inévitable, est-il indifférent qu'elle se développe et s'étende à l'infini, au lieu d'être restreinte et réduite à sa plus simple expression ? En d'autres termes, est-ce la même chose de souffrir un peu ou de souffrir beaucoup ?

Poser cette question, c'est la résoudre. Si la vitalité de la misère est indestructible, son élasticité est prodigieuse. Les fautes des chefs de l'Etat, la mauvaise conduite des classes pauvres, les efforts même des amis de l'humanité, lorsqu'ils ne sont pas dirigés avec intelligence, peuvent augmenter ses ravages dans la proportion la plus effrayante. Les causes contraires

peuvent les amoindrir à tel point que, pour des yeux peu attentifs, elle aura cessé d'exister. Ce sera une erreur pourtant; elle aura seulement cessé d'agir.

Il en est de la misère comme de la vapeur; on peut la condenser, et alors elle n'occupera, sous la forme liquide, que $\frac{1}{1400}$ de son précédent volume. Il ne faudra pas croire qu'elle ait pour cela perdu sa force d'expansion; une chaleur médiocre lui fera envahir de nouveau le même espace qu'elle paraissait avoir abandonné sans retour.

D'innombrables philantropes ont senti leurs entrailles émues au spectacle des souffrances de l'humanité; plusieurs ont sacrifié leur repos, leur fortune et leur vie en voulant s'interposer entre le pauvre et la misère; dévoûment inutile! L'ennemi commun a passé sur leurs corps et n'en a pas moins atteint les victimes qu'il avait désignées. Que le respect des peuples s'attache à la mémoire de leurs bienfaiteurs; que la reconnaissance de tous soit la récompense de quiconque a donné aux pauvres un secours, une consolation ou une bonne pensée!

Mais, après avoir payé un juste hommage à ceux qui nous ont précédés, jetons un regard attentif sur la marche qu'ils ont suivie, et, sans nous laisser entraîner par l'admiration de leurs vertus, par la sincérité de leur zèle, par la pureté de leurs intentions pieuses, cherchons à déterminer la cause de leur

insuccès. Ils ont échoué; c'est un fait trop malheureusement acquis à l'histoire. Des bienfaits partiels ont pu soulager momentanément quelques familles en détresse, mais la misère générale n'a pas été sensiblement atténuée; des tentatives mal concertées ont tourné souvent contre ceux qu'on avait voulu secourir. A quoi attribuerons-nous le triste résultat d'efforts dictés par les meilleurs sentimens qui puissent enflammer le cœur de l'homme et par une ardeur de charité que probablement nous n'égalerons jamais? ont-ils rencontré des obstacles insurmontables? se sont-ils brisés contre la force des choses? doit-on renoncer pour toujours à faire mieux, et n'y a-t-il aucune espérance d'améliorer le sort de l'espèce humaine?

Avant de nous laisser aller à cette pensée décourageante, réunissons les lumières que les sciences nouvelles nous ont apportées; plaçons-nous, s'il m'est permis de parler ainsi, au point de vue stratégique; interrogeons avec soin le passé, et voyons si la chute de bien des espérances n'a pas été due à un faux point de départ et à des fautes involontaires.

Les philantropes des siècles passés ont paru dominés par une sensibilité spontanée plutôt que par une bienveillance réfléchie. Incapables d'envisager froidement les angoisses de leurs semblables, ils couraient au secours de tout ce qu'ils voyaient souffrir. C'était une sainte mission; mais c'est à cela que se

bornait leur bienfaisance. Ils réparaient le mal lorsqu'il était venu; ils ne le détournaient pas lorsqu'il était sur le point d'arriver.

Il vaut mieux pourtant parer le coup que de soigner la blessure, et si la médecine qui combat la maladie doit être honorée, l'hygiène qui conserve la santé ne doit pas être exclue du régime des peuples. C'est en vain qu'on espérerait guérir après coup les maux qu'on aurait pu prévenir; la misère est un arbre puissant, qui a jeté au sein des sociétés de profondes racines; que gagnerez-vous à détruire laborieusement quelques-uns de ses fruits amers? Tant qu'il puisera sa nourriture dans un sol riche et fécond, il se couvrira chaque année d'une nouvelle récolte, et vos mains se lasseront avant que sa sève soit épuisée. Ce n'est pas dans ses branches, c'est dans sa racine qu'il faut l'attaquer; il ne s'agit pas d'un élagage, il s'agit d'une extirpation.

Nous l'avons déjà dit, elle ne peut pas être mathématiquement complète; il échappera toujours quelques germes, quelques chevelus, qui pourraient avec le temps redevenir encore de grands arbres. Mais si la souche était enlevée, on aurait du moins quelques années pour respirer, les rejets seraient rabattus à mesure qu'ils sortiraient de terre; on tiendrait à distance la misère, au lieu de l'avoir incessamment sur les bras, comme un ennemi qui ne connaît pas les trêves; on la circonscrirait dans un espace rétréci,

et le pays serait délivré de ses incursions meurtrières.

Dans d'autres temps, la guerre extérieure était et devait être le principal objet des préoccupations de la France. Lorsque chaque année des peuplades errantes venaient fondre sur nos frontières maritimes ou terrestres, le point capital était de les repousser. Aujourd'hui c'est vers des luttes moins sanglantes que sont tournés tous les esprits; la France ne paraît pas bien prochainement menacée d'une irruption romaine, scandinave, sarazine ou tartare; la Germanie n'a plus ni conquérans, ni bandes mercenaires pour qui la guerre soit une nécessité permanente; l'Angleterre a renoncé à ses droits sur la couronne de France.

La misère est le seul adversaire qui demeure en ligne; écrasons-le, tandis que la paix l'a privé de ses auxiliaires.

DE LA MISÈRE.

AVANT-PROPOS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Des philantropes d'aujourd'hui et des philantropes d'autrefois.

Avant d'entamer l'examen des mesures à prendre pour combattre la misère, jetons un coup-d'œil rapide sur les différens essais que nos devanciers ont tentés avec peu de bonheur et sur les causes qui ont rendu superflus leurs efforts.

On ne peut me supposer le désir de rabaisser en rien le mérite d'hommes éminens dont la vie entière a été consacrée à la bienfaisance. Je n'attaque pas leur personne; j'examine seulement le résultat de leurs œuvres. Quiconque veut naturaliser une méthode nouvelle doit d'abord démontrer que les

anciens systèmes sont insuffisans : c'est là sa première tâche; il doit prouver ensuite que celui qu'il propose atteindra le but: c'est là son second travail.

Ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué aux philantropes des siècles précédens ; on a périodiquement reproduit, contre les riches, les accusations banales de dureté et d'égoïsme. Qu'elles aient pu être fondées contre quelques-uns, c'est ce qu'on ne saurait révoquer en doute ; mais pourquoi envelopperait-on la masse entière dans une injuste et ingrate réprobation? c'est des plus hautes classes de la société que sont sortis la plupart des hommes bienfaisans.

Il s'en est trouvé aussi dans les derniers rangs du peuple ; il est impossible d'examiner de près la question sans voir aussitôt que ce qui a manqué, ce n'est point le zèle qui entraîne les hommes, mais les lumières qui doivent diriger le zèle.

Les méthodes employées pour combattre la misère ont varié à l'infini suivant les lieux et les temps. Depuis l'hospitalité patriarcale que nous retrouvons encore sous les tentes du désert jusqu'aux salles d'asile et à l'enseignement gratuit, toutes les formes ont été admises : il s'est trouvé des bienfaiteurs particuliers pour chaque sorte de misère : les blessés, les malades, les captifs, les femmes en couche, les enfans-trouvés, les lépreux même, les criminels, les incurables et les pestiférés ont rencontré des cœurs bienfaisans que ne rebutait ni le danger de leurs maladies contagieuses, ni le triste tableau de leur dégradation morale, ni l'inutilité des soins donnés à des maux qui ne pouvaient guérir. La misère a triomphé de tant de vertus et d'efforts. Est-elle donc invincible de sa nature et faudra-t-il l'accepter comme un mal cruel et inévitable?

Non, la misère peut être vaincue (1); mais il faut pour cela que ceux qui voudront la combattre adoptent une meil-

(1) J'ai dit plus haut qu'elle ne pouvait pas disparaître ; mais il y a une différence entre détruire et maîtriser.

leure tactique. Il faut qu'ils se persuadent que la bienfaisance est une science tout aussi bien qu'un sentiment; qu'une étude profonde des lois qui régissent les sociétés doit précéder et diriger l'accomplissement des bonnes œuvres; que ce sont des guides peu éclairés que ceux qui disent : « Donnez, donnez, donnez toujours; qu'enfin, la sensibilité sans discernement est aussi désastreuse dans la bienfaisance que le courage sans discipline dans les batailles.

Un des traits les plus frappans que nous présente l'histoire des peuples, c'est leur persévérance singulière dans des coutumes funestes dont l'expérience leur démontrait à chaque pas le vice. Les Gaulois se firent briser par les Romains dans cent batailles, faute de vouloir adopter leur armure et leur ordre de combat; les Peaux-Rouges d'Amérique se laisseront chasser du sol jusqu'à la dernière, plutôt que de quitter les usages qui les rendent inférieures aux blancs; la chevalerie française se fit exterminer trois fois par les archers anglais, sans que l'idée lui vînt de quitter ses éperons et d'employer les armes de jet; tant sont puissans les liens de l'habitude et le pouvoir de la routine!

Puisque les hommes demeurent aveuglément attachés à des coutumes vicieuses qui amènent leur propre ruine, doit-on s'étonner qu'ils se cramponnent avec la même opiniâtreté à d'autres usages qui n'amènent que la ruine d'autrui?

Nous allons établir tout d'abord le point de départ du présent écrit. Nous montrerons ensuite que c'est pour s'en être écartés que les philantropes d'autrefois ont été si loin d'atteindre leur but.

Ce n'est pas par des moyens curatifs, mais bien par des moyens préventifs que la misère doit être combattue.

Si la bienfaisance pouvait disposer de ressources inépuisables, peu importeraient le moment et le mode de son action; elle ne serait jamais ni prodigue, ni tardive, ni prématurée; l'abondance de ses richesses suppléerait à leur bon emploi. Nous nous dispenserions de la pénible tâche de

peser les secours et de compter avec la pauvreté. Mais la bienfaisance puise à des sources nécessairement bornées, comme tout ce qui sort de la main des hommes. Le problème à résoudre est donc celui-ci : *Faire le plus de bien possible avec une masse donnée de richesses*. Si l'on réfléchit que les secours n'augmentent pas avec la libéralité qui préside à leur distribution, on arrivera à cette conclusion : que la somme à donner étant fixe, tout ce qu'on en distrait sans motif est autant d'enlevé à la classe des indigens. C'est donc un devoir rigoureux, mais sacré, non-seulement de faire passer entre les mains des pauvres tous les secours qui leur sont destinés, mais encore de les distribuer de la manière la plus profitable pour eux.

Ceci demande peut-être à être éclairci ; je vais reproduire ma pensée sous une autre forme.

Supposons qu'une somme annuelle de dix millions soit destinée au soulagement des indigens. Il ne suffit pas que cette somme entière soit donnée en effet à ceux qui en ont besoin et qu'aucune portion n'en soit distraite au profit de personnes dans l'aisance; il faut encore qu'il y ait une proportion entre le besoin et le secours. On ne doit pas, par exemple, donner plus qu'il n'est nécessaire à quelques pauvres favorisés, parce que si deux millions sont donnés là où un million suffisait, il n'en restera que huit, au lieu de neuf, à distribuer au reste des indigens. Ils auront donc été réellement frustrés d'une portion de ce qu'ils devaient recevoir. De même, si un emploi bien entendu d'une somme quelconque peut tirer vingt familles de la misère, on doit regarder comme funeste un autre emploi qui n'en soulagera que dix. Adopter ce second moyen, c'est réellement créer la misère de dix familles, puisqu'on pouvait les en délivrer et qu'on ne l'a pas fait. De nombreux exemples seront cités bientôt; qu'il nous suffise pour le moment d'avoir fait comprendre notre pensée ; c'est que, si l'on veut faire réellement le plus de bien possible aux pauvres, on doit non-seulement leur

donner autant que l'on peut, mais encore leur donner le mieux que l'on peut. La bienfaisance doit être constamment unie avec le calcul. Si un seul pauvre est soulagé à l'aide d'un sacrifice qui eût pu en soulager dix, il y a gaspillage de la fortune des indigens; ceux qui l'ont causé n'en rendront jamais compte, ni devant Dieu, ni devant les hommes, parce que leur intention est presque toujours pure et que le plus souvent, c'est leur propre richesse qu'ils donnent; cependant, comme leur unique désir est de soulager toutes les misères, ils doivent éprouver des regrets, s'ils viennent à comprendre qu'ils ont laissé souffrir des créatures humaines qu'ils pouvaient secourir sans augmentation de sacrifices.

Voilà ce que n'ont pas compris les philantropes des siècles passés.

Raisonner sur la misère avant de la secourir leur eût paru une marque de dureté; il ne leur suffisait pas que la bienfaisance fût sans bornes, ils voulaient aussi qu'elle fût sans réflexion. La charité n'était pas pour eux un art; c'était un instinct, c'était presque une sensation.

Loin de nous la pensée de déverser sur leurs convictions le moindre blâme, elles étaient sincères; mais qu'en est-il résulté ?

A force d'éloigner les prévisions et l'esprit de calcul, ils sont arrivés à la bienfaisance la plus coûteuse et la moins efficace. Au lieu de faire beaucoup avec de petits moyens, ils ont employé de grandes forces pour n'obtenir que de maigres résultats; comme ils ne tenaient jamais compte que de la misère présente, ils ne faisaient rien contre la misère prochaine. Les souffrances du moment absorbaient la totalité des secours; ils se fussent fait scrupule d'en réserver une légère portion pour prévenir des malheurs que les yeux les moins exercés devaient regarder comme imminens.

En ne s'occupant jamais que des misères consommées, ils mettaient contre eux le plus possible de force malfaisante. En prenant toujours le malheur à son apogée, ils ne le com-

battaient qu'arrivé à son maximum de puissance et qu'au moment, par conséquent, où il était le plus difficile de le maîtriser; ils pouvaient en venir à bout dans un petit nombre de cas, mais c'était en concentrant sur un seul point des forces qu'il eût été plus utile de disséminer.

Lorsqu'une maladie contagieuse envahit un pays civilisé, c'est dans ses moyens de propagation qu'il faut tout d'abord l'attaquer : guérir les malades, c'est faire le bien de quelques individus; conserver la santé des masses, c'est faire le bien général et c'est aussi à cela que s'appliquent les gouvernemens éclairés. Or, la misère est, comme il sera bientôt démontré, la plus dangereuse des maladies épidémiques. Cependant, par une sorte de contradiction bizarre, elle est seule exceptée des mesures de prudence prises par tous les peuples policés. Tandis que des réglemens sanitaires, salutaires quoique rigoureux, éloignent de tous nos ports les fièvres des colonies et la peste du Levant, tandis que des lazarets isolent le fléau, en interdisant, sous peine de mort (1), toute communication entre les gens de l'intérieur et les provenances soupçonnées, nous voyons la misère parcourir, sans être inquiétée, toute l'étendue de nos provinces. Quand elle devient trop profonde, on commence à s'en occuper : c'est imiter les Ottomans, qui se soignent tant bien que mal lorsqu'ils se sentent complètement pestiférés, mais qui rejettent toutes les précautions qui pourraient les empêcher de le devenir. Le monde est régi par un petit nombre de lois qui s'appliquent à toutes les circonstances de la vie physique ou morale; l'une des premières et des plus importantes de ces lois, c'est le grand précepte : *Principiis obsta*, que l'on peut traduire librement par ces paroles : *Prenez l'avance*. Lorsqu'un homme chancelle sur le bord du précipice, il vous suffira, pour le soutenir, de lui tendre la main;

(1) Les sentinelles qui gardent les lazarets ont ordre de faire feu sur quiconque veut s'en éloigner, soit par violence, soit par surprise.

mais, lorsqu'il est tombé dans l'abîme, vous ne l'en tirerez qu'à force de bras et de temps (1).

Il en est ainsi de la misère qui est le plus vaste, le plus profond et le plus escarpé de tous les précipices.

Les anciens philantropes ont dit : Hé! qu'importent le temps et la peine? Doit-on calculer quand il s'agit de ses semblables? Sauvez à tout prix ceux que vous voyez périr et ne regrettez jamais les efforts qu'ils vous auront coûtés.

Ce sont là de belles paroles si on ne les examine que du côté du cœur, mais la question a plusieurs faces; lorsqu'il n'y a qu'un seul homme à sauver, nul doute qu'il ne faille le secourir, sans calculer le plus ou moins d'efforts ou de danger qu'entraînera le sauvetage. Mais si, au moment d'un naufrage, quarante hommes vont périr et qu'on n'ait pas sous la main les moyens de les assister tous, n'est-ce pas un strict devoir alors d'en sacrifier le moins possible? si l'on n'en conserve que cinq, tandis qu'on pouvait en conserver vingt, on doit se reprocher la perte de quinze vies; quand même ce triste résultat n'aurait pour cause ni un défaut d'empressement, ni un défaut de courage, quand il ne résulterait que d'une précipitation trop grande et d'un excès de

(1) Lorsque les habitans de Londres vont patiner sur des étangs à moitié gelés et dont la glace doit probablement se rompre sous leurs pieds, la police les laisse faire pour ne pas porter atteinte à l'indépendance du citoyen; personne n'a le droit d'empêcher un Anglais de se jeter dans l'eau. Mais lorsqu'il a constaté ses droits d'homme libre en disparaissant en effet sous la glace, chacun peut, sans violer la loi, l'en faire ressortir, surtout s'il n'a pas clairement fait connaître sa volonté d'y demeurer. De nombreux employés stationnent, à cette fin, sur la glace; et toutes les fois qu'un patineur est tombé dans un trou, ils le harponnent comme une baleine, à l'aide d'un hameçon énorme emmanché au bout d'une perche.

Un autre système prévaut en France : on empêche les patineurs de tomber dans l'eau. La coutume anglaise indique plus de respect pour la liberté individuelle; mais si l'on veut considérer le salut des patineurs comme le premier résultat à obtenir, l'avantage reste incontestablement à la méthode française.

zèle, il devrait encore exciter, sinon des remords, au moins de vifs regrets.

Réunissons maintenant les deux propositions qui viennent d'être établies.

L'économie et la réflexion dans la répartition des secours sont plus nécessaires encore que l'abondance des dons. Si l'on veut que les ressources ne se trouvent pas toujours au-dessous des besoins, il faut prendre le mal au moment où il peut être détruit avec le moins de dépenses; or, ce moment est celui qui précède son développement. C'est donc une bienfaisance défectueuse que celle qui ne s'occupe que de la misère complètement développée et parvenue à son dernier période.

Que dirait-on d'un médecin qui ne soignerait jamais ses malades avant le moment de leur agonie? C'est ce qu'ont fait les philantropes de l'ancien régime. Ils ont marché sans plan, sans système arrêté; toute leur science se bornait à écouter de quel côté venaient les plaintes; ils couraient toujours vers la misère la plus criante, c'est-à-dire la plus excessive; ils consumaient, à prolonger de quelques jours la vie d'un vieillard désespéré, les ressources qui eussent rendu à cent jeunes hommes des années d'existence et de prospérité.

Les ressources de la bienfaisance étant bornées, la première condition à observer, pour la rendre efficace, c'est de n'embrasser qu'un champ proportionné aux forces dont on dispose. Un peuple ne doit pas prendre l'entreprise de l'extinction de la misère sur toute la surface du globe; il y consumerait ses richesses sans que leur passage laissât aucune trace durable. Il est juste de secourir ses compatriotes avant de songer aux étrangers; tant qu'un état possède des malheureux dans son sein, il doit s'occuper d'eux avant d'aller soulager les gens qui souffrent aux antipodes. Ce principe a été, comme tous les autres, complètement négligé par les philantropes de la vieille école. Tandis qu'une foule

de Français périssaient de misère, ils leur enlevaient, autant qu'ils le pouvaient, par des quêtes, les dons que les riches leur avaient destinés; et pourquoi faire? pour secourir les pauvres du nouveau-monde ou pour rebâtir la chapelle du Saint-Sépulcre! Nous avions cependant à nos portes des paroisses qui tombaient en ruines et des malheureux qui souffraient de la faim.

Les fautes de nos devanciers peuvent se classer en deux catégories: les unes ont annulé, par un emploi maladroit et inutile, une partie de la richesse publique qui est la ressource du pauvre; les autres ont considérablement aggravé les maux qu'ils prétendaient soulager.

Nous allons citer quelques exemples; nous les prendrons dans les temps anciens, afin de n'éveiller la susceptibilité de personne.

Un homme dont le nom nous est resté comme le modèle du zèle désintéressé et du dévoûment charitable imagina de recueillir des nouveau-nés abandonnés par leurs parens et de les nourrir des dons de la charité publique. Rien de plus pieux, rien de plus utile en apparence que cette institution; elle se perpétua, s'agrandit; que produisit-elle en dernière analyse? une augmentation effroyable dans la mortalité des enfans nouveau-nés (1). Une confrérie de religieux s'établit autrefois pour tirer de l'esclavage les chrétiens retenus en captivité par les Maures; quel en fut le résultat? les Barbaresques trouvèrent de nouvelles ressources dans l'argent qu'ils recevaient des frères et augmentèrent d'autant leurs déprédations; l'espoir d'obtenir une rançon élevée en échange de leurs esclaves les rendit plus avides d'expéditions et de prisonniers; de sorte que l'institution destinée à rendre à la liberté les captifs en fit faire dix fois plus qu'elle n'en délivra. (2)

(1) Voir la preuve au chap. 2, liv. III, *de l'Aumône*.

(2) Les armemens des corsaires méditerranéens étaient des opérations

Voilà des exemples de bienfaisance pernicieuse ; en veut-on maintenant de bienfaisance inutile? il serait facile d'en tirer un grand nombre du temps présent.

Wilberforce, membre bien connu du parlement anglais, s'éleva fortement et avec persévérance contre la traite des noirs ; son opinion, avec le temps, trouva d'autant plus d'appuis qu'elle concordait admirablement avec les intérêts matériels de la nation. La traite enfin fut abolie. Le transport des noirs d'Afrique en Amérique s'arrêta-t-il pour cela ? non, il ne diminua pas même et s'il en faut croire certains documens, il augmenta. Le *Morning-Advertiser* et, après lui, le *Siècle* du 7 ou 8 juillet 1839 affirment que, depuis l'abolition de la traite, le transport des noirs a été de 150,000 par an, c'est-à-dire d'un tiers environ en sus de ce qu'il était avant. Cette augmentation pourrait s'expliquer par les souffrances que les noirs éprouvent à bord des négriers et qui en font périr une multitude.

Rien n'est plus bizarre du reste que les réglemens et les usages des bâtimens de guerre qui croisent sur les côtes d'Afrique, afin de s'opposer à la traite des nègres. Ces bâtimens saisissent fréquemment des négriers chargés de leur cargaison humaine ; on pense sans doute qu'ils s'empressent de rendre les malheureux captifs à leurs familles éplorées et de les reconduire libres et reconnaissans sur les rivages de leur patrie? Non ; ils les conduisent bravement aux colonies et là ils les veudent bel et bien au plus offrant et dernier enchérisseur : de sorte que ce que les noirs gagnent à l'abo-

commerciales dont les profits devaient couvrir et surpasser les frais ; on les encourageait donc en leur ouvrant de nouveaux débouchés. Lorsque les Normands et les Danois ravageaient les côtes de France et d'Angleterre, on les payait souvent pour obtenir qu'ils s'éloignassent : mais l'argent donné à ces aventuriers était un appât qui attirait de nouvelles bandes et assurait, pour l'année suivante, le retour des mêmes pillards qu'une réception plus guerrière aurait dégoûtés de revenir.

lition de la traite, c'est d'être vendus au profit des croiseurs, au lieu d'être vendus au profit des négriers.

L'humanité réclame des améliorations au sort de la race noire. Des tentatives récentes ont été faites en leur faveur; bien que le résultat puisse en être jusqu'à un certain point prévu, il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de nous en occuper.

Toutefois, avant d'abandonner ce sujet plein de gravité, puisqu'il se rattache au bonheur de tant de millions d'hommes, faisons observer, comme second exemple de bienfaisance inutile, que, si les philantropes du siècle dernier ont attaqué la traite qu'ils n'ont pu faire abolir qu'en effigie, c'est un des plus célèbres philantropes du seizième siècle qui l'avait instituée, pour remplacer dans les mines le travail des Américains par celui des nègres d'Afrique. L'illustre et bienfaisant Las-Cases crut fermement accomplir une œuvre méritoire en substituant des esclaves dont la peau était noire à des esclaves dont la peau était rouge (1).

(1) L'un des principaux argumens, et l'un des plus oubliés, à faire valoir contre la traite telle qu'elle se pratique aujourd'hui, c'est qu'elle est le conservatoire de la piraterie : les négriers ne sont pas tous forbans, mais il est certain que la plupart sont prêts à l'être. Des hommes qui vivent habituellement d'un commerce prohibé et dont l'existence roule sur une suite d'opérations claudestines, des hommes qui sont incessamment poursuivis par la marine royale des nations civilisées s'habituent promptement à regarder aussi leur marine marchande comme un ennemi, et, vu son inaptitude au combat, comme une proie qui leur est dévolue. Il faut faire attention, d'ailleurs, à la composition des équipages qui se livrent à la traite. Toutes les fois qu'un matelot s'enfuit du vaisseau qui le portait, il se réfugie à la Havane et s'embarque sur quelque négrier; on ne lui demande pas s'il a quitté son bord par suite d'un vol, d'un meurtre ou seulement par inconstance et désir de changement. On lui demande seulement s'il sait prendre des ris et hisser des bonnettes; on n'exige pas d'autres certificats de bonne conduite. Tout marin peut donc se soustraire à toute règle et à toute dépendance; le négrier n'a pas d'autres lois que le bon plaisir de l'équipage; le réglement du bord n'a pas d'autre sanction que la ceinture de pistolets que le commandant porte toujours sur lui. Souvent celui-ci est tué par son équipage

Résumons ce qui vient d'être dit.

Le bien produit avec une masse donnée de secours peut être centuplé par une distribution opportune et judicieuse : la bienfaisance demande au moins autant d'étude et de calcul que de sensibilité.

La bienfaisance qui n'est pas dirigée par le raisonnement dilapide et détruit les ressources des misérables ; elle a augmenté souvent les douleurs qu'elle voulait soulager.

La bienfaisance, pour être efficace, ne doit pas entreprendre au-dessus de ses moyens ; il n'arrive jamais qu'elle ait trop, il arrive presque toujours qu'elle n'a pas assez. C'est donc pour elle un strict devoir de méditer profondément sur l'emploi de ses ressources bornées, afin d'en tirer, au profit des infortunés, le plus grand parti possible.

Si l'on veut ne pas se trouver toujours au-dessous des circonstances, il faut, en premier lieu, borner son champ d'opération et ne pas embrasser plus qu'on ne peut étreindre ; ensuite, il faut savoir saisir le moment favorable et attaquer le mal au moment où il cédera le plus facilement : c'est l'art du philantrope aussi bien que celui du médecin.

L'instant où la misère doit être attaquée, c'est celui de son début : des remèdes préventifs arrêteront aussitôt les progrès du mal à peine commencé ; les remèdes curatifs, appliqués à la misère au moment de son paroxysme, absorberont toujours en un instant la totalité des ressources, sans

à qui l'impunité est parfaitement assurée d'avance, puisque, d'une part, il n'appartient à aucune nation et n'est justiciable de personne ; d'autre part, nul des malfaiteurs qui le composent ne peut être tenté de faire des révélations à la justice.

Le négrier s'abstient ordinairement de faire la course ; mais c'est uniquement par crainte et parce qu'il trouve ailleurs une occupation assez lucrative. Il n'est pas prudent de tolérer des associations de bandits accoutumés à se jouer des lois : la traite est une pépinière permanente de pirates, comme la mendicité est souvent une pépinière permanente de malfaiteurs.

qu'il en résulte une amélioration bien sensible dans l'état de la population souffrante.

Les aumônes lointaines doivent être toujours repoussées; nous avons assez de malheureux chez nous. On a dit, il n'y a pas long-temps, que *le sang des Français n'appartenait qu'à la France :* il en est de même de leur fortune. Lorsque les familles périssent par la faim, il n'y a pas grande différence entre prendre leur sang ou leur ôter les ressources qui leur auraient permis de vivre.

En un mot, la bienfaisance doit être *réfléchie et s'exercer par des moyens préventifs employés dans l'intérieur du pays.*

C'est là ce que nous enseignent les sciences nouvelles; c'est ce que n'avaient pas aperçu les philantropes d'autrefois.

CHAPITRE II.

Définition de la misère. — Définition de la souffrance.

La misère, c'est le manque des choses nécessaires à la vie, poussé jusqu'au point où la population diminue, soit en nombre, soit en valeur.

Il ne faut pas confondre la souffrance avec la misère.

La souffrance est le messager et le précurseur de la misère; elle la précède comme la maladie précède la mort: la souffrance est à la misère ce que la cholérine était au choléra.

La souffrance est un état pénible, mais qui n'est pas encore menaçant : l'humanité presque tout entière murmure contre elle; cependant, si on la considère sous une autre face, on y verra un avertissement salutaire qui fixe notre attention sur le point d'où peut sortir un danger prochain. Pour ceux qui ne possèdent aucun moyen de lui échapper et pour ceux qui ne veulent pas prendre la peine de lui faire

face, la souffrance n'a été qu'un douloureux avant-goût des malheurs qui se préparent; mais telle n'est pas la masse de l'espèce humaine.

L'intelligence infinie qui a présidé à l'organisation de l'univers n'a pas voulu que le péril vînt surprendre à l'improviste ses créatures; elle leur a donné l'ouïe et la vue pour les avertir des dangers éloignés et la souffrance, comme un sens plus intime, qui leur fait savoir que le danger s'est rapproché. Sauf quelques cas d'accidens ou de combats, les êtres organisés passent rarement de l'état de santé parfaite à celui de destruction absolue. Les morts subites sont en petit nombre, si on les compare aux morts lentes et graduelles.

Il en est de même des misères subites. La misère est la mort industrielle de l'homme, comme la folie est sa mort intellectuelle.

Laissons de côté les évènemens exceptionnels, tels que ceux d'incendie et de naufrage; nous trouverons que la misère ne vient jamais fondre sur l'homme, sans que la souffrance ait frappé à sa porte et lui ait dit: préparez-vous. Par quel aveuglement étrange l'avertissement de la providence est-il dédaigné?

Nous avons dit, dans le précédent chapitre, que la détresse du pauvre devait être soulagée à son début, c'est-à-dire, lorsque la souffrance bien constatée n'était pas encore passée à l'état de misère. Ce n'est pas à dire pour cela que le misérable doive être abandonné; mais, dans l'habitude de la vie, les secours doivent arriver assez tôt pour l'empêcher de devenir misérable; que si le pauvre est privé de ses ressources par un accident imprévu, ou s'il ne fait connaître son état qu'après être tombé dans l'extrême pauvreté, nul doute qu'il ne faille l'accueillir et le relever; mais, dans une société régulièrement organisée et pourvue d'institutions raisonnées contre la misère, ces cas devraient être aussi rares que ceux de fracture ou de luxation; un petit nombre d'hôpitaux suffit pour tous les accidens de ce genre.

Il n'arrive presque jamais que le pauvre cherche à dissimuler sa détresse ; il l'accuserait plus promptement encore, s'il savait que des mesures sont prises pour le soulager. Mais partout où règnent encore des idées arriérées sur la bienfaisance, le pauvre est repoussé s'il n'est pas positivement misérable ; tant qu'un homme n'en est qu'à la souffrance à laquelle de faibles secours pourraient l'arracher, on lui répond : nos ressources sont bornées et nous ne les devons à d'autres familles qui sont bien plus malheureuses que vous. Raisonnement spécieux et fondé sur une sympathie vraie pour le malheur, mais qui au fond équivaut à celui-ci : La bienfaisance doit examiner les besoins et ne tenir aucun compte du résultat. Pourvu qu'elle agisse, peu importe qu'elle diminue ou non la masse des douleurs.

Supposons dix indigens atteints d'une maladie grave, mais qu'un traitement d'un mois peut faire disparaître ; si l'on ne peut disposer que d'un lit dans un hôpital, devra-t-on les traiter successivement et les renvoyer tous guéris ou bien laisser dans ce lit pendant dix mois un incurable ? Dans ce dernier cas, on aura laissé souffrir dix hommes pour un qu'on aura momentanément soulagé ; et à quel prix ce soulagement aura-t-il été obtenu ? Les maux des dix autres se seront aggravés et ne céderont plus aux efforts de l'art, de sorte qu'on aura créé dix incurables pour avoir trop accordé au bien-être d'un seul.

Je sais qu'en fait de bienfaisance beaucoup de personnes n'aiment pas les chiffres ; mais comment puis-je faire comprendre autrement ma pensée ? C'est à cet éloignement du calcul que sont dus, suivant moi, presque tous les ravages de la misère et l'inefficacité des secours ; il faut bien que j'emploie la méthode que je conseille.

Résumé du chapitre II.

Les remèdes préventifs sont ceux qui s'appliquent à la

pauvreté lorsqu'elle n'est encore qu'à son premier degré, c'est-à-dire à l'état de souffrance. Lorsqu'elle est parvenue à l'état de misère, elle doit être secourue encore; mais on doit tout faire pour l'empêcher d'y arriver; et lorsque ces cas se multiplient, ils accusent un vice profond dans l'organisation des moyens de la bienfaisance.

CHAPITRE III.

De la misère publique et de la misère privée. — De la contagion de la misère. — Des effets de la misère.

La misère privée ne peut pas toujours être prévenue, parce qu'elle est quelquefois le résultat de quelque accident imprévu. Qu'un couvreur tombe du haut d'un toit et s'estropie dans sa chute, sa famille se trouve aussitôt dans le besoin. Il en est de même des cas de grêle : le laboureur, riche le soir, se trouve ruiné le lendemain ; la bienfaisance la plus vigilante ne peut rien pour détourner de pareils malheurs ; son rôle se borne à les réparer.

La misère privée n'est qu'un malheur du second ordre, si on la compare à la misère publique; non-seulement elle se borne à quelques individus, au lieu d'englober des populations tout entières, mais, pour ces individus même, elle est moins désespérée, puisque chacun peut concourir à la soulager; dans le cas de misère publique, au contraire, chacun demande au lieu d'offrir.

C'est donc la misère publique qu'il est nécessaire et possible de détourner par des moyens préventifs.

Bien que la misère privée ne puisse être comparée à l'autre, ni pour la multiplicité, ni pour la gravité des maux, elle réclame impérieusement de prompts secours, et rien ne serait plus funeste que de l'abandonner à son propre sort: l'inhumanité de ce dernier parti n'est pas la seule raison

qui doive le faire repousser : des motifs d'intérêt général viennent à l'appui des sentimens philantropiques, ceux qui ne secourraient pas la misère privée par bienfaisance devraient la secourir encore par égoïsme et dans l'intérêt de leur propre sûreté. La misère est épidémique et quelques hommes atteints du mal suffisent souvent pour le répandre au loin. Comme elle a été rarement considérée sous ce point de vue, il est nécessaire de faire comprendre par quels canaux s'opère la transmission du fléau. Nous allons examiner un seul de ces canaux, celui dont l'action paraît la plus fréquente; quelques calculs seront présentés : ceux des lecteurs qui désapprouvent les calculs appliqués à la bienfaisance voudront bien nous les pardonner en faveur de l'intention. Démontrer que la misère est contagieuse, c'est intéresser à sa destruction non-seulement les âmes sensibles aux maux d'autrui, mais encore celles qui ne sont sensibles qu'à leurs maux ou à leurs dangers personnels.

Lorsque nous serons arrivés à la question capitale des salaires des ouvriers, nous verrons que ces salaires se règlent de gré à gré entre celui qui les donne et celui qui les reçoit; cette convention faite à l'amiable suppose de la part des deux contractans : 1° une indépendance réciproque qui leur permet de se passer entièrement l'un de l'autre; 2° un besoin mutuel qui leur fait trouver de l'avantage à se rapprocher, bien que rien ne puisse les y contraindre. L'urgente nécessité ne peut pas produire un juste accord entre le propriétaire et le capitaliste. Si l'un des deux ne peut en aucune façon se passer de l'autre, il est livré à sa discrétion et il acceptera sans résistance les conditions les plus dures et les plus injustes; pour que l'ouvrier traite librement et sur le pied d'une espèce d'égalité avec le riche qui paie son travail, il faut qu'il ait quelque moyen de se passer de ce travail. L'ouvrier ne peut habituellement, et surtout dans sa jeunesse, posséder de grandes ressources; cependant il a presque toujours devant lui quelques légères économies qui lui permettent de suspendre son travail

pendant plusieurs jours ; c'est assez pour le soustraire aux exigences quelquefois injustes du capitaliste ; si l'ouvrier ne croit pas trouver dans le salaire qui lui est offert une juste rétribution de ses efforts et un moyen suffisant pour subsister avec sa famille, il cherche ailleurs un emploi plus lucratif, et les ressources qu'il a mises en réserve le soutiennent jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé.

Mais que fera celui qui n'a rien du tout en réserve?

Ira-t-il chercher au loin un travail incertain? mais il n'a ni le temps ni les moyens de voyager ; passera-t-il quelques jours dans l'oisiveté en attendant que le capitaliste se ravise? non ! Quand il n'a plus chez lui ni une pièce de monnaie ni un morceau de pain, il lui faut du travail immédiat.

On n'emprunte pas, on n'achète pas à crédit quand on est dans l'extrême misère, parce qu'on ne trouve nulle part ni un prêteur, ni un vendeur ; il faut donc qu'il travaille à tout prix, il offre ses bras pour un salaire qui ne peut le nourrir, et c'est ici que commence la contagion de la misère.

Tout le monde sait que l'espèce humaine ne peut subsister sans une certaine consommation journalière de nourriture, vêtemens et autres objets de première nécessité. Lorsque les salaires sont juste assez élevés pour subvenir à cette consommation, l'ouvrier ne peut rien économiser, mais il vit, et si sa position n'est pas brillante, elle peut du moins être durable ; quand les salaires descendent au-dessous du taux qui permet à l'ouvrier de se soutenir, la souffrance commence aussitôt pour lui ; celui qui possède des ressources abandonne un travail qui ne le nourrit plus, il se déplace et cherche un autre emploi et le nombre des bras qui s'offrent ayant diminué, tandis que la masse de travail demeurait la même, le prix des journées ne tarde pas à remonter ; mais l'indigence des travailleurs oppose un obstacle invincible au jeu de ce mécanisme.

L'ouvrier qui n'a que des dettes ne peut ni quitter le pays pour chercher de l'emploi ailleurs, ni suspendre son travail pour avertir celui qui l'emploie de l'insuffisance des salaires.

Il continue à travailler en perte, s'endettant de plus en plus, ou suppléant au bas prix de ses journées par la vente successive des objets qui composent son chétif mobilier.

Il continue ainsi jusqu'à ce que la maladie vienne arrêter ses efforts et consommer sa perte.

Si le nombre des ouvriers misérables est grand, leur influence pernicieuse sur le sort de leurs camarades est plus sensible et plus rapide. Mais la présence d'un seul indigent peut suffire pour changer le salaire du travail et faire descendre le prix des journées au-dessous du taux qui permet à l'ouvrier de vivre.

La dépense d'une famille vivant avec économie et se contentant du strict nécessaire peut être, dans certaines circonstances, évaluée à 30 sous par jour; tout travail journalier qui sera payé cette somme fera vivre la famille de l'homme qui s'y livrera. Un atelier de dix hommes fera donc vivre dix familles aussi long-temps que les journées se soutiendront au même prix. S'il ne se trouve dans le pays aucun ouvrier dans la misère, les journées resteront éternellement au prix de 30 sous ou au-dessus, puisqu'elles ne peuvent descendre au-dessous, sans constituer l'ouvrier en perte. Or, le travail en perte est la destruction de l'avenir ; il ne peut être accepté que par ceux dont l'avenir est déjà détruit et qui ne songent plus qu'aux besoins du moment présent.

L'ouvrier qui n'est pas réduit à la dernière extrémité repousse le travail à perte; le misérable l'accepte, parce que, tout en rendant sa ruine plus certaine, il la retarde de quelques jours.

Qu'un seul ouvrier, poussé par la misère, vienne donc offrir ses services au prix de 25 sous par jour, le capitaliste les acceptera sans hésiter, parce qu'il y verra pour lui une économie. Mais, comme l'atelier ne peut occuper que dix hommes, pour installer son nouveau travailleur à 25 sous, il renverra un des anciens qui travaillait à 30. Celui-ci pourra chercher du travail ailleurs; mais, s'il ne réussit pas

à en obtenir; si un manque d'intelligence, ou des liens de famille, ou toute autre cause, le détournent de ce parti, il s'en offre à lui un second qui n'est que trop habituellement employé par les classes pauvres. Il retourne chez le maître qui l'a congédié et lui offre pour 25 sous sa journée. Le maître s'empresse de le réintégrer dans son ancien emploi; mais il fait pour cela sortir un des ouvriers qu'il payait 5 sous de plus. Celui-ci, se trouvant sans ouvrage et dans une position identique à celle de celui qui l'a remplacé, prend assez souvent le même parti que lui; en offrant ses services au rabais, il déplace encore un travailleur qui, se voyant à son tour sur le pavé, se tire d'affaire par la même méthode.

Il n'y a pas de raison pour que le mouvement s'arrête avant que tous les ouvriers se soient mis au travail pour 25 sous par jour; il n'y a pas même de raison pour qu'il s'arrête après : tant qu'il y a onze prétendans et seulement dix emplois à donner, il s'établit une concurrence au rabais qui plonge tous les rivaux dans la plus affreuse détresse.

Quelle a été la cause première de leur malheur commun? la présence d'un seul misérable. Nous avions donc raison de dire que la misère était contagieuse; il en est de même des vices qu'elle crée.

La misère privée se termine assez fréquemment par la mort de celui qui en est atteint.

L'homme robuste et dans la force de l'âge succombe souvent sous une série trop prolongée de maux; mais c'est surtout pour le premier âge que la misère est mortelle. Les relevés des tables de mortalité nous apprennent que les décès sont bien moins nombreux parmi les enfans appartenant aux classes riches que parmi les enfans appartenant aux classes pauvres. Les classes pauvres indiquées par ces relevés comprennent indifféremment les familles qui sont dans la souffrance et celles qui sont tombées dans la misère; on ar-

riverait à des résultats bien plus tranchés encore, si l'on comparait la mortalité des familles riches avec les pertes éprouvées par les misérables seuls.

Les résultats extrêmes de la misère privée sont la mort, la folie et le suicide. Si l'on parcourt les différentes maisons d'aliénés, soit au-dedans de la France, soit au-dehors, on trouvera partout la folie amenée par quatre causes prédominantes : l'amour, les spiritueux, l'orgueil déçu et la misère. On retrouvera les mêmes causes, si l'on veut remonter à l'origine des suicides qui deviennent plus nombreux de jour en jour ; et, si l'on pouvait remonter à la cause primitive et éloignée des maladies les plus meurtrières, on y trouverait encore fréquemment les quatre mêmes causes détruisant la santé et la vie sous mille formes inaperçues.

Le suicide a été diversement jugé suivant les temps et suivant les peuples ; les uns l'ont regardé comme le *nec plus ultrà* de l'héroïsme; les autres ont cru y voir un défaut complet de courage ; d'autres, enfin, l'ont accueilli avec indifférence, comme une manière de sortir de la vie qui ne valait ni mieux ni moins que les autres issues.

Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner sous le point de vue moral : nous nous occuperons seulement de ses résultats positifs. Le suicide est surtout redoutable en ce qu'il soustrait celui qui l'a résolu à l'action des différens mobiles qui influencent ordinairement la conduite des hommes. Il n'y a plus de prise sur celui qui compte se donner prochainement la mort : les récompenses et les punitions ne l'atteignent plus ; pour lui l'opinion publique n'a plus de poids, l'avenir n'a plus d'attraits, la loi n'a plus de glaive.

L'homme qui a résolu de mourir se promène isolé au milieu d'une société à laquelle il n'appartient plus : il demeure étranger à tout ce qui s'agite autour de lui : il conserve sa volonté pourtant et aussi sa force d'action ; mais l'emploi n'en est plus réglé par la foi, par la crainte ou par l'espé-

rance. Il a secoué toute espèce de joug; il peut tenter de grandes actions comme aussi des crimes immenses; quoi qu'il fasse il ne vit plus de la vie commune, et c'est d'un autre principe que dérivent ses actes, principe qui échappe à toute espèce d'appréciation, comme ses résultats à toute espèce d'obstacles. Au nombre des effets du dégoût de la vie suivi du désir de la quitter, on doit compter le régicide qui n'est le plus souvent qu'un suicide accompagné.

La mort, la folie et le suicide ne sont pas encore les plus tristes résultats de la misère privée; bien que ces trois genres de fin soient une triste conclusion de l'existence, ils sont une conclusion pourtant et, à considérer les choses du point de vue purement humain, ce qu'il y a de pire dans l'extrême souffrance, c'est sa prolongation. La preuve que telle est l'opinion générale, c'est que les mœurs sont considérées comme adoucies dans les pays où l'on a supprimé la torture, tout en conservant la peine de mort.

Mais une prompte fin n'est pas toujours accordée au misérable: lors même qu'il n'a plus nul soulagement à attendre, son existence se prolonge sans consolations, sans adoucissement, sans espérance. Nous ne reproduirons pas ici les effroyables tableaux qui se sont déroulés souvent dans l'histoire des peuples; nous voulons seulement rappeler, dans l'intérêt des indigens, que la misère fait précéder la mort des supplices les plus cruels et les plus prolongés. Il se trouve dans les hautes classes une foule d'hommes qui méprisent la mort et qui disent: « ce n'est après tout qu'un mauvais quart d'heure à passer. » Ces mêmes hommes cependant redoutent la souffrance; il importe donc de leur rappeler la longue filière de maux que doit traverser le misérable, avant d'arriver au repos qu'il appelle souvent dans ses douleurs.

L'immoralité résulte fréquemment de la misère privée; néanmoins il n'en est ici question que pour mémoire. Elle sera décrite parmi les résultats de la misère publique qui la

produit dans une proportion plus forte et avec des formes plus caractérisées.

La misère publique n'est autre chose que la misère privée appliquée à un grand nombre d'individus : lorsque plusieurs misères privées se trouvent rapprochées l'une de l'autre, elles se communiquent réciproquement une augmentation d'intensité, de même que des charbons ardens se renvoient l'un à l'autre une augmentation de chaleur. Lorsque rien n'interrompt cette série de réactions malfaisantes, des provinces entières deviennent un vaste foyer de douleur et de misère. Il est trop tard alors pour secourir efficacement le pauvre ; les soulagemens qui lui sont apportés peuvent calmer ses douleurs morales, en lui faisant voir qu'il n'est pas complètement abandonné ; mais le résultat physique est nul et le fléau se termine ordinairement par la mort d'un grand nombre de ceux qui en ont été atteints.

Tous les genres de souffrance peuvent résulter de la misère publique; la faim, le dénuement en sont la conséquence et les premiers symptômes, mais les maladies les plus meurtrières ne tardent pas à venir à leur suite ; la mortalité sous toutes ses formes double et triple sous l'action de la misère. On ne peut pas dire précisément que tous les morts soient morts de besoin ; mais les privations prolongées et diverses, une nourriture malsaine et insuffisante, l'inquiétude d'esprit et la crainte de l'avenir développent des maladies que des corps en meilleur état eussent constamment repoussées : les plus légères atteintes deviennent mortelles pour des constitutions épuisées et, si la misère n'est pas l'occasion, elle n'en est pas moins la cause réelle de la mort.

Nous ne présenterons pas le triste tableau de toutes les douleurs ; à quoi bon renouveler des peintures repoussantes, qui n'ont été que trop souvent reproduites ! Nous dirons seulement quelques mots des effets moraux de la misère.

Lorsqu'elle est arrivée à son entier développement, les âmes n'en sont pas moins profondément atteintes que les

corps : chez quelques-uns, toute vertu, tout sentiment paraissent éteints, aussi bien que toute énergie : on expose les enfans, on les mène perdre dans quelques villes éloignées. Les vivres et l'argent paraissent choses si précieuses qu'on ne croit plus pouvoir les payer trop cher : les sentimens de famille demeurent oubliés : le droit du plus fort domine seul autour du foyer domestique ; les pères enrôlent leurs fils; les mères vendent leurs filles.

La destruction des propriétés, le vol et l'assassinat ne paraissent plus que des crimes secondaires. Le meurtre d'un étranger coûte moins au cœur de l'homme que le sacrifice de ses propres enfans ; lorsqu'il prend ce dernier parti, on peut être certain qu'il eût préféré le premier, s'il ne lui eût manqué une de ces deux choses, le courage ou l'occasion.

Il se trouve toujours dans ces masses démoralisées des hommes doués d'une énergie plus puissante ou d'une probité plus robuste qui se conservent purs de tout excès et meurent sans s'être souillés; mais en général l'augmentation des crimes suit infailliblement celle de la misère. Le besoin ne pousse pas seulement les pauvres à se rendre criminels pour le satisfaire; il parvient quelquefois à fausser certains points de leur jugement et à leur faire faire le mal avec la ferme conviction qu'ils font le bien. Les associations irlandaises des *whiteboys* en ont donné de nombreux exemples; ils massacraient souvent sans tirer aucun profit de leurs crimes. En Angleterre, d'innombrables incendies ont été causés par la malveillance. Que pouvait-il en revenir à leurs auteurs? rien autre chose que d'être pendus.

Une des circonstances qui paraissent rendre la misère particulièrement insupportable à l'homme, c'est de n'en pas connaître l'auteur et de n'avoir pas de vengeance à exercer. Ce fait est si vrai que les misérables ne manquent jamais de chercher autour d'eux un coupable auquel ils puissent demander compte de leurs souffrances; lorsqu'ils n'en trouvent pas, ils en supposent un et le mal qu'ils lui font leur paraît

un adoucissement considérable à celui qu'ils éprouvent. Une telle disposition d'esprit ne peut en aucun cas être excusée; mais elle doit être notée comme fait; on la retrouvera écrite en lettres sanglantes à chaque page de l'histoire : les famines ramènent infailliblement la vieille et absurde fable des accapareurs : le choléra a fait tuer dans des villes très civilisées des citoyens inoffensifs qu'on transformait en empoisonneurs. La souffrance prolongée ôte souvent à l'homme la bonté du cœur et la droiture de l'entendement; les choses ont été ainsi ordonnées pour faire participer les classes riches aux maux que la misère inflige aux pauvres. La détresse du prolétaire ignorant peut être due à l'incurie ou à l'incapacité de ceux qui le dirigent : les classes éclairées doivent voir pour lui, tandis qu'il travaille pour elles; si, par distraction ou même par impuissance, elles le laissent tomber dans l'abîme, il n'y descendra pas sans entraîner avec lui quelques portions de la fortune publique. Que Dieu me garde de le disculper! je me contente de constater ce qui est et, comme il n'y a rien d'inutile dans l'organisation de notre monde, je crois pouvoir interpréter ainsi une disposition de la providence qu'il serait peut-être assez difficile d'expliquer autrement.

Ce serait ici le lieu de développer l'action réciproque des hautes classes sur les basses et des basses classes sur les hautes, si un pareil examen ne sortait pas complètement du cadre où nous devons nous maintenir. Nous ne quitterons pas le terrain de la bienfaisance pour nous lancer dans le champ immense de la politique; il ne sera pas inutile cependant d'indiquer en peu de mots le point de contact entre ces deux sciences et d'en établir la séparation d'une manière complète et précise, afin de n'être plus obligé d'y revenir.

La misère publique ne peut être l'état normal et habituel d'une nation; toutes les fois qu'elle le devient, elle indique dans le corps social une maladie grave et profonde qui pronostique des révolutions prochaines. Ces révolutions peuvent s'opérer en quatre formes différentes.

Si la nation tout entière est sans ressort et sans intelligence, elle ne se relevera pas elle-même; il lui arrivera du dehors ce qu'elle ne peut pas trouver au dedans. Une race plus puissante viendra lui demander ou lui prendre une portion de son sol. Cette race lui apportera en échange des lumières et de l'énergie, et peut-être, en résultat, le vaincu aura-t-il beaucoup gagné à la conquête.

Si les hautes classes seules se sont dépravées et abâtardies et qu'il existe au-dessous d'elles une couche plus saine et plus vigoureuse, si une bourgeoisie éclairée est prête à remplacer une noblesse décrépite, l'état social se modifiera par un changement d'aristocratie, ce qui n'est qu'une conquête partielle opérée par des nationaux.

Enfin, si le vice existe dans les classes inférieures, si elles refusent l'activité et le travail comme le faisaient, par exemple, les Romains sous les empereurs, une importation ou un déplacement, sous forme de colonie militaire ou sous toute autre dénomination, remplacera, par une population saine, une population gangrénée.

Mais si une misère partielle et stationnaire provient de la faute des lois et des coutumes plutôt que de la faute des hommes; si elle existe sans progrès, de longue main et comme une sorte de péché originel dans un pays pourvu de lumières suffisantes et dont les hautes ou moyennes classes soient aptes à conserver le gouvernement, elle sera pacifiquement combattue et détruite par des mesures habiles et de sages institutions.

Les trois premiers cas rentrent évidemment dans le domaine de la politique; c'est du dernier seulement qu'il sera question dans les chapitres suivans.

LIVRE II.

DE LA MISÈRE, DE SES CAUSES.

TITRE I.

CHAPITRE PREMIER.

Causes accidentelles de la misère : incendies, famine, etc.

La misère a quelquefois des causes accidentelles, telles que la guerre, la non-réussite des récoltes ou quelques fléaux partiels d'inondations, incendies, etc., etc.

La plupart de ces accidens peuvent être atténués; la guerre n'est plus, comme elle était autrefois, l'occupation habituelle des grands; il y aura toujours des guerres, mais elles deviendront moins fréquentes, parce qu'elles devront avoir une cause et qu'on ne se battra plus pour le plaisir de se battre.

Lorsque les récoltes manquent sur toute la surface d'un royaume, il n'est pas facile d'empêcher la hausse des prix des grains; cependant on peut jusqu'à un certain point la limiter ou en diminuer les dommages.

La création de greniers de réserve paraît un moyen illusoire, puisque leur effet est minime et leur dépense énorme. Les vastes bâtimens que Napoléon fit bâtir à grands frais pour y placer les approvisionnemens de la capitale ne peuvent contenir que les farines nécessaires à la consommation d'un petit nombre de jours : du reste, la vue de ces constructions rassura pleinement contre la crainte d'une famine les personnes qui n'étaient pas douées de la faculté de réfléchir, et il est probable que l'empereur ne s'était pas proposé d'autre but que celui qu'il a atteint.

La distribution de secours en argent, au moment de la disette, déplace le mal et lui fait éprouver un soulagement

local; mais c'est au préjudice bien avéré des masses. La possession momentanée de quelque argent met les familles indigentes en état d'acheter à tout prix les grains dont elles ont besoin. Cette opération pousse à la hausse et diminue encore la masse du blé à vendre : c'est cette masse au contraire qu'il est nécessaire d'augmenter; l'importation en est le seul moyen.

Mais, pour que l'importation produise complètement son effet, il faut d'abord qu'elle ait été préparée avant le moment du besoin, afin de ne pas arriver trop tard; et ensuite que le pays soit disposé pour la recevoir. Si son intérieur n'est pas percé de voies de communications faciles, le haut prix des transports les rend impossibles et le bienfait de l'importation demeurera borné à une zone étroite le long des côtes maritimes. Dans les états coupés de montagnes impraticables, ou de lignes de douane, ou de tout autre obstacle au transport des marchandises, les disettes sont nécessairement fréquentes. En France, par exemple, il fut un temps où chaque petite seigneurie vivait isolée de celles qui l'avoisinaient; rien n'était plus fréquent alors et plus meurtrier que les disettes locales. Quand les grains avaient manqué, même sur un espace très circonscrit, il ne servait de rien que les provinces voisines eussent fait double récolte et régorgeassent de blé : le mauvais état des routes et le peu de sûreté qu'elles présentaient s'opposaient aux transports des denrées : une province mourait de faim, tandis que l'autre nageait dans l'abondance : il arrivait même fréquemment que les cultivateurs de celle-ci souffraient du trop bas prix des blés, tandis que leurs voisins ne pouvaient à aucun prix en obtenir.

Le fléau des disettes locales, dû à l'organisation défectueuse du royaume a cessé depuis long-temps avec les causes qui l'avaient produit. La France est aujourd'hui routée et ses voies de communication se perfectionnent de jour en jour; les grains peuvent circuler dans toute son étendue et des réglemens sages permettent d'appeler, dans de certaines

limites, les blés du nord et du littoral méditerranéen au secours de la production nationale.

C'est une amélioration et, si l'on compare la fréquence des disettes d'aujourd'hui avec leur fréquence d'il y a quelques siècles, on verra combien le progrès des lumières a diminué les souffrances de l'homme. Cependant, un nouvel amendement nous reste encore à désirer : c'est l'emploi d'une plus forte proportion de substances animales dans la nourriture des classes pauvres; il n'est pas question ici des effets heureux que ce changement de régime produirait sur la santé et la vigueur des consommateurs, mais seulement de son influence sur le prix des approvisionnemens et l'éloignement de la disette.

Ce qui rend impossible de conserver en magasin une masse de blé suffisante pour la consommation de quelques mois, c'est que la qualité des grains aussi bien que leur quantité demeure stationnaire, ou même subit un déchet par suite d'une conservation prolongée; l'humidité et les charançons mettent toujours en danger les céréales récoltées; le propriétaire peut les voir dépérir entre ses mains, il ne peut pas les voir profiter; son intérêt est donc de s'en défaire le plus promptement possible. Il n'en est pas de même des animaux domestiques : le bœuf grossit pendant quatre ans; il peut donc être mangé en veau ou engraissé quatre ans après, sans que pendant tout ce temps il ait cessé de payer largement ses frais de conservation, soit par sa croissance, soit par son travail. Lorsque le bœuf a pris toute sa taille, il devient apte aux charrois et aux labours et, pendant plusieurs années encore, il peut vivre, non-seulement sans constituer son propriétaire en perte, mais même en l'enrichissant : immense différence entre les approvisionnemens en viande et les approvisionnemens en grains! Les uns ne peuvent que se détériorer et perdre en tous cas au moins l'intérêt de leur valeur; les autres paient au-delà de leur frais d'entretien et peuvent être conservés avec bénéfice

pendant dix années : l'emploi habituel des substances animales dans la nourriture du pauvre est donc un puissant préservatif contre la famine.

Il y a peu d'inondations qui ne puissent être prévenues par des travaux d'art habilement conçus. Les incendies peuvent être raréfiés par des précautions judicieuses et leur effet atténué par l'emploi des compagnies d'assurances; il est peu de fléaux accidentels qu'il ne soit possible de détourner ou d'adoucir. La marche de la civilisation les rend de jour en jours moins fréquens et moins destructeurs; la bienfaisance peut et doit venir au secours de leurs victimes. (1)

Mais les cas exceptionnels ont peu de gravité si on les compare à la cause habituelle de toutes les misères : c'est d'elle que nous allons nous occuper.

La plus invariable des lois qui régissent le globe, c'est que chaque être créé doit subvenir à ses propres besoins. Il n'y a pas une espèce, même parmi celles qui sont privées de raison, qui ne soit pourvue des moyens d'assurer son existence ; l'homme a été richement doté par la nature entre tous les autres, puisque, indépendamment de la force physique qu'il possède en commun avec les animaux, il a reçu en partage l'intelligence qui doit diriger ses efforts. Quelques-uns ont pensé que le créateur devait veiller individuellement sur chacune de ses créatures et lui procurer chaque jour de nouveaux moyens d'existence, sans aucun travail et sans aucun concours de la part de la créature. Ceux qui ont parlé ainsi ont étrangement abusé du nom de la Providence ; ils se sont mis en opposition avec l'universalité des faits : nous ne voyons pas que le ciel aide beaucoup ceux qui ne veulent pas s'aider eux-mêmes. Les temps sont passés où la

(1) Les hôpitaux reçoivent presque partout les blessés ; pour les maladies, elles doivent être prévues par les ouvriers. Et quand nous aurons avancé encore dans la carrière de la civilisation, nous verrons sans aucun doute se généraliser les associations qui assurent aux malades les secours de l'art, et les moyens pécuniaires d'attendre en repos la guérison.

manne tombait chaque matin dans le désert; une autre ressource, unique, mais inépuisable, a été mise à la disposition de l'homme; c'est le travail. Il faut seulement qu'il veuille bien faire usage, d'une part, de ses bras et de sa personne, d'autre part, des lumières de son esprit pour diriger ses efforts dans une voie fructueuse.

Le prolétaire que l'éducation n'a point éclairé est ordinairement plus apte au travail manuel qu'aux combinaisons de l'intelligence: voilà pourquoi nous le voyons presque toujours se mettre volontairement sous la direction des hommes instruits qu'il regarde avec raison comme des guides plus capables que lui-même.

Il faut, pour que le travail du prolétaire le fasse vivre : 1° que ce travail ne vienne pas à lui manquer; 2° que lui-même ne manque pas au travail et ne conçoive pas la funeste idée de s'y soustraire; 3° que le prolétaire ne soit pas poussé dans une fausse voie et appliqué à un labeur improductif; 4° que les produits de son travail ne soient pas gaspillés soit par sa propre inconduite, soit par la fraude, la sottise ou la violence d'autrui. Le travailleur vivra donc toujours à l'abri de la misère, s'il trouve constamment un travail justement rétribué, si sa propriété grande ou petite est protégée par la loi et si une éducation simple, mais droite, lui fait concevoir la nécessité d'accepter le travail et d'en utiliser les fruits.

Nous prouverons que ces conditions ne se trouvent réunies dans aucun pays; qu'aucune d'elles n'existe en France d'une manière complète, et que c'est à leur absence que les maux de la misère sont dus.

TITRE II.

DES CAUSES HABITUELLES DE LA MISÈRE. — L'OUVRIER EST SOUVENT EMPLOYÉ A UN TRAVAIL IMPRODUCTIF.

CHAPITRE PREMIER.

De la nécessité où sont tous les hommes de produire.

Si l'on excepte les solitaires, les détenus, les infirmes et quelques autres cas accidentels, il n'y a pas sur le globe un seul homme qui n'ait une sorte de compte ouvert avec l'espèce humaine. Souvent ce n'est point en numéraire que ces comptes se calculent et se liquident ; le guerrier paie de son sang et de sa personne, comme le savant de ses veilles et l'artisan de ses sueurs; mais depuis le potentat le plus rédouté jusqu'au plus humble prolétaire, il n'est pas un des descendans d'Adam qui ne tire quelque service de ses semblables et qui ne soit tenu à son tour à faire en échange quelque chose pour eux.

L'admiration ou le mépris des peuples s'attache aux classes et aux hommes en proportion de leur aptitude ou de leur incapacité à servir leur pays. Les Germains et les Francs avaient admis en principe que leur roi devait toujours être *le plus utile:* ils le choisissaient, le conservaient ou le déposaient d'après cette doctrine et, si l'on voulait en chercher des exemples dans le passé, il ne serait pas nécessaire de remonter à Mérovée et aux Francs-Saliens ou Ripuaires.

Ceux qui viennent après les rois sont tenus à plus que ceux qui occupent les rangs inférieurs du peuple. Lorsqu'il y avait une noblesse en France, on disait: *Noblesse oblige.* Sous quelque dénomination que soient désignés les puissans de la terre, ils doivent payer par de larges services la large place qu'ils prétendent occuper au soleil.

Lorsque les hautes classes ne se rendent pas *utiles* en proportion de ce qu'elles coûtent au pays, lorsque leurs ser-

vices ne sont plus en rapport avec leurs exigences, elles descendent infailliblement sur l'échelle sociale; elles se dégradent, soit individuellement, soit en bloc, et ceux qui commandaient sous le chef suprême du pays se mettent à obéir à des nouveau-venus qui déploient plus de talens qu'eux.

Lorsque le simple propriétaire a dépensé plus qu'il ne pouvait produire, il perd son rang, ses biens et quelques-uns de ses droits d'homme libre; il devient prolétaire, ouvrier, et s'il ne réussit pas encore à se soutenir à cet avant-dernier grade, s'il fait des dettes qu'il ne puisse pas payer, ou si, pour ne pas en faire, il se prive du nécessaire, il devient détenu ou mendiant, ou bien il va à l'hôpital. Si le mendiant veut encore descendre, il faut qu'il devienne malfaiteur ou bien qu'il passe de vie à trépas.

Les services rendus au pays sont de deux sortes. Les uns ne peuvent être estimés d'une manière positive et laissent toujours un peu de vague et d'incertitude dans leur appréciation : tels sont les services militaires, les fonctions judiciaires, législatives et ecclésiastiques ; les autres se réduisent en argent et rien n'est plus facile que d'en déterminer la valeur avec une précision mathématique.

C'est à cette dernière classe qu'appartiennent les travaux de l'ouvrier; plus ils sont utiles au public, plus ils sont recherchés par les industriels qui se chargent de placer leurs produits, et plus par conséquent ils sont largement rétribués: dans les pays où la libre concurrence est admise, le salaire de l'ouvrier est la mesure exacte de l'utilité de sa vie; ainsi celui qui n'a jamais pu obtenir qu'un prix minime de ses efforts doit être considéré comme n'ayant pas utilisé ses moyens autant que celui qui a gagné de fortes journées.

Nous démontrerons plus tard que, sauf toujours les cas exceptionnels, chaque homme est pourvu de la faculté, non-seulement de vivre avec aisance, mais encore de laisser après

lui un résultat de son passage, c'est-à-dire, une augmentation de la richesse publique ; la preuve, c'est que, dans les pays à esclaves, l'homme adulte a une valeur vénale, ce qui montre qu'indépendamment de ses frais d'entretien, il peut donner un excédant, comme le cheval, le bœuf ou tout autre instrument de richesse; dans les pays libres, l'indépendance de l'homme est inaliénable, mais sa faculté de produire n'est pas diminuée, pour n'être pas tombée en la propriété d'autrui; on pense même généralement qu'elle en est considérablement augmentée : ainsi, toutes les fois qu'un grand nombre d'ouvriers, loin d'être au-dessus de leurs affaires, demeurent en perte et s'appauvrissent, il y a nécessairement quelque vice de législation ou quelque faute faite par eux ou par d'autres : ce cas est le même que celui où des terres, loin de produire par la culture, ne suffisent pas à leurs frais de labour. Ceci sera traité au chap. VII (de la petite culture).

Nous ne tarderons pas à indiquer la cause qui rend souvent improductifs les efforts consciencieux et soutenus des ouvriers ; mais auparavant nous présenterons encore quelques considérations sur les salaires qui nous paraissent de nature à dissiper l'obscurité du sujet et à le présenter plus clairement à l'esprit du lecteur.

CHAPITRE II.

Des hauts salaires et des bas salaires.

Les économistes se sont presque tous occupés de l'importante question des salaires; on la trouvera traitée avec tous les développemens possibles et dans les sens les plus divergens par une foule d'écrivains philosophes, religieux ou philantropes.

Au milieu des raisonnemens les plus variés et des combi-

naisons les plus multipliées, on voit dominer deux systèmes diamétralement opposés, autour desquels les auteurs se sont groupés comme autour de deux bannières ennemies.

Les uns veulent que les salaires soient très bas, les autres veulent qu'ils soient très élevés.

Les premiers disent : « Il n'y a pas aujourd'hui d'industrie « possible sans le bon marché ; si vous ne produisez pas avec » une excessive économie, d'autres livreront les mêmes mar- « chandises que vous à un prix plus bas, et les consomma- « teurs vous laisseront sur le marché, pour s'attacher ex- « clusivement à un vendeur moins exigeant. Comme une « différence de prix extrêmement minime détermine infail- « liblement l'acheteur, on ne peut négliger aucun moyen de « diminuer les frais de production : une seule omission don- « nerait un avantage évident à la concurrence et rendrait « inutiles vos efforts sur tous les autres points. L'économie « doit donc être générale et frapper indistinctement tous les « instrumens de production, sans examiner s'ils sont doués « ou non de la faculté de sentir, ni s'ils appartiennent au « règne minéral ou au règne animal.

« Or, le salaire des ouvriers étant une des principales « dépenses de la production agricole ou industrielle, sa ré- « duction est une nécessité fâcheuse, mais inévitable. Si « sur toute la surface du globe les nations s'entendaient « pour maintenir les salaires à un taux déterminé, le bon- « heur général y gagnerait peut-être; mais il suffit qu'un « seul peuple se mette à diminuer le salaire de ses travail- « leurs pour que tous les autres soient forcément amenés « à en faire autant; la réduction du prix des journées de- « vant en effet amener une diminution sur le prix de revient « de l'objet produit et par suite sur la valeur vénale, les « consommateurs le préféreront sans nul doute.

« Eclaircissons ceci par un exemple.

« Un tonneau de pommes de terre se vend 3 francs sur « certains marchés : supposons que la main-d'œuvre entre

« pour moitié dans cette somme, dont l'autre moitié repré-
« sente les frais d'engrais, de semence et de loyer de la
« terre; si le prix des journées est de 1 fr. 50 cent. dans le
« pays, une journée d'homme aura donc été consacrée à la
« production d'un tonneau de pommes de terre; maintenant,
« si l'on trouve moyen de réduire de 30 à 20 sous le prix de
« la journée, les autres frais demeurant tous les mêmes,
« on aura obtenu les pommes de terre et on pourra les
« livrer au marché à 2 fr. 50 cent. au lieu de 3 fr. Il ne peut
« y avoir de doute qu'à ces conditions elles seront préférées;
« force sera donc d'adopter partout la méthode des journées
« réduites ou de renoncer à la vente des pommes de terre,
« puisque personne n'en demanderait une seule au prix su-
« périeur à celui de 2 fr. 50 cent. le tonneau.

« Le bas prix des journées peut, à la vérité, produire plus
« ou moins de gêne dans la classe nombreuse des ouvriers;
« mais aussi cela vous mettra en état de soutenir, sur tous
« les marchés, la concurrence de l'industrie étrangère. »

Les partisans des salaires élevés répondent : « A quoi
« vous servira de soutenir partout la concurrence de l'étran-
« ger, si vous le faites aux frais de vos nationaux et aux
« dépens de leur bonheur et de leur aisance? Quel est le
« but que vous vous proposez, si ce n'est pas la prospérité
« générale? Or, vous n'y arriverez pas, si vous augmentez
« la misère publique. Le bonheur de l'humanité est, assu-
« rément, ce que vous avez en vue; eh bien! vous le rendez
« impossible, si vous créez partout une détresse générale
« et permanente. » Nous aborderions l'examen détaillé de ces deux propositions, s'il était possible de le réduire à des proportions raisonnables et s'il ne devait pas nous entraîner dans des développemens trop étendus. Il faut observer du reste qu'elles n'ont pas dans l'application toute l'importance que paraîtrait leur donner leur simple énoncé. Dans les pays libres, on ne peut pas contraindre l'ouvrier à travailler au-dessous d'un juste salaire; il existe, il est vrai, des moyens de

l'y amener, mais seulement pour un laps de temps assez court et toujours de son consentement.

Sous les gouvernemens absolus, l'industrie est ordinairement peu développée, et ce ne sont pas ses abus, mais son absence qu'il y a lieu de redouter.

Les salaires s'élèvent ou s'abaissent ordinairement par la force des choses et, bien qu'il soit le plus souvent facile de prévoir leurs variations, il est presque toujours impossible de les diriger (1). Ce n'est qu'en examinant des opérations commencées qu'on peut se rendre compte de leurs résultats; et les gouvernemens les plus puissans ne peuvent exercer sur les salaires l'influence la plus légère, s'il ne s'y prennent longtemps à l'avance et s'il ne donnent l'impulsion aux entreprises qui ne sont pas encore entamées.

Pour revenir aux deux questions qui ont été posées plus haut sur les avantages respectifs des salaires bas ou élevés, nous ne nous occuperons point de leurs dissidences; nous chercherons au contraire par quel côté elles se rapprochent, et si nous trouvons une proposition capitale sur laquelle tout

(1) Ce serait ici le lieu d'examiner les belles théories de Malthus dont l'apparition a causé parmi les âmes sensibles une espèce d'insurrection intellectuelle; la lecture de son ouvrage aurait promptement calmé les esprits, si les clameurs de la multitude n'avaient ôté aux uns tout désir d'examen, et si trois volumes à digérer n'avaient un peu effrayé la paresse de quelques autres.

Aujourd'hui les préveutions sont considérablement calmées et les gens instruits ne voient plus dans son ouvrage qu'une collection précieuse de fait exacts, liés entre eux par une doctrine neuve et vraie. L'auteur d'un mémoire sur *la Charité*, présenté il y a long-temps à l'Académie en donne un extrait que je ne pourrais que répéter. Je n'en ferai donc plus aucune mention.

J'ajouterai seulement ici, par circonstance, que ce mémoire a été pour moi une pierre d'achoppement constaute, pendant que je travaillais à cet écrit. Je ne voulais pas reproduire ce qu'il avait dit beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, et cependant je me rencontrais à chaque instant sur le même terrain que lui, et avec les mêmes doctrines à présenter. La misère ne touche pas par tous les points à la charité, mais la charité touche par tous les points à la misère.

le monde soit d'accord, nous la prendrons pour point de départ et pour base du système qui sera bientôt développé.

Les partisans des salaires élevés n'ont assurément pas le désir de constituer en perte le capitaliste et les chefs d'industrie qui emploient et paient des ouvriers. Ils veulent bien que les bailleurs de fonds s'enrichissent, mais à condition que les hommes dont le travail crée leur opulence ne seront pas sacrifiés comme des instrumens inanimés qui s'usent et se détruisent au service de leur propriétaire.

Les partisans des bas salaires ne veulent point la misère et la ruine de l'ouvrier; mais ils regardent la conservation et l'accroissement des capitaux employés comme une condition *sine quâ non* de la continuation du travail. Ils pensent que si un chef d'entreprise se trouve soumis à des frais trop considérables et perd sur son exploitation, il la suspendra infailliblement, et alors les ouvriers, au lieu d'obtenir de lui un salaire médiocre, n'en obtiendront plus aucun salaire; or mieux vaut, disent-ils, être mal payé que de n'être pas payé du tout.

Le débat roule donc en entier sur cette supposition assez gratuite que toute industrie doit laisser en souffrance une partie quelconque de ceux qui s'en occupent; ce point une fois admis, on peut rechercher aussi longuement qu'on le désire sur lesquels des ouvriers ou des maîtres la perte doit être rejetée; mais il existe une question préliminaire à vider: est-il nécessaire que l'industrie constitue en perte ou les travailleurs ou les directeurs des travaux?

Les idées vraies en matière d'industrie ne sont pas encore assez généralement répandues pour que les plus élémentaires mêmes soient admises sans conteste. Nous voyons souvent ériger en principe d'énormes hérésies économiques qui non-seulement passent en conversation, mais encore se produisent en lettres moulées et prennent gravement possession des journaux et des revues.

Il s'est trouvé des écrivains qui, confondant les effets de la

concurrence avec ceux du commerce, ont dit : « L'industrie « ne crée rien, seulement elle déplace : elle n'influe pas sur « la masse des richesses; mais elle fait passer dans les mains « de l'un ce qui était entre les mains de l'autre : un perfection- « nement qui donne la vogue aux produits d'une manufacture « l'ôte nécessairement à une masse égale d'autres produits. « Ainsi le bénéfice de la production a changé de forme et de « propriétaire ; il n'y a rien de plus que cela. »

S'il en était ainsi, l'industrie serait un jeu de hasard ou d'adresse d'où l'on ne pourrait jamais retirer au-delà de l'enjeu qui aurait été déposé sur la table ; alors ce qui serait gagné par l'un devrait nécessairement être perdu par l'autre ; mais l'industrie n'est point un tapis vert improductif de sa nature et sujet, en outre, aux refaits. C'est une terre abondante et fertile, toujours prête à donner ses fruits et à multiplier au centuple le grain que le laboureur lui confie ; mais en agriculture il ne suffit pas, pour recueillir des gerbes, de jeter sur le sol quelques grains de blé, il faut encore semer en temps utile et sur un terrain préparé suivant les règles de l'art. Le cultivateur qui les ignore perd ses semences et ses soins ; il en est de même de l'industriel sans lumières ; une foule d'entreprises malhabilement ou malhonnêtement conçues se sont trouvées dès leur début frappées d'impuissance et, le lendemain de leur création, la question était de savoir qui en supporterait les frais. Mais ce n'est pas sur des cas malheureux et exceptionnels que l'économiste doit raisonner, pas plus que l'agronome ne doit compter spécialement et exclusivement sur les trombes et sur la grêle. Il y a deux sortes d'entreprises, celles qui donnent un bénéfice net et celles qui rendent une perte sèche. Les premières seules doivent être suivies, et dans leur direction on ne doit, sous aucun point de vue, tenir compte d'autre chose que du produit net. C'est ce qui sera démontré dans le chapitre suivant ; mais avant de clore celui-ci, achevons de faire parfaitement comprendre ce qu'est

le salaire pour l'ouvrier, et dégageons surtout les idées de salaires des idées de bienfaisance et d'aumône avec lesquelles on les a trop fréquemment mêlées, au grand détriment de la société et en particulier de la classe ouvrière.

Le salaire est le prix du travail que peut vendre un ouvrier. Si un industriel veut exploiter, par exemple, une mine de charbon de terre, il lui faut d'abord la mine elle-même, puis du bois pour consolider ses galeries, des machines pour en épuiser les eaux, des outils pour extraire le charbon et enfin des ouvriers pour mettre le tout en mouvement; eh bien, le travail des ouvriers est pour lui une dépense de même nature que l'achat des sondes et des chaudières à vapeur.

On n'a sûrement pas l'idée qu'il doit faire la charité aux propriétaires de forêts et aux constructeurs de machines, on doit penser de même qu'il ne la fait pas aux ouvriers. L'idée d'aumône emporte nécessairement avec elle une idée de dépendance et de dégradation; il n'en est pas ainsi du salaire: l'homme qui vend son travail et qui le livre ne contracte pas d'obligations envers celui qui l'achète et le paie; qu'il s'établisse entre eux des rapports de confiance et de bonne volonté mutuelle, c'est ce qu'on ne saurait trop désirer et c'est ce qui a lieu le plus souvent. Si l'ouvrier reçoit, en dehors de son salaire, de bons conseils et de bons traitemens, qu'il en soit reconnaissant, rien de mieux; mais il ne doit à son maître aucune gratitude pour le fait même du salaire, pas plus qu'il n'en devrait à l'homme auquel il aurait vendu une propriété mobilière ou territoriale : une fois le marché exécuté de part et d'autre, une fois l'objet livré et l'argent reçu en échange, tout est terminé entre l'acheteur et le vendeur.

C'est donc à tort et par une sorte de réminiscence mal placée de l'esclavage et de la féodalité qu'on a voulu souvent, d'une part, imposer aux capitalistes la charge de ses ouvriers dans les temps difficiles et, d'autre part, grever

l'ouvrier d'une dette de reconnaissance et de sujétion vis-à-vis de celui qui l'emploie (1). Cette sujétion n'existe qu'en ce qui concerne le travail promis; pour les souffrances que peut éprouver la classe ouvrière, ses maîtres doivent sans doute les secourir quand ils le peuvent, mais uniquement comme ils secourraient celles de tout autre de leurs semblables, ou comme tout autre secourrait celles-là.

Je ne veux pas dire que la proximité ne soit pas un motif légitime pour déterminer d'une part l'attachement, de l'autre la bienfaisance ; je dis que la qualité d'ouvrier et de maître n'ajoute rien à l'obligation qu'ont tous les hommes de se considérer comme frères, de s'entr'aimer et de se secourir.

Le travail est le produit de l'ouvrier, comme le fourrage et les céréales sont le produit de l'agriculture. Il le vend donc, comme le fermier vend ses récoltes et il doit, comme lui, calculer si ce produit ne lui coûte pas trop cher.

La force de l'ouvrier est considérée par le maître comme

(1) Lorsqu'un ordre social imparfait ôte le libre arbitre à une portion de l'espèce humaine et laisse à quelques-uns le soin de penser et de vouloir pour tous, il est de droit que les gouvernés demeurent à la charge des gouvernans; les esclaves vieux, infirmes ou hors de service doivent être nourris par leur maître et ce n'est que justice; ceux qui ont eu le profit de leurs travaux doivent supporter les frais de leurs non-valeurs. Il n'en est pas de même dans un pays libre où chaque homme peut disposer de sa personne sans consulter et sans rendre compte. On ne comprendrait guère comment l'ouvrier qui aurait mésusé de sa force et de sa liberté réclamerait, comme un droit, sa subsistance d'une classe plus riche que lui, mais qui n'aurait eu aucune influence sur son passé. Si l'on donne aux pauvres des droits sur la fortune du riche, il faut forcément donner aux riches des droits sur la conduite du pauvre, et alors on sort du système d'indépendance qui peut seul aujourd'hui assurer le bien-être des prolétaires. Vouloir leur accorder une entière liberté d'allures et rendre d'autres qu'eux responsables de leurs écarts, les faire jouir simultanément des bénéfices de l'indépendance et des avantages de la servitude, c'est vouloir concilier des choses incompatibles et sortir complètement des règles de la justice et de la vérité.

un élément de production qu'on ne doit pas payer trop haut relativement au service qu'on en tire; elle doit être considérée ainsi par l'ouvrier lui-même. C'est pour s'être trompées sur ce point, ou pour en avoir méconnu l'importance que les classes ouvrières ont été si souvent en proie à la détresse. De même qu'il y a un actif et un passif pour une exploitation ou une manufacture, de même il y a pour chaque famille et pour chaque ouvrier une sorte de balance qui détermine son aisance ou sa pauvreté; si ses dépenses, utiles ou non, dépassent ses profits, s'il se coûte plus qu'il ne se rapporte, il perd sur sa propre exploitation et doit nécessairement s'appauvrir, à moins qu'il ne vienne à bout de gagner plus ou de dépenser moins. C'est par ces deux expédiens qu'il doit chercher à se tirer d'affaire; mais s'il continue à suivre un train de vie qui le ruine et qu'il se contente pour tout remède d'accuser l'avarice et la dureté de ses maîtres, il sort évidemment du vrai et du juste; et, après être tombé dans la pauvreté, il tombe encore dans l'absurde, ce qui est infiniment plus fâcheux, au dire d'un ancien philosophe.

CHAPITRE IX.

Du produit net et du produit brut, considérés dans leurs rapports avec les salaires. (1)

Nous avons vu, dans les deux chapitres précédens, que l'ouvrier devait toujours se suffire à lui-même et qu'en dehors des gains nécessaires à sa vie et absorbés par sa con-

(1) Le lecteur connaît sans doute la différence du produit net et du produit brut; cependant voici leur définition :

Le produit brut, c'est la masse totale de valeurs créées par une industrie, sans défalcation des frais et dépenses que cette création a occasionés.

Le produit net, c'est l'excédant de ces valeurs sur leurs frais de produc-

sommation de chaque jour, son travail devait encore produire pour lui et pour d'autres un excédant de bénéfice. Ce bénéfice se partage inégalement et irrégulièrement entre le capitaliste et le travailleur; mais la part de gain attribuée à chacun n'est évidemment qu'une question secondaire. Le premier point à obtenir, c'est qu'il y ait réellement un excédant de profit. J.-B. Say a divisé son ouvrage en trois livres : *De la production des richesses; de la distribution des richesses; de la consommation des richesses.* Ce n'est pas là une classification arbitrairement dictée par les convenances de la librairie, ou la nécessité de procéder d'après une méthode quelconque; c'est un plan puisé dans la nature même des choses et indiqué par la réflexion. S'occuper de la répartition des bénéfices avant de les avoir faits, distribuer les dépouilles avant d'avoir vaincu, vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis à terre, ce sont des opérations chanceuses et qui peuvent attirer sur leurs auteurs les reproches d'imprudence et de légèreté. Lorsqu'une entreprise ne réussit pas, elle n'offre que des pertes à partager; et, bien qu'alors l'empressement des ayant-droit soit moindre, il n'en est pas moins indispensable que chacun d'eux en prenne sa portion. Alors arrivent les collisions entre les maîtres et les ouvriers.

Exemple : peu après la révolution de juillet, les ouvriers en soie se soulevèrent à Lyon et, comme leur salaire avait été réduit au-dessous de la limite qui leur permettait de

tion; c'est ce qui reste au producteur après qu'il a payé ses ouvriers et ses achats de matières premières.

Exemple :

Un agriculteur tire de son champ 100 mesures de seigle qui valent 3 fr. chacune, total 300 fr. Ces 300 fr. sont le *produit brut* du champ.

Si l'agriculteur a dépensé 250 fr. en engrais, semences, labour, hersage, loyer de la terre et frais de récolte, les 50 fr. d'excédant sont le *produit net.*

Si l'agriculteur a dépensé 300 fr. pour obtenir une récolte d'une égale valeur, le *produit brut* existe toujours, mais le produit net a disparu; et s'il a dépensé 400 fr. pour obtenir des récoltes qui ne valent que 300 fr., le produit brut demeure le même, mais le produit net est o moins 100.

vivre, ils demandèrent qu'on les relevât à un taux, médiocre à la vérité, mais qui leur laissât l'espérance de ne pas mourir de faim. On doit rendre à ces ouvriers la justice de dire qu'ils n'exigeaient ni un prix disproportionné avec leurs efforts, ni encore moins un salaire gratuit qui les nourrît dans la paresse et l'oisiveté; ils acceptaient et demandaient une vie laborieuse, mais rémunérée; leurs drapeaux portaient cette devise remarquable : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.* Cependant ces hommes n'avaient pas fait attention qu'ils se heurtaient contre l'impossible. Le prix des soies manufacturées avait énormément baissé, il fallait dès-lors faire supporter la moins-value par les chefs d'ateliers, ou bien par les ouvriers, ou bien enfin suspendre la fabrication.

Prendre le dernier parti, c'était mettre à l'aumône toute la population ouvrière; prendre le premier, c'était revenir au dernier par une voie peu détournée, puisque les chefs de manufactures ne devaient évidemment pas persister longtemps dans une fabrication qui leur devenait onéreuse; enfin, prendre le second, c'était un expédient triste et désastreux, mais qui n'avait pas, comme les autres, l'inconvénient d'être impraticable. Les ouvriers n'étaient pas contraints de travailler à un prix qu'ils jugeaient insuffisant, et ils auraient mieux agi en laissant à leurs camarades la possibilité de travailler, s'ils le voulaient, pour un salaire réduit, tandis qu'eux-mêmes se seraient livrés à d'autres occupations qu'ils auraient jugées plus productives. Leur révolte eut pour résultat, non de faire hausser, suivant leurs vœux, les salaires, mais de suspendre partout les travaux et d'ôter encore une demi-paie à ceux qui ne pouvaient plus l'avoir entière.

A considérer les choses du point de vue purement arithmétique, il est hors de doute qu'une entreprise doit être productive pour enrichir les ouvriers qui ont concouru à son exécution, à moins qu'on ne veuille prétendre que les direc-

teurs doivent entretenir leurs ouvriers à perte, par un sentiment de charité chrétienne ou de pure philantropie. Mais, dans ce cas même, leurs bonnes dispositions ne les conduiraient pas bien loin : lorsque leur ruine individuelle aurait été consommée par des sacrifices journaliers, les ouvriers se trouveraient définitivement sur le pavé ; l'exemple des désastres du philantrope découragerait l'industrie, et finalement la classe ouvrière perdrait, par ce procédé, infiniment plus d'ouvrage qu'elle n'en aurait gagné.

Si maintenant, au lieu de comparer seulement les chiffres, on entre dans le détail des transactions qui ont lieu entre ouvriers et maîtres, on arrive au même résultat, savoir, que l'ouvrier ne peut s'enrichir que dans l'exécution d'une entreprise productive, et que ses gains, pour avoir quelque durée, ne peuvent être pris que sur des bénéfices réalisés par suite de son concours.

Quelques-uns disent : *Il ne sert de rien à l'ouvrier de prendre part à une entreprise lucrative ; il ne profite pas de ses travaux : l'avidité du maître absorbe tout ; quels que soient les bénéfices d'une affaire, il se les adjuge en entier, sans en rien laisser aux ouvriers qui les lui ont fait avoir.* Ce raisonnement est fondé sur une erreur. Il ne dépend pas du maître de s'adjuger les profits entiers d'une affaire ; qu'il en ait quelquefois le désir, je n'en disconviens pas, mais il n'en a jamais la possibilité.

L'ouvrier n'est pas attaché au métier, comme autrefois le serf était attaché à la glèbe ; il se déplace et change de maître aussitôt qu'il se voit maltraité. On a vu au chapitre III du livre I, comment la concurrence entre ouvriers fait baisser les salaires ; il est facile de comprendre comment la concurrence entre maîtres les fait hausser.

Toutes les fois qu'une fabrication agricole ou industrielle donne un bénéfice net, il est de l'intérêt des maîtres d'étendre, autant qu'ils le peuvent, leurs affaires et de multiplier le nombre de leurs ouvriers. Si une manufacture de chapeaux

rapporte par chapeau 20 sous de profit net et si chaque chapeau exige la journée de deux ouvriers, il est évident que chaque journée d'ouvrier rapporte, tous salaires payés, 10 sous au fabricant de chapellerie : il doit donc désirer employer le plus d'ouvriers possible, puisqu'il tire d'eux un revenu journalier de 10 sous par tête; il a même de l'avantage à les payer un peu plus cher, pour en attirer un plus grand nombre autour de lui. Par exemple, s'il a douze ouvriers, il gagne 6 fr. par jour; mais s'il augmente de 5 sous le prix de leur journée, il débauchera à l'instant les ouvriers des autres chapeliers; il ne gagnera plus, il est vrai, que 5 sous sur leur journée; mais aussi, au lieu de douze, il en aura cent, et, au lieu de 6 fr. par jour, il gagnera 25 fr. sur son atelier. Ses concurrens, pour ne pas perdre le reste de leurs ouvriers, éleveront leur prix de 5 sous, et peut-être de 6; dans ce dernier cas, ils lui reprendront non-seulement ceux qu'il leur avait enlevés, mais encore une partie des douze qui composaient son atelier primitif. La concurrence peut ainsi élever les prix jusqu'au point où la journée de l'ouvrier cesse d'être pour le maître un bénéfice et devient une charge. Alors la baisse est inévitable, parce que les maîtres commencent à agir en sens inverse de ce qui vient d'être dit et que la concurrence la plus active s'établit entr'eux, non pour s'enlever réciproquement leurs ouvriers, mais pour se débarrasser chacun des siens (1).

Il n'existe aucun moyen légal de forcer les maîtres à donner à leurs ouvriers un salaire suffisant : cette nécessité résulte pour eux du besoin seul qu'ils ont de bras. Le *maximum* inventé pendant la révolution était une absurdité; un *minimum* en serait une tout aussi grande (2). Ainsi c'est

(1) La baisse peut aussi survenir par suite d'une augmentation dans le nombre total des ouvriers, augmentation provoquée par l'appât d'un salaire élevé; mais ce n'est pas de ceci qu'il s'agit en ce moment.

(2) Le maximum révolutionnaire n'était absurde qu'industriellement par-

uniquement le profit net d'une affaire qui donne aux ouvriers un salaire élevé, par suite de la concurrence qui s'établit entre les maîtres ; ainsi encore, ils ne peuvent qu'être très mal payés s'ils travaillent pour une entreprise qui soit en perte ; je me trompe : dans ce dernier cas, ils ont encore par devers eux une autre chance, celle de n'être pas payés du tout.

Il existe cependant une école d'économistes qui pensent que le produit net ne doit pas être mis en première ligne et que la recherche du produit brut est plus favorable au bien-être des classes pauvres.

Cette opinion n'a pu prévaloir, bien qu'elle ait été défendue avec tout le talent et toute la persévérance possible par un des plus savans historiens et économistes du siècle. M. de Sismondi a consacré à la défendre de nombreux volumes dont la profondeur et l'érudition l'auraient fait sûrement triompher, si son triomphe avait été possible : toute son argumentation paraît établie sur ce principe : il serait mieux que le produit net ne fût systématiquement recherché par personne. Cette thèse peut être soutenue ; mais, en admettant que le produit net soit exclusivement recherché par plusieurs peuples et qu'il n'y ait aucun moyen de leur faire changer de route, les autres nations peuvent-elles persévérer dans l'ancienne voie, sans se faire écraser par les partisans du nouveau système? Cette question équivaut à celle-ci : la poudre à canon étant essentiellement meurtrière et ne pouvant guère être considérée que comme un instrument de destruction, ne vaudrait-il pas mieux s'en interdire l'usage et ne combattre qu'avec des arquebuses, des viretons et des arbalètes qui réunissent le double avantage de faire à-la-fois bien moins de mal et bien moins de bruit ?

L'industrie est aujourd'hui l'une des armes avec lesquelles

lant ; politiquement parlant, c'était une spoliation, mais ce n'était pas une absurdité.

les peuples combattent; on peut bien dire que le monde n'est pas une arène et que le devoir des gouvernans n'est pas de préparer au-dedans de leurs frontières des champs de bataille pour les étrangers; c'est là le langage des gens pacifiques; mais ce n'est pas celui des conquérans. Lorsqu'une armée d'invasion se précipite sur un pays mal défendu, peu lui importe que les habitans aient ou non consenti à se battre. S'ils ne veulent pas se défendre, elle les asservit ou les extermine. Il en est de même de l'industrie; les ouvriers les plus habiles enlèvent aux autres leur travail: or le travail, c'est le champ que cultive l'ouvrier; la conquête est aussi réelle que s'ils ôtaient au propriétaire sa maison, ou au rentier ses capitaux et l'ouvrier n'est pas plus maître que le soldat de refuser la bataille qu'on lui offre; il y va pour lui de son avoir et de son avenir; c'est en vain qu'il se met à l'abri derrière des lignes de douanes qui sont les fortifications des industries arriérées: on amène contre elles la contrebande et les traités de commerce qui sont les tirailleurs et les batteries de siège à l'usage des industries puissantes. Les assiégés peuvent, au prix d'horribles souffrances, retarder de quelques instans le moment de l'entrée; mais ce n'est qu'une affaire de temps.

Un célèbre écrivain disait en parlant des républiques d'Italie: *on ne croyait pas alors qu'un citoyen, un gentilhomme fût obligé d'égaler en bravoure et en mépris de la mort ces hommes abrutis dont la guerre était la seule passion.* Esthétiquement parlant, ce raisonnement était très soutenable; mais au jour du combat, l'épée en fit justice; les *guerriers abrutis* renversèrent ceux qu'ils ne pouvaient réfuter, et la désolation qui s'étendit sur l'Italie dut apprendre à ses habitans qu'on ne discute pas avec le glaive et qu'on n'argumente pas avec la nécessité.

La poursuite du produit brut est un état factice qu'on ne peut maintenir que par des lois rigoureuses et que par défaut de lumière dans la masse d'une nation; nous le voyons

en honneur chez les peuples qui n'estiment pas et, par conséquent, qui ne comprennent pas l'industrie. Le produit net domine chez ceux qui précèdent les autres dans la voie du progrès.

Les sectateurs du produit net supplanteront toujours et partout les partisans du produit brut, comme les fusiliers et les artilleurs balayeront toujours les armées qui combattent avec l'arc ou le javelot; ainsi la doctrine du produit brut disparaîtra avec ses partisans, comme ont disparu devant le canon les archers, les frondeurs et les hommes d'armes bardés de fer.

C'est à regret que nous abandonnons ce sujet sans avoir reproduit et réfuté une à une les objections multipliées des partisans du produit brut, il faudrait des volumes : résumons le chapitre III.

L'ouvrier libre ne doit jamais être à la charge de celui qui l'emploie; autrement l'industrie ne serait qu'une taxe des pauvres plus ou moins déguisée.

L'ouvrier libre doit payer par son travail au-delà du prix de son salaire ; autrement ce salaire baisserait, puisque les maîtres n'auraient plus d'intérêt à retenir leurs ouvriers.

Ce n'est pas en dévorant les ressources de la nation que les ouvriers doivent maintenir leur existence; c'est en les augmentant, au contraire; toutes les fois qu'un homme meurt sans laiser derrière lui, sous une forme quelconque, un accroissement de la richesse publique, que cet homme soit prolétaire ou pair du royaume, il a dû être nécessairement mal constitué ou mal dirigé.

Le produit net se partage forcément entre les ouvriers et leurs maîtres : les uns et les autres perdent quand il n'y a pas de produit net.

La doctrine du produit net amène à sa suite celle de la concurrence : or, au milieu d'avantages sans nombre, la concurrence produit des désastres partiels et momentanés. Leur aspect ne doit point effrayer le véritable philantrope.

Il sait que les champs de bataille sont ordinairement jonchés de cadavres et de blessés, mais que ceux qui sont morts dans la lutte ont assuré le triomphe de la bonne cause et sauvé le pays de l'invasion des étrangers.

CHAPITRE IV.

Du produit net et du produit brut, considérés dans leurs rapports avec la législation.

Si la liberté d'agir sous sa propre responsabilité était complètement accordée à tous, si des lois plus ou moins insensées ne gênaient pas, sous mille formes, l'exercice des industries qu'elles prétendent protéger, le produit net seul serait recherché par les hommes intelligens et, bien que les théoriciens pussent encore combattre pour leurs doctrines, dans la pratique, il n'y aurait personne qui ne s'attachât au profit.

Comment le doute pourrait-il être permis? Le produit brut, c'est le *statu quo* industriel, c'est la transmission du passé à la génération future, sans progrès, sans augmentation, sans croissance. Le produit net, c'est le développement de la richesse et de la puissance! Qu'on ne me dise pas que le produit brut nourrit et occupe des ouvriers! Il en est de même du produit net. Nous n'avons pas à rechercher par où ils se touchent, mais plutôt par où ils diffèrent. Le produit brut les nourrit dans la misère avec des salaires réduits et dans une dépendance complète; celui qui les emploie sans bénéfice pour lui et dans la seule vue de leur être utile ne peut manquer d'acquérir sur eux une influence sans bornes et sans contrôle. Il s'ensuit pour l'ouvrier une soumission qui ressemble par plusieurs points à de la dégradation. L'homme n'est pas réellement libre vis-à-vis de celui de qui son existence dépend et qui peut la lui ôter sans rien retrancher à son bien-être et à sa richesse.

Il n'en est pas ainsi de l'ouvrier employé dans une vue de produit net : il sait que le travail lui est nécessaire pour subsister ; mais il sait aussi que celui qui l'emploie tire parti de son travail. Son maître ne peut le congédier sans se nuire à lui-même et sans renoncer aux profits que lui rendaient les journées de son ouvrier. Dès-lors il le considère comme un homme ; il le traite avec quelques égards et, s'il est loin de notre pensée de vouloir détruire tout respect et toute subordination des ouvriers vis-à-vis de leurs maîtres, il en est également loin de vouloir qu'ils leur offrent une obéissance aveugle. Il y a pour les basses classes, comme pour les hautes, une certaine dignité d'homme à laquelle on ne renonce jamais impunément et sans perdre quelque vertu et quelques sentimens qu'il serait mieux de conserver : ce n'est plus un citoyen que celui qui s'est livré corps et âme à un autre ; c'est un séide, un leude ou un parasite, classes qu'il est essentiel de ne pas multiplier.

Le produit net étant, sous tous les rapports et pour tous, incomparablement préférable au produit brut, comment se fait-il qu'il ne soit pas constamment poursuivi à l'exclusion de son rival et comment se trouve-t-il des hommes assez aveugles pour s'attacher au produit brut qui peut les faire vivre, mais jamais les enrichir ?

C'est que des lois mal conçues ferment souvent les avenues du produit net à ceux qui voudraient y arriver ; c'est qu'il y a quelques intelligences rebelles qui ne calculent pas et qui se contentent d'agir. C'est que des réglemens institués en vue d'une autre société depuis long-temps détruite n'en ont pas moins conservé leur vigueur, salutaire autrefois, aujourd'hui destructive ; enfin c'est que les uns ne pensent pas à comparer les deux systèmes et que les autres qui en sentent la différence, sont lancés forcément et sciemment dans la mauvaise voie.

On me dira peut-être qu'aucune loi précise n'interdit le bénéfice net? Cela est vrai ; mais tantôt des droits écrasans

équivalent à une défense positive ; tantôt des formalités inutiles arrêtent à chaque pas une affaire et l'anéantissent en détail ; tantôt enfin on la soumet au jugement de quelque employé de l'administration : or, s'il en est dont les lumières et l'activité rendent l'intervention précieuse, on en trouve d'autres qui paraissent être une incarnation de l'entrave, une personnification de l'obstacle, une prohibition animée et même un peu intelligente.

La surveillance des lois ou des employés de l'administration est louable, tant qu'elle a pour but de protéger les intérêts des tiers; mais dans tout pays libre elle devient oppressive dès qu'elle prétend exercer un contrôle sur les actions des hommes relativement à eux-mêmes et pour leur propre bien. Ce système qu'on veut bien appeler paternel et qui n'est que despotique suppose aux employés une supériorité morale immense sur la totalité des industriels ; cette supposition est regardée par tous comme blessante, et aux yeux de ceux qui ne la croient pas fondée, elle doit paraître profondément absurde.

Nous ne creuserons pas davantage un sujet qui touche d'un côté à l'industrie et de l'autre à la politique. Nous nous efforcerons, dans les chapitres suivans, de compléter ce qui vient d'être dit sur le bénéfice net, autant du moins qu'il nous est donné de compléter quelque chose dans un ouvrage qui ne peut être qu'un abrégé et avec un sujet qui s'étend en tous sens aussitôt qu'on y met la main.

CHAPITRE V.

Du patrimoine de ceux qui ne possèdent rien.

On entend dire souvent : la terre entière doit-elle être confisquée aux profits de quelques hommes ? Peut-on tolérer entre un petit nombre de mains une accumulation de ri-

chesses qui déshérite le reste de l'espèce humaine? Ne serait-il pas utile que les ressources fussent partagées et que chacun en obtînt une petite part?

A entendre cet argument, on dirait que le riche dévore et engloutit à lui seul la totalité des fruits des champs et la masse entière des récoltes. Il n'en est pas ainsi pourtant; les facultés digestives du riche ne croissent pas avec sa fortune; quelque opulent qu'on le suppose, il ne peut pas faire par jour beaucoup plus de quatre repas.

Il est à désirer sans doute que le nombre des propriétaires se multiplie, afin que ceux qui vivent du travail de leurs mains trouvent encore quelques ressources quand ce travail vient à leur manquer; mais c'est une erreur de croire que les grandes fortunes soient l'apanage exclusif de leur possesseur et que les classes pauvres n'en prennent pas leur part, même sans aucune bonne volonté du côté du propriétaire; ce n'est pas l'accumulation des richesses, c'est leur mauvais emploi qui appauvrit le pays.

Le prolétaire dépourvu d'instruction peut bien s'indigner d'un partage inégal; il peut se croire exclu de l'héritage des richesses nationales; mais tel n'est pas le jugement qu'en porte l'homme réfléchi.

Mettons de côté dans le cœur du propriétaire toute idée de bonté et d'humanité naturelle; supposons-le préoccupé de ses intérêts seuls et à l'exclusion de tout autre sentiment: il n'en est pas moins obligé de faire part au pauvre de sa richesse. Le temps est passé (du moins en Europe) où les avares thésaurisaient et faisaient consister leur bonheur à dormir trente ans sur un tonneau d'or; aujourd'hui le riche dépense sa fortune; il l'emploie quelquefois à des travaux productifs et quelquefois à des travaux improductifs; mais il l'emploie toujours, et il n'existe encore sous le soleil aucun moyen connu de dépenser son avoir sans offrir des gains à quelque créature humaine. Si le riche fait des achats de quelque nature qu'ils soient, il occupe les producteurs des

objets qu'il achète; s'il prête son argent, au lieu de l'employer lui-même, cet argent qui représente une richesse n'en va pas moins aux classes pauvres après avoir passé par les mains de l'emprunteur. Quelques personnes pensent que celui qui ne dépense pas son revenu et qui en place sous forme de prêt une partie soustrait cette partie à la richesse publique et à la consommation du pauvre: c'est une erreur profonde.

L'argent placé grossit le capital de la richesse publique et augmente ainsi les ressources du pauvre dans l'avenir. D'autre part, l'emprunteur se charge de l'emploi de cet argent. Il va par lui aux classes pauvres et peu leur importe assurément de le recevoir de la main du rentier ou de celle de l'industriel.

On ne trouve plus aujourd'hui que dans les comédies ces gens qui enterraient leur argent et le laissaient improductif jusqu'à leur mort. En a-t-on jamais vu de vivans? Cette race a-t-elle jamais existé ailleurs que dans le cerveau des romanciers ?

S'il a existé de ces êtres, il n'en existe plus; chacun tâche à présent de tirer parti de sa fortune et, soit sous forme de travaux, soit sous forme de prêts, tout homme doué d'un peu de sens emploie bien ou mal ce qu'il a ; ceux qui voudraient agir autrement seraient considérés comme privés de jugement. Or, on peut réfléchir aussi long-temps que l'on voudra, on ne trouvera aucune manière d'employer une portion quelconque de richesse sans appeler les classes pauvres au partage.

Il ne faut pas croire pourtant qu'elles tirent un égal profit de toutes les dépenses que peuvent faire les riches; ou du moins si ce profit est égal dans le présent, il est inégal dans l'avenir. Le dissipateur, le débauché, l'extravagant appellent bien les classes pauvres au partage de leur richesse; mais d'une part, ils les démoralisent; d'autre part, s'ils alimentent le présent, ils détruisent le futur. C'est ce que ne font pas

les riches industrieux ou économes, et nous montrerons que l'homme nuisible est souvent celui qu'exaltent les hommages du vulgaire, et l'homme utile celui que poursuivent les préjugés des gens sans lumière.

S'il est incontestable que les moyens d'existence se distribuent nécessairement entre un grand nombre de mains et que le riche le plus égoïste ne peut dévorer sa fortune sans que le pauvre vienne s'asseoir à son banquet, on en devrait conclure que l'augmentation de la richesse, en quelques mains qu'elle s'opère, n'en amène pas moins un accroissement de ressources pour les classes qui n'ont pas de fortune. Si l'on peut créer au prolétaire une indépendance personnelle, un patrimoine qui soit sa propriété, il devient plus heureux, plus moral et plus productif; mais, à défaut de ressources directes, on ne doit pas mépriser celles qu'il peut tirer de la fortune d'autrui: la providence lui a assigné une large part sur les biens des riches; si l'on ne peut amener l'abondance autour de son foyer, il faut la créer du moins entre les mains de celui qui doit la répartir et multiplier les tables au bas bout desquelles le pauvre peut s'asseoir.

On objectera peut-être que ce remède n'a pas toujours été efficace et qu'en fait, rien n'est plus commun que le spectacle de l'extrême misère existant à côté de l'extrême opulence. Nous répondrons que, dans ce cas, les ressources de l'opulence ont certainement reçu une destination vicieuse; nous l'avons déjà dit: ce n'est pas leur accumulation, c'est leur mauvais emploi qui a fait le mal; c'est le riche qu'il faut accuser; ce n'est pas la richesse.

Et encore faut-il bien expliquer en quoi le riche a manqué à ses devoirs.

Il n'a pas pu dépenser sa fortune sans en déverser quelque part sur les pauvres qui l'environnent; mais il a pu jeter ces pauvres dans une voie improductive qui les conduit à leur ruine. Le travail est le point de jonction entre le capitaliste et l'ouvrier, c'est le premier qui dirige le second; celui-

ci se laisse entraîner par l'espoir d'un salaire ; c'est à l'autre qu'appartient l'honneur ou le blâme d'une direction aveugle ou intelligente.

L'intérêt des possesseurs de capitaux, comme de ceux qui vivent de salaire, est que le travail ne soit employé qu'à des entreprises productives ; le produit net doit toujours être exclusivement recherché ; à ces conditions, le propriétaire est intéressé à ne jamais laisser chômer le pauvre. Les efforts de celui-ci doivent fertiliser les terres de son voisin et des terres sans bras de cultivateurs ne peuvent pas plus produire que des bras de cultivateurs sans terre.

L'homme laborieux qui se trouve sans travail est donc un témoignage vivant de l'incurie du capitaliste qui ne sait pas lui trouver un emploi utile, de même qu'une bonne terre en friche témoigne de l'incurie de son propriétaire ; mais, sous peine de tomber dans les inconvéniens de la taxe des pauvres, on ne doit jamais faire au riche un devoir de défrayer gratuitement celui qui n'a rien. Son intérêt est de le nourrir en l'occupant et, s'il ne le fait pas, ce n'est pas sa dureté qu'il faut accuser, c'est son défaut d'intelligence.

Il est essentiel de combattre ici une erreur trop généralement répandue et dont les fâcheuses conséquences sont incalculables.

Lorsqu'un homme habile monte une entreprise lucrative qui donne pendant plusieurs années de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers, quelques esprits mal faits ou envieux vont aussitôt rechercher s'il a perdu ou gagné sur sa spéculation ; s'il en a retiré quelque profit, on entend dire : *où est le mérite? il a travaillé dans son intérêt. Puisqu'il s'est enrichi, que veut-il de plus? et comment pourrait-il encore nous demander de lui en savoir gré?* De sorte qu'au dire de ceux qui raisonnent ainsi, il n'y aurait de louable que les entreprises en perte et, pour bien mériter du pays, il faudrait d'abord et avant tout être inhabile.

Bizarre conclusion de la jalousie et de l'incapacité ! On ne

saurait, sans injustice, refuser à l'industriel la récompense de ses travaux et de ses efforts. Tandis que l'ouvrier reçoit un salaire, peut-on en frustrer celui qui a conduit l'entreprise? L'intelligence qui conçoit doit-elle être plus maltraitée que la main qui exécute? Les petits et les grands, les riches et les pauvres ne sont-ils pas tous des ouvriers dans la vigne de l'humanité, et tous ne doivent-ils pas être rémunérés en proportion de leur mérite? Le principal mobile des gens actifs, c'est le désir d'améliorer leur position. Ce désir est louable toutes les fois qu'ils s'enrichissent sans appauvrir personne; il devient très louable lorsqu'ils s'enrichissent en distribuant autour d'eux des bienfaits.

Cependant, puisque nous nous occupons de la misère, laissons de côté toute considération de justice et d'équité vis-à-vis du capitaliste, et ne voyons en lui qu'un des instrumens nécessaires pour faire arriver le travail aux classes pauvres : le capitaliste, n'est plus pour nous un homme, c'est une machine, un rouage et rien de plus. Hé bien, dans ce cas même et dans l'intérêt seul des pauvres, il faut lui accorder une large part dans les profits; qu'arrive-t-il en mécanique lorsqu'un engrenage important s'arrête et refuse de fonctionner? La machine entière devient inutile. Or, le capitaliste est semblable à ces rouages délicats qui doivent être incessamment arrosés si l'on veut qu'ils jouent. Dès qu'on néglige ce soin, ils deviennent raboteux, ils crient, et bientôt ils s'arrêtent, mettant ainsi la machine hors d'état de continuer son mouvement. Le capitaliste est libre de donner ou de refuser son concours; une juste part dans les profits le disposera à le donner; une offre mesquine le déterminera à le refuser toujours.

Comparons maintenant les résultats pour la classe ouvrière d'une entreprise qui a été productive, avec ceux d'une autre entreprise qui a laissé un déficit. Il y a nombre de philantropes qui s'efforcent d'enlever les capitaux aux entreprises productives, pour donner aux ouvriers par forme de

bienfaisance, des travaux sans utilité réelle. S'ils consacrent à ces travaux une somme de 100,000 fr. par exemple, lorsqu'elle est absorbée, il ne reste rien pour l'avenir; le capital de la richesse publique a été diminué de 100,000 fr. Or, on a vu plus haut que la richesse publique est le patrimoine de ceux qui ne possèdent rien; l'opération a donc consisté à ôter aux ouvriers futurs une partie de leurs ressources, pour en doter les ouvriers présens. On a dévoré l'avenir pour subvenir aux besoins du moment. On a imité le prodigue qui mange en un jour son fonds, au lieu d'en conserver les revenus pendant toute sa vie.

Si, au contraire, on emploie la même somme à des travaux reproductifs, les 100,000 fr. sont également distribués aux ouvriers sous forme de salaire. Ainsi, dans le présent, ils en tirent le même avantage; mais la différence consiste en ce que l'avenir demeure intact pour eux. Les 100,000 fr. ressortent bientôt avec un bénéfice net quelconque. Supposons-le seulement de 10,000 fr. : les mêmes ouvriers recommencent à travailler avec les mêmes capitaux qui les ont alimentés une fois et, comme ces capitaux sont augmentés d'un dixième, les ouvriers peuvent être, ou plus nombreux, ou mieux payés; tant que les entreprises demeurent productives, elles ne cessent d'augmenter dans l'avenir les ressources de l'ouvrier.

L'entreprise à perte, montée par philantropie, les a, dès le premier emploi, anéanties pour toujours.

Ainsi, le véritable père de l'ouvrier, celui qui lui assure, non pour un jour, mais pour toute la durée des temps, une existence honorable, c'est l'industriel qui tire parti de ses travaux; c'est l'homme actif et intelligent, qui ne se laisse point emporter par une bienfaisance aveugle et destructive; c'est celui qui, joignant le pouvoir de calculer au désir d'être utile, ne sépare pas dans son esprit ses idées de fortune personnelle de sa volonté d'occuper des ouvriers; celui enfin, qui consacre sa vie à leur préparer des salaires, avec la puis-

sance de moyens pécuniaires que donnent les entreprises bien conçues et la force d'attention que produit l'intérêt personnel, uni au désir de faire le bien.

Peut-être tirera-t-on de ceci deux conclusions qui sont bien éloignées de notre pensée. Ainsi, diront les uns, vous rangez parmi les hommes pernicieux ceux qui sacrifient leur fortune personnelle, sans espoir de bénéfice et dans l'intérêt seul des classes pauvres?

Ainsi, diront les autres, vous voulez que les richesses soient accumulées dans un petit nombre de mains et que le pauvre n'ait pour ressources que les bribes tombées de la table du riche.

Relativement à la première objection, je dirai que les créations d'hôpitaux et les institutions de sœurs de charité me paraissent éminemment utiles et doivent attirer sur leurs auteurs l'estime et l'admiration générale, bien que les capitaux qu'on y consacre ne doivent jamais retourner entre les mains de leur propriétaire. Mais, comme la maladie n'est pas l'état normal de l'espèce humaine, on ne doit pas transformer en habitude ce qui n'est heureusement que transitoire et exceptionnel. Qu'il y ait des hospices pour les infirmes et les blessés, mais qu'il y ait des ateliers pour les gens valides et que l'ouvrier robuste ne soit pas réduit à choisir entre l'oisiveté et le régime de l'hôpital. On trouve des personnes si complètement absorbées par les œuvres de charité que la bienfaisance et l'aumône leur paraissent les seuls moyens de subvenir aux besoins des classes pauvres. Ces personnes manquent de lumière et il est nécessaire de modérer les effets de leur zèle; on doit pourtant leur en savoir gré: les bonnes intentions doivent être comptées à ceux qui ne peuvent pas offrir autre chose.

Relativement à la seconde objection, je dirai que les petites fortunes ne sauraient être trop multipliées. Il serait à désirer que chaque ouvrier eût un petit pécule qui le sauverait de la misère dans les temps difficiles et de la débauche

dans les temps d'abondance. On a depuis long-temps remarqué que l'ouvrier qui possède désire augmenter son avoir et que rien ne pousse plus à la moralité qu'un livret de la caisse d'épargnes; mais, s'il faut de petites fortunes, il en faut aussi de grandes, surtout dans un grand état. En augmentant les ressources personnelles de l'ouvrier, il est bon d'augmenter aussi les revenus indirects qu'il tire du riche par son travail, et pour cela il faut augmenter la fortune du riche. Il s'est rencontré des politiques qui, ne comprenant pas l'augmentation générale des richesses par le moyen des entreprises productives, n'ont rien trouvé de mieux pour donner aux uns que de prendre aux autres. Tout s'est borné pour eux à une affaire de répartition. *Si l'on trouve*, ont-ils dit, *que quelques-uns n'ont pas assez, il n'y a qu'à ôter quelque chose à ceux qui ont trop.* C'était une doctrine peu compliquée et à la portée de toutes les intelligences; mais elle détruisait la propriété, l'industrie et toutes les bases sur lesquelles reposent les sociétés modernes.

Résumé du chapitre.

1° En quelques mains que se trouve la propriété, elle profite aux pauvres, soit en totalité, soit en partie; on ne saurait donc trop en augmenter la masse;

2° C'est une ressource tout-à-fait secondaire que d'en changer seulement la distribution; c'est à sa production que les bons esprits doivent s'attacher.

3° Le seul moyen d'augmenter la masse totale des richesses, c'est de pousser toutes les entreprises dans la voie du bénéfice net.

Les chapitres suivans seront consacrés à examiner les points les plus importans de l'industrie et de la législation françaises, et à faire voir en quoi ils sont défavorables ou avantageux aux progrès de la richesse.

CHAPITRE VI.

Des résultats de la doctrine du produit net, tels que nous les montre l'histoire des siècles passés.

Quelques personnes objectent contre la doctrine du produit net sa prétendue nouveauté; elles pensent que c'est une invention de date toute récente et que le monde a marché près de six mille ans sans qu'il en fût question. Cependant, pour tous ceux qui voudront étudier attentivement les enseignemens de l'histoire, aucun système n'est plus intimement lié à la prospérité des peuples célèbres de l'antiquité, aucune doctrine ne remonte à une époque plus reculée. S'il y a peu d'années qu'on en a fait une théorie et que son nom se trouve prononcé par les écrivains de l'économie politique, il n'en est pas moins certain que sa pratique remonte aux premiers âges du monde et que nous la voyons compagne inséparable du progrès des arts, des lumières et de la civilisation. Les peuples les plus éclairés de l'antiquité ont été des peuples commerçans. Tyr, Phocée, Carthage, Marseille, Corinthe ont dû au commerce leur richesse et leur renommée : or, le commerce, c'est la doctrine du produit net appliquée dans toute sa pureté.

Si nous passons à des temps plus rapprochés de nous, nous trouverons que le système du produit net a été pour moitié au moins dans tout ce qui s'est fait de mémorable depuis la chute de l'empire romain; si l'on veut passer en revue les peuples qui se sont illustrés dans la littérature, les arts, la science du gouvernement, ou quelques autres des exercices de l'intelligence, on trouvera parmi eux les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, les Anglais, les Hollandais, les Américains : tous ces peuples ont dû leur splendeur à la doctrine du produit net; elle leur a donné presque

constamment le sceptre des mers et la gloire d'étendre leurs races bien au-delà des limites de leur pays.

Il se trouve des esprits qui préfèrent au rigorisme du positif quelque chose de plus vague et de moins défini : ces esprits s'amusent à placer la puissance là où ils ont placé leurs facultés et ils se croient sincèrement d'une nature meilleure et plus élevée, parce qu'ils n'estiment pas et ordinairement ne comprennent pas ce qu'il y a de plus réel dans la vie des peuples. Voici les reproches qu'ils adressent assez habituellement à la doctrine du produit net :

1° Le produit net épaissit et appesantit les intelligences ; il circonscrit la sphère de l'esprit et en restreint l'activité aux opérations mesquines du comptoir ; rien de généreux à attendre de l'homme qui s'attache au produit net ; plus d'élan, plus de premiers mouvemens, plus de sacrifices : tout est pesé, calculé, analysé, à la balance et au creuset.

2° Plus de résolution, plus de courage, plus de dévoûment ; le bien-être occupe une trop grande place dans le cœur de celui qui cherche le produit net : les vertus militaires s'éteignent et sont remplacées par l'amour d'un gain sordide.

3° Plus d'amour des arts, plus d'imagination, plus d'idéal ; les arts ne produisent pas, ils charment ; mais le charme n'est, dans la vie de l'industriel, qu'un élément improductif, une superfétation.

On peut produire assurément de nombreux exemples d'égoïsme et de faiblesse intimement liés à la doctrine du produit net ; mais à quel système, à quelle croyance n'a-t-on pas accouplé, dans la longue succession des temps, tous les travers et tous les vices ? Le produit net est l'un des élémens les plus puissans de bonheur privé et public ; mais on ne peut le regarder comme une panacée universelle, comme un préservatif assuré contre toutes les influences et toutes les tentations. Quiconque s'attachera au produit net apportera dans sa carrière une cause de puissance et de succès, en ce sens que, toutes choses égales d'ailleurs, il devra

l'emporter sur ceux qui n'auront pas des idées aussi arrêtées que les siennes; mais, si toutes les autres choses sont inégales, sa supériorité sur un seul point ne rachetera pas son infériorité sur plusieurs autres : c'est être trop peu exigeant pour soi-même que de se contenter d'avoir une seule vertu.

Nous avons vu pourtant des races d'hommes qui, pendant plusieurs siècles, n'en n'ont pas possédé d'autre et qui, à l'aide de celle-là, ont résisté comme il sera dit ci-après, à toutes les violences et à toutes les persécutions.

Que l'amour du produit net se soit trouvé souvent isolé de la moralité qui doit lui servir de guide; qu'il ait alors dégénéré en avarice et en esprit de rapine, c'est ce qu'on ne saurait contester; mais n'a-t-on pas vu de même l'esprit de conservation dégénérer en routine, l'esprit militaire en brigandage, l'esprit religieux en fanatisme et en hypocrisie? Peut-on raisonnablement conclure de l'abus à l'usage?

N'est-il pas facile d'ailleurs de trouver la cause de l'abus et de constater qu'il est provenu de causes tout-à-fait étrangères? Prenons l'exemple le plus frappant de tous.

Depuis la destruction de Jérusalem, les Israélites se sont répandus sur toute la surface du globe : la poursuite du produit net a paru être toujours leur passion dominante et leur principal moyen d'existence. Bien que de nombreux exemples de hautes vertus aient apparu parmi eux, il n'en est pas moins certain que leur conduite en France a donné lieu, pendant plusieurs siècles, à des reproches fondés; on les accusait de rapacité, parce qu'ils prêtaient à de gros intérêts, vendaient cher et achetaient à bon marché. Leurs transactions étaient-elles toujours exemptes de fraudes? C'est ce que personne ne voudrait garantir. Mais quel était le régime auquel on les avait soumis? Sous quelle loi vivaient-ils? Quelle protection leur accordaient les gouvernemens? L'Hébreu le plus probe et le plus intelligent, par cela seul qu'il était Hébreu, devait éternellement vivre hors la loi, soumis, non-seulement aux exactions des rois et des chefs

d'armée, mais encore, au bon plaisir des factions et aux caprices de la populace; tout prétexte était bon pour dépouiller ou torturer un Israélite. Dans les besoins publics, on les pressurait sans plus de ménagemens qu'on n'en observe vis-à-vis d'une éponge ou de quelqu'autre objet inanimé : dans les commotions populaires, on disposait impunément de leurs personnes; celui qui pendait, noyait ou brûlait un Juif croyait, non-seulement être irréprochable, mais encore avoir rempli le devoir d'un bon citoyen et d'un chrétien fervent; il n'y avait rien de si absurde qui ne fût jugé bon à leur être imputé. Lorsque la disette se faisait sentir, les Israélites avaient accaparé les vivres : lorsque les maladies contagieuses désolaient le pays, les Israélites s'étaient unis aux lépreux pour empoisonner les fontaines. On ne leur faisait pas l'honneur d'un jugement et d'une exécution publique; quelques bandits se transportaient chez eux et les y faisaient cuire à petit feu; le pillage de leurs richesses servait de récompense aux exécuteurs, comme il leur avait probablement servi de mobile réel. Ils y gagnaient en outre assez souvent diverses récompenses spirituelles ou temporelles.

Ces rigueurs que rien ne pouvait justifier expliquent, et de reste, la conduite des Israélites du moyen-âge. Que l'on mette au même régime une population quelconque et sa démoralisation s'accomplira en peu de temps. Les Juifs ne valaient alors ni mieux ni moins que ceux qui les persécutaient. Ils rendirent le mal pour le mal, suivant le précepte de leur religion. Il faut remarquer cependant en leur faveur : 1° que l'initiative de la spoliation ne venait pas d'eux, puisqu'ils n'avaient pas le pouvoir en main et qu'ils n'auraient pas pu, quand même ils l'auraient voulu, rétablir dans leurs rapports avec les populations, la liberté et la justice; 2° que leur faiblesse leur interdisait toute espèce d'acte de violence, de sorte que, quelque pût être leur désir de s'enrichir aux dépens d'autrui, ils n'employaient jamais la force : on trai-

tait toujours avec eux de gré à gré, ceux qui se plaignaient ensuite de leur avoir engagé ou vendu leurs biens à trop bon marché ne pouvaient disconvenir qu'ils avaient agi librement et consenti à la transaction sur laquelle ils voulaient revenir. Immense différence entre les Israélites et ceux qui les dépouillaient sans aucune apparence de justice!

On ne peut douter que la sécurité et la protection de la loi ne soient un des principaux motifs, comme une des principales récompenses de la probité; les gouvernemens sont donc mal fondés à poursuivre dans leurs désordres ceux qu'ils ne protègent pas dans leur droiture et celui qui sait qu'on le traitera toujours comme un malhonnête homme doit être violemment tenté de le devenir. Que l'on compare de nos jours les Israélites vivant dans un pays libre et leurs co-réligionnaires vivant dans un état de dépendance; on trouvera qu'en Orient ou en Afrique, par exemple, les Juifs ne valent pas beaucoup mieux qu'ils ne valaient en France au temps où on les traquait comme des espèces de bêtes fauves, tandis que les Hébreux domiciliés en France ne surpassent ni en cupidité ni en mauvaise foi les hommes d'une autre religion qui se livrent aux mêmes occupations qu'eux. Du moment où la Charte les a assimilés à la population chrétienne, ils s'y sont assimilés eux-mêmes et, bien que de vieux préjugés les mettent encore dans l'opinion de quelques-uns au-dessous des autres négocians, il serait probablement impossible de prouver d'une manière satisfaisante qu'ils diffèrent aujourd'hui pour la probité commerciale, soit des protestans, soit des catholiques. L'égalité devant la loi a produit en eux l'égalité devant la morale.

Ainsi leurs fautes ont été l'ouvrage des temps, mais leur conservation a été leur propre ouvrage : il faut qu'un peuple possède une force de résistance bien puissante pour se maintenir intact au milieu de persécutions et de violences sans cesse renaissantes. Les Israélites dispersés sur toute la surface du globe, sans gouvernement à eux, sans protection,

sans aucun point d'appui positif, n'ont pas laissé de se maintenir en corps de nation, et ils ont offert en cela un spectacle unique dans les annales du monde : où ont-ils puisé la force de traverser autant d'épreuves? Quelle ressource a constamment réparé leurs pertes et effacé la trace de leurs revers? Aucune autre que la doctrine du produit net. Ils étaient à peine dépouillés, qu'elle leur venait en aide; ils restauraient rapidement les débris de leur fortune; ils la reconstruisaient avec une persévérance digne d'une meilleure cause et d'un meilleur succès, car on les pressurait de nouveau, dès qu'on les voyait mûrs pour un second pillage. L'imagination a peine à concevoir qu'il soit physiquement possible de tirer autant d'argent qu'on l'a fait d'hommes placés dans une condition aussi désavantageuse que la leur (1).

On ne doit pas prendre ce qui vient d'être dit pour une justification de l'immoralité commerciale; l'apologie de l'usure siérait mal dans la bouche d'un homme qui a consacré plusieurs années de sa vie à préparer les moyens de la restreindre; mais c'est précisément parce que je me suis efforcé de remédier à ses abus, que je crois être en droit d'en parler avec toute la liberté que peut donner la possession d'antécédens favorables, en ce sens du moins qu'ils établissent in-

(1) On me dira que les Israélites étaient le peuple de Dieu, et que leur conservation a été l'œuvre de la Providence : il ne peut pas y avoir de doute là-dessus; rien ne se crée, rien ne se conserve que par l'ordre de la Providence. Mais la volonté de Dieu se manifeste plus souvent par des moyens ordinaires que par des moyens surnaturels; divine dans son principe, elle devient humaine dans sa forme; je veux dire qu'elle s'exécute ordinairement sans miracle et sans que le cours des lois de la nature soit suspendu.

Lorsque Dieu veut conserver un peuple, une plante, un animal, ou quelque autre objet créé, il n'envoie pas toujours un ange pour veiller auprès avec une épée flamboyante; mais il investit l'objet spécial de sa protection d'une force de résistance toute temporelle qui assure sa durée. Ainsi, si l'on veut connaître quels sont les moyens de conservation les plus efficaces pour les peuples, il faut rechercher quels sont ceux que le Créateur a donnés aux nations dont il voulait éterniser l'existence.

contestablement ma bonne volonté et la pureté de mes intentions. Ce que j'ai voulu prouver, c'est que la doctrine du produit net contient assez de germes de puissance pour avoir empêché seule l'anéantissement d'un peuple contre lequel tout le reste semblait conspirer. Il n'en demeure pas moins incontestable qu'elle ne peut dispenser de la pratique des autres vertus sociales et en particulier de la probité et de la fidélité aux engagemens pris.

Si l'on doutait que la doctrine du produit net pût s'allier avec la culture des arts, nous citerions Florence et les Médicis.

Si l'on doutait qu'elle pût s'allier avec la délicatesse en matière d'argent, nous citerions l'antique Marseille, non telle que l'a faite la conquête romaine qui, en la privant de son indépendance, la priva aussi de presque toutes ses vertus, mais telle qu'elle était dans les jours de sa souveraineté. Les écrivains anciens s'accordent à nous présenter les Marseillais d'alors comme le modèle de la loyauté, de la gravité et de l'humanité éclairée.

Si l'on doutait qu'elle pût s'allier avec la vaillance militaire, nous citerions les cités de Flandre qui tinrent si souvent en échec les plus puissantes armées de la France et de l'empire; mais pour faire mieux comprendre la situation de ces villes vis-à-vis des états militaires de leur temps, il est utile de parler d'abord de la rivalité constante qui a divisé dans tous les siècles les états guerriers et les états industriels.

La vie des peuples comme celle des hommes n'est qu'une lutte dans laquelle chacun s'efforce de conserver ce qu'il a acquis et d'acquérir ce qui lui manque; le faible, l'ignorant, le négligent, succombent et voient leur propriété passer entre les mains du fort, du vigilant et du laborieux. Il est rare qu'une race d'hommes l'emporte à elle seule sur toutes les autres et sur tous les points: ordinairement les facultés sont divisées, et ce qui est acquis par un moyen est reperdu par quelque autre voie, de sorte qu'il s'établit une balance entre

les différens peuples; ils se font contre-poids l'un à l'autre; leurs envahissemens réciproques se neutralisent et se compensent; après de longs débats, ils se retrouvent fréquemment au même point d'où ils étaient partis.

Cependant le succès ne manque guère au plus habile, et voilà pourquoi ils s'efforcent tous de choisir un champ de bataille qui leur permette de déployer leurs avantages spéciaux. Les cavaliers recherchent les vastes plaines; les armées composées de fantassins aiment les lieux difficiles et coupés où les chevaux ne peuvent agir. Il en est des luttes entre les peuples comme des luttes entre les armées; chacun d'eux tâche d'éviter les combats désavantageux et d'attirer ses adversaires sur le terrain où il se croit supérieur. Le peuple adonné au produit net sait que la paix est son élément et qu'en temps de calme il doit envahir ses voisins par la force de son industrie; le peuple guerrier comprend que la paix le livre à la merci de ses voisins industrieux : il en appelle donc sans cesse à son épée pour regagner par la supériorité de ses armes ce qu'il a perdu par l'infériorité de ses combinaisons commerciales.

L'histoire nous présente sans cesse les peuples guerriers aux prises avec les peuples industrieux. Si la paix durait toujours, ces derniers envahiraient rapidement le monde : si la guerre était continuelle, les premiers demeureraient seuls maîtres du globe.

Ici se présente naturellement une question. Est-il impossible de réunir en un seul peuple les deux facultés de la paix et de la guerre et de lui donner ainsi une supériorité constante sur la totalité de ses voisins? Il est très certain que la chose est possible et, si la France regardait avec attention les nations qui l'environnent, elle en trouverait peut-être une qui l'a faite, ou à-peu-près; mais on ne peut nier qu'elle ne soit très difficile et qu'elle ne demande une réunion assez rare de lumières et de ressources préparées de longue main.

Presque tous les peuples se contentent de l'un des deux at-

tributs, et leurs efforts tendent sans cesse à éloigner les circonstances qui paralysent celui dont ils sont possesseurs. Le plus souvent, les peuples industrieux n'honorent pas assez l'état militaire; ils lancent dans la voie du négoce leur population tout entière et ils soudoient des étrangers qui se chargent de leur défense.

Il y a différens degrés dans cette introduction de soldats mercenaires : la pire de toutes les combinaisons consiste à appeler un chef indépendant entouré d'officiers et de soldats qui lui appartiennent. S'il y a quelque mécontentement dans la bande soudoyée, elle se tourne comme un seul homme contre l'état qui les payait, et les dépenses faites pour entretenir l'armée ne servent qu'à amener au cœur du pays un ennemi puissant.

Telle était la position qu'on avait faite aux condottieri d'Italie.

D'autres peuples appelaient seulement différens corps isolés d'étrangers qu'ils enrégimentaient et mettaient sous la conduite d'un général de leur nation : c'est ainsi qu'agissaient habituellement les Carthaginois. Ils tiraient des Gaules ou de la Numidie des soldats commandés par des officiers de leur race, mais un Carthaginois prenait le commandement en chef; aussi, quand les mercenaires se révoltaient, le général ne se déclarait pas leur complice, et il n'y avait plus, dans les mouvemens de l'armée privée de son chef, cet accord et cette unité qui eussent certainement doublé ses forces.

Les Anglais n'ont jamais renoncé à posséder une armée nationale; cependant aux Indes, l'éloignement et le climat les ont déterminés à se servir de soldats du pays. Mais, pour ôter à leurs régimens de cipayes tout pouvoir d'agir efficacement contre la volonté du gouverneur, ils ne leur ont donné que des Anglais pour officiers; de sorte qu'au premier mouvement d'insubordination, la totalité des chefs se retire, il n'y a plus de commandement dans la troupe insurgée; ce

n'est plus une armée capable de se mouvoir, c'est une cohue sans ordre et sans aucun pouvoir d'action. Après les armées composées de nationaux, cette combinaison est à coup sûr la plus rassurante pour les gouvernans et les gouvernés; mais elle exige, de la part des nations qui soudoient, une portion de leur propre population qui veuille et puisse commander les simples soldats d'un autre pays.

Nous avons dit qu'en temps de paix les peuples industrieux envahissaient les peuples guerriers : l'on pourrait citer des milliers d'exemples de ces envahissemens graduels et constans. Les peuples guerriers ont ordinairement des finances délabrées et qu'ils ne peuvent restaurer par le crédit, puisque chez eux le crédit n'existe pas; dans leurs besoins, ils s'adressent aux peuples industrieux pour en avoir de l'argent ou des objets de première nécessité. Comme ils ne peuvent pas payer, ils engagent; tantôt ils cèdent temporairement ou à perpétuité leurs mines, leurs péages, leurs droits de douanes; tantôt ils transmettent la propriété des terres nationales, des ports ou de quelques places. La cession est à peine consommée que le peuple guerrier la regrette, et croit ou feint de croire qu'il a été dupe dans la transaction. Comme les objets cédés sont ordinairement près de lui, sous ses yeux, leur vue irrite à chaque instant ses regrets; le désir de s'en ressaisir devient chez lui une idée fixe, et à la première occasion favorable, il s'en remet en possession.

De là la guerre; mais aussitôt qu'elle est déclarée, il ne s'agit plus, pour le peuple guerrier, de recouvrer seulement ce qu'il a perdu, il s'agit encore d'enlever au peuple industrieux la plus grande part possible de ses richesses. Le peuple industrieux n'a ordinairement aucun désir de prolonger la guerre; il achète la paix par des concessions et, dès que le calme est revenu, il recommence à envahir graduellement son voisin.

Il n'y a pas de rivalité plus haineuse que celle qui existe entre deux peuples qui ont des vertus opposées et qui com-

battent avec des armes différentes. Les qualités de l'un ne sont pas comprises par l'autre et ses défauts paraissent monstrueux à une race qui a des défauts contraires.

Telle était donc la situation des villes de Flandre vis-à-vis de leurs puissans voisins; dès que l'industrie avait enrichi une ville, des bandes guerrières venaient lui demander une part de ces richesses; les républiques d'Italie, en un cas semblable, payaient, pour se battre à leur place, d'autres troupes de soldats qui ordinairement faisaient cause commune avec les envahisseurs; mais les Flamands ne confiaient à personne la besogne qu'ils pouvaient faire eux-mêmes. Les ouvriers se réunissaient tous sous la bannière de leurs métiers et se présentaient en rase campagne. Les combats terribles qu'ils soutinrent contre la chevalerie française et bourguignonne et dont ils sortirent souvent vainqueurs, doivent servir de réponse à ceux qui prétendent que l'industrie affaiblit le corps et énerve les courages. Cependant c'est après leurs défaites qu'il est le plus curieux de les observer. Lorsqu'une ville manufacturière avait livré une bataille malheureuse, lorsque ses vaillans ouvriers ne devaient plus reparaître ni dans leur atelier ni sur le champ de bataille, les gens d'armes prenaient possession de ses murailles : alors commençaient ces scènes de dévastation qui semblent devoir effacer les villes de la surface de la terre. Après qu'on avait pillé tout ce qui présentait quelque valeur, on saccageait le reste et on massacrait tout ce qui avait survécu à la bataille.

Les armées victorieuses agissent assez souvent sans autre but que celui de faire le mal; elles paraissent momentanément saisies d'un amour désintéressé pour le carnage et la destruction ; elles tuent alors pour le plaisir de tuer et souvent elles ne résistent pas au bonheur d'incendier les choses mêmes dont elles auront besoin le lendemain. Mais, indépendamment de ces sentimens généraux, un autre mobile animait les vainqueurs : c'était la profonde et violente haine

qui séparait les communes et leurs bourgeois d'une part, et de l'autre les barons et leurs vassaux. Lorsque ces deux pouvoirs en venaient aux mains, c'était toujours avec le désir sincère d'arriver à la destruction complète l'un de l'autre. Les communes ne voyaient dans la chevalerie qu'une race de frelons insatiables, et les barons pensaient que tout homme qui se battait sous la bannière d'un métier devait par cela seul être égorgé sans miséricorde.

On ne pouvait donc rien ajouter aux fléaux que l'armée victorieuse faisait peser sur la ville vaincue; lorsqu'elle croyait l'avoir anéantie radicalement et pour toujours, elle s'éloignait de ses débris et la laissait déserte et réduite en cendres.

Cependant il y avait une puissance occulte qui échappait toujours à l'incendie et à la masse d'armes des barons : c'était l'esprit d'industrie. On ne pouvait pas si complètement massacrer qu'il ne demeurât quelque débris de la population vaincue. Des chefs d'atelier, des ouvriers qui avaient survécu se réunissaient dès que les vainqueurs s'étaient éloignés; ils s'établissaient dans les ruines; ils relevaient peu-à-peu les murailles abattues; ils appelaient d'autres ouvriers auprès d'eux et, au bout de peu d'années, la cité restaurée par l'industrie présentait de nouveau à ses amis des produits précieux et à ses ennemis de hautes murailles couronnées de vaillans défenseurs.

Lorsque la guerre détruisait quelque cité moins industrieuse, il lui fallait des siècles pour se rétablir; et les nombreux débris de villes anciennes que la charrue parcourt aujourd'hui attestent qu'un grand nombre d'entre elles ne survivaient pas à une pareille épreuve.

Ainsi, dans les siècles barbares, la puissance de l'industrie menaçait à chaque instant l'existence des plus grands états : telle était sa force d'action qu'elle se faisait jour à travers les barrières que lui opposaient l'esprit du temps et la difficulté de communications alors presque impraticables.

Elle pénétrait dans les châteaux fortifiés, et rendait le haut baron tributaire des manufactures étrangères ; elle envelop-pait tellement les peuples guerriers, que ceux-ci se voyaient continuellement amenés à l'attaquer contre toute justice, pour éviter d'être absorbés par elle.

Si tel était son empire lorsque tout concourait à en arrêter le développement, il est difficile de prévoir aujourd'hui quelles limites pourraient lui être assignées. L'Europe est percée de grandes routes et de canaux ; les lignes de douanes sont abattues, du moins pour une grande partie ; des traités de commerce ouvrent les ports aux marchandises des différens peuples. En outre, les nations industrieuses ne sont plus composées, comme autrefois, de quelques villes sans territoire, fortes seulement de leurs richesses et du dévoûment de leurs habitans. Des peuples nombreux protègent les centres de production ; les armées les plus aguerries ne pourraient s'en approcher sans livrer des batailles dont l'issue serait au moins douteuse et dont la perte n'entraînerait pas la destruction des vaincus.

Les chances ont donc changé en faveur des sectateurs du produit net ; la facilité des communications leur ouvre à toute heure les chemins des pays étrangers et la réaction guerrière que provoquaient ordinairement les progrès industriels a perdu la plus grande partie de sa puissance. Il n'existe donc plus d'arme qu'on puisse opposer efficacement à l'industrie ; ce n'est que par elle-même qu'on peut la combattre. Certains physiciens prétendent que la colonne d'air qui pèse sur les corps vivans les écraserait en un instant, si ces corps n'étaient eux-mêmes imprégnés d'air qui fait résistance à la pression atmosphérique.

CHAPITRE VII.

De l'agriculture, et en particulier de la petite culture. — De la division de la propriété. — De la division de l'exploitation.

Bien d'autres, avant nous, ont remarqué que la nation française avait assez fréquemment quelque chose d'excessif et d'outré dans ses mouvemens; l'énergie ne lui manque guère, mais la mesure lui fait quelquefois défaut; il est rare qu'elle reste en repos lorsqu'il faudrait agir, mais son impulsion l'entraîne assez ordinairement au-delà du but qu'elle voulait atteindre. Quand son char a versé à droite, elle le relève si vivement que bien souvent elle le renverse à gauche.

C'est incontestablement ce qu'elle a fait en matière de propriété rurale. Il y a cinquante ans, d'immenses propriétés, rendues indivisibles par les majorats, mettaient le sol entre les mains d'un petit nombre de propriétaires. Si ces détenteurs du sol avaient vécu dans leurs terres comme la noblesse d'Angleterre, s'ils s'étaient occupés avec intelligence de gérer et d'améliorer leur bien, l'agriculture n'aurait pas perdu à cette concentration des richesses territoriales, mais les choses n'allaient point ainsi. Louis XIV qui, dans sa jeunesse, a été appelé le grand attira à sa cour la presque totalité des grands propriétaires fonciers, il leur donna des habitudes très éloignées de celles des champs. Il leur apprit à préférer Marly et le spectacle de la splendeur royale aux plaisirs moins brillans de leurs châteaux et au bonheur de l'indépendance. Le jeu, l'inconduite et la frivolité absorbèrent à-la-fois les capitaux et l'intelligence des propriétaires des majorats : les terres ne furent plus pour eux des domaines de famille auxquels se rattachaient des souvenirs et des idées de puissance; elles devinrent seulement un moyen de subvenir à leurs profusions et de satisfaire les besoins du moment. Ils s'inquiétèrent peu de détruire

ou de grever l'avenir : leur prévoyance ne parut pas s'étendre au-delà du lendemain. Lorsqu'on examine quelle fut dans ce temps la conduite des grands propriétaires vis-à-vis de leurs terres, on croit avoir sous les yeux une bande qui vit à discrétion sur les biens d'autrui, plutôt qu'une réunion d'hommes sensés qui cherche à mettre les siens en valeur. Ils s'y gouvernèrent comme l'eût fait un corps d'invasion devant évacuer le lendemain et, en effet, le lendemain ils évacuèrent; la nation se lassa pour plusieurs motifs des grandes propriétés et des grands propriétaires; des mesures très positives furent prises pour amener un changement de régime; et, parce que la réunion des terres entre les mains de courtisans incapables avait nui à la bonne culture, on crut que leur division ne pouvait jamais être poussée trop loin : on sacrifia tout au désir immodéré de morceler. Des lois déplorables sur le parcours et les clôtures vinrent se combiner avec un système hypothécaire oppressif et ruineux; les héritages se divisèrent à chaque génération et les législateurs d'alors crurent avoir fait un chef-d'œuvre en contraignant chaque héritier à cultiver de ses mains son petit champ et en l'attachant à sa propre glèbe, comme auparavant on l'avait attaché à la glèbe d'autrui.

Si la propriété seule avait été divisée, il n'y aurait que des éloges à donner au système; mais ce n'était point assez pour satisfaire la monomanie de morcellement qui existait alors; après avoir divisé les terres, il fallut aussi diviser indéfiniment les exploitations. (1)

(1) Il importe de présenter très clairement à l'intelligence du lecteur la distinction à faire entre l'exploitation et la propriété. Lorsque 50 hectares appartiennent au même propriétaire et sont cultivés par le même fermier, il y a réunion de la propriété et de l'exploitation; si les 50 hectares appartiennent au même propriétaire et sont cultivés par 30 fermiers, il y a réunion de la propriété, division de l'exploitation; si les 50 hectares appartiennent à 50 propriétaires qui cultivent chacun leur petit lot, il y a division de la propriété et de l'exploitation; enfin, si les 50 hectares appartiennent

Là où il n'y avait qu'une ferme et où raisonnablement on pouvait en introduire dix, on en mit cent et on prit des mesures infaillibles pour qu'avant soixante ans il y en eût mille. On crut qu'un homme serait toujours un parfait modèle de bonheur et d'indépendance tant qu'il cultiverait ses propres terres, fussent-elles aussi étroites que le fer de sa bêche : enfin, on supposa qu'en agriculture la propriété était tout et l'étendue rien.

Il est très curieux de rechercher dans les écrits du temps les vues des hommes d'état qui réglèrent l'avenir agricultural de la France. Leur opinion paraît s'être formée principalement par la lecture des bucoliques de Virgile et leurs discours sont une assez bonne paraphrase des fameux vers :

« O fortunatos nimium sua si bona nôrint
« Agricolas!!! . . . . »

Avant d'entrer plus avant dans l'examen des faits, exposons d'abord les principes immuables qui doivent régir toute opération agricole : nous examinerons ensuite en quoi les législateurs français s'en sont écartés.

De même qu'il peut y avoir des fermes ou exploitations trop étendues, il peut y en avoir aussi qui ne le soient pas assez. Il y a en toutes choses une certaine mesure au-delà de laquelle on sort évidemment du vrai et de l'utile. Le plus habile cultivateur ne vivra pas sur une pièce de terre de six pieds carrés ; quelque laborieux qu'on le suppose, il ne tirera nul parti d'un pareil terrain, à moins toutefois qu'il n'ait le désir de s'y creuser une fosse.

Ceux qui ont cru qu'on ne pouvait pas trop morceler les exploitations se sont aussi complètement trompés que ceux qui

à 50 propriétaires et sont cultivés par un seul fermier, il y a division de la propriété et réunion de l'exploitation. C'est ce dernier état qu'on devrait favoriser, et que les lois entravent, au contraire, de tout leur pouvoir.

pensaient qu'on ne peut trop les réunir. L'erreur des premiers est venue d'une source trop louable pour qu'il soit possible de les blâmer bien sévèrement. Uniquement préoccupés du bien-être des classes pauvres, et convaincus avec juste raison, qu'elles ne pouvaient être heureuses sans posséder, ils ont voulu leur assurer un avoir personnel et indépendant du taux variable des salaires; jusque-là rien que de parfaitement sensé et de conforme à toutes les prescriptions de la raison et de la philantropie; mais, par une préoccupation malheureuse, ils n'ont pas songé qu'on pouvait posséder une terre sans la faire valoir de ses propres mains; ils ont confondu, de la manière la plus complète, la division de la propriété avec la division de l'exploitation.

La propriété ne saurait être trop morcelée; sa division, du reste, doit être l'œuvre du temps et d'une législation éclairée. Toutes les fois qu'un empressement maladroit a voulu hâter, par des mesures exceptionnelles, la division que l'avenir devait seul amener, des calamités sans nombre ont surgi à la place des heureux résultats qu'on s'était promis. Mais quand la division de la propriété résulte de sages réglemens et d'usages anciennement établis, elle ne saurait être poussée trop loin. A quelque degré qu'elle parvienne, elle ne saurait jamais devenir nuisible; dans le cas même où l'on aurait employé la violence pour l'obtenir, ce ne serait pas de son excès que résulterait le mal, mais seulement du mauvais choix des moyens mis en usage pour y arriver.

La division de l'exploitation est poussée trop loin dès qu'elle fait diminuer le bénéfice net des terres (1). Chaque

(1) Il en est ainsi de l'industrie; et lorsque certains hommes d'état entravent le développement des grands établissemens manufacturiers pour les empêcher d'étouffer les petits, ils sont injustes et violens envers les premiers. L'industrie riche et savante étouffera toujours l'industrie pauvre et inhabile : vouloir l'en empêcher, c'est, sous un autre nom, combattre le progrès et repousser les lumières au profit de l'ignorance.

ferme doit payer une masse de frais généraux qui deviennent excessifs s'ils ne se répartissent pas entre des terrains d'une grande étendue. Le plus important de ces frais, c'est l'entretien d'un homme instruit et capable qui dirige les travaux dans la voie la plus productive. Il existe une énorme différence de produit entre une ferme régie par un praticien éclairé et une autre ferme de même valeur régie par un routinier sans mérite. Eh bien! l'homme de mérite doit être payé cher, dans quelque carrière qu'il se lance, et l'agriculture ne fait point exception à la règle. Si l'homme capable ne se trouve pas suffisamment récompensé de ses travaux, il change de carrière, car il n'ignore pas que toutes les carrières sont ouvertes à la capacité.

Comme les terres qu'il cultive doivent lui fournir seules le salaire qu'il est en droit d'attendre, il est nécessaire qu'elles soient en grande quantité, parce que chacune d'elles ne peut payer qu'une somme déterminée. Que l'on compare la différence d'instruction et de puissance qui existe entre les fermiers anglais et les fermiers français! le fermier français est ordinairement un homme simple qui exécute sans réflexion ce qu'il a vu exécuter à ses pères : le fermier anglais est très fréquemment un homme tout aussi bien élevé que son propriétaire; il possède chez lui une bibliothèque choisie où se trouvent réunis tous les documens relatifs à son art; il a voyagé et vu mettre en usage les pratiques les plus diverses et les plus perfectionnées; aussi il a le choix entre un grand nombre de méthodes et il applique constamment celles qui sont les mieux adaptées à la nature de son sol et aux habitudes de son climat. Pour lui, tout est étudié et approfondi avant que sa culture commence; le fermier anglais est un savant dans son genre; le fermier français est un travailleur. Que résulte-t-il de cette différence? Que le fermier anglais fait rendre annuellement à une terre deux ou trois fois plus que le fermier français. Si nous recherchons les causes de cette disproportion, nous trouverons que la principale, c'est la différence des pro-

fits que le fermage offre dans les deux pays. Les fermes françaises sont trop petites pour payer les soins d'un cultivateur habile : aussi voyons-nous peu d'hommes d'une intelligence très développée s'adonner à une occupation qu'ils trouvent peu lucrative; ils se jettent de préférence dans d'autres professions qui leur offrent des chances de fortune et d'avenir; les hommes réfléchis ne manquent guère de peser mûrement toutes choses avant de se décider sur le choix d'un état, et les avantages pécuniaires qu'ils doivent en retirer ne peuvent manquer d'influencer très puissamment leur résolution. Quelques écrivains ont remarqué avec étonnement que les hommes de loi d'Écosse étaient très supérieurs aux hommes de loi d'Angleterre, tandis que les hommes d'église d'Angleterre sont très supérieurs aux hommes d'église écossais; tous ces hommes cependant sont élevés dans les mêmes colléges : mais en Ecosse la profession du barreau donne des bénéfices plus considérables que l'état ecclésiastique; le contraire a lieu en Angleterre, où les cures et les évêchés possèdent des revenus immenses. De là vient la préférence accordée par les hommes distingués des deux pays à l'une ou à l'autre de ces professions.

Il en est de même par tout pays, et l'un des plus grands maux produits en France par le morcellement exagéré de la culture, c'est d'en avoir éloigné les hommes supérieurs qui se sont presque tous livrés à d'autres carrières, parce qu'ils ne trouvaient pas celle-là suffisamment rétribuée. Il en résulte un double mal : 1° l'agriculture manque d'hommes capables; 2° d'autres professions en regorgent, parce qu'ils y ont tous reflué, à tel point qu'ils s'y étouffent les uns les autres, comme des arbres trop serrés dans une pépinière. Chaque étude de notaire est convoitée par une douzaine de concurrens; les avocats et les médecins sont à-peu-près égaux en nombre aux malades et aux plaideurs, de sorte que, si tous persistaient à exercer, la clientelle de chacun se composerait d'un seul client. Les fonctions publiques sont

encombrées, et celles même qui passent pour avilissantes trouvent une multitude de solliciteurs (1).

Pourquoi délaisse-t-on le premier des arts, celui qui nourrit les peuples et fournit les matières premières, sans lesquelles il n'y aurait aucune industrie? Pourquoi les hommes éclairés s'en retirent-ils et l'abandonnent-ils à des ouvriers qui n'ont que leurs bras? Parce que la loi entoure l'agriculteur de tant d'obstacles, de tant de dangers, de tant d'entraves, qu'il ne peut rien faire de grand dans la sphère où on le condamne à se mouvoir; parce qu'avant de prendre la charrue, il doit dire adieu à toute espérance de richesses; parce que sur deux cents grandes fortunes, on n'en trouvera pas en France deux qui aient été faites dans l'agriculture.

Nous avons dit que le tort en était à la loi; nous allons le prouver.

CHAPITRE VIII.

Suite du précédent.

Le petit propriétaire qui cultive son champ de ses propres mains passe dans l'esprit de ceux qui ne l'ont pas vu de près pour jouir d'un bonheur sans mélange : il a toujours été célébré par les poètes et les faiseurs d'idylles; si on l'étudie dans les livres, on trouvera en lui un composé de Tytire, d'Abraham et de Cincinnatus. Cette description peut être vraie, si on l'applique au cultivateur instruit et aisé qui met en valeur une exploitation étendue; l'aisance règne autour de son foyer : sa famille vit et s'élève dans l'abondance de toutes

(1) Il y a peu d'années, la place d'un bourreau étant venue à vaquer, il se présenta, au dire des journaux, huit cents candidats qui briguaient l'honneur de le remplacer. A la vue d'un pareil résultat, on se demande s'il y a de la raison et de la moralité à conserver des traitemens de 6,000 et de 8,000 fr. à ces ouvriers en chair humaine qui ne travaillent heureusement que bien peu de jours dans l'année.

choses ; et nulle carrière n'offre au même degré l'indépendance personnelle que tant d'hommes considèrent comme le premier de tous les biens. Il n'en est pas de même du campagnard sans lumière qui s'exténue en vain à féconder un champ trop rétréci. S'il n'a pas de ressources pour le mettre en valeur, son travail seul n'en tirera que peu de fruit. Ses sueurs ne le rendront pas fertile, s'il n'a pas d'autre amendement à lui donner ; ses récoltes suffisent à grand'peine à l'empêcher de mourir de faim. Ses enfans mal nourris, mal vêtus périssent fréquemment en bas-âge ; d'autres grandissent dans la misère, et leurs parens sont trop pauvres pour leur faire donner les élémens de l'instruction primaire. Il en résulte des citoyens ignorans, qu'un travail continuel et sans fruit fatigue et rebute, et qu'un nouveau partage de la propriété place à la mort de leur père dans une condition inférieure encore à la sienne.

Des avances pécuniaires sont la première condition d'une exploitation productive ; mais, sous prétexte de protéger la propriété foncière, la loi l'a mise hors d'état de se procurer des avances, sinon en payant des intérêts usuraires. L'intérêt ne peut être bas que quand l'emprunteur offre au prêteur des garanties complètes ; or, le propriétaire foncier n'en peut presque jamais offrir. On a cru agir dans l'intérêt de la propriété en entourant l'expropriation de formalités coûteuses et interminables ; mais le prêteur sait très bien d'avance ce qu'il doit perdre de temps et d'argent pour mettre à bout un débiteur de mauvaise foi ; il prend ses mesures en conséquence et, dans la prévision des chicanes que peut lui susciter l'esprit processif de quelques-uns, il impose à tous une surcharge immense. L'intérêt s'élève dans les campagnes au taux le plus ruineux, et l'on ne peut lui échapper en offrant au prêteur une garantie hypothécaire : cette garantie coûte 2 p. %, proportion exorbitante lorsqu'il s'agit d'un prêt à court terme, comme un ou deux mois, par exemple.

Le petit cultivateur doit donc exploiter sans argent des terres qui n'ont pas d'étendue.

On me dira peut-être qu'il n'est pas obligé de les cultiver et qu'il peut, s'il le veut, les affermer, en recevoir la rente et recouvrer ainsi la liberté de ses actions; mais il arrive habituellement alors qu'il n'est pas payé de son fermier : le grand propriétaire poursuit le fermier retardataire, parce qu'il s'agit de grosses sommes en comparaison desquelles les frais de justice ne sont rien; mais le petit propriétaire n'a pas toujours les moyens de payer un avocat, et d'ailleurs il se soucie peu de dépenser 300 francs dans l'espoir incertain d'en recouvrer 25. Il demeure donc entièrement à la merci de son fermier et, comme c'est une position précaire et fâcheuse, il évite de s'y mettre en n'affermant pas.

Une autre ressource devrait lui rester, celle de vendre ses terres et de placer à intérêt l'argent : mais l'incertitude des placemens, la crainte des évictions, la difficulté de faire rentrer une créance sans avancer des déboursés énormes, l'éloignent de ce procédé. Les caisses d'épargnes sont encore peu connues et encore moins utilisées dans les campagnes.

Quel parti lui reste-t-il à prendre?

Celui de cultiver lui-même. Mais souvent en s'y déterminant il se voue à une carrière de privation et de pauvreté. On entend souvent dire : ce qui fait la richesse des petites exploitations, c'est que celui qui les dirige compte ses journées pour rien : mais si c'est là un bénéfice pour la terre exploitée, c'est une ruine pour celui qui l'exploite; en d'autres termes, c'est le salaire réduit au plus bas prix possible.

Les petites exploitations sont souvent si désavantageuses qu'elles ne paient le travail qu'à raison de 5, 6 ou 7 sous par jour; comment leur exploitant ne vivrait-il pas dans une misère profonde? et comment des amis de l'humanité peuvent-ils condamner l'agriculteur à une aussi déplorable condition? Dans les théories brillantes qui ont malheureusement prévalu en France, on n'a tenu compte que des avantages

moraux que produit une position donnée. Les résultats matériels ont été complètement négligés comme indignes d'occuper les méditations d'un philosophe. Ce n'est pas ainsi qu'en juge le prolétaire ; au risque de paraître prosaïque et matériel, il attache de l'importance à être nourri, logé, vêtu; il croit que, quand le nécessaire manque, les jouissances morales perdent la plus grande partie de leur prix. Le bonheur de la propriété s'anéantit pour lui quand sa famille n'a pas de pain, et il ne jouit qu'imparfaitement de sa vache quand elle n'a pas de lait, de sa maison quand elle n'a pas de toit, de son potager quand il n'a pas de légumes.

On ne doit pas conclure de ce qui vient d'être dit que le petit propriétaire doit être contraint d'abandonner la culture de son champ, quelque exigu qu'on le suppose. La propriété emporte avec elle le droit d'user et d'abuser, le propriétaire peut brûler sa maison et faire pourrir ses récoltes : il peut, par suite du même principe, adopter un mode vicieux de culture, sans que personne ait le droit de l'en empêcher ; mais au moins la loi doit lui permettre d'adopter une marche meilleure, et c'est ce qui n'a pas lieu en France. Le fermage lui est interdit par les difficultés apportées à la rentrée de la rente ; la vente lui est interdite par la difficulté d'en bien placer le produit, par les vices du régime hypothécaire et par l'absence des grands établissemens de crédit que possèdent des contrées plus heureuses. Enfin un immense élément d'immoralité est introduit dans les populations, par la possibilité de manquer à ses engagemens, possibilité soigneusement maintenue par la loi et qui est la cause d'une foule de désordres.

Lorsqu'un fermier ou un emprunteur a pris l'engagement de payer à jour fixe un remboursement ou un terme échu, la législation lui ménage une foule de moyens pour échapper à son créancier. On a cru travailler dans l'intérêt des classes pauvres en leur donnant du temps ; mais d'une part, celui qui manque à ses engagemens, ayant la possibilité de les

remplir, se rend coupable d'une espèce de vol et la loi ne doit pas protéger les voleurs, qu'ils soient ou non dans la pauvreté; d'autre part le créancier est fréquemment aussi pauvre que le débiteur: or, entre deux hommes sans fortune, on ne comprend guère pourquoi la protection légale est acquise au plus immoral, à celui qui refuse de tenir sa parole, tandis que cette protection est refusée à l'autre qui ne réclame que l'exécution d'un traité librement consenti.

Enfin, comme les difficultés créées par la loi sont connues d'avance par les contractans, on les fait entrer en ligne de compte et, tantôt on en met les risques à la charge des plus nécessiteux sous forme d'une augmentation d'intérêt, tantôt ce qui est pire encore, on s'abstient des transactions que la loi rend dangereuses; on se trouve alors rejeté vers des mesures désavantageuses, et c'est ainsi que les vices de la loi ôtent au propriétaire des bénéfices auxquels il avait droit et qui se trouvent perdus pour lui sans qu'aucun autre en profite.

De même qu'on doit laisser au petit propriétaire le pouvoir de conserver sa terre et même de la cultiver, s'il en a la malheureuse pensée, de même on doit lui laisser celui de la louer ou de la vendre. Il faut pour cela: 1° rétablir la sûreté dans les transactions, et ne pas donner au débiteur de mauvaise foi les moyens de frustrer son créancier; 2° créer des établissemens financiers offrant toutes les sûretés désirables, afin que la petite propriété ne soit pas nécessairement une propriété foncière; 3° considérer l'agriculture du côté sérieux et raisonné, y voir autre chose qu'un texte à des descriptions plus ou moins gracieuses, se persuader que le pauvre ne vit pas de paroles élégantes et du spectacle de la belle nature, et cesser de répandre des doctrines radicalement erronées qui font le malheur de ceux qu'elles ont séduits, et prouvent peut-être beaucoup d'imagination, mais à coup sûr peu de jugement dans la tête de leurs prédicateurs.

Personne ne sent mieux que moi l'insuffisance de ce qui

vient d'être dit sur l'agriculture : le chapitre suivant en effleurera les points les plus importans, mais pour arriver à quelque chose de complet, il faudrait aborder l'examen détaillé du code rural et hypothécaire, présenter de longues considérations sur le crédit, les assolemens et les systèmes de culture, et faire une vaste excursion dans le dédale de la procédure civile. Une telle entreprise nous écarterait trop de notre sujet; elle sera probablement plus tard l'objet d'un ouvrage spécial.

CHAPITRE IX.

Des communaux, de la vaine pâture, du défrichement des bois, des prés naturels, considérés dans leur rapport avec le produit net.

§ I. *Des communaux.*

Il y a peu de chose à dire sur l'institution même des communaux; mais leur emploi peut donner lieu à de sérieuses réflexions.

Est-il à propos que les communes possèdent des terres? Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles ne possédassent que des rentes? Cette question, peut-être assez simple en elle-même, s'est compliquée d'un élément hétérogène qui a pour beaucoup d'esprits complètement déplacé la discussion. Les communes, autrefois créancières de l'état, ont vu dans un moment de détresse leurs fonds saisis et détournés pour subvenir aux besoins du trésor. Ce souvenir vit encore dans la mémoire de beaucoup d'hommes qui en ont été les témoins; il y a laissé des traces profondes que réveilleraient infailliblement toute tentative faite dans le dessein de mettre les communaux à la disposition de l'état. Il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette opération qui répandrait partout l'inquiétude et serait considérée comme une espèce de confisca-

tion ; il est plus utile d'examiner le sort présent des communaux et le résultat de leur état habituel.

Lorsque les communaux consistent en bois aménagés ou en terres affermées, ils ne diffèrent en rien des autres propriétés foncières, si ce n'est qu'ils sont soustraits aux droits ordinaires de mutations. Cette condition particulière n'affecte que l'enregistrement et les revenus du trésor ; mais le plus souvent les communaux consistent en vastes friches incessamment parcourus par le bétail et dévastées par les cochons. Je n'ai pas vu les steppes de la Tartarie ni les prairies de l'Amérique ; mais j'ai vu en Afrique les landes où se promènent les troupeaux des tribus arabes, et je puis affirmer qu'elles n'offrent pas un aspect aussi désolé que certains communaux que je puis indiquer au besoin. La raison est simple ; le fléau du communal, c'est le cochon ; si l'on avait soin de le boucler (1) avant de l'y envoyer, on diminuerait ses ravages ; mais cette précaution n'est prise presque nulle part, de sorte qu'il subsiste à peine un brin d'herbe auquel il n'ait mis la racine en l'air. Les Arabes s'abstenant de cochon par raison de conscience, les landes ne sont livrées qu'aux bœufs, aux chèvres et aux moutons ; ces animaux pâturent, mais ils ne retournent pas.

En France, les communaux offrent ordinairement l'aspect d'une terre irrégulièrement labourée ; aucune plante n'a le temps d'y pousser quelques racines : elle paraît à peine qu'elle est arrachée par l'animal destructeur. Il en résulte que la fertilité naturelle de la terre se trouve détruite par une perturbation constante ; le même espace demeure ; mais les produits deviennent presque nuls ; quelques moutons étiques cherchent en vain leur nourriture à travers les mottes renversées, et la stérilité du sol arrive à un tel degré qu'on nourrit à peine une oie sur l'emplacement où deux bœufs devraient trouver une pâture abondante.

(1) Le bouclage consiste à lui passer dans une narine un anneau de fer, qui l'empêche de retourner la terre.

Les défenseurs du *statu quo* en matière de communaux prétendent que la petite culture n'est pas possible sans pâturages communs; s'il en est ainsi, c'est un mal de plus qu'on doit imputer à la petite culture; outre le terrain qu'elle soustrait au bénéfice net, directement et par ses travaux, elle lui enlève encore indirectement celui qu'elle force à laisser en friche. Il y a long-temps que la comparaison a été établie entre les peuples pasteurs et les peuples cultivateurs. Ceux-ci tirent du sol des richesses infiniment supérieures à celles qu'en font sortir les premiers: or, si une portion de terre est nécessairement vouée au genre de culture qui rapporte le moins, c'est autant de diminué sur la richesse publique et par conséquent sur le revenu indirect du pauvre.

§ II. *De la vaine pâture.*

La vaine pâture est le droit que possède tout habitant d'un village de conduire, après l'enlèvement des récoltes, ses bestiaux sur les terres qui ne lui appartiennent pas.

Il n'est pas facile d'assigner un motif bien plausible à cette disposition. Pour en indiquer l'origine, il faudrait remonter vers les temps où la terre était utilisée par le pâturage plutôt que par la culture; elle paraît avoir été conservée par un désir immodéré de favoriser la petite culture par tous les moyens possibles, et bien au-delà des limites fixées par les principes et la raison.

En effet, ce n'est point par esprit de justice qu'on a attribué à l'un une sorte de part dans la propriété de l'autre : ce n'était non plus la reconnaissance d'un droit. Il y a plusieurs faits qui le prouvent :

1° Le nombre de bêtes que peut faire pâturer chaque habitant n'est pas déterminé et son droit n'est pas transmissible; il ne peut pas, par exemple, céder à l'habitant d'un village voisin le droit de faire paître son bétail à la place du

sien : ce n'est donc pas un droit précis, une part qu'il possède dans la chose, c'est une tolérance accordée dans certaines limites.

2° Le propriétaire des terrains peut se préserver de la vaine pâture en faisant enclore son héritage d'une haie, d'un mur ou d'un fossé, nouvelle preuve que la vaine pâture n'est pas un droit; si elle en était un, il subsisterait après la clôture comme avant.

On ne peut s'empêcher de reconnaître un manque singulier de logique dans cette exemption de la vaine pâture accordée à quiconque veut se clore. Il n'est sûrement pas désirable que les campagnes se hérissent de haies vives et de murs de toutes sortes : les terrains occupés par l'aubépine ou par une ligne de pierres sont perdus pour l'agriculture, et cependant on accorde des privilèges à ceux qui rétrécissent ainsi l'étendue des terres cultivables; et le propriétaire qui ne consent pas à sacrifier une partie de ses champs pour libérer le reste demeure grevé d'une servitude qui rend très difficile l'adoption d'une bonne méthode de culture. Il faut remarquer qu'ici le mal existe pur et sans mélange; le propriétaire qui s'est clos a dépensé de fortes sommes en constructions improductives; il a dissipé, pour arranger de la chaux et des pierres, les ressources à l'aide desquelles il aurait amendé et fertilisé ses champs : on le récompense de ce qu'il a fait une faute, et peut-être est-ce un devoir pour la législation, puisque c'est elle qui l'a contraint à la faire.

Il y a ici perte pour tous. Le propriétaire a payé très cher pour amoindrir l'étendue de sa culture; il s'est doublement appauvri et l'état en souffre dans la même proportion, puisque la richesse publique n'est que la réunion des richesses privées. A qui cette opération peut-elle profiter? On doit la classer parmi ces impôts, les plus détestables de tous, qui grèvent les uns sans enrichir les autres et qui n'aboutissent finalement qu'à une destruction des ressources de l'avenir.

On pourrait énumérer bien des manières injustes de faire changer de main à la propriété ; mais, en tout état de cause, il vaut encore mieux la transférer que de la détruire, la spoliation est préférable à l'anéantissement ; voilà pourquoi le vol n'est puni que de la réclusion ou des travaux forcés, tandis que l'incendie entraînait la peine de mort.

La loi admet, comme clôture exemptant de la vaine pâture, un fossé de quatre pieds de large et d'une profondeur proportionnée. Si l'on ajoute aux quatre pieds du fossé les quatre autres pieds que les déblais occupent sur le bord, on trouvera que huit pieds de terre arable sont anéantis par la clôture ; et comme elle doit être double, c'est-à-dire enclore le champ des deux côtés, elle occupe une largeur de seize pieds sur toute l'étendue de la pièce. Si cette pièce n'avait, comme il arrive trop fréquemment, que vingt pieds de large, il reste vers le milieu quatre pieds qu'on peut labourer, après qu'on a défalqué aux deux bouts la largeur du même fossé qui doit environner le tout.

La vaine pâture entraîne, dans l'application, des inconvéniens sans nombre ; en voici quelques-uns : 1° elle pousse à la dispersion et à l'enchevêtrement des propriétés ; le petit propriétaire se ménage avec soin des enclaves chez son voisin, afin d'avoir le droit de conduire sur lui son bétail.

2° Il n'y a pas moyen de changer les assolemens et d'interdire une rotation de récoltes dans les pays où on laisse reposer les terres. A quoi servirait de semer des prairies artificielles, lorsque d'immenses troupeaux parcourent sans berger les jachères ? Un arpent de trèfle mettrait son propriétaire en hostilité avec la totalité de sa commune.

3° En favorisant la jachère, elle diminue le nombre des journées de travail et détruit, par conséquent, des moyens d'existence de la classe ouvrière.

4° Sur les bords des rivières, de la Saône, par exemple, où d'admirables prairies n'attendent que des soins pour donner par an deux ou trois récoltes, tout est livré au pacage aussitôt

après la rentrée des foins, de sorte qu'il est impossible aux propriétaires de récolter des regains sur leurs propres prés. Que l'on s'étonne ensuite de la cherté du bétail et des 60,000,000 de matières animales que la France est forcée tous les ans de demander aux étrangers! Ce n'est sûrement pas notre climat ou notre sol qui nous y oblige. Le territoire de la France ne se refuse à aucun genre de production; mais comment éleverait-on des animaux sans fourrage?

Croit-on que ce système ait des résultats bien avantageux pour le pauvre? Ce qu'il y gagne de plus clair, c'est que le haut prix de la viande ne lui permet pas de s'en procurer; tandis que ses troupeaux affamés vont maigrir et sécher sur les terres nues de ses voisins, il se nourrit, lui, de céréales ou de pommes de terre, nourriture insuffisante qui le met hors d'état de supporter de grands travaux et qui avance pour lui le temps de la faiblesse et de la décrépitude.

§ III. *Du défrichement des bois.*

Si les propriétaires des bois étaient libres d'en disposer à leur gré, la plupart les défricheraient et ils en tireraient ainsi une rente très supérieure à leurs revenus actuels: ainsi, ce n'est pas dans l'intérêt des propriétaires que le défrichement des bois est interdit: est-ce dans l'intérêt des tiers?

On fait valoir ordinairement la nécessité pour les classes pauvres d'avoir des moyens de chauffage à un taux modéré; on dirait, à entendre les adversaires du défrichement: 1° que le pauvre ne peut se chauffer qu'avec du bois; 2° qu'il n'a besoin que d'être chauffé et que les vêtemens, la nourriture, et le travail, sont pour lui des questions secondaires. Cependant le chauffage, même en hiver, n'est pas la partie la plus coûteuse de son mince budget; il manque quelquefois d'alimens ou d'autres objets de première nécessité. Ces objets, il les aurait à meilleur prix, si tous les terrains étaient libres de les fournir. Un hectare de bois peut chauf-

fer plusieurs familles pauvres; mais le même hectare cultivé en pommes de terre pourrait les nourrir; s'il était en prairie, il fournirait de la viande ou de la laine; il pourrait donc les fortifier ou les habiller: ce serait en outre pour elles une masse de travail productif infiniment supérieure à celui que la coupe du taillis fournit à quelques bûcherons.

Il est de notoriété publique qu'un hectare de bonne terre rapporte moins en bois que par toute autre genre de culture; or, ce seul fait prouve invinciblement que la culture des bois est la moins utile de toutes aux masses : en effet ce sont les besoins généraux qui déterminent la valeur vénale du produit d'une terre. Si un homme offre d'un pain plus d'argent que d'une bûche, c'est qu'il a plus besoin d'alimens que de combustible; si la récolte d'un hectare en luzerne trouve des acheteurs à un prix plus élevé que la récolte d'un hectare semblable implanté en bois, c'est que la masse des acheteurs a plus besoin de la luzerne que du bois: le prix offert par le consommateur est la mesure exacte de l'utilité qu'il tire de l'objet mis en vente. Il est parfaitement clair qu'il offre d'autant plus qu'il éprouve des besoins plus pressans : ainsi, multiplier par la contrainte des produits peu recherchés et peu payés, c'est multiplier des produits comparativement peu utiles; et comme la terre ne peut donner simultanément deux récoltes, c'est entraver la culture d'autres plantes infiniment plus nécessaires au public, puisqu'il les paie infiniment plus cher.

Ceci ne doit pas être pris d'une manière trop absolue; il y a des réserves à faire pour les terrains en pente, etc., etc.

Nous passons sous silence plusieurs considérations qui ne sont pas sans importance, mais qui ont trait à l'agriculture plutôt qu'à la misère.

§ IV. *Des prés naturels.*

Bien qu'on soit généralement revenu aujourd'hui des idées anciennes sur l'exportation du numéraire, et qu'il ne soit plus permis qu'aux gens peu éclairés de regarder comme une cause de ruine les achats faits au dehors, il n'en est pas moins certain que l'importation des produits étrangers peut, en certain cas, être désavantageuse; je m'explique : lorsque le climat est contraire à la production d'une plante ou d'un animal, lorsque les matières premières nécessaires à la confection d'un objet manufacturé sont de mauvaise qualité dans un pays, c'est une faute de s'obstiner à faire soi-même ce qu'on pourrait demander à meilleur compte à ses voisins ; on obtient ainsi des objets défectueux et on les paie extrêmement cher. Mais si les étrangers ne doivent pas être exclus du marché d'une nation, les nationaux doivent y être à plus forte raison admis, et c'est une énorme faute de payer chèrement au dehors ce qu'on ferait mieux et à meilleur marché chez soi.

Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit, lorsque l'on songe que la France, avec ses innombrables rivières, ses vallées et son soleil, ne peut pas produire de fourrages et va demander à tout ce qui l'environne des chevaux, des bœufs, des moutons, des laines, des crins, des cuirs, etc., etc., etc.

Telle est notre infériorité pour la production des matières animales (1), que nous n'essayons même plus de lutter avec

(1) La cherté des matières animales vient de la cherté des fourrages à l'aide desquels elles sont produites ; industriellement parlant, la viande, c'est de l'herbe avec un degré de préparation de plus : or, la cherté des fourrages vient de leur rareté : en Allemagne, les prés sont aux terres arables dans la proportion de 1 à 3 ; en France, elles sont dans la proportion de 1 à 7. Comment veut-on que nous luttions dans des conditions aussi désavantageuses? Il faudrait changer les proportions pour rétablir une espèce d'équilibre.

nos voisins ; nous avons eu recours à la ressource des faibles; nous nous sommes entourés d'une ceinture de douanes derrière laquelle nous abritons nos méthodes défectueuses : il serait peut-être plus raisonnable et plus progressif de les améliorer. Qui doute que nous ne puissions opposer avec confiance nos ressources à celles de la Suisse ou de l'Allemagne? Qu'est-ce que ces peuples ont de plus que nous? et si l'on met à part les vices de nos lois et de nos coutumes, par où leur pays est-il supérieur au nôtre?

Une remarque assez caractéristique peut être faite sur les différens ouvrages d'agriculture qui s'élaborent en France ; que l'on consulte tout ce qui s'est imprimé de nos jours, depuis les Annales de Roville jusqu'aux modestes comptes rendus des comices agricoles et des sociétés d'agriculture publiés par les journaux des départemens, on trouvera partout l'éloge des prairies artificielles et la méthode de les créer : quant aux prairies naturelles, elles ne sont mentionnées presque nulle part. Cependant si l'on veut travailler d'une manière efficace à la multiplication des bestiaux dont le déficit est la plaie capitale de notre agriculture, c'est incontestablement par les prairies naturelles qu'il faut attaquer la difficulté.

La prairie artificielle suppose une agriculture déjà très perfectionnée; elle exige des engrais considérables. Elle en crée aussi ; mais, pour commencer la rotation, il faut un fonds qui ne se trouve pas dans les exploitations ordinaires. Créez des prairies artificielles et vous aurez des engrais; ou bien, ayez des engrais et vous pourrez créer des prairies artificielles, c'est incontestable. Mais comment commencera celui qui ne possède ni engrais, ni prairies? Comment il commencera? S'il a de l'eau, il commencera par des prairies naturelles; pour elles, les pluies et les ruisseaux sont des fécondans aussi efficaces que le plâtre pour les trèfles; elles ne demandent rien de plus et une terre arable, transformée en pré arrosé, prend bien autrement de valeur qu'une terre

à blé ensemencée en trèfle. J'ai entendu un cultivateur suisse qui visitait un pays pauvre de la France et qui, se trouvant sur le bord d'une rivière, disait à un agronome : « Vous vous plaignez que vous manquez d'engrais, et vous en laissez passer là dix mille tombereaux par an, qu'il ne tiendrait qu'à vous d'arrêter. »

Les pays à irrigations sont certainement les plus riches du monde. Il n'y a qu'à voir la Suisse, le Piémont et le royaume de Valence. Et cependant, en France, le code rural est disposé de manière à les rendre presqu'impossibles. (1)

(1) On ne trouvera dans la législation française aucune disposition qui soit nominativement opposée à la création des prés naturels; mais il n'en est pas moins vrai que son ensemble leur oppose des obstacles insurmontables.

Le premier consiste dans la division de la propriété foncière. Il n'y a pas, sauf toujours les cas exceptionnels, de bonnes prairies naturelles sans irrigation; or, l'irrigation devient difficile dès que le terrain est morcelé :

1° Une prise d'eau exige des dépenses qui doivent être couvertes par le produit de la prairie. Il faut pour cela que cette prairie ait des proportions raisonnables.

2° Les niveaux d'eau ne peuvent être obtenus qu'à l'aide de rigoles prises quelquefois de très haut. Il faut traverser les fonds de plusieurs propriétaires; et s'il s'en trouve un seul mal disposé, il paralysera les efforts de cent autres. Par une contradiction bizarre, la loi qui force les propriétaires voisins à donner un passage pour le transport des engrais solides, tels que fumier, chaux, etc., ne les oblige pas à laisser passer l'engrais sous forme liquide; cependant un cours d'eau peut n'occuper que 1 pied de large, tandis que le tombereau ou la charrette chargée ne peut passer par une route de moins de 6 ou 7 pieds; sous ce premier point de vue, l'avantage devrait être donné à l'irrigation. De plus, les engrais solides qui se mènent à la voiture sont tous utilisés de manière ou d'autre, tandis que les engrais liquides, c'est-à-dire les eaux de rivière, sont presque toujours perdus. C'est donc une richesse toute créée qu'on laisse détruire entièrement, sans compensation ni profit pour personne.

3° Les ponts-et-chaussées prétendent intervenir dans la création des barrages et cours d'eau. Leur concours est nuisible en deux façons : 1° il est très cher ; ses employés exigent des honoraires élevés; ils veulent éclairer les propriétaires sur la forme des constructions et la masse d'eau nécessaire à l'irrigation : or, comme les employés de cette administration sont dépour-

En Angleterre, on a été autrefois plus loin ; et dans des siècles de ténèbres les rois ont défendu la création des prés en général, afin de favoriser la culture à la charrue. Il serait utile d'entrer sur tous ces points dans de longs développemens, s'ils ne nous emmenaient trop loin de notre sujet. En résumé, la législature française est à réformer en ce qui concerne la vaine pâture, les communaux, le non-défrichement des bois, et la création des prairies. Dans son état présent, elle s'oppose invinciblement à l'obtention d'un produit net, sur lequel seul est fondé l'espoir d'améliorer dans l'avenir la condition des pauvres.

CHAPITRE IX.

De la concurrence et du monopole. — Des douanes et de la contrebande.

Le monopole est le privilège exclusif accordé à un homme ou à une corporation de fournir certains objets ou certains services : en d'autres termes, c'est l'interdiction légale de l'usage de certains hommes ou de certains produits, pour forcer l'emploi d'autres hommes ou d'autres produits plus chers ou moins avantageux.

Nous disons que les hommes ou les produits dont on force l'emploi sont moins avantageux que d'autres ; en effet, dans le cas contraire, il n'y aurait pas d'utilité à leur accorder un privilège : ils se recommanderaient assez par eux-mêmes, et leur supériorité les ferait rechercher sans l'appui de la loi.

vus de toute connaissance agricole, leur intervention pousse l'agriculteur dans une voie erronée et ruineuse. L'obligation de se servir d'eux doit donc être considérée comme un impôt injuste frappé à leur profit sur l'agriculture à laquelle ils n'apportent, en échange de son argent, que des notions fausses et des règles arbitraires. Ces considérations tout-à-fait sommaires seront comprises de tous ceux qui auront étudié notre législation agricole; elles seront développées ailleurs.

Ce n'est donc qu'en faveur de produits ou de producteurs inférieurs que la loi peut stipuler un monopole. Tout monopole est donc une charge, un impôt qui pèse sur la totalité des consommateurs; il en est donc du monopole comme de toute autre contribution; il ne crée rien, il enlève aux uns ce qu'il donne aux autres : comparons ses inconvéniens et son utilité.

La source de toute augmentation de richesse étant le produit net, et le produit net ne se composant que de l'excédant des recettes sur les dépenses, il est clair que tout ce qui augmente les dépenses diminue d'autant le produit net. Le monopole ayant pour résultat d'amener une augmentation de dépenses sans aucune augmentation de produits, il diminue la masse des richesses publiques comme le fait tout prélèvement, quels qu'en soient la forme et le prétexte.

Il y a plusieurs sortes de monopoles : tantôt le gouvernement se réserve le commerce d'une certaine marchandise; par exemple, Méhémet-Ali s'est arrogé, dans toute l'étendue de son royaume, le commerce exclusif du blé et du coton; en France, le gouvernement s'est attribué celui du sel et du tabac : il est aisé de voir qu'il ne s'agit ici que d'un impôt qui ne vaut ni mieux ni pire que les contributions indirectes ou la cote personnelle et mobilière. (1)

Tantôt le monopole a pour but d'exclure le travail des étrangers du marché national; ici les difficultés se multiplient : il faut une extrême attention pour estimer à leur

(1) On doit observer toutefois que le tabac étant un objet de fantaisie, dont la privation ou la diminution n'expose les peuples à aucun inconvénient grave, on ne pourrait trouver pour le Trésor aucune source de revenus plus inoffensive; cet impôt ne saurait donc être trop soigneusement maintenu, malgré les vives réclamations auxquelles il a donné lieu et qui ne paraissent guère fondées que sur des intérêts privés. Si on le supprimait, les besoins du Trésor demeurant les mêmes, il faudrait trouver, pour le remplacer, un nouvel impôt qui frapperait inévitablement sur d'autres produits plus nécessaires.

juste valeur les plaintes continuelles auxquelles il donne lieu, et pour distinguer où finit l'utilité et où commence le fantastique.

Les objets de première nécessité doivent toujours être fournis par des nationaux; en temps de guerre, par exemple, les étrangers peuvent rompre avec un état toute relation commerciale. S'il s'est accoutumé à tirer d'eux les choses dont il ne peut se passer, comment vivra-t-il en attendant le retour de la paix? On ne doit jamais disputer aux étrangers les fournitures des matières qui ne sont pas indispensables et qu'en tout état de cause ils peuvent fournir à meilleur marché. Il serait insensé sans doute de vouloir produire, en France, du thé, du poivre ou de la canelle : ces plantes n'y végéteraient qu'en serre-chaude, avec des soins et des dépenses centuples de celles qu'elles exigent aux colonies, où le ciel des tropiques présente une serre permanente et chauffée par le soleil.

Mais il y a des industries qui n'existent pas dans un pays et qui peuvent y prospérer pourtant, si on leur donne seulement le temps de s'y constituer. Dans ce cas, les gouvernemens ne doivent pas hésiter à protéger les industries naissantes contre la concurrence d'industries plus avancées qui les écraseraient par leur force acquise. C'est le même principe qui fait qu'on place les pépinières hors de la portée des arbres élevés qui les étoufferaient de leur ombre. Ce n'est pas leur infériorité, c'est leur jeunesse qu'on protège, et l'appui qu'on leur prête n'est que temporaire, puisque les arbres doivent grandir et se mettre un jour en état de se défendre seuls.

Tantôt, enfin, le monopole a pour but d'assurer à une certaine partie des nationaux la production ou le commerce de certaines marchandises. Ce monopole est presque toujours mauvais. Quelques portefaix d'Avignon, par exemple, peuvent seuls débarquer les ballots des bateaux à vapeur. Qu'en résulte-t-il? Qu'ils taxent arbitrairement leurs trans-

ports et que les voyageurs doivent se laisser rançonner par eux, ou abandonner tous leurs paquets sur le pont du bateau. Il est difficile d'assigner une cause raisonnable à cette exaction et l'on ne voit pas ce qu'y perdrait la fortune publique, si chacun pouvait faire transporter ses ballots comme il l'entend. Les portefaix privilégiés verraient diminuer leurs bénéfices qui sont exorbitans; mais d'autres nationaux feraient à meilleur marché le même service, dont ils sont privés aujourd'hui. *Ab uno disce omnes;* voilà l'historique de tous les monopoles qui protègent des nationaux contre d'autres nationaux.

Il y a des cas exceptionnels : telles étaient, par exemple, les compagnies des Indes; mais ceci nous emmenerait trop loin de la misère. Résumons :

Le monopole est toujours une dépense pour le pays; mais cette dépendance peut être productive. Elle est productive, lorsqu'elle développe une industrie qui peut prospérer plus tard; le pays achète alors au prix de sacrifices présens sa fortune à venir. Elle est productive encore, lorsqu'elle conserve des sources de production qui, bien que coûteuses pour le moment, peuvent devenir indispensables dans quelques circonstances données. C'est une espèce d'assurance sur la vie; le pays paie annuellement pour être mis à l'abri de toute privation, si un évènement déterminé se présente.

Mais le monopole est une charge sans compensation, lorsqu'il protège une industrie qui n'a pas d'avenir et qui ne peut prospérer dans le pays; il est une charge sans compensation, lorsqu'il protège la production d'objets qui ne peuvent être indispensables, et surtout quand il n'a pour but que de favoriser certains nationaux aux dépens d'autres nationaux.

On doit classer aussi parmi les monopoles ruineux, ceux qui prennent pour prétexte la nécessité d'assurer du travail aux ouvriers du pays. Chacun comprend que c'est là une taxe des pauvres assez médiocrement déguisée.

L'âme ordinaire du monopole en matière de marchandise, c'est la douane qui interdit l'entrée ou la frappe de droits plus ou moins élevés. Considérée sous le rapport des revenus qu'elle rend au trésor, la douane est le plus mauvais de tous les impôts, puisque c'est celui qui supporte le plus de frais proportionnels. Cependant, il faut des douanes; mais plus on multiplie les objets de leur surveillance, plus on augmente la dépense des employés.

On croit, en multipliant outre mesure les prohibitions de marchandises étrangères, favoriser d'autant la production nationale. C'est une erreur. On la déplace seulement et on la déplace avec perte. Le peuple dont on repousse les produits use de représailles et ferme aussi ses frontières aux provenances du pays qui lui a fermé les siennes.

Exemple : Un pays méridional refuse sans nécessité d'admettre plusieurs étoffes qui se fabriquent dans le nord et, par manière de compensation, les septentrionaux rejettent les vins et les spiritueux du pays méridional. Qu'en résulte-t-il pour celui-ci? Ses fabricans d'étoffes ont un peu plus d'ouvrage, et ses fabricans de vins en ont beaucoup moins. Il n'ôte donc pas de l'ouvrage aux manufacturiers du nord pour le donner aux manufacturiers du midi; il en ôte à ses propres fabricans de vins, pour le donner à ses fabricans d'étoffes. En masse, la nation n'y gagne rien; les consommateurs y perdent, et il ne vaut pas la peine de grever le budget pour accomplir une opération qui, de quelque côté qu'on la considère, se résout en une perte sèche.

La concurrence n'accepte pas toujours les entraves que le monopole veut lui opposer; on a vu des guerres nombreuses entreprises pour obtenir des traités de commerce et pour forcer les barrières opposées à l'introduction de certains produits.

Lorsque le monopole a derrière lui des intérêts trop nombreux et une nation trop puissante, la concurrence n'entreprend pas de les renverser par les armes; elle lui laisse éta

blir ses douanes, puis elle les attaque en détail avec l'arme de la contrebande, arme immorale et subversive, puisqu'elle pousse à la violation de la loi, mais dont les résultats fâcheux sont tout à la charge du peuple partisan du monopole; c'est sa population qui se démoralise; ce sont ses sujets qui se chargent de l'introduction prohibée et du recel des objets défendus. La contrebande a jeté dans la plupart des pays civilisés de profondes racines; son organisation est si régulière qu'elle forme compagnie d'assurances. Un contrebandier, moyennant une prime, prend à sa charge les risques du trajet et, si la marchandise est confisquée entre ses mains, il vous en rembourse la valeur. Les tarifs de ces bizarres compagnies sont parfaitement connus, et peut-être y a-t-il lieu de s'étonner que les gouvernemens n'y aient pas vu matière à des réflexions sérieuses.

Voici un cas qui se présente fréquemment. Supposons que la prime perçue par la contrebande pour le transport et l'assurance d'un objet soit de 25 p. %, le gouvernemeut (1) connaît ce tarif et il ne peut douter qu'on ne s'en serve souvent; car il voit ses états inondés de la marchandise prohibée. Les ouvriers du pays ne laissent pas d'y gagner quelque chose; c'est une surcharge de 25 p. % imposée à leurs concurrens, surcharge qui, en quelques mains qu'elle passe, doit influer sur la production; mais enfin cette prime est le seul résultat positif de la prohibition. Hé bien! comment concevoir que le gouvernement, ayant reconnu l'impossibilité d'arriver à autre chose, n'imagine pas au moins de s'approprier cette prime? qu'au lieu de prohiber il frappe d'un droit d'entrée équivalant à la prime de la contrebaude, il s'approprie à l'instant les bénéfices des contrebandiers et, sans qu'il y ait aucun changement de régime pour ses ouvriers, il fait entrer

(1) Il serait facile de citer des noms et des chiffres; mais nous devons nous maintenir dans l'examen des théories. Nous ne gagnerions rien à désigner tel royaume ou telle marchandise de préférence à tout autre.

au trésor les sommes employées à corrompre et démoraliser la population de ses frontières.

Ce changement profiterait en plusieurs sens à la classe pauvre : ce serait pour elles une cause de perdition de moins, et les fonds qui arriveraient au trésor permettraient de réduire d'autant quelqu'un des impôts les plus onéreux.

Il y aurait ici bien d'autres considérations à présenter ; mais la nécessité d'abréger nous arrête.

CHAPITRE XI.

De la balance du commerce. — Des économistes.

La science de l'économie politique, la seule qui puisse, cumulée avec la bienfaisance, soulager efficacement la misère, n'est pas sortie tout armée du cerveau d'un seul philosophe. Plusieurs générations se sont épuisées en efforts continuels pour sa création. Ce n'est que par degrés, que par une succession de laborieuses découvertes qu'elle est arrivée enfin à la connaissance de la vérité. Durant ces temps d'étude et de pénible enfantement, l'esprit humain s'est égaré dans tous les systèmes ; il s'est conduit comme le voyageur qui, arrivé sur un carrefour inconnu, entre avec confiance dans le premier chemin qui s'offre à lui ; mais, reconnaissant bientôt que ce chemin l'écarte de sa route, le voyageur revient au carrefour et en essaie un autre, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le bon.

C'est ainsi que les premiers pas de l'économie politique ont été signalés par des erreurs. Les explorateurs d'une terre inconnue s'attachèrent tout d'abord aux objets qui frappèrent leurs sens ; ils prirent les effets pour les causes et les signes leur parurent la réalité.

Quelques-uns remarquèrent que la richesse se comptait en argent ; lorsqu'un homme était riche, on disait de lui : il

possède tant de livres tournois : ils en conclurent que la possession effective du numéraire constituait seule l'opulence privée ou publique : les moyens de l'accroître furent dès-lors découverts pour eux : ils assimilèrent les états à une caisse où il faut faire entrer beaucoup d'argent, en en laissant très peu sortir. Ils imaginèrent donc que les nations devaient vendre beaucoup et n'acheter jamais : on prohiba aux frontières l'exportation des espèces monnayées et l'on crut que, l'argent arrivant toujours et ne s'éloignant jamais, le royaume, à la fin, devait regorger de richesses.

On n'avait pas tenu compte des diverses combinaisons qui annulent complètement ce que l'on appelait autrefois la balance du commerce; 1° l'accumulation de l'argent sur un point désigné est tout-à-fait fictive; lorsqu'il se trouve en excès, il s'en va et il n'existe aucun moyen de le retenir. On peut produire, il est vrai, des relevés de douanes qui attestent que pendant 50 ans, il est entré annuellement un milliard en numéraire dans un royaume et que pendant le même laps de temps il n'en est pas sorti un sou; mais, à l'expiration des 50 années, la masse du numéraire existant dans le royaume s'est trouvée précisément égale à ce qu'elle était 50 ans plus tôt; d'où il résulte assez clairement qu'il était sorti des frontières autant d'argent qu'il en était entré. Seulement l'arrivée avait lieu ostensiblement et les départs s'opéraient en cachette.

Tandis que certains économistes éprouvaient une joie bizarre, en voyant entrer dans un royaume des masses imaginaires d'argent qui représentaient la sortie d'une valeur égale de marchandises, d'autres se réjouissaient avec encore plus de déraison de l'importation des marchandises étrangères qu'ils regardaient comme ajoutées à la richesse du pays, malgré les sorties d'espèces qu'elle avait nécessairement entraînées. Dans une des années les plus désastreuses de l'empire français, les exportations diminuèrent et les importations s'élevèrent à un chiffre inusité. Il se trouva des hom-

mes d'état qui présentèrent comme singulièrement heureux cet état de choses par suite duquel la France n'avait pas livré autant d'objets qu'elle en avait reçus. Ces statisticiens regardaient apparemment comme avantageuse la sortie des espèces; car elle résultait si évidemment de l'introduction des marchandises qu'on peut à peine supposer qu'ils n'y aient pas songé.

2° L'origine des marchandises acquises est une question secondaire. Leur bon emploi est tout. En industrie, toute matière employée doit rendre plus qu'elle n'a coûté. Pourvu qu'elle croisse en valeur, peu importe qu'elle soit venue du Nord ou du Couchant. Les Etats-Unis, par exemple, ont vu leur richesse et leur population augmenter dans une proportion presque inconnue jusqu'à eux, sous un régime d'importation qui dépassait énormément leurs exportations.

Il y a d'autres états qui se sont ruinés sous un régime contraire.

Une autre école d'écrivains, celle qui la première donna le nom d'économistes à ses adeptes aujourd'hui oubliés, crut que les seules richesses d'un peuple étaient celles qu'il tire immédiatement de la terre; les manufactures et le commerce furent considérés comme changeant la place ou la forme des richesses, mais n'en augmentant pas la quantité. Comment des erreurs aussi grandes ont-elles pu trouver place dans l'esprit des peuples? C'est ce qu'on a peine à comprendre aujourd'hui. Leur réfutation complète serait facile à l'aide des lumières que nous ont procurées les sciences nouvelles; mais ce n'est pas d'elle que nous avons à nous occuper.

Nous avons voulu seulement faire comprendre que tout avait conspiré jusqu'ici pour conserver la misère au sein de tous les peuples : comment pouvait-elle disparaître? Par l'augmentation générale de la richesse : or, tandis que des impôts, des vices, des guerres détruisaient la richesse créée, les doctrines erronées des gouvernemens et des philantropes lançaient la reproduction dans une fausse voie, de

sorte que les uns travaillaient avec beaucoup de zèle et d'intelligence à l'appauvrissement du pays, tandis que ceux qui voulaient l'enrichir se brisaient contre le défaut de logique et de possibilité.

Si de tels faits sont affligeans pour le passé, ils sont encourageans pour l'avenir : nous y trouverons la clef de nos anciennes misères. Lorsque des efforts habiles et persévérans n'ont pas pu détourner un fléau, il reste peu de motifs d'espérance et l'on peut croire que le lendemain ne sera pas meilleur que la veille; mais si des malheurs ont eu lieu par l'absence de toutes précautions et par la réunion de toutes les fautes, il ne s'agit que de supprimer les causes et l'on aura supprimé les effets. La multiplication des richesses peut être obtenue par des procédés aussi certains que celle des plantes par la semence. Les hommes qui se sont contentés de consommer la richesse présente, sans souci du lendemain et sans préparer le germe de la richesse future, ont imité le sauvage qui ne sème rien, mais qui coupe l'arbre pour en manger le fruit.

CHAPITRE XII.

Du sentiment dominant d'une nation et de ses conséquences.

Il n'arrive presque jamais que toutes les vertus fleurissent également chez un même peuple. Le germe de toutes existe, on n'en pourrait douter; mais les circonstances et les antécédens en développent seulement une partie. Les autres demeurent enveloppées dans leur silique comme une graine qui n'a pas levé.

Ce n'est que dans la tête des hommes d'élite qu'il se trouve place pour des talens très variés et pour des qualités diverses. Les masses ne saisissent ordinairement qu'un seul sentiment ou du moins que ceux qui découlent d'une source

commune et ont rapport au même objet ; ce sentiment privilégié qui devient prédominant chez un peuple absorbe les autres comme une branche gourmande sur un arbre ; ils les appauvrit, les dessèche et finit souvent par les étouffer. Tant que les circonstances réclament l'emploi de ce sentiment dominant, son excessive puissance n'est point un mal ; le préjudice qu'il cause à d'autres qualités doit être considéré comme un des frais nécessaires pour le produire. Mais, si la position des peuples vient à se modifier, ils sentent cruellement l'absence des vertus qu'ils ont négligées. Ils se trouvent en présence d'évènemens nouveaux, sans préparation morale pour leur faire face ; les talens qu'ils ont acquis sont inapplicables aux conjonctures ; ils deviennent, non-seulement une superfluité, mais un embarras, comme serait une cuirasse sur le corps d'un batelier, ou un aviron dans la main d'un mousquetaire. Quelques exemples rendront plus sensible notre pensée.

Dans les républiques italiennes du moyen âge, l'esprit du négoce avait prévalu à tel point qu'il avait anéanti plusieurs des vertus qui n'y avaient pas rapport. Les Italiens d'alors ne voulaient plus et probablement ne pouvaient plus se battre ; cette disposition les rendait peut-être plus maniables et plus commodes dans les manufactures, mais le destin des peuples ne se décide pas toujours dans un atelier ; lorsque les septentrionaux descendaient sur les villes commerçantes, l'habileté de leurs artisans et le perfectionnement des moyens de produire ne servaient à rien pour les repousser ; les cités ne défendaient pas les richesses qu'elles avaient créées ; leur opulence passait dans d'autres mains et, dans leur intérêt, il eût certainement mieux valu produire un peu moins et conserver. Le sentiment industriel avait trop absorbé le sentiment militaire.

Un fait tout contraire se présente dans l'histoire d'Espagne ; la vertu guerrière avait tout envahi et elle ne laissait plus de place pour d'autres qualités dans le cœur des vrais Espa-

gnols (1); le courage dispensait de tout et rien ne pouvait dispenser du courage; on avait même pris des mesures pour que toutes les autres vertus devinssent complètement inutiles.

En fait de bravoure et de mépris de la mort, on répondait, non pas seulement de soi, mais encore de sa famille, jusqu'au sixième ou au huitième degré. L'homme le plus irréprochable se trouvait dégradé et frappé d'une sorte d'incapacité civique, si un parent qu'il n'avait jamais vu faiblissait dans un combat, ou ne se montrait pas suffisamment sensible à une injure; dès-lors à quoi servaient la probité, l'instruction et l'intelligence? elles n'inspiraient plus d'estime et ne préservaient plus du mépris; or, s'il est vrai en théorie que le prix des vertus est intrinsèque et indépendant des récompenses qu'elles peuvent attirer, il n'est pas moins certain qu'en fait, elles ont besoin d'être honorées pour prospérer; l'ingratitude les décourage, l'injustice les révolte et le dédain les tue.

Si l'on veut étudier attentivement la cause de la détresse actuelle de la race espagnole tant en Europe qu'en Amérique, on verra qu'elle n'est due que pour une partie à la politique et pour l'autre à l'absence des vertus que l'esprit guerrier a dévorées.

L'Italie moderne n'est pas comptée parmi les états belliqueux ni parmi les états industriels: les arts, la dévotion et le *far niente* ont envahi les divers états de ce beau pays.

En Corse, un préjugé, glorieux peut-être dans son origine, mais profondément déplorable dans ses abus, a troublé toute l'organisation sociale; les familles sont divisées par des haines héréditaires; quelque meurtre commis il y a 400 ans force les descendans des deux côtés à se détester toujours et à s'égorger de temps en temps; quiconque se trouve en relations avec une des deux familles acquiert par ce seul fait

(1) Il paraît que, de tout temps, ils ont eu une tendance vers cette disposition. Il y a bien des siècles qu'on écrivait d'eux :

Gens... properare facillima mortem !...

la haine implacable de l'autre : ainsi, l'industrie est paralysée, parce que si l'on prend un ouvrier, on s'en met à dos dix autres dont la famille est en guerre avec la sienne. Avec une autre population, cette circonstance serait peu importante; mais elle prend de la gravité dans un pays où beaucoup de gens croient que le *maqui* est la place d'un homme de cœur. Les Corses consument ainsi contre eux-mêmes une énergie avec laquelle ils pourraient faire de grandes choses. Un d'entre eux l'a bien prouvé.

En France l'esprit d'égalité (1) et de camaraderie est une des bases de nos relations sociales. Sous certains rapports, il produit d'excellens effets; mais il est souvent poussé au-delà de toutes les bornes, et ses résultats deviennent désastreux. L'ouvrier peut rarement se soustraire aux habitudes de dissipation et de dépenses qui règnent parmi ses consorts; s'il n'allait pas au cabaret et ne faisait pas la débauche avec eux, on ne le regarderait pas comme un *bon enfant:* or, c'est là un reproche des plus graves parmi les ouvriers et dont les conséquences vont plus loin qu'on ne le croirait au premier abord. La camaraderie substitue souvent l'esprit de coterie à l'esprit public. Dans le choix des fonctionnaires électifs ou autres, nous voyons quelquefois les nominations influencées par des rapports privés. En Angleterre, c'est la loi qui passe avant tout dans les esprits; en France c'est très fréquemment l'homme.

Chaque nation a une part donnée de vertus et de vices. Comme l'instinct de la conservation n'abandonne jamais les hommes, soit isolés, soit agglomérés, on peut être à-peu-près certain qu'ils acquièrent les vertus qui leur sont utiles,

(1) Tout le monde connaît la fameuse devise : *Liberté, égalité, fraternité ou la mort.* La liberté est toujours louable; l'égalité devant la loi l'était aussi; quant à la fraternité, c'est un terme moins défini; elle ne paraît pas aussi nécessaire que la liberté et l'égalité, surtout si l'on réfléchit qu'en style du temps *fraterniser* voulait dire : boire ensemble; or, il doit suffire qu'on puisse accomplir cet acte isolément et la liberté exige qu'on ne fasse pas boire les gens qui n'ont pas soif.

pourvu seulement qu'ils en aient le temps; mais lorsqu'ils ont complètement négligé une qualité capitale, faute d'en trouver l'emploi momentané, ils ne peuvent plus ensuite la recréer instantanément, lorsque le besoin s'en fait sentir. Quand la paix se prolonge, les nations développent les vertus de la paix et laissent s'éteindre les vertus militaires; si la guerre arrive subitement, elles n'ont pas le temps de s'y préparer et souvent elles périssent pour avoir négligé leur armée. Aux époques de longues guerres, tous les hommes deviennent soldats; si la guerre vient à leur manquer, ils se trouvent impropres aux travaux de la paix, qu'ils ont trop long-temps délaissés et qu'ils se sont quelquefois accoutumés à mépriser.

Dans l'un et l'autre cas, il arrive pour les classes pauvres des époques de douleur et de privations. Le soldat licencié meurt de faim et se livre souvent au brigandage; l'industriel enregimenté à la hâte se sauve devant l'ennemi et laisse le pays livré à la conquête, qui est la plus cruelle de toutes les misères.

Lorsque la civilisation aura marché encore, les peuples apprendront à estimer toutes les vertus, même celles dont ils ne trouveront pas l'application immédiate; ils les honoreront toutes et, si quelques-unes se trouvent frappées d'une inutilité passagère, ils en conserveront du moins les cadres, qu'ils n'auront qu'à remplir au moment du besoin. Alors on aura détruit une des principales causes de souffrance; car l'histoire nous apprend que les époques les plus désastreuses sont ordinairement les époques de transition. Hâtons de nos vœux et de nos efforts le moment où elles pourront être adoucies. (1)

(1) La prédominance excessive d'un sentiment sur tous les autres entraîne des inconvéniens indépendans même d'un changement de circonstances; si par exemple, un entraînement général porte vers le commerce toute une population, elle déserte l'agriculture, les armes et l'administration; plusieurs

CHAPITRE XIII.

Résumé et conclusion du titre II.

La loi du travail a été imposée comme un devoir à l'humanité tout entière. C'est par lui que les classes riches maintiennent leur opulence, et nous venons de voir que les classes pauvres, c'est-à-dire la grande masse de l'humanité, ne peuvent être à l'abri de la misère que quand elles se suffisent à elles-mêmes. Leurs produits doivent être assez considérables pour subvenir à tous leurs besoins.

Lorsque nous disons que le travail est la source de toutes les richesses, il est bien entendu que nous entendons parler d'un travail productif. Les plus rudes efforts ne nourriraient pas l'ouvrier, s'il était employé à quelque entreprise tout-à-fait inutile, comme, par exemple, à battre l'eau, ou à laver la tête d'un nègre; ils ne le nourriraient pas encore, s'ils étaient appliqués à quelque entreprise peu utile, comme, par exemple, à faire tourner des moulins à bras, tandis que les moulins à eau existent. La richesse que crée le travail de l'ouvrier se compose de son produit, moins le temps et la peine qu'il a coûtés.

Ainsi, à produit égal, plus une opération exige de temps et d'efforts, plus elle est défectueuse et la préférence doit toujours être accordée à celles qui donnent les plus grands résultats avec le plus d'économie.

On doit classer parmi les entreprises relativement impro-

sources de richesses tarissent et le commerce même cesse d'être productif à cause de la trop grande masse de gens qui s'y sont jetés et qui diminuent tous les bénéfices par l'effet de la concurrence. Si toute une génération au contraire se porte vers les emplois publics, il ne reste plus d'hommes capables pour les autres carrières. L'administration contribue puissamment à la prospérité générale, mais elle se compose d'une partie active et d'une partie passive; c'est-à-dire que, s'il faut des administrateurs, il faut aussi des administrés.

ductives, non-seulement celles qui ne couvrent pas leurs frais, mais encore celles qui ne donnent pas tout le profit que l'état des connaissances humaines rend possible d'obtenir. Ainsi, créer une valeur d'un franc avec la même masse de travail qui, bien dirigée, aurait pu créer le double, c'est non-seulement faire preuve d'inintelligence, mais encore frustrer les classes pauvres du franc supplémentaire que leur travail devait leur procurer.

Les amis des ouvriers doivent donc s'efforcer de diriger leurs efforts vers les travaux les plus productifs. Les méthodes arriérées et qui mettent ceux qui les suivent dans une position désavantageuse vis-à-vis de leurs concurrens doivent être abandonnées, sous peine de plonger une masse d'ouvriers dans la misère. C'est vers le délaissement de ces méthodes vicieuses et vers l'adoption de combinaisons meilleures que les philantropes éclairés pousseront les classes ouvrières.

Ceux qui s'obstinent à écarter tout progrès, sous prétexte de conserver du travail aux sectateurs des anciens usages, causent en réalité les maux qu'ils prétendent guérir; ils croient conserver aux prolétaires leur travail et ils ne leur conservent que leur misère.

Le produit net seul doit être recherché en matière d'industrie; cependant, une foule de lois, de réglemens et d'ordonnances s'opposent à son obtention. Quelques-uns en ont conclu que la recherche du produit net était contraire au bien public, puisqu'elle avait contre elle les lois, les ordonnances et les réglemens; ils auraient dû plutôt penser que ces institutions humaines doivent être changées, puisqu'elles se trouvaient en opposition avec la doctrine du produit net.

TITRE III.

LES PRODUITS DU TRAVAIL DE L'OUVRIER SONT SOUVENT GASPILLÉS, SOIT PAR SA PROPRE INCONDUITE, SOIT PAR LA FRAUDE, LA SOTTISE OU LA VIOLENCE D'AUTRUI.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.

Il ne suffit pas que l'ouvrier ait obtenu par son travail des ressources abondantes, il faut encore que ces ressources lui soient conservées : si elles passent en d'autres mains, il se trouve au même point que s'il ne les avait pas possédées; je me trompe, il lui reste en propre la fatigue qu'il s'est donnée pour créer ce dont d'autres profitent.

Il y a gaspillage de la fortune de l'ouvrier, toutes les fois que des impôts inutiles ou mal employés lui enlèvent une partie de son avoir; que ces impôts soient employés à soutenir des guerres injustes, ou à salarier des courtisans, ou à élever des autels à la déesse de la raison, c'est tout un pour le prolétaire : il n'a plus de pain; voilà pour lui le point capital.

Il y a gaspillage de la fortune de l'ouvrier, toutes les fois que la loi ne le protège pas efficacement contre la fourberie ou la violence d'autrui. Les moyens de dépouiller le pauvre ont varié suivant les pays ou les siècles; autrefois, on voyait des troupes d'écorcheurs et de Normands parcourir à main armée des provinces paisibles : il y avait gaspillage par violence.

Plus tard on a vu des voleurs tout aussi audacieux s'enrichir à l'aide de coupons et d'entreprises en commandite : il y avait gaspillage par fourberie.

Quelquefois l'ouvrier, par suite d'une éducation incomplète ou de dispositions vicieuses, dissipe et détruit lui-même ce qu'il a acquis; il y a alors gaspillage par sa propre inconduite.

D'autres fois, on a vu des gouvernemens bien intentionnés se jeter dans des entreprises parfaitement extravagantes et y dépenser les richesses de leurs nations, avec la conviction profonde qu'ils travaillaient dans son unique intérêt : il y avoit gaspillage par la sottise d'autrui.

Enfin il y a souvent concours de plusieurs des élémens du gaspillage, par exemple, des gouvernemens notoirement insolvables ont ouvert à l'étranger des emprunts qu'ils savaient ne pouvoir pas remplir chez eux et ne devoir jamais rembourser nulle part; ils ont trouvé chez leurs voisins des administrateurs assez innocens pour favoriser la spoliation de leurs concitoyens : il y avait ici gaspillage par fourberie d'un côté et par ineptie de l'autre.

Nous allons entrer dans quelques détails : le lecteur ne perdra pas de vue que c'est à regret que nous effleurons le champ de la politique : nous n'y entrerons pas pourtant, nous ne ferons que le côtoyer. L'esprit de critique est en ce moment très éloigné de nous : il s'agit d'indiquer les causes de la misère des classes pauvres; l'espérance que cet examen pourra lui apporter quelque soulagement doit seule être présente à l'esprit de l'écrivain; il manquerait à sa mission et resterait au-dessous de sa tâche, si, croyant voir le mal et le remède, il se laissait, par une timidité mal entendue, détourner d'indiquer l'un et l'autre.

CHAPITRE II.

Du gaspillage par la violence d'autrui : de la guerre ; des impôts ; de la conscription ; du brigandage.

§ 1er. *De la guerre.*

Il y a des guerres justes et nécessaires dont le but est de maintenir l'honneur du pays ou l'intégrité du territoire. Quelques sacrifices que puissent exiger de telles guerres, nul n'est en droit de les regretter. Que l'on fasse abstraction de tous les sentimens généreux et nationaux pour ne s'attacher qu'au calcul, et l'on trouvera encore que les sommes consacrées à la défense du pays sont de l'argent utilement placé, puisque, dans le cas de conquête, ces mêmes sommes deviennent la proie du vainqueur qui ne manque pas en outre de s'emparer de tout le reste.

Mais les guerres sont souvent entreprises dans un tout autre intérêt que celui du pays : des souverains qui veulent s'illustrer par les armes lèvent une armée et font ravager deux pays pour orner leur tête de quelques lauriers (1).

Certains états ont possédé de nombreuses familles dont la guerre était l'état normal et qui se croyaient en souffrance toutes les fois qu'elles ne se battaient pas (2); on embarquait l'état dans des guerres interminables pour donner à ces familles une occasion de satisfaire leur ardeur belliqueuse.

Enfin, quand les passions d'un peuple sont en fermentation, quand son activité se trouve surexcitée par quelques cir-

(1) Exemple : Charles XII de Suède. Invasion de l'Italie par les Français, etc., etc., etc.

(2) Tel est aujourd'hui l'état de la Russie. Le vieux parti moscovite veut la guerre et la veut par nécessité; il la fera faire par tous ses empereurs, attendu qu'il tient l'épée de Damoclès suspendue sur leur tête, sous la forme d'une écharpe soutenue par deux chambellans.

constances, on porte la guerre chez ses voisins pour détourner l'attention publique et donner un autre cours au mouvement qui travaille la nation (1); quiconque possède quelques notions d'équité et de justice ne saurait approuver toutes ces causes de guerre et, si l'on songe aux effroyables calamités qui en sont la suite, il est difficile de ne pas juger sévèrement leurs fauteurs.

La mort des combattans n'est que le moindre des maux qu'entraîne la guerre. On dit souvent qu'elle dépeuple les états et le fait est certain; mais ce n'est pas par suite du vide que les combats laissent dans les rangs des armées; les maladies contagieuses emportent incomparablement plus de monde que les plus sanglantes batailles, et l'on n'a jamais entendu dire qu'un peuple ait été détruit par suite d'une épidémie : on a remarqué que ces maladies sont suivies d'une large augmentation dans le nombre des naissances, et les pertes que les peuples ont éprouvées sont réparées en peu de temps. Pourquoi n'en est-il pas de même en cas de guerre?

C'est que la guerre, en moissonnant les soldats, a emporté aussi les ressources de la nation. Des capitaux immenses sont dépensés en armemens, approvisionnemens et travaux de défense et, tandis que la consommation des richesses du pays augmente, leur production diminue par l'interruption des relations commerciales : l'épidémie n'emporte que les hommes déjà créés; la guerre détruit aussi les ressources qui devaient donner la vie à une génération nouvelle.

Pourquoi le nombre des naissances s'élève-t-il après une épidémie? Parce que la place des morts demeure vacante et présente à leurs successeurs les mêmes profits et les mêmes avantages : la vacance d'un grand nombre de positions pousse au mariage une foule de gens qui devaient rester célibataires et la nation regagne en quelques années le

(1) L'histoire de la république romaine en offre des exemples sans nombre.

nombre que la maladie lui avait fait perdre ; mais la guerre détruit non-seulement l'homme, mais encore la position qui le nourrissait : qu'on me permette d'emprunter une comparaison au règne végétal. Si l'on enlève d'un taillis quelques brins, sans diminuer la fécondité de la terre, leur place est aussitôt couverte par de nombreux rejets : mais, si l'on appauvrit le sol qui les nourrissait, si on disperse la terre végétale, il ne repoussera plus de bois et le terrain demeurera stérile. Il en est de l'homme comme du végétal : l'épidémie le coupe à la cognée, sans altérer la force productive du terrain qui le remplace aussitôt. La guerre l'enlève avec toute sa racine et toute la terre qui se trouvait à l'entour.

On a vu des guerres entreprises dans un but de pure spéculation. Les dépouilles des vaincus étaient partagées d'avance par un acte authentique. Les droits du moindre soldat étaient réglés et définis avec une précision qui ferait honneur aux plus habiles notaires de nos jours. L'armée formait une véritable société commerciale et les dividendes se distribuaient avec une régularité parfaite. En cas d'échec, elle suspendait ses paiemens ; en cas de défaite, elle faisait banqueroute ; mais tant qu'elle réalisait des profits, c'est-à-dire tant qu'elle pillait beaucoup, les parts établies par l'acte de société étaient touchées par les ayant-droit comme les revenus d'une terre ou d'une propriété bâtie.

Telle était l'organisation des anciennes armées septentrionales et en particulier de plusieurs armées anglaises qui envahirent le continent.

Rien n'est plus curieux que les réglemens de ces associations de pillards ; ils gouvernaient avec une probité parfaite des entreprises dont le but avoué était le brigandage.

Aujourd'hui, l'on a retourné les idées ; nous voyons souvent des associations commerciales dont le but avoué est parfaitement louable et probe, mais dont l'intérieur offre des scènes de pillage que les Goths et les Danois n'auraient pas désavouées.

Il est consolant pour l'humanité de songer que presque toujours les peuples qui ont voulu faire du pillage une industrie ont fini par la trouver peu lucrative. Elle a pu fleurir dans des siècles où une foule de nations étaient dans un état de dissolution complète, mais aujourd'hui de tels moyens d'existence ameneraient promptement la destruction de ceux qui les auraient adoptés.

§ II. *Des impôts.*

On trouve encore un assez grand nombre de politiques qui pensent que l'impôt n'est pas une charge, ni une perte pour un état : *l'argent*, disent-ils, *ne sort point du pays ; qu'importe qu'il soit distribué par une main ou par une autre?* D'autres vont plus loin et pensent que l'impôt est un revenu. Des hommes qui passent pour habiles disent hautement : *Créez des rentes ; vous créez juste autant de richesses réelles que d'inscriptions sur le grand livre.* La science du gouvernement serait facile s'il en allait ainsi et, avec un peu de papier, on pourrait se faire beaucoup de ressources.

L'impôt est une charge nécessaire, mais enfin c'est une charge ; il est donc convenable de le restreindre, autant qu'on peut le faire sans mettre en souffrance le service public. Cette thèse a été trop bien établie avant moi pour qu'il soit nécessaire de reproduire des argumens qui n'ont pas été réfutés. Je présenterai seulement une considération que je n'ai pas rencontrée dans les ouvrages qui traitent de ces matières. Il y a un cas où l'augmentation de l'impôt serait réellement une augmentation de la richesse publique.

L'impôt est onéreux à cause du mauvais usage que l'on fait souvent de son produit. Le but de l'impôt est d'assurer au dehors et au dedans la sécurité.

Que les gouvernemens n'exigent de leurs peuples que ce que demandent les besoins réels des services publics, il n'y

a de lésion pour personne : les dépenses occasionées par l'entretien d'une armée raisonnable ou d'un corps judiciaire éclairé préviennent assurément plus de pertes qu'elles n'en causent : mais les gouvernemens envahissent fréquemment les fonctions qui doivent être réservées aux individus. Ils veulent tout exécuter par le moyen de leurs agens et se font manufacturiers, négocians, banquiers et architectes.

Or, ils sont presque tous éminemment impropres à remplir aucune de ces fonctions ; ils perdent sur des entreprises où d'autres qu'eux auraient gagné. Ils font une dépense double ou triple, pour obtenir de moindres résultats ; ils diminuent donc la richesse publique de toute la différence qui existe entre le produit tel qu'ils l'obtiennent et le produit tel que d'autres l'auraient obtenu.

Mais quand, par exception, le gouvernement se trouve plus éclairé que les peuples en matière d'industrie, il ne doit pas hésiter à exécuter lui-même, en se procurant de l'argent par l'impôt ; l'impôt est alors productif, parce que le gouvernement, étant supérieur en industrie aux particuliers, produit plus qu'eux à meilleur marché ; la richesse publique s'augmente donc par l'impôt de tout le surplus obtenu par le gouvernement.

Ce cas fort rare du reste se présente quelquefois quand l'administration d'un peuple nouveau se trouve remise aux mains d'une nation très éclairée : il est inutile d'ajouter que telle n'est pas la position de la France.

En résumé, l'impôt est une dépense productive dans certaines limites et improductive dès qu'il dépasse les bornes du nécessaire; les gouvernemens en ont fréquemment abusé et son abus doit être classé parmi les causes les plus actives de la misère.

§ III. *De l'obligation du service militaire.*

La première des lois sur lesquelles repose la sécurité des empires, c'est l'obligation imposée à chaque homme de combattre pour la défense de ses foyers et de ceux de ses compatriotes. Rien ne peut dispenser de ce devoir sacré ; mais, si tout homme libre a des obligations à remplir vis-à-vis de son pays, ceux qui gouvernent ce pays ont aussi des devoirs à remplir vis-à-vis de l'homme libre. Ils y manquent toutes les fois qu'ils abusent de l'obéissance passive que leur doit momentanément le soldat; ils y manquent lorsqu'ils aggravent sans nécessité la charge déjà si lourde du service militaire et lorsqu'ils substituent ou ajoutent aux devoirs de cette profession des réglemens qui la rendent plus rude, sans la rendre plus utile.

Les armées européennes sont organisées sur des bases très différentes ; la plupart pèchent par une absorption trop complète du soldat et en ce qu'elles lui enlèvent non-seulement son présent, mais encore son avenir. Les classes pauvres qui sont en majorité dans les armées comme partout ailleurs sont obligées d'économiser dans leur jeunesse, si elles ne veulent pas subir de rudes privations dans un âge avancé ; c'est cette faculté d'acquérir que l'organisation militaire enlève ordinairement aux prolétaires. Ils ne peuvent mettre en réserve de bien grosses sommes sur leur solde qui, dans certains pays, s'élève comme on le sait à un sou par jour : on ne leur facilite pas les moyens de s'occuper d'autres travaux qui pourraient leur donner des ressources supplémentaires. Le soldat voit donc ses années d'activité et de vigueur s'écouler sans lui laisser rien d'acquis pour ses derniers jours. (1)

(1) Il n'en est pas ainsi chez tous les peuples ; l'Angleterre paie largement ses soldats et leur assure une retraite après un certain temps de service; mais le temps du service occupe presque toute la vie active du soldat.

Ce n'est pas tout : lorsqu'un conscrit a passé 8 ans dans l'oisiveté des casernes, il a perdu le goût et l'habitude du travail ; il a pris souvent en échange le goût du vin et de la débauche : il revient dans sa famille sans ressources, sans talent d'ouvrier et quelquefois détérioré au physique et au moral.

Dans les pays où les engagemens sont libres et très longs, en Angleterre, par exemple, les inconvéniens sont moindres; d'abord la recrue volontaire sait d'avance à quelle vie elle se voue et, comme elle n'est pas contrainte de l'embrasser, elle n'est pas en droit de se plaindre de la position qu'elle s'est faite de son plein gré ; ensuite, le service durant presqu'autant que la vie, peu importe que le soldat perde quelques-unes des vertus civiles qu'il n'aura plus l'occasion d'exercer; mais, dans les pays où le service est forcé et où le soldat doit rentrer promptement dans la vie commune, c'est un double mal de lui infliger des privations inutiles et de le détourner des habitudes qu'il devra reprendre bientôt.

Lorsque le conscrit est arraché malgré lui à son repos pour porter les armes, on peut lui donner pour raison la nécessité de pourvoir à la défense du pays : mais lorsqu'il est, pendant toute la durée de son service, enlevé au travail et détourné sans aucune nécessité de l'exercice de sa profession, il y a destruction du talent qu'il avait laborieusement acquis, ce qui est le pire de tous les gaspillages.

§ IV. *Du brigandage.*

Ses effets sont très multipliés ; mais ils rentrent tous dans un seul, la destruction de toute espèce de moralité, de toute espèce d'industrie ; pour ceux des Français qui ne pensent guère qu'au moment présent, le brigandage en grand peut paraître une fiction, une espèce de création mythologique dont la réalisation est impossible. Cependant on ne doit pas perdre de vue 1°. que le brigandage le plus universel existe

aujourd'hui même dans des contrées qu'enrichissait autrefois la civilisation ; 2° que la France même a été souvent et longtemps en proie au brigandage et que ce qui s'est vu jadis pourrait se voir encore, si l'esprit de propriété et l'amour du bon ordre venaient à s'affaiblir dans nos cœurs.

CHAPITRE III.

Du gaspillage par la fraude d'autrui.

Rien n'est plus rare aujourd'hui dans les pays civilisés que la spoliation à main armée ; ce n'est pas que l'improbité et la convoitise du bien d'autrui aient entièrement disparu de nos contrées, mais elles sont bridées par des précautions sévères, et ceux qui ne respectent pas les lois de la morale respectent la gendarmerie et les mandats d'amener.

Le brigandage était jadis entretenu par l'insuffisance des moyens de répression et les nombreuses ressources laissées aux malfaiteurs pour échapper au glaive de la loi. Il suffisait autrefois de se déplacer pour être à l'abri de toute espèce de poursuite ; l'extradition n'avait pas lieu entre les différens états, ni même entre les différentes provinces d'un même royaume ; et le plus souvent même, il n'était pas nécessaire de quitter la province : de nombreuses enceintes pourvues du dangereux droit d'asile offraient sans cesse aux meurtriers une retraite sûre et prochaine.

Ces institutions n'étaient pas alors aussi absurdes qu'elles nous le paraissent aujourd'hui ; elles tenaient à des lois et à des mœurs qui n'existent plus et leur abus servait à tempérer et corriger d'autres abus plus graves encore. Depuis ce temps, les mœurs se sont éclairées ; on a pris le parti de déraciner les abus, au lieu d'en créer d'autres pour les contrebalancer : rien n'arrête plus la main de la justice, et le bandit le plus adroit passe au bagne la plus grande partie de sa

vie. Une telle perspective a dégoûté du métier tout ce qui avait quelque mérite; les risques de la profession se sont démesurément augmentés en même temps que ses profits diminuaient; elle a dû tomber exclusivement entre les mains de gens sans aveu et sans capacité: autrefois au contraire, on voyait des hommes, ayant de la valeur et une position, embrasser le brigandage comme une carrière à-la-fois honorable et productive; on ne les inquiétait pas assez pour les empêcher d'exercer, et leurs actes n'étaient pas sévèrement jugés par l'opinion publique, puisqu'un grand nombre de leurs contemporains regardaient comme possible leur entrée prochaine dans la même profession.

Il existait donc alors dans les hautes classes, dans les classes ayant reçus de l'éducation et de la fortune, des hommes dépravés qui ne reculaient point devant le crime lorsqu'il devait les enrichir. Les hautes classes se sont-elles améliorées depuis? Oui, sans doute. Mais se sont-elles améliorées assez pour qu'on n'y trouve plus de ces hommes immoraux qui ne consultent en toutes choses que leur intérêt? Je crois qu'on peut répondre : assurément non. Sur les degrés les plus élevés de l'échelle sociale, on trouve encore des êtres dégradés qui ne s'arrêtent que devant des châtimens légaux. On en trouve parmi les industriels et parmi les hommes politiques; on en trouve parmi les gens titrés, parmi les avocats, parmi les écrivains habiles. Aucune profession, aucun état ne préserve complètement de l'immoralité; il y a plus, le talent lui-même n'en préserve pas; et, ce qui est pis, le talent ne se détruit pas par son alliance avec les plus monstrueux principes. La dégradation du caractère ne se communique point à l'esprit, et ce n'est pas sans une terreur secrète que nous observons souvent une immense puissance intellectuelle, mise au service de passions sans bornes et de vices sans frein.

La loi est désormais au-dessus des plus redoutables malfaiteurs et nul n'est plus tenté d'essayer la force contre elle;

mais tous essaient avec assez de succès l'adresse et, aujourd'hui que le plus mince maraudeur ne vole plus que le code à la main, il y a peu d'espérance de surprendre en faute des hommes éclairés par de longs travaux et souvent supérieurs en science à ceux qui servent d'organes à la loi (1). Les grands voleurs ne se lancent pas au hasard et avant d'avoir profondément médité sur les conséquences de chacun de leurs actes. L'exercice de la profession est précédée chez les gens prudens de longues et fortes études. Les grands voleurs sont souvent aujourd'hui de grands jurisconsultes, comme autrefois ils étaient souvent de grands guerriers.

Les mêmes ressources que présentaient autrefois aux voleurs par force le droit d'asile et le changement de résidence, sont offertes à présent aux voleurs par fraude. L'extradition entre différens états ne peut être demandée que dans un nombre très limité de cas; elle n'a pas lieu dans le cas de banqueroute, par exemple; et quant au droit d'asile, il ne consiste plus en une clôture de pierres dont le malfaiteur ne devait plus sortir; il consiste en textes de lois plus ou moins obscurs, dont le voleur s'entoure comme d'une armure : une fois enveloppé dans cette carapace, il peut circuler librement, non-seulement sans craindre d'être poursuivi par la loi, mais même protégé par elle contre toute poursuite personnelle.

Le vol par fraude, lorsqu'il est toléré par la loi, est aussi destructif de tout progrès que le vol par violence; c'est une erreur de croire qu'il soit plus difficile à extirper.

Le vol par violence s'exerçait autrefois principalement sur les grandes routes; le vol par fraude s'exerce aujourd'hui sur des transactions de diverses natures qui sont comme

(1) Je veux dire qu'il y a peu d'espérance de les surprendre avec la loi actuelle qui ne paraît pas suffisante; mais, le jour où on le voudra, l'immoralité industrielle disparaîtra devant une loi nouvelle comme le brigandage à force ouverte a disparu devant la maréchaussée.

les grands chemins de l'industrie. Le peu de sûreté de ces chemins et la crainte continuelle d'y être détroussé en éloignent la partie la plus nombreuse et la plus prudente de la population, et il en résulte un retard prodigieux dans les progrès de la richesse publique. Si l'on n'a pas perdu de vue que c'est sur ce progrès seul que peut être fondé l'espoir de détruire la misère dans l'avenir, on comprendra la nécessité l'urgence d'une réforme dans nos lois industrielles. Il serait trop long de les passer toutes en revue; cependant, nous allons examiner quelques-uns de leurs points les plus importans.

§ Ier. *Du passé de quelques états en matière de finances; de l'altération des monnaies; de la banqueroute.*

Quels que puissent être les évènemens, le présent est toujours le fils du passé, et rien ne peut effacer en lui les traces des vertus et des vices de son père. Ceux-là tomberaient donc dans une erreur étrange qui diraient: *Il ne reste rien de la vieille France, 89 a tout renouvelé.* La révolution a déplacé et refondu toutes choses, la France a été jetée dans un creuset ardent et coulée dans un moule nouveau; mais on n'a pas changé la nature du métal; le plomb n'est pas devenu or et l'or n'est pas devenu plomb. On a changé les hommes, les familles et les institutions; mais on n'a pas effacé le souvenir du passé ni rayé les pages de l'histoire. Interrogeons-les; voyons quels antécédens nous ont laissés nos pères, et peut-être ensuite cesserons-nous de nous étonner des vices actuels de nos institutions.

La science du crédit est née d'hier; jusqu'en 1815, que trouvons-nous en France? Des siècles de littérature, des siècles de splendeur royale et tout le reste absorbé par la guerre. Qu'elle ait été très souvent glorieuse, c'est ce que nul ne saurait contester; mais les siècles guerriers ne sont pas remarquables par le bon état des finances et le respect

des engagemens pris. L'épée déliait de tout à cette époque qu'on appelle le bon vieux temps. Les chevaliers avaient plusieurs moyens pour se débarrasser de leurs créanciers ; les plus fréquemment employés étaient de les pendre jusqu'à ce que mort s'ensuivit, d'autres fois ils préféraient les noyer ou leur couper la tête ; mais, quant à ce qui est de les payer, la plupart aurait mieux aimé rester débiteurs toute leur vie. Ce n'était pas toujours par avarice qu'ils agissaient ainsi; c'était souvent par excès de délicatesse et par scrupule de conscience. D'abord le créancier était quelquefois Juif, auquel cas il devait pour ce seul fait être frustré et mis à mort ; ensuite le prêteur était souvent un usurier ; comme on appelait alors ainsi presque tous ceux qui prêtaient de l'argent, il aurait même été difficile qu'il en fût autrement; or, l'usure étant un crime aux yeux de la loi et de la religion, on ne devait point encourager le criminel en le remboursant ; raisonnement lucratif et sans réplique, quand les débiteurs étaient nombreux et nantis de longues rapières ! Dans quelques siècles, on aura peine à croire que de puissantes monarchies aient subsisté au milieu d'un pareil ordre social ; et pourtant c'était alors l'état normal de presque toute l'Europe.

Nous venons de parler des engagemens des particuliers, voyons maintenant ce que devenaient les engagemens de l'état. La France ne différait pas sur ce point des royaumes qui l'environnaient ; or, nous les voyons tous liquider leurs dettes par trois procédés : l'altération des monnaies, la confiscation et la banqueroute ; il n'y a pas encore cinquante ans que nous les avons vus employer tous les trois simultanément. L'usage fréquent de pareils moyens en a diminué l'odieux aux yeux d'une masse de gens qui les regardent presque comme faisant partie du code politique. La banqueroute en grand paraît si naturelle à quelques-uns, que l'industrie ayant éprouvé en 1839 une gêne considérable dans un état voisin de la France, plusieurs journaux lui conseillè-

rent d'en sortir au moyen d'une faillite générale, moyen simple et peu dispendieux qui devait, au dire de ces journaux, faire jouir promptement le pays d'une prospérité sans pareille.

Si nous tournons les yeux vers le passé, nous n'y trouvons que de dangereux exemples; si nous les tournons vers le présent, nous voyons les esprits divisés et une partie de la population se reportant ouvertement vers les habitudes des siècles écoulés. Comment s'étonner ensuite des vices profonds des lois qui nous régissent.

Un grand principe domine tous les autres en matière d'industrie et de produit net, je dirai aussi en matière de morale publique; c'est la fidélité aux engagemens pris : il n'y a d'exceptions que pour les mineurs, les aliénés et autres semblables auxquels leur faiblesse ne permet pas de contracter valablement; mais ils doivent être mis en état d'interdiction permanente, et rien n'est plus absurde que la création d'une espèce mixte qui contracte des engagemens et ne les exécute pas; c'est là pourtant ce qu'avait créé la loi ancienne et ce que la loi nouvelle a malheureusement maintenu.

Veut-on quelques exemples de cette immoralité dans la loi?

Un homme va à la Bourse et achète des rentes livrables fin du mois; la fin du mois étant arrivée, il ne veut plus tenir son marché et la loi l'en délie, sous prétexte qu'il a acheté *à terme;* cependant cet homme aurait accepté le marché, si le hasard l'eût rendu avantageux. Il se réservait donc la chance de gagner frauduleusement de l'argent, tout en étant parfaitement certain de n'en pas perdre?

Il faut remarquer que le marché à terme est autorisé sur toute autre marchandise que les rentes; on vend à terme du blé, des bois, des terres; il se fait en France cent fois plus de marchés à terme que de marchés au comptant. Le marché à terme offre de nombreux avantages, et notamment celui d'empêcher les oscillations subites dans le prix des

objets de commerce : rien n'est plus désastreux que la variation fréquente des prix qui doivent, autant que possible, rester fixes on ne changer que par gradation. La vente à terme offre à la Bourse les mêmes avantages que sur les autres marchés; sans elle, les mouvemens de hausse ou de baisse seraient infiniment plus fréquens et plus rapides : la vente au comptant produit ces mouvemens, la vente à terme les modère; sa tendance est donc de diminuer les inconvéniens qu'on ne peut détruire et de rendre plus rares et plus difficiles les tripotages des joueurs; rien ne serait plus facile que de le démontrer, bien que l'opinion générale soit tout opposée.

Les dettes de jeu ou provenant d'un pari perdu n'ont pas de valeur devant les tribunaux, et l'on en donne pour raison que la loi ne reconnaît pas tous les contrats aléatoires; mais elle devrait au moins connaître de tous les contrats entachés d'escroquerie et, si elle ne poursuit pas le joueur pour lui faire payer ses dettes, elle devrait le poursuivre comme voleur pour avoir joué, ayant l'intention de ne pas payer.

Les partisans de la législation actuelle disent : *Les paris et les jeux de cartes ou de bourse étant immoraux, la loi ne doit pas s'en occuper; si quelques vols en sont la suite, on a su d'avance à quoi l'on s'exposait et les victimes ne méritent aucun intérêt.*

Mais le vol ne doit-il pas être puni en vue de sa propre criminalité et non en vue de celui qui en souffre? Où en serions-nous si le voleur pouvait faire valoir, comme moyen de défense, le peu de vertus de celui qu'il a pillé? L'article 379 du Code pénal déclare *coupable de vol quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas.* Il ne fait pas d'exception pour le cas où la chose soustraite appartiendrait à un homme vicieux. Quant à l'argument tiré de la non-intervention de la loi dans des marchés qu'elle désapprouve, il équivaut à celui-ci : on ne doit veiller à la sûreté des voyageurs que quand ils suivent les grandes routes ou au moins les chemins vicinaux; s'ils s'écartent

dans les champs ou dans les sentiers que la loi ne reconnaît pas comme voies officielles de communication, elle n'est plus tenue à leur donner aide et protection, et il est certain que chacun doit être libre de leur couper la gorge. En divaguant ainsi dans la campagne, ils risquent de gâter les récoltes; et d'ailleurs, pourquoi sortir des chemins tracés?

Lorsqu'un emprunt a été contracté à un taux extra-légal, non-seulement la loi poursuit l'usurier, mais elle délie l'emprunteur des engagemens qu'il a pris vis-à-vis de lui. Terrible combinaison, qui nous montre la loi poussant le peuple à l'immoralité et à la mauvaise foi. Il y a peu d'années que ce cas s'est présenté dans le département de la Côte-d'Or. Un prêteur sur gage, convaincu de nombreux faits d'usure, se trouvait devant le tribunal en présence de ses débiteurs. Un de ceux-ci, pauvre cultivateur, ayant clairement démontré qu'on lui avait prêté à quatorze pour cent, le président lui dit : *Votre prêteur sera condamné et vous ne lui paierez pas les quatorze pour cent qu'il vous a extorqués.*

—*Je serai bien aise qu'on le condamne*, répondit le cultivateur, *mais puisque je lui ai donné ma parole, je ne lui en manquerai pas.* Et il paya religieusement et volontairement la somme convenue. Il y avait dans ce simple fait de quoi faire réfléchir ceux qui font les lois et ceux qui les appliquent.

Quelque exorbitans que soient les abus que nous venons de signaler, il en est d'autres d'une nature plus grave encore. Le délit d'usure est clairement défini par le code et, quoiqu'il soit permis de trouver que nos dispositions législatives sont dépourvues sur ce point d'équité et de logique, cependant il est certain qu'elles sont au moins portées à la connaissance du public. Tout le monde sait qu'à tort ou à raison, la loi ne reconnaît ni les marchés de bourse à terme, ni les paris, ni les prêts à un intérêt extra-légal. Mais les contrats les plus valables, rédigés en bonne forme et sanctionnés par l'intervention d'un officier ministériel, sont arbi-

trairement rescindés par les tribunaux, sous je ne sais quel prétexte de philantropie et de tolérance. Par exemple, un propriétaire afferme un bien, à condition que le prix de fermage sera payé à une époque désignée et que le défaut de paiement entraînera *ex ipso facto*, et sans autre forme de procès, la résiliation du bail; la clause est consentie de part et d'autre par devant notaire. A l'époque indiquée, le fermier ne paie pas. Le propriétaire demande son départ de la ferme; mais les tribunaux décident que la clause ne sera pas exécutée; ils maintiennent en jouissance de la ferme le cultivateur qui devait en sortir et, pour comble d'injustice, ils lui accordent encore souvent un délai pour se libérer.

Qui ne voit qu'une pareille marche jette nécessairement le trouble dans les affaires, la méfiance dans les transactions, et tend à rendre inutile toutes conventions contractuelles, puisqu'elles sont violées par ceux-là même dont le devoir serait de les faire respecter. (1)

Comme nous l'avons dit plus haut, la science du crédit est née d'hier; compagne inséparable de l'industrie, elle nous est venue avec elle. Or, c'est depuis bien peu de temps que la France a détourné sa vue des batailles et des fêtes, pour les porter vers la richesse. Le crédit est chez nous à l'état d'embryon; il s'agirait de le développer. Or, le crédit, comme son nom l'indique, repose tout entier sur la fidélité aux engagemens et la confiance qui en est la suite; *credere*, croire, voilà ce qui constitue le crédit. Pour que la croyance soit durable, il faut qu'elle soit fondée et qu'elle n'amène à sa suite ni désappointemens, ni mécomptes.

(1) Le mépris pour les engagemens et la faculté de les fouler aux pieds paraît être de droit commun dans la législation française. Il suffirait d'ouvrir nos Codes pour en trouver d'innombrables preuves. Voici un exemple pris au hasard : « Les juges peuvent, néanmoins, en considération de la position du débiteur, et en usant de ce pouvoir avec une grande réserve, accorder des délais modérés pour le paiement et surseoir à l'exécution des poursuites. » — Art. 1244 du Code civil.

Quelle est la cause de l'énorme usure qui dévore les classes pauvres? C'est le défaut de confiance dans le remboursement. Quand on examine les lois françaises, on croirait que les débiteurs sont les seuls enfans du pays et que les créanciers appartiennent à quelque autre race, contre laquelle toute arme est bonne, même la tromperie et l'improbité. Qu'en est-il résulté? Les créanciers, dont on fait la condition si mauvaise, s'en dédommagent en rançonnant les débiteurs; c'est donc sur ceux-ci que frappent exclusivement les réserves introduites dans le but de les favoriser.

Dans des pays où des lois impartiales ne distinguent point entre les débiteurs et les créanciers et exigent indifféremment de tous l'exécution des engagemens librement contractés, l'usure est restreinte à des proportions très minimes, si on la compare à ce qu'elle est chez nous. De grandes institutions de crédit maintiennent l'intérêt de l'argent à un taux à-la-fois peu élevé et peu variable.

L'escompte est à 4 ou 5 pour cent en Angleterre, en Hollande et dans quelques grandes villes de France; mais, dans la presque totalité des départemens, il est à 8 ou 9 chez les banquiers les plus modérés. Je m'étendrais davantage sur les causes de cet ordre de choses, si je ne les avais déjà présentées dans un autre ouvrage. Je dirai seulement que l'usure étant l'un des grands maux qui retardent notre industrie et par suite restreignent les bénéfices que le travail doit donner aux classes pauvres, on doit la combattre par tous les moyens justes. Il s'en présente deux principaux : rétablir la confiance et l'équité dans la loi et doter le pays de grands établissemens de banques publiques qui font la fortune de nos voisins.

§ II. *Du code de procédure civile; des hommes de lois.*

Il y aura toujours, quoi qu'on fasse, un code de procédure civile et des hommes de loi; mais on pourrait dégager ce

code et ses exécuteurs de leurs principaux inconvéniens.

Le code de procédure paraît calculé dans l'intérêt des avoués plutôt que dans l'intérêt des plaideurs ; il est hérissé de formalités, de délais et de frais de toute sorte qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de grever les citoyens au profit du fisc, ou, ce qui est pis, au profit des hommes de loi ; son amélioration serait extrêmement simple : Il s'agirait de retrancher les délais et les frais inutiles. Les frais de justice devraient assurément être couverts par les droits de timbre et d'enregistrement; mais on devrait voir dans la magistrature autre chose que des collecteurs et dans l'administration de la justice quelque chose de plus qu'un mode de perception. Quelques personnes disent : *si les procès étaient à meilleur marché, on en verrait bien davantage : il vaut mieux qu'ils coûtent très cher, parce qu'il s'en fait un peu moins* ; mais, d'après ce système, il vaudrait encore mieux élever au double les frais, toujours dans le but de rendre les procès plus rares ; singulier raisonnement qui tendrait à établir qu'au rebours de tout le reste, la justice serait d'autant meilleure qu'elle coûterait davantage.

Les hommes de loi ont un intérêt direct à ce que les procès soient aussi multipliés, aussi longs et aussi ruineux que possible ; ils ont une part fixe dans les frais qu'ils entraînent : ce sont eux qui ont créé le code de procédure et qui l'exploitent à leur profit. Il ne faut pas conclure de là que tous les hommes de loi s'efforcent de ruiner leurs cliens, afin de s'enrichir ; ils peuvent s'en abstenir par un sentiment de probité ; mais une loi est profondément mauvaise, quand elle crée une lutte permanente entre la conscience d'un homme et ses intérêts ; aujourd'hui, qu'un plaideur gagne ou perde, l'avoué et l'avocat n'en reçoivent pas moins leurs honoraires; ainsi, pécuniairement parlant, il leur est indifférent que la cause ait été bonne ou mauvaise ; l'essentiel pour eux est d'avoir une cause à soutenir. N'est-il pas à craindre qu'un certain nombre ne se laisse influencer par cette considération?

Nous voyons continuellement, parmi les classes pauvres et surtout dans les campagnes, des familles ruinées par des procès absurdes qui ont trouvé pourtant des gens de loi pour les conseiller. Lorsque le cultivateur ignorant va consulter un avocat et se livre à sa merci, sans comprendre lui-même quel est le point en litige, il est essentiel qu'il soit assuré de la droiture de cet avocat. Or, la loi accorde à celui-ci une prime considérable dans le cas où il se détermine à mal faire.

Il n'y aurait qu'un moyen de donner aux plaideurs une sécurité entière sur la conduite des hommes de loi : ce serait de lier la fortune de ceux-ci au succès des affaires dont ils se chargent. Je ne veux pas dire qu'en cas de perte ils devraient payer les frais, mais alors au moins ils ne devraient pas recevoir d'honoraires.

Et comme il n'est pas possible de rompre subitement les habitudes et de mettre à un nouveau régime des gens qui se sont accoutumés à l'ancien, on devrait créer une nouvelle classe d'hommes de loi qui ne différeraient des autres que parce qu'on ne les paierait pas en cas de perte (1).

Cette organisation est-elle possible? Il me paraît évident qu'oui; mais les moyens d'exécution ne sauraient être exposés ici.

Le code de procédure est complètement inintelligible pour tout autre que les initiés; son langage est un jargon barbare, une espèce de composition hiéroglyphique dont peu de personnes ont la clef. On diminuerait le mal si on le mettait en français, ou du moins si on plaçait la traduction en regard.

§ III. *Du serment judiciaire.*

Lorsqu'un juge de paix ne trouve pas une affaire suffisamment éclaircie par les pièces produites aux débats, il

(1) Cette idée n'est pas nouvelle; c'est une de celles qui roulaient dans la tête puissante de Napoléon, et que les circonstances ne lui ont pas laissé le temps d'appliquer.

défère le serment à l'une des parties et, à son refus de le prêter, il défère le même serment à la partie adverse : lorsque le serment a été prêté, l'affaire est irrévocablement close ; et, quand des preuves sans réplique viendraient ensuite établir que le plaideur s'est parjuré, non-seulement elles n'infirmeraient pas la sentence prononcée d'après le serment, mais encore il serait interdit de les produire (1).

Ainsi, la loi fait de la propriété d'autrui une récompense pour celui qui veut se parjurer. On peut appeler d'un jugement ordinaire, mais celui qui repose sur un serment, c'est-à-dire sur l'assertion d'une partie intéressée, ne peut jamais être attaqué ; la spoliation est irrévocable et ne peut exposer le spoliateur à aucune espèce de punition. Il est assurément impossible d'offrir au parjure une prime plus encourageante.

Les hommes d'aujourd'hui s'indignent quand ils pensent au combat judiciaire qu'ordonnaient les juges d'autrefois. *Quoi de plus absurde, disent-ils, que de faire dépendre l'issue d'un procès du hasard des armes et de l'adresse d'un spadassin?* Les abus du combat judiciaire étaient inexcusables, mais ceux du serment le sont bien plus encore ; le jugement de Dieu était un avantage accordé au plus fort ; le serment est un avantage accordé au plus immoral. Or, bien que la force ne doive pas être avantagée aux dépens de la justice, il est plus absurde encore de faire du mensonge cumulé avec le vol un moyen de fortune.

Le serment judiciaire est tellement décrié que de nombreux plaideurs refusent de le prêter, lors même qu'ils sont dans leur droit, et préfèrent perdre leur procès. J'ai vu un paysan qui s'était laissé condamner, quoiqu'il eût raison, et comme je lui demandais pourquoi il avait refusé un serment qu'il pouvait prêter en toute sûreté de conscience, il

(1) Lorsque le serment déféré ou référé a été fait, l'adversaire n'est point recevable à en prouver la fausseté. (Code civil, art. 1363.)

me répondit : *Mon serment aurait été vrai, mais il y a des gens qui l'auraient cru faux.* Ainsi le plaideur le moins consciencieux et le moins soigneux de sa réputation est sûr de l'emporter, lorsque le serment est admis.

Je ne demande pas une nouvelle loi du sacrilège, ce n'est pas comme profanateur des choses saintes qu'on devrait poursuivre le parjure, mais bien comme escroc et voleur. Que se propose-t-il? De soustraire frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas : or, c'est là un acte qui mérite les travaux forcés ou tout au moins la détention. Qu'on ne lui inflige, si l'on veut, aucun châtiment pour son mensonge; mais, au moins, que le tort qu'il a fait soit réparé et que le vol ne reste pas impuni, parce qu'on l'a orné de parjure.

Ce serait une excellente institution que le serment judiciaire, s'il donnait lieu, en cas de fausseté, à des peines très sévères; mais tel qu'il est actuellement constitué, c'est une des causes les plus actives de démoralisation dans les campagnes.

Je me suis efforcé souvent de comprendre quelle espèce d'avantage il pouvait produire et quelle consolation il apportait aux plaideurs; j'ai conclu avec Jérémie Bentham qu'il ne leur donnait aucune autre satisfaction que celle de voir leur adversaire se damner en leur présence : il faut avouer que c'est un plaisir peu chrétien.

§ IV. *Des prospectus industriels.*

L'industrie française ne demande qu'à prendre son essor; tous les deux ou trois ans nous voyons les capitaux affluer à la Bourse et les actions monter à 2 ou 300 pour 100 de leur valeur d'émission. Ces époques périodiques de prospérité sont suivies de réactions aussi régulières que le retour de la marée. Les capitaux se retirent des entreprises qu'ils avaient inondées; l'empressement fait place à une panique

universelle et à la hausse exagérée succède une chute générale. Chacune de ces révolutions financières coûte à la France quelques centaines de millions et nous serions trop heureux encore si nous n'y perdions que de l'argent; mais la confiance se détruit et la moralité se perd, parce qu'on voit, à la suite de ces crises, l'honnête homme sortir ruiné des affaires et le fripon étaler insolemment sa fortune récemment créée.

Faut-il en conclure, comme quelques-uns le font, que l'industrie n'est profitable que quand elle marche de concert avec la mauvaise foi? certainement non; il faut rechercher les vices qui entachent nos lois industrielles et s'efforcer de leur appliquer un prompt remède. Ce n'est pas une tâche bien ardue; les défauts de notre législation sont assez énormes pour frapper les yeux les moins exercés et il n'y a aucune incertitude sur le parti à prendre pour l'améliorer.

D'où viennent ces crises continuelles qui agitent et désolent la Bourse parisienne? De ce que les trois quarts des sociétés par actions ne sont pas des entreprises sérieuses, mais seulement des simulacres d'entreprises; il n'y a rien au fond de la plupart de ces sociétés, si ce n'est le désir ardent des directeurs de piper les capitaux et de s'approprier les fonds de leurs dupes. On a supprimé la loterie et la ferme des jeux, mais la Bourse les a remplacés : on y retrouve des hommes sans lumière qui cherchent l'émotion du hasard et qu'exploitent des gens habiles qui ont pour eux le refait et des chances mathématiquement calculées. Les directeurs d'entreprises sont des croupiers et les actionnaires sont des pontes.

Il n'y a sorte de déceptions que notre loi ne tolère vis-à-vis des malheureux souscripteurs d'actions : voilà pourquoi l'affluence des capitaux vers l'industrie n'est jamais que momentanée et ne manque pas d'être suivie d'un mouvement contraire qui paralyse les affaires après avoir ruiné nombre de gens crédules; aucune protection n'est accordée à la

bonne foi contre la fourberie la plus évidente. Les ruses les plus condamnables sont regardées comme de bon aloi par certains spéculateurs qui n'y voient qu'un moyen de s'enrichir; chaque fois que les capitaux se portent vers les entreprises, voici comment leur marche est dirigée.

Il y a peu de gens qui puissent vérifier eux-mêmes les faits sur lesquels repose l'avenir d'une entreprise; on est toujours plus ou moins obligé de s'en rapporter à la parole d'autrui. Lorsqu'un chemin de fer se crée à une extrémité de la France, les capitalistes de l'autre extrémité fournissent des fonds, et ils ne se rendent pas tous sur les lieux pour examiner les pentes ou pour relever la masse de transports aux barrières des villes et aux bureaux des diligences : on est donc à-peu-près sûr de leur persuader les choses les plus exorbitantes, pourvu seulement qu'on ne manque pas de front et qu'on sache employer habilement la publicité.

L'actionnaire qui ne peut rien vérifier par lui-même reçoit par la poste une masse énorme de prospectus francs de port qui lui présentent un choix immense d'entreprises, toutes plus productives les unes que les autres : ce sont des mines, des sucreries, des fabrications nouvelles par brevet d'invention. Il parcourt avec intérêt ces sources de richesse, et il s'arrête avec plaisir sur l'une d'elles qui assure à ses actionnaires un revenu annuel de 95 pour 100; cependant il en trouve bientôt une autre qui promet 150 pour 100; il la préfère à la première et il se décide enfin pour une troisième qui assure un dividende de 300 pour 100 tous les six mois; il souscrit et verse ses fonds; trois mois après la société entre en liquidation et la moitié des capitaux passe entre les mains des entrepreneurs. L'actionnaire stupéfait prend alors quelques renseignemens sur les causes qui ont pu gâter une aussi belle affaire, il apprend avec surprise que la totalité des chiffres qu'on lui a présentés étaient faux; que les tableaux étaient fabriqués à plaisir et que, sur tout le contenu des prospectus, il n'y avait de réel que la clause qui

assurait aux créateurs de l'entreprise une large part sur les fonds des souscripteurs.

Si l'*accoutumance ne rendait tout familier*, on pourrait à peine croire à la possibilité d'un brigandage aussi monstrueux, exercé habituellement à la face d'une nation civilisée.

L'expérience a prouvé depuis long-temps l'insuffisance des moyens de répression que nous présente la loi actuelle; mais il n'était pas besoin d'un essai aussi prolongé pour s'assurer des tristes résultats qu'elle devait amener : la simple lecture du texte suffisait.

Une loi ne peut être utile quand elle s'écarte trop visiblement de la justice et de la vérité : telle est la position de la nôtre; on s'en convaincra si l'on veut bien la comparer avec d'autres lois établies sur des cas semblables.

Lorsqu'un filou présente à un homme un peu simple un rouleau de pièces de six liards, au-dessus duquel il a placé un double louis, et le lui échange comme de l'or contre une forte somme en écus, il est condamné comme escroc; lors même que le marché n'aurait pas été consommé, il est encore condamné pour tentative non suivie d'effet.

Rien n'est plus droit, plus simple et plus clair que cette loi; il n'y en avait pas d'autres à appliquer aux prospectus industriels. Lorsqu'un voleur en grand vend, comme contenant de l'or en filons, une montagne qui ne renferme que du granit, il se trouve dans la même position que le petit voleur qui vend comme rempli d'or monnayé son papier rempli de billon. Toute publication relative à des valeurs industrielles, lors même qu'elle ne serait pas suivie de souscriptions d'actions, doit être considérée comme une tentative ou une préparation pour placer ces valeurs. Lors donc qu'elle est entachée de fausseté, son auteur doit être poursuivi comme coupable de vol consommé ou tenté par fraude.

Les partisans de la loi actuelle (et elle en a de fort nombreux, principalement parmi les spéculateurs) la défendent

ainsi qu'il suit : *Chacun doit examiner avant de souscrire ; la loi n'a pas à s'immiscer dans des détails qui doivent être laissés à la charge des particuliers. Pourquoi l'actionnaire s'engage-t-il imprudemment dans des entreprises qu'il ne connaît pas.* En d'autres termes, cela veut dire : tirez-vous d'affaire comme vous le pourrez et ne me demandez pas une protection qu'il n'est pas en mon pouvoir de vous donner.

Lorsqu'il y a eu un changement d'enfant en nourrice ou une substitution de personne en fait de mariage, on ne repond pourtant pas à la personne trompée : c'était à vous à prendre des renseignemens. On vous a fait épouser une personne pour un autre ? Tant pis : il fallait vous en apercevoir avant d'aller à la municipalité.

Lorsqu'un homme vend comme remplis de marchandise homogène des sacs pleins de sable et couverts à la surface d'une couche de tabac ou de sel, on le poursuit comme escroc ; et quand l'escroquerie a été colossale, quand il s'agit de plusieurs millions au lieu de quelques écus, quand l'assertion mensongère, au lieu d'être verbale a été écrite, signée et imprimée à 30,000 exemplaires, le fait devient innocent ! On n'est plus un filou, on est un spéculateur ; ceci rappelle le mot bien connu de l'histoire ancienne ; *parce que tu voles avec une grande armée on t'appelle conquérant et, parce que je vole avec un petit navire, on m'appelle pirate.* Que répondit Alexandre ? Il fit pendre le raisonneur, ce qui le dispensait de chercher une réfutation. C'est ainsi que s'en tirent nos spéculateurs ; ils ne combattent pas par la logique ceux qui les attaquent ; ils se contentent de leur faire prendre des actions.

§ V. *Des attaques contre la réputation des citoyens.*

Ce n'est pas seulement dans leur fortune que les Français peuvent être lésés sans trouver dans la loi une réparation

suffisante ; c'est aussi dans ce qu'ils ont de plus cher, dans leur réputation personnelle. On serait souvent tenté de croire que la loi a peur de la vérité et qu'elle a pris des mesures ingénieuses pour l'empêcher de se faire jour. Il arrive fréquemment que des faits faux, injurieux pour un citoyen sont non-seulement propagés par le bavardage des oisifs, mais encore imprimés dans des journaux accrédités et répandus à 10,000 exemplaires.

Lorsque la chose arrive en Angleterre, le citoyen qui se sent innocent traduit l'accusateur devant un tribunal et le somme de prouver ce qu'il a annoncé : si l'accusateur manque de preuves, on le condamne comme calomniateur ; la réputation de l'homme attaqué injustement demeure complètement lavée et le blâme le plus sévère pèse sur celui qui a calomnié. En France, au contraire, on n'admet pas, sauf quelques cas exceptionnels relatifs aux fonctionnaires publics, la preuve des faits allégués. Qu'en résulte-t-il ? Que le jugement n'éclaire personne. Le calomniateur, condamné ou non, n'en affirme pas moins qu'il possédait de nombreuses preuves qu'on lui a interdit de produire et le calomnié ne sort pas blanchi de l'audience ; le public demeure dans une incertitude complète sur la vérité des faits qui ont donné lieu au procès.

Il ne faut pas croire que ceci soit étranger au sujet qui nous occupe. La probité est un des principaux élémens de la fortune publique ; or, le plus puissant encouragement qu'on puisse lui donner, c'est de la faire connaître ; rien ne détourne plus de la probité l'homme dans le cœur duquel elle n'a pas de bien profondes racines que la pensée que personne ne lui en saura gré et qu'elle sera même révoquée en doute par la masse inattentive de ses concitoyens ; de même, rien ne pousse plus à l'improbité que la certitude qu'elle ne peut pas être prouvée et qu'on ne verra jamais s'attacher à elle un blâme mérité.

CHAPITRE IV.

Du gaspillage par la sottise d'autrui.

Il arrive souvent qu'un esprit de vertige semble s'emparer de ceux qui gouvernent la nation ; il n'y a pas d'erreur si bizarre qui ne soit entrée dans quelque tête royale et qui n'ait été payée, suivant la coutume, aux prix de l'or ou du sang des nations.

« Quicquid delirant reges, plectuntur Achivi. »

Quelquefois ce sont les grands, d'autres fois ce sont les peuples qui paraissent saisis d'une sorte de transport au cerveau ; d'autres fois enfin, et c'est la pire condition de toutes, les rois, les grands et le peuple éprouvent à-la-fois les mêmes allucinations et s'élancent tous ensemble vers un même but chimérique. Ce dernier cas, heureusement assez rare, est le présage certain de quelque grande catastrophe ; mais, comme le titre du chapitre l'indique, nous nous occuperons seulement des deux premiers cas, ceux où les classes pauvres souffrent par la faute d'un ou de plusieurs autres.

Lorsque les hommes vivent isolés dans les déserts, chacun d'eux pourvoit comme il l'entend non-seulement à sa subsistance, mais encore à sa sûreté personnelle : il ne rend compte qu'à lui-même de ses actes : mais aussi il ne demande qu'à lui le redressement des griefs dont il croit avoir à se plaindre.

Sa liberté ne connaît pas de bornes ; mais sa sûreté n'a pas d'autres garanties que sa force individuelle et les armes dont il dispose ; lorsqu'un homme ainsi isolé entre en contact avec d'autres hommes réunis et agglomérés autour d'un centre commun, il est évident que le grand nombre doit prévaloir contre l'unité : les hommes vivant en société l'em-

portent en toutes choses sur le sauvage et de là est venue, pour toutes les races humaines, la nécessité de se grouper autour de quelques chefs. En se donnant des maîtres, elles ont dû nécessairement abdiquer quelque portion de leur liberté primitive; en échange, elles ont acquis une augmentation de puissance, d'ordre et de sécurité.

La besogne du gouvernement est d'exercer, au nom et à la place des gouvernés, les droits qu'ils possédaient et que l'intérêt général les a obligés de déposer entre ses mains. Maintenir la paix entre eux et diriger la défense dans le cas d'agression étrangère, tel est le principal but de l'institution des gouvernemens. Cependant plusieurs droits dérivaient évidemment de la nécessité de veiller au salut de tous; le plus grave était la disposition des ressources de la nation, jusqu'à concurrence de ce qu'exigeait les services publics. Chez les peuples civilisés, des dépenses accessoires tombaient à la charge des gouvernemens; tels étaient les frais de représentation, les encouragemens aux arts, la dépense du culte et la construction ou l'entretien de quelques monumens publics.

Ces différentes dépenses doivent être contenues dans certaines limites et proportionnées aux ressources de la nation. Mais l'équilibre est souvent dérangé par le goût prédominant du plus haut personnage de l'État. On a vu des rois ou des chefs de république saisis tout-à-coup d'un amour désordonné, les uns pour le plaisir, les autres pour l'architecture, d'autres pour les tableaux, d'autres pour la guerre, d'autres pour les cérémonies religieuses. Ils entraînaient alors l'Etat dans des frais énormes, et dépensaient avec des artistes, des maîtresses, des soldats ou des maçons, non-seulement le présent, mais encore l'avenir des finances. On a vu nombre de nations écrasées d'impôts et grevées d'une dette immense pour subvenir à des profusions, que réprouvaient également le bon sens et la morale. Plusieurs d'entre eux agissaient, du reste, avec une bonne foi complète et ruinaient leur patrie

en croyant fermement qu'ils travaillaient à sa gloire et à son agrandissement.

Il importe peu à la classe pauvre que ses ressources lui soient arrachées pour un but ou pour un autre, du moment où elles ne sont pas employées dans l'intérêt du pays.

Les deniers enlevés par des collecteurs ne lui manquent pas moins que ceux enlevés par des bandits et l'appauvrissement, pour être légal, n'en est que plus certain et plus universel (1).

CHAPITRE V.

Du gaspillage par l'inconduite de l'ouvrier.

Lorsque les premiers principes de l'éducation et du bon sens manquent à l'ouvrier d'une manière trop complète, il ne sait profiter d'aucune des occasions qui s'offrent d'assurer son avenir et celui de sa famille. On voit mourir dans la misère de vieux ouvriers qui, pendant quarante ans de leur vie, ont gagné quatre ou cinq francs par jour ; en eussent-ils gagné le décuple, ils n'en auraient peut-être pas conservé da-

(1) Ce chapitre est, comme presque tous les autres, étranglé et raccourci au-delà de toute mesure. Je vois bien le défaut, mais il ne m'est pas possible d'y remédier, vu l'exiguïté de l'espace et l'énormité du sujet. Je voudrais faire un ouvrage et je ne fais qu'une table des matières. On considérera ceci comme l'on voudra ; ce sera un abrégé, un sommaire, un cadre. L'auteur de la méthode Jacotot disait : *tout est dans tout :* s'il est un sujet qui comprenne tout et qui touche à tout, c'est bien certainement la misère. Elle se rattache à l'histoire, à la religion, à la législation, à l'industrie, à la politique, à la philantropie. Il n'est presque aucun point des connaissances humaines qui n'ait avec elle quelque rapport. Et cependant, je suis arrêté par la crainte de dépasser les limites assignées par l'usage aux mémoires présentés au concours. On me tiendra compte des difficultés de la position : Je ne puis pas faire tenir l'encyclopédie dans une brochure. —

vantage ; gorgez de richesses un homme privé de raison, il les gaspillera invariablement. Ce que vous verserez d'un côté ne manquera pas de s'écouler de l'autre. Ce n'était point une œuvre de pure invention que le tonneau des Danaïdes ; c'était un emblème comme tous les mythes de l'antiquité, et ce n'est pas sans motifs que les Français ont adopté le mot vulgaire de *panier percé*, expression énergique qui peint au naturel une variété de l'espèce humaine malheureusement trop multipliée chez nous.

Le désordre chez l'ouvrier a trois principales racines : l'ivrognerie, la vanité, les femmes.

Les uns dépensent en spiritueux, les autres en colifichets ; les autres se laissent séduire par la même cause qui perdit Salomon, bien qu'il fût, à ce qu'on assure, beaucoup plus sage et plus avisé qu'eux.

On doit compter au nombre des désordres occasionés par les femmes les mariages prématurés qui mettent de nombreux enfans à la charge du pauvre ouvrier.

La légitimité est une excuse devant Dieu, mais non pas devant la misère. Quand le besoin frappe sur une famille, il n'importe guère qu'elle soit provenue d'un contrat régulier et approuvé par l'autorité civile et religieuse. Ces circonstances n'arrêtent pas la mortalité et ne rassasient pas les créatures affamées.

Doit-on préférer les liaisons illégitimes qui, souvent, remplacent pour l'ouvrier les liens du mariage ? On ne le peut sous aucun rapport ; les inconvéniens en sont les mêmes, avec l'immoralité de plus ; ce sont les liaisons illégitimes des pauvres qui fournissent les enfans-trouvés, plaie hideuse de notre époque qui s'élargit à mesure que nous avançons. Ce que l'on devrait préférer, ce serait de mettre l'ouvrier encore jeune dans une position qui lui permît d'élever une famille ; cette perspective, si elle se présentait avec quelque degré de certitude, lui donnerait la patience d'attendre jusque-là.

La vanité et l'ivrognerie ne doivent pas être seulement combattues par l'éducation et les préceptes religieux : on doit s'appuyer contre elles d'une autre passion encore plus profondément enracinée dans le cœur de l'homme ; je parle de l'amour de la propriété. La difficulté des placemens pour les petites sommes est la principale cause du désordre des ouvriers, l'établissement des caisses d'épargnes a fait plus pour les moraliser que les prix Montyon et l'établissement des sociétés de tempérance. Cependant ce dernier moyen, employé subsidiairement, peut donner d'excellens résultats ; nous l'avons déjà dit, l'ouvrier français ne peut rien faire seul. L'expansion du caractère national est telle que les individus prennent presque forcément le caractère des masses ; il faut donc agglomérer les bons sentimens et mettre en faisceaux l'esprit d'ordre et d'économie.

Il faudrait que la vanité de l'ouvrier fût retournée et qu'il la mît, non à dépenser, mais à économiser plus que ses camarades ; il faudrait qu'il fît consister son orgueil, non à porter des habits fins qui prouvent qu'il a beaucoup gagné, mais à montrer un livret de la caisse d'épargnes qui prouvât qu'il a beaucoup conservé (1).

(1) On me dira peut-être que les sentimens que je désirerais voir à l'ouvrier ne sont pas dans son caractère et qu'il ne peut trouver un motif d'orgueil dans un livret contenant des reçus? cependant le petit propriétaire montre avec fierté son champ, quelque exigu qu'il soit. Il est difficile de comprendre pourquoi la possession d'un capital rendrait l'ouvrier moins glorieux que celle d'une terre qui vaut moins.

Ce serait d'ailleurs aux chefs de manufactures à éclairer sur ce point leurs ouvriers. Indépendamment des conseils qu'ils peuvent leur donner tous les jours, il se présente de temps à autre des circonstances fâcheuses, mais inévitables, qu'ils devraient faire tourner aux profits de l'économie et de la moralité. Le défaut de commandes force souvent à suspendre en partie les travaux et à renvoyer la moitié des ouvriers d'une fabrique. Pourquoi ne choisit-on pas ceux qu'on veut conserver parmi les porteurs de livrets de la caisse d'épargnes? cette mesure ne coûterait rien à personne ; elle serait avantageuse aux chefs de manufactures en ce qu'elle leur conserverait des ouvriers plus

Il faudrait, enfin, le garantir par tous les moyens de l'influence de la camaraderie qui, parmi les ouvriers, pèse de tout son poids dans la balance du désordre. Un grand nombre d'entre eux se laisse entraîner par ceux qu'on appelle bons vivans; ils ne se contentent pas de boire; ils font boire les autres et paient pour eux; ils prêtent à des gens qui ne leur rendent pas; ils dissipent étourdiment les gains dont ils auront besoin plus tard et ils obtiennent en revanche la réputation de farceur et de bon garçon, dont ils sont infiniment flattés. Il vaudrait mieux leur apprendre à estimer celle d'homme rangé, économe et sobre.

assidus, le travailleur le plus économe étant ordinairement aussi le plus laborieux. Ce serait en outre un utile avis pour l'avenir et un encouragement qui ne manquerait pas son effet.

Mais nous voyons souvent au contraire les chefs de manufactures renvoyer les ouvriers qui possèdent quelque chose en disant: *ils sont à leur aise, ils peuvent attendre*, et conserver ceux qui n'ont rien, sous prétexte qu'ils ont plus besoin de travail que les autres. Il y a sûrement de la bonté de cœur dans ce raisonnement, mais il est de nature à décourager l'esprit d'ordre et de conservation. Si la possession d'une petite épargne est un titre pour être expulsé d'un atelier, on peut être sûr que les ouvriers éviteront tous d'en avoir une; et si le dénuement, résultat de l'inconduite, est un titre pour obtenir du travail, ils s'efforceront tous d'en mériter.

TITRE IV.

LE TRAVAIL MANQUE A L'OUVRIER.

Le prolétaire ne peut vivre que par le travail ; le travail est pour lui la nourriture, la respiration ; dès qu'il en manque, sa vie est menacée ; il peut la conserver quelque temps en épuisant ses ressources, comme les animaux privés d'alimens consument leur embonpoint avant de mourir ; mais ce n'est qu'un retard qui ne saurait être long.

Il n'y a pas de travail, si rude et si dangereux qu'il soit, qui puisse rebuter l'ouvrier. Pourvu que la peine soit récompensée d'un juste salaire, il est toujours prêt à employer ses forces ; qu'on en ait besoin sur mer, sur terre, ou sur la surface du sol, il va gaîment au travail ; et ceux-là n'ont pas bien observé l'ouvrier qui le plaignent lorsqu'ils le voient ruisselant de sueur. L'ouvrier libre n'est à plaindre que lorsqu'il a les bras croisés.

Il ne faut pas juger de l'effet que les efforts physiques produisent sur l'ouvrier, par celui qu'ils produiraient sur des hommes qui n'en ont pas l'habitude. Quelques philantropes, lui supposant leur délicatesse organique, l'ont cru toujours accablé par le poids du jour et de la chaleur : c'est une erreur complète ; l'ouvrier porte gaîment ses peines, et là-dessus personne ne doit en savoir plus long que lui-même. Or, si on l'interroge il répondra qu'il ne craint qu'une chose, c'est la cessation du travail.

Il y a des natures molles et délavées encore par une mauvaise éducation, qui croient que le bonheur ne se trouve que dans le repos. C'est là une disposition vicieuse que donnent à la longue des habitudes contractées dès l'enfance. Mais

pour l'homme vigoureux et sain de corps et d'esprit, le bonheur est dans l'activité. C'est l'activité intellectuelle qui fait la puissance de l'homme de talent; c'est l'activité physique qui fait l'utilité du prolétaire. On prétend que, vers les tropiques, l'indolence et la torpeur sont l'état normal de la race blanche : je ne le nierai pas; mais elle n'est point ainsi sous nos latitudes. Ce sont des exceptions malheureuses que les hommes qui recherchent le *far niente*, et c'est par une aberration complète que nous avons vu des classes entières se persuader que rien n'était plus beau et plus amusant que de ne rien faire. Ces classes ont perdu rapidement leur pouvoir et leur position sociale. Ont-elles trouvé au moins beaucoup de bonheur en échange? Loin de là, elles regrettent aujourd'hui leur splendeur passée, comme notre premier père regrettait le paradis terrestre; le but leur a paru douloureux, et elles n'ont rencontré que des épines dans la route qui les y a conduites.

De tous les avertissemens qui nous sont donnés par la providence, il n'en est aucun de plus frappant que la tristesse profonde de ceux qu'on appelle *des hommes des plaisir*. Nous voyons des gens riches, jeunes et bien portans, qui ont rejeté le côté sérieux de la vie, pour n'en prendre que ce qui leur plaisait. Ils ont fait abstraction du reste de l'humanité pour ne voir au monde que leur agrément personnel; ils le poursuivent par tous les moyens licites ou autres; ils font de leur vie une suite non interrompue de somptueuses réjouissances.

A ce régime, ils ruinent leurs affaires, leur santé, leur famille; ils détruisent radicalement et sur tous les points leur avenir. Sont-ils du moins heureux dans le présent? Il est permis d'en douter.

Les gens du monde les plus lancés et les plus assidus sont presque tous blasés sur les plaisirs que le monde procure. J'en ai entendu plus d'une fois gémir profondément au moment de se rendre au bal. Qu'allaient-ils y faire et qui les

contraignait de s'y rendre? Ils n'en savaient rien; mais, ayant étouffé dans leur esprit toute autre aptitude, ils continuaient machinalement un genre de vie qu'ils détestaient, faute de pouvoir s'en créer un autre et changer des habitudes trop enracinées. Tandis que des hommes de plaisir s'en vont tristement assister à des divertissemens qui les ennuient, on voit des travailleurs se rendre pleins d'ardeur à leur atelier. Lorsque l'activité, soit de la main, soit de la tête, est suffisamment récompensée, elle paraît presque toujours agréable à celui qui s'y livre; et, si l'on rapproche la vie des gens du monde de celle des hommes laborieux, on verra que ceux-ci font du travail un plaisir, tandis que les premiers ont fait du plaisir un travail.

Lorsque le travail manque à l'ouvrier, il s'en prend souvent au maître qui l'occupe : c'est ordinairement une injustice, c'est toujours une absurdité.

C'est une injustice, en ce que le maître souffre lui-même de la suppression du travail; que, par conséquent, il ne s'y résout qu'à regret, et lorsqu'il lui est absolument impossible de faire autrement.

C'est une absurdité, en ce que les mesures prises par les ouvriers dans le but de ramener le travail ne manquent presque jamais de l'éloigner plus encore.

Le manque de travail vient souvent de ce que trop d'ouvriers sont jetés dans une profession. Si cent hommes prennent un état qui ne peut en occuper que cinquante, la moitié d'entr'eux manquera forcément de travail; mais ceci rentre dans la théorie de Malthus, dont nous avons annoncé que nous ne nous occuperions pas (1).

(1) Un grand nombre de lecteurs penseront, sans doute, que j'ai tort de ne pas m'étendre sur une doctrine que je regarde comme excellente et qui est par tous les points intimement liée avec la misère; mais d'une part, je ne pourrais qu'extraire ou répéter; d'autre part, on ne doit pas oublier que le présent travail est destiné à l'examen de l'Académie; or, l'Académie n'a jamais couronné les ouvrages qui reproduisaient les principes de Malthus,

Le manque de travail résulte aussi souvent d'une disproportion entre la production et les besoins des consommateurs. Si les débouchés ordinaires diminuent, ou si la production augmente tandis que les débouchés demeurent stationnaires, ceux-ci ne suffisent plus à l'écoulement des marchandises; les magasins s'obstruent, le prix de la marchandise baisse en raison de son abondance; le travail cesse d'être productif, jusqu'à ce que les prix se soient relevés. Or, comme ils ont été abaissés par l'excès de la marchandise produite et offerte, il faut que la production et, par suite, l'offre diminuent; pour cela il faut nécessairement que le travail soit en partie suspendu, puisque c'est lui qui fait la production. Lors donc que les ouvriers veulent forcer leurs maîtres à les occuper, d'une part ils violent la propriété et la liberté individuelle, ils s'attaquent à la loi et se jettent dans l'impossible; d'autre part, s'ils pouvaient forcer les maîtres à leur donner du travail, ils augmenteraient encore la masse des produits déjà surabondans et perpétueraient ainsi le malaise de l'industrie.

De plus, lorsqu'ils procèdent, comme c'est assez leur habitude, par voie de destruction, lorsqu'ils brisent les machines ou incendient les ateliers, ils diminuent d'autant la masse de la richesse publique et, par conséquent, le capital sur lequel ils devaient vivre.

Le manque de travail peut résulter aussi de l'incertitude de l'avenir : la crainte d'une guerre paralyse le commerce; les émeutes produisent momentanément le même effet. Si l'approche d'un trouble quelconque suffit pour effaroucher l'industrie, la présence actuelle du trouble lui nuit bien da-

quoi qu'on lui en ait présenté plusieurs qui n'étaient pas sans mérite. J'en ai conclu que, soit qu'elle regardât comme une redite et une compilation toute reproduction des doctrines de Malthus, soit pour toute autre cause, elle n'aimait pas les voir développer. J'ai donc pensé qu'il était à propos de ne pas indisposer mes juges.

vantage, et c'est en cela que le bruit que font les émeutes d'ouvriers pour se procurer du travail n'a pas d'autre résultat que de l'ôter à ceux qui en ont encore.

Ce serait un ouvrage de longue haleine que de détailler les causes diverses du manque de travail ; nous indiquerons seulement les deux principales.

1° Il existe une masse immense de produits qui ne sont pas de nécessité première et dont l'usage dépend du caprice des consommateurs. Tels sont les objets de modes, les soieries, les bijoux, les glaces, etc. La demande de ces objets, n'étant pas fondée sur un besoin réel, doit être soumise à des variations sans nombre ; tantôt elle s'accroît au-delà de toutes les espérances, tantôt elle tombe au-dessous de toutes les prévisions. Ce sont ces alternatives d'abondance et de privations qui plongent l'ouvrier dans la misère. Lorsque le travail ne peut suffire aux demandes, l'ouvrier prend les habitudes d'aisance que lui permettent ses gains du moment ; la gêne lui paraît d'autant plus pénible, lorsque le temps du chômage est arrivé. Il faut observer encore que l'abondance du travail demandé et la hausse des salaires qui en est la suite attirent dans la même profession une foule d'ouvriers nouveaux, dont l'arrivée hâte la baisse des salaires et augmente le malaise qu'elle amène à sa suite.

2° Il y a d'autres produits qui ne peuvent être considérés comme des objets de luxe, mais dont le principal débouché se trouve à l'étranger : tels sont les cotonnades pour l'Angleterre et les sucres pour les colonies. Si la guerre interrompt les communications entre deux peuples, les exportations cessent aussitôt et les ouvriers qu'elles nourrissaient se trouvent plongés dans une oisiveté désastreuse. S'il n'existe aucun moyen de prévenir positivement ces deux inconvéniens, on peut du moins les atténuer. Les gouvernemens doivent favoriser de préférence le développement des industries qui trouvent leur débouché dans l'intérieur de leurs frontières, et de celles qui, s'exerçant sur des objets d'un

usage indispensable, n'ont pas grand'chose à redouter de l'instabilité du goût des consommateurs.

Je n'entends pas dire que l'industrie puisse être troublée dans sa liberté : les gouvernemens ne doivent pas interdire ou gêner la production, sous prétexte qu'elle est dangereuse pour ceux qui s'y livrent ; une telle surveillance produirait bien plus de maux qu'elle n'en détournerait. Je veux dire que les gouvernemens ne doivent jamais pousser l'industrie vers la production des objets dont la vente est subordonnée à des circonstances incertaines.

Le goût du luxe et de tout ce qui s'y rattache est tellement prédominant en France qu'on le retrouve jusque dans les encouragemens donnés à l'industrie. Examinez les sujets de concours présentés à l'agriculture, soit par l'administration, soit par les sociétés ou comices agricoles, vous trouverez ordinairement en tête les vers à soie avec leurs magnaneries salubres et une foule de perfectionnemens à introduire dans la manutention des cocons et la nourriture de ces précieux insectes. On agirait plus sagement en encourageant la production des bestiaux, que nous allons chercher à l'étranger, malgré un droit coûteux d'entrée ; c'est une matière moins élégante, mais plus réellement utile, la race humaine pouvant se passer de velours et de satin plus facilement que de viande et de cuir.

Lorsque la France accorde quelque attention à des animaux d'un usage réel, elle en choisit quelquefois des variétés qui rentrent évidemment dans le luxe et équivalent à-peu-près à l'élève des vers à soie. Nous possédons de nombreux haras, pour lesquels le gouvernement fait des sacrifices considérables. Ces haras sont destinés à favoriser la multiplication des chevaux. Mais de quels chevaux? Ordinairement des chevaux de sang. Or, les chevaux de sang sont des animaux de luxe. Il est certain que le sang mélangé dans une proportion raisonnable est une excellente chose ; mais pur, il n'est presque propre à aucun usage, à cause de son exces-

sive cherté. La France a conservé des habitudes de l'ancien régime une tendance trop prononcée vers les objets de plaisir et d'ostentation. Lorsque les étrangers veulent se fournir de choses légères et futiles, c'est ordinairement chez nous qu'ils viennent s'approvisionner : nous envoyons au dehors une énorme quantité de rubans, de bonnets et de chapeaux; nous donnons le ton en matière d'habillement; nous approvisionnons l'Europe de cuisiniers, de coiffeurs et de maîtres de danse. Quelques-uns d'entre nous en tirent vanité; il me semble qu'il n'y a pas de quoi (1).

Les bénéfices inégaux et dans lesquels le hasard entre pour une trop large part sont une source de misère et d'immoralité : voilà pourquoi l'on a supprimé les jeux et la loterie. Or, c'est une loterie qu'une industrie incertaine qui donne alternativement des gains immenses ou des pertes énormes, sans qu'il soit possible de les prévenir et de les calculer. L'industrie ne peut éviter ces chances qu'en s'appliquant à la production des objets vraiment utiles. Quels que soient les évènemens, les populations auront toujours besoin de vivres, de vêtemens et d'instrumens de travail. Il vaudrait mieux encourager les chevaux de service que les chevaux de luxe, les tissus solides que les tissus de fantaisie, la production de la laine ou de la viande que celle des dentelles et de la passementerie. Nous avons imité les cachemires de l'Inde et nous n'avons peut-être pas mal fait; mais, si nous avions imité les machines anglaises, nous aurions fait beaucoup mieux encore.

Si l'on veut régler autant que possible la masse de travail annuellement demandée aux classes pauvres, il faut les détourner des produits inutiles et leur faire manufacturer de préférence les objets de première nécessité qui doivent être

(1) La France fournit aussi aux étrangers des ingénieurs distingués et des officiers excellens; c'est un titre de gloire réel et qui peut à plus juste titre flatter l'amour-propre national.

consommés dans l'intérieur du pays; alors l'industrie sera à l'abri des vicissitudes qui la bouleversent et les salaires ne seront plus soumis qu'à une seule variation, celle qui résulte du plus ou moins grand nombre de bras qui s'offrent pour le travail. Il existe des moyens d'obvier à ce dernier danger.

TITRE V.

L'OUVRIER MANQUE AU TRAVAIL ET VEUT S'Y SOUSTRAIRE.

Nous avons dit plus haut que l'ouvrier ne refusait aucune espèce de travail, quelque rude et périlleux qu'il pût être, et cette doctrine sera éternellement vraie en ce qui concerne l'ouvrier en général; mais nous avons dit aussi qu'il existait des exceptions malheureusement trop nombreuses et que la France en particulier avait trouvé des habitudes et des traditions funestes dans l'héritage que lui ont laissé ses pères. Il n'est pas encore bien éloigné de nous, le temps où l'oisiveté était considérée comme un indice de puissance et où la frivolité passait pour la marque distinctive des *gens comme il faut*. Les *gens comme il faut* ont vu le pouvoir passer en d'autres mains, précisément parce qu'ils ne savaient pas s'en servir. Ils sont tombés, mais leurs doctrines sont restées; on a extrait le fer de la plaie, mais on n'a pas encore cicatrisé la blessure. Pendant plusieurs siècles, les panaches et les habits brodés ont été l'indice d'une condition relevée. Une habitude invétérée ne se perd pas en un jour et la masse de la nation regarde encore le luxe comme inséparable d'une haute position. Me permettra-t-on de citer un proverbe populaire qui résume assez bien les idées généralement reçues : *c'est à la dépense qu'on reconnaît les grands*. Or, comme il n'y a personne en France qui n'essaie de se grandir, tout le monde s'efforce de dépenser. Bien des gens attachent moins de prix à la réalité qu'à l'apparence, et veulent avoir l'air opulent plus encore qu'ils ne veulent l'être. Nous voyons de même dans le monde des conquérans de profession qui désirent vivement avoir un

grand nombre de bonnes fortunes, mais qui tiennent surtout à ce qu'on croie qu'ils en ont beaucoup.

C'est un travers assez commun parmi les hommes de tous les pays et de toutes les conditions que de se croire égaux à leurs supérieurs dès qu'ils ont imité leurs vices. On voit des gens épais et matériels qui se croient de grands artistes, parce qu'ils ont adopté le désordre qui dépare souvent la vie artistique. Les grands hommes ont ordinairement un cercle d'imitateurs qui, hors d'état de les suivre dans leur vol élevé, les copient du moins dans ce qu'ils ont de petit, ou dans les parties négligées de leur caractère. Ces imitateurs ne réfléchissent pas que ce n'est point par leurs défauts que les grands hommes valent quelque chose, mais que c'est au contraire malgré leurs défauts. Dans une très grande fortune commerciale, il existe ordinairement un passif considérable, quoique largement compensé par l'actif. Que dirait-on d'un commerçant qui se couvrirait de dettes pour faire ressembler au moins par un côté sa fortune à celles des plus puissans industriels? On dirait que c'est l'autre côté qu'il était essentiel d'imiter. Hé bien! les défauts sont le passif de tous les grands hommes. — De même qu'un arbre très épais étouffe lui-même ses branches inférieurs, parce que sa tête leur ôte la lumière et la sève, de même des qualités très développées attirent à elle toute la force de l'esprit et en font dépérir d'autres parties. Or, si les arbrisseaux étaient susceptibles de vanité, on en verrait quelques-uns qui feraient sécher leurs branches, pour donner à entendre que la hauteur de la tige les épuise. Mais si cette tige n'existait pas, leurs voisins leur diraient : Nous voyons bien que vous n'avez plus de branches, mais nous ne voyons pas que vous ayiez une tête.

Laissons de côté les figures; le luxe de l'ancienne aristocratie s'est propagé de proche en proche jusque dans les derniers rangs de la population ; l'émulation s'en est mêlée et, si nous voulions nous jeter dans les tableaux de mœurs, il y

aurait à présenter de curieuses peintures de familles entières qui se refusent le nécessaire afin de se procurer le superflu. La dépense a cessé d'être pour un grand nombre d'ouvriers une affaire de calcul et de nécessité; elle est devenue une affaire d'amour-propre; dès-lors elle n'a plus connu d'autres bornes que celles de leur avoir. L'économie a cessé d'être regardée comme possible et tous les gains ont été à l'instant même de leur création gaspillés en colifichets ou en parties de plaisirs.

Ce n'est pas la France nouvelle qui a créé ces besoins factices et ces fausses idées de bonheur; elle les a trouvés dans le bagage de la vieille France. Lorsqu'elle s'est approprié ses dépouilles, elle a omis d'en faire le triage et d'en rejeter les parties pernicieuses; elle s'est revêtue du tout, laissant le soin de l'épuration à la génération qui devait suivre; elle y a trouvé le germe de bien des malheurs et de bien des souffrances.

Parmi ces dépouilles dont nous ne donnerons pas un inventaire complet, se trouvait donc l'habitude du luxe admis comme une nécessité et le goût du plaisir systématique, c'est-à-dire la dissipation érigée en devoir. Il n'y aurait que demi-mal si le plaisir tel que l'entendaient nos ancêtres n'entraînait qu'une perte de richesse; mais il entraîne encore, et c'est là le plus fâcheux, une énorme perte de temps. Le bon ton consistait à gaspiller ses journées aussi bien que sa fortune et à se traîner dans une succession non interrompue d'occupations puériles et sans résultat. La conversation absorbait la plus large part de la vie, et Dieu sait ce que c'était que la conversation pour la plupart des gens du monde! On doit reconnaître pourtant qu'elle était alors très supérieure à ce que nous la voyons aujourd'hui.

Le peuple des imitateurs, voyant les grands consumer leur temps en entretiens frivoles, se persuada qu'il n'y avait qu'à bavarder beaucoup pour ressembler aux grands seigneurs. Le silence momentané, la suspension du discours furent re-

gardés comme une preuve de mauvaise éducation; on inventa tout un vocabulaire de phrases telles que *faire des frais*, *soutenir la conversation* et tant d'autres semblables qui expriment les premiers devoirs de l'homme qui prétend au bon ton et qui ne signifient au fond rien autre chose sinon parler indéfiniment sans rien dire.

Telle était la cour, telle voulut être la province; telle était la noblesse, telle voulut être la bourgeoisie. Il s'établit une sorte d'enseignement mutuel qui couvrit toute l'étendue de la France. On travaillait de toute part à coudre ensemble des mots vides de sens et à en prononcer beaucoup sans s'arrêter et sans reprendre haleine. On estimait au dessus des autres celui qui pouvait en débiter le plus dans un espace de temps donné.

Cet exercice, tout inepte qu'il était, absorba une grande partie des facultés intellectuelles de la nation. Elle y laissa une large part de son jugement; car, s'étant accoutumée à tout payer avec des paroles, elle en vint à se laisser payer de même monnaie et à faire moins d'attention aux choses qu'aux sornettes qu'on lui racontait.

L'art de la conversation s'étendit à la nation tout entière, en prenant différens noms suivant la condition des personnes qui l'exerçaient. Chez les soldats on l'appela de la *blague*, chez les commis-voyageurs du *bagoût*, chez les portières du commérage; mais le fond resta toujours le même : c'était une certaine volubilité de langue à l'aide de laquelle on masquait l'absence des idées.

Aujourd'hui une école diamétralement opposée paraît se créer dans les régions les plus élevées de la société; la plupart des hommes distingués désertent les salons spéciaux où l'on s'exerçait au bavardage. Tout au rebours de leurs prédécesseurs qui n'agissaient jamais et qui parlaient toujours, ils s'efforcent de se faire connaître par leurs actions; ils désirent du calme pour leur vie privée et de l'éclat pour leur vie publique.

Cette transformation ne saurait s'opérer sans scandaliser violemment les sectateurs de l'ancien système. Ceux qui croyaient s'être fait une influence par le pouvoir de la conversation gémissent de voir les bonnes traditions se perdre et les vieilles habitudes foulées aux pieds par des hommes nouveaux dont ils ne peuvent méconnaître la supériorité. Mais les récriminations de quelques invalides n'arrêteront pas la marche des idées; elles pourront seulement la retarder; c'est d'en haut que vient le mouvement; il se communiquera forcément jusqu'au plus bas degré de l'échelle sociale.

Cependant, comme il faut du temps pour toutes choses, la masse des prolétaires demeure imbue des anciennes doctrines. Un ouvrier qui travaille silencieusement pendant toute la journée, qui ne se dérange pas de temps en temps, principalement les jours de paie, qui ne prend pas de part aux réjouissances de ses compagnons et qui économise tous les jours quatre ou cinq sous au lieu de les dépenser, un tel ouvrier paraît à ses camarades un homme insociable, ou tout au moins un homme terne et ennuyeux; nous sommes encore loin des mœurs de l'Angleterre, où chacun est libre, non-seulement devant la loi, mais encore devant ses compagnons. En France on prétend contraindre les volontés, sous je ne sais quel prétexte de sociabilité et de camaraderie; on veut que chacun contribue aux plaisirs des autres, comme si ce n'était pas assez de ne pas les contrarier; il est certain que tout homme est tenu de se rendre utile à ses concitoyens; mais assurément on ne peut jamais exiger de lui qu'il leur soit encore agréable. Ce serait le soumettre à leurs passions et à leurs caprices; ce serait lui enlever la plus belle de ses prérogatives, l'exercice de sa volonté et de son libre arbitre. Que lui offrirait-on en échange?

Les souvenirs du passé pèsent donc de tout leur poids dans la balance du gaspillage. La tendance de l'éducation n'est malheureusement pas de nature à en corriger les défauts. Nous

n'avons pour ainsi dire point de maisons d'éducation spéciale. Il n'y a presque rien pour l'industrie, et absolument rien pour l'agriculture : on va me citer Roville et Grignon ; mais, d'une part, ces écoles, malgré l'habileté de leurs directeurs, laissent beaucoup à désirer ; et d'autre part le nombre de leurs élèves équivaut à-peu-près à zéro, si on le compare à la multitude de ceux que nous envoient tous les ans les collèges.

Or, qu'apprend-t-on principalement au collège? Toujours la même chose : à parler ; les hommes modèles qu'on présente à l'admiration et à l'imitation des élèves sont Cicéron et Démosthène, deux avocats d'une grande habileté, mais dont la reproduction dans notre temps n'est ni possible ni désirable. Il ne faut pas compter sur les professeurs pour suppléer aux vices de l'éducation classique, car la plupart d'entre eux croient devoir s'interdire toute addition ou modification au programme ; ils enseignent ce qu'ils se sont chargés d'enseigner ; rien de plus, rien de moins.

Aussi de nombreux élèves qui se sont distingués dans toutes leurs classes sortent du collège complètement impropres à toutes les carrières ; ils ont épuisé pour leur éducation les ressources de leur famille et, lorsque vient pour eux le temps de produire, ils s'aperçoivent qu'on leur a fait faire fausse route et qu'après des travaux immenses, ils se trouvent n'être bons à rien. Alors, mécontens et désorientés, ils se font avocats sans causes, écrivains sans lecteurs, notaires sans cliens, médecins sans malades ; nous avons déjà dit que ces carrières étaient tellement encombrées que rien n'était plus rare que de s'y faire jour ; nous pourrions citer dans de petites villes de nombreux avocats qui ne sont pas sans mérite et qui, vu la concurrence, gagnent par an 4 à 500 fr. Il y a à Paris telle place de garçon de café qui rapporte 14 ou 1500 fr., et sans aucun doute les frais d'éducation sont moindres.

On voit d'autres jeunes gens qui, à leur sortie du collège,

se font poètes, peintres, musiciens ou littérateurs (1) : s'ils sont mus par le désir de faire fortune, ils ne prennent pas la voie la plus sûre ; car ces carrières, toujours par suite de l'encombrement, créent 30 misérables pour un enrichi.

Quant aux carrières véritablement utiles et productives, telles que le commerce, l'industrie et l'agriculture, dans la plupart des collèges on n'en donne pas les premières notions. Lorsqu'une famille peu aisée fait étudier un de ses enfans, c'est probablement pour améliorer sa position et lui assurer dans l'avenir quelque aisance ; mais, au lieu d'une éducation utile, les collèges lui donnent une éducation de luxe. C'est comme si, par un grand froid, on lui mettait un jabot et point de redingote.

Par suite d'une éducation vicieuse, les classes intermédiaires ont donc, à l'instar des classes supérieures d'autrefois, abandonné les idées positives pour courir après quelque fantôme ; toutes les fois que l'ouvrier jette les yeux au-dessus de lui, qu'il regarde près ou loin, il ne voit que des exemples de dissipation réelle ou jouée (car parmi ceux qui se croient obligés de s'amuser, il y en a plus de moitié qui s'ennuient). Il n'est donc pas surprenant que l'ouvrier ne comprenne le bonheur que comme il le voit savourer par les gens qu'il reconnaît pour ses supérieurs ; il prend au sérieux les déclamations qu'il entend retentir contre l'avarice (c'est ainsi que les dissipateurs appellent l'économie). Il croit faire preuve d'une grande élévation d'esprit en s'associant momentanément aux plaisirs d'une autre classe et, lorsqu'il a 3 fr. de

(1) On en voit encore d'autres qui se font perturbateurs ; comme cette profession rentre dans la politique, nous ne nous en occuperons pas ; nous dirons seulement que beaucoup d'entre eux auraient été des gens utiles, s'ils avaient su comment s'y prendre pour cela ; ils auraient préféré le bien au mal s'ils eussent été également propres à l'un et à l'autre ; mais, ayant rêvé au collège une brillante carrière et la voyant fermée devant eux, ils s'irritent, s'aigrissent, et font du bruit pour qu'il ne soit pas dit qu'il ne font rien du tout.

reste au bout de la semaine, il achète des gants et va au spectacle.

On en voit d'autres qui préfèrent le cabaret et qui s'accoutument si bien à une vie de fainéantise qu'ils ne la quittent plus que par assez courts intervalles et pour s'y replonger dès qu'ils retrouvent quelque argent.

Ce désordre qu'on ne saurait trop déplorer provient de deux causes principales, des exemples pernicieux que lui donnent les classes supérieures et du défaut d'instruction sur les principaux points de l'éducation populaire.

La première disparaîtra quand les idées saines se seront répandues plus généralement dans les hautes classes.

La seconde s'en ira probablement avec la première; car ce sont les hautes classes qui font l'éducation des classes inférieures.

Lorsqu'elles auront saisi la vérité comme plusieurs de leurs membres la saisissent dès à présent, elles s'efforceront sans doute d'améliorer la condition morale du pauvre. Si elles ne le font pas par humanité, elles devront le faire encore par égoïsme; car c'est le seul moyen d'assurer leur propre bien-être, leur propre sécurité et d'augmenter dans l'avenir la richesse et la puissance de la nation.

LIVRE III.

DE LA MISÈRE, DE SES REMÈDES.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.

Si nous avons réussi à rendre clairement notre pensée dans les deux livres qui précèdent, on a dû comprendre que le remède aux maux du pauvre est en lui-même; il ne s'agit que de l'y trouver.

L'ouvrier n'est pas un être incomplet qui ait besoin du secours d'autrui pour vivre, ou du moins, s'il en a besoin, c'est toujours par la faute d'autrui.

C'est qu'il est troublé dans l'exercice de ses travaux, ou bien c'est que ceux qui l'ont élevé ne l'ont pas suffisamment éclairé sur ses intérêts et sur ses devoirs.

La preuve évidente que le produit de la personne du prolétaire est supérieur à ses besoins, c'est que dans d'autres pays le prolétaire se vend à un prix élevé et trouve des acheteurs; le propriétaire d'esclaves prend à sa charge toutes les dépenses que nécessite la vie du prolétaire; il paie son prix d'acquisition et il trouve encore du profit sur les travaux de son esclave; c'est donc évidemment qu'il produit plus qu'il ne consomme; et qu'on ne dise pas que le profit du maître vient toujours des privations qu'il impose à l'homme réduit au servage; qu'on ne croie pas qu'il ne gagne qu'en retranchant sur sa nourriture et ses autres besoins; on voit souvent, dans le nord de l'Europe, des serfs refuser l'affranchissement, preuve certaine qu'ils ne sont pas maltraités; hé bien, ces esclaves qui refusent la liberté et qui, par conséquent, ne

manquent de rien dans leur état de servitude se vendent pourtant, ce qui montre qu'en leur donnant tout ce qui est nécessaire à leurs besoins physiques, leurmaître peut encore réaliser des profits sur leurs travaux. Autrement il ne paierait pas pour les avoir, il n'échangerait pas de l'argent contre une propriété onéreuse.

Si la force productive de l'ouvrier esclave est supérieure à la force destructive de ses besoins réels, comment en serait-il autrement de l'ouvrier libre? Quelle vertu occulte et funeste pourrait porter avec lui l'affranchissement? Quel pouvoir malfaisant changerait le rapport entre les besoins et les services et ferait d'un esclave productif un homme libre coûteux?

La liberté augmente les produits, bien loin de les diminuer; il est vrai qu'elle augmente aussi les dépenses, mais dans une moins forte proportion. Si l'homme libre dépense comme deux esclaves, il produira comme quatre : ainsi, tout compte fait, il restera un vaste excédant. Comment se fait-il donc que le serf veuille souvent demeurer dans son humble condition? Comment se fait-il que l'ouvrier libre tombe souvent dans la misère? Comment s'est-il fait, dans les temps anciens, que des hommes libres se soient volontairement constitués en état de servitude?

Nous examinerons d'abord cette dernière question, qui nous conduira peut-être à une solution facile des deux premières.

Le servage ancien imposait de lourdes charges, mais il apportait aussi de précieux privilèges. Dans les temps de désordres qui désolèrent à diverses époques la France et l'Italie, nous voyons la race des hommes libres disparaître avec une rapidité prodigieuse et les races esclaves ou serves se multiplier dans une même proportion. Il n'y avait pas, comme quelques-uns l'ont cru, destruction radicale des familles libres et multiplication extraordinaire des familles esclaves; il y avait transformation. Les hommes libres se

donnaient un maître; quel motif pouvait les y porter ? Lorsque le pouvoir central devenait faible ou nul, il se formait dans chaque localité de petits noyaux de sociétés, qui se prêtaient assistance en cas de besoin. Les provinces étaient fréquemment ravagées par des soldats qui ne recevaient pas de solde, mais qui avaient soin de se payer eux-mêmes, ou par des bandits qui n'avaient en vue que le butin. Lorsqu'un parti de ces maraudeurs, trop faible pour faire la guerre, mais assez fort pour piller, arrivait dans un pays peuplé de serfs et d'hommes libres, il cherchait à ne pas se compromettre avec des forces trop supérieures. Ainsi, il se gardait d'abord d'insulter le château fort du haut baron, qu'il savait plein de soldats dévoués; il évitait aussi de s'attaquer aux serviteurs ou tenanciers du baron, vu que celui-ci serait aussitôt sorti à la tête de ses gens d'armes; mais il frappait hardiment à la porte de l'homme libre isolé. Le baron le regardait faire du haut de ses tours crénelées et se disait : *Demain matin, j'aurai quelques vassaux de plus.* En effet, l'homme libre, dépouillé, battu, blessé, convaincu de son impuissance, venait le lendemain se mettre sous la protection du seigneur. Lorsque les pillards revenaient, ils n'osaient plus toucher à sa chaumière que protégeait la puissance du noble; et les vexations sans nombre qu'avait à subir l'homme libre contrastaient étrangement avec la sécurité comparative de celui qui s'était inféodé. Celui-ci pouvait bien, il est vrai, être pressuré par son seigneur; mais, d'une part, il vaut mieux être pressuré par un que d'être pressuré par tous; d'autre part, il ne l'était ordinairement que dans certaines limites. Les tenures féodales mettaient des bornes à la rapacité du seigneur. Les tributs, les services étaient déterminés et, quand les seigneurs abusaient de leur pouvoir, ils étaient arrêtés à un certain degré par des considérations personnelles; ils n'avaient pas de motifs pour prendre tout le même jour, puisqu'ils pouvaient toujours prendre le reste le lendemain. Il n'en était pas de même

avec les bandits. Comme ils étaient nomades, ils regardaient comme perdu tout ce qu'ils laissaient. Le seigneur abusait comme on abuse de sa chose; les bandits abusaient comme on abuse de la chose d'autrui.

Les serfs refusent souvent l'émancipation par le même motif qui déterminait l'homme libre à rechercher la servitude. Dans les pays où le règne de la loi n'est pas assuré, lorsqu'une grande latitude est laissée au bon plaisir des administrateurs, lorsque l'égalité est incomplète et l'impartialité mal assurée, l'homme libre est exposé à des vexations, à des charges sans limites, sous le poids desquelles il ne tarde pas à succomber. Il imite alors le vaisseau qui jette l'ancre dans un port, pour échapper à la tempête; il s'attache à quelque chose de plus résistant que lui et, s'il faut payer des droits d'entrée ou de mouillage, il aime mieux sacrifier une partie de son avoir que de se perdre corps et bien.

Lorsqu'on l'engage ensuite à reprendre la haute mer et à quitter l'humiliant abri qui l'a sauvé, lorsqu'on lui vante les plaisirs d'une navigation hardie et la marche triomphale d'un navire fendant glorieusement les ondes, il jette un regard de terreur sur les lames élevées qui assiègent la rade; il examine tristement ses agrès brisés et sa mâture chancelante et, bien loin de se préparer au départ, il jette une seconde ancre à la mer, de peur que la première ne résiste pas à la violence du vent.

Il faut remarquer que ce n'est pas toujours la force matérielle que redoute le prolétaire. Il craint aussi la surprise, l'erreur que peut amener son défaut d'instruction. Beaucoup d'hommes se méfient avec juste raison d'eux-mêmes; ils redoutent leurs passions et leur ignorance. En France, où le servage proprement dit n'existe plus, nous voyons des hommes rechercher la seule carrière qui offre encore de nombreux rapports avec lui.

L'état militaire est redouté par la presque totalité des pro-

létaires; cependant, quelques-uns d'entre eux s'y livrent volontairement par des engagemens successifs, jusqu'à ce qu'ils aient passé l'âge de la force et du service actif.

Pourquoi ces hommes, souvent très vigoureux et grands amis du plaisir, se vouent-ils à une carrière pauvre, pénible et assujettissante? Précisément parce qu'ils veulent être assujettis. Ils savent qu'une fois libres, ils passeront leur temps dans la débauche, l'oisiveté, la misère; ils se mettent eux-mêmes le frein qui doit les maintenir.

Mais rien n'est plus rare que les hommes originellement et constitutionnellement incapables de se régir. L'homme incomplet de naissance est une espèce de monstre, comme les veaux à deux têtes, ou les poulets à quatre pattes. Sauf quelques idiots qui n'apparaissent que de loin en loin, l'espèce humaine est pourvue d'une dose de force physique et morale suffisante pour la maintenir. Il faut seulement que l'éducation développe les germes heureux que la nature a fournis avec abondance et que la loi ait débarrassé de pièges et de chausse-trappes la route laborieuse du prolétaire.

On m'objectera peut-être le grand nombre de prolétaires que nous voyons ruinés, démoralisés et plongés dans la misère; je ne nie pas le fait, mais c'est la cause qu'il s'agit d'examiner. Qu'on se promène sur un champ de bataille avant que les blessés n'aient pu être enlevés; on y trouvera des amputés sans nombre et l'on aurait grand tort d'en conclure que les soldats naissent manchots ou culs-de-jatte. Le canon les a rendus tels; mais la nature les avait dotés de membres sains et complets. Or, les époques de transition, comme celles que nous traversons maintenant, sont un champ intellectuel et industriel sur lequel la bataille est incessamment déchaînée; les projectiles les plus meurtriers volent en tous sens et frappent impitoyablement ceux que l'éducation n'a pas cuirassés contre leurs atteintes.

Il faut tenir compte aussi des bouleversemens politiques qui se succèdent presque sans interruption.

De ce que les choses sont ainsi de nos jours, doit-on conclure qu'elles ne peuvent pas aller autrement? Parce que l'orage a obscurci le ciel, pensera-t-on qu'il ne s'éclairera plus? Ce serait imiter les enfans qui ne voient que le moment présent et pour qui la prévision ne s'étend guère au-delà d'un quart d'heure; lorsque le jour a duré long-temps on peut être sûr que la nuit est proche et l'on aurait tort de dire d'un vieillard: voilà quatre-vingts ans qu'il vit, ainsi il vivra toujours. Il en est des époques comme des créatures animées, elles ont un terme, après quoi elles font place à d'autres; et c'est précisément dans les momens de transition qu'il est facile de préparer de grandes choses pour l'avenir.

Lorsque les sociétés régulièrement organisées suivent paisiblement le sentier qu'elles se sont creusés, il n'y a guère autre chose à faire que de se mêler à la foule. Ce serait temps perdu que de semer au hasard des doctrines que nul n'accueillerait. Mais quand les croyances varient et chancellent, quand les esprits sont tous incertains, quand l'inquiétude générale a disposé les peuples à écouter, c'est le moment d'élever la voix et de présenter la vérité qui n'a plus à redouter l'opposition des idées arrêtées.

Quelques esprits s'effraient du désordre et disent: Que peut-on faire au milieu du vague de toutes choses? mais d'autres disent. C'est le moment d'agir : les grands végétaux ne croissent jamais mieux qu'au milieu des matières organisées qui se trouvent en état de décomposition.

Nous avons dit que le prolétaire pouvait se suffire à lui-même et qu'il naissait pourvu du remède aussi bien que du germe de tous ses maux.

On ne doit pas conclure de là qu'il faille abandonner le prolétaire et ne pas s'occuper de sa destinée; livré à lui-même dès l'enfance, il contracte une incapacité d'existence qui, pour être acquise, n'en est pas moins incurable. Frappé par quelque fléau dans le cours de sa carrière, il peut se trouver hors d'état de faire face à ses besoins; mais ce sont là des

cas exceptionnels sur lesquels on doit se garder d'établir une théorie générale: nous voyons souvent des entreprises industrielles ruinées par des évènemens imprévus, ou détruites lentement par une administration vicieuse; on se tromperait si l'on en concluait que l'industrie est une source de destruction et que, bien loin de produire, elle doit être alimentée par les ressources accumulées de longue main. Il en est de l'ouvrier comme de l'industrie; bien dirigé, il est productif; mal dirigé, il ne sait que détruire; les soins des classes éclairées doivent donc tendre à lui donner une direction avantageuse.

Comme c'est sur ce point que roule toute la doctrine que nous nous efforçons de faire prévaloir, il est nécessaire de la fortifier et de l'éclaircir par de nouvelles explications.

Le monde est dirigé par un petit nombre de lois générales qui s'appliquent à tous les cas et à tous les êtres créés, en changeant de forme suivant les espèces et suivant les circonstances; ces lois ne sont pas toutes connues et nous les découvrons lentement l'une après l'autre, parce que leur essence demeurant immuable en réalité, leur apparence varie dans l'application. Il en résulte une sorte d'illusion d'optique: nous croyons voir des élémens divers là où il n'y a qu'un changement d'usage; nous ne reconnaissons plus, dans le végétal privé de sentiment, les mêmes règles que nous avons observées dans l'être vivant doué de raison et d'instinct; elles y existent cependant pour la plupart.

La première de ces grandes lois naturelles, c'est que chaque créature doit se suffire à elle-même et vivre indépendante des créatures qui l'environnent. Si nous examinons le règne végétal, nous verrons que la plus humble plante sait tirer du sol et de l'atmosphère les sucs et les gaz qui sont nécessaires à sa nutrition; si nous passons au règne animal, nous verrons l'insecte imperceptible pourvu, tout aussi bien que l'éléphant, des moyens de se procurer sa subsistance. On trouve, il est vrai, des carnassiers et des plantes parasites qui ne peuvent tirer leur nourriture que d'autres espèces;

mais cette nourriture, ils ne la demandent pas comme une grâce; ils l'exigent, ils la prennent; on leur a donné à cette fin des dents, des nerfs, des suçoirs, des racines; le ver n'implore pas de l'arbre la permission de le tarander; il met en jeu les scies et les tarières qu'il a reçues de la nature pour percer l'écorce et attaquer le cœur du bois; les animaux de proie n'ont pas recours à la supplication vis-à-vis de ceux qu'ils dévorent; ils comptent plutôt sur leur force, leur ruse et leur vitesse. Chaque être créé peut subvenir à tous ses besoins; il n'y a guère d'exceptions que celles produites par la main de l'homme.

Nous voyons des plantes potagères où des arbres fruitiers qui se laissent étouffer par les herbes sauvages, si on n'a soin de les protéger continuellement contre elles; de même les animaux domestiques deviennent incapables de trouver leur nourriture, parce que l'homme les a accoutumés à ne pas prendre la peine de la chercher; mais les mêmes espèces ou leurs analogues existent pourtant à l'état sauvage et s'y maintiennent tout aussi bien que celles que l'homme n'a jamais apprivoisées, preuve évidente que ces individus abâtardis étaient originairement pourvus des moyens de subsister et qu'ils n'en sont privés que par une incapacité tout-à-fait artificielle.

Ce serait un non-sens dans la création que la production d'êtres organisés dépourvus des moyens de conservation et destinés, par conséquent, à périr le lendemain de leur naissance; mais sauf quelques cas de monstruosités, ce non-sens n'existe pas.

Il y a des espèces qui ont disparu de la surface du globe après l'avoir peuplé pendant une longue série de siècles; mais leur disparution n'a eu lieu qu'à la suite de quelque révolution géologique. Il y a d'autres espèces qui ont subi une destruction locale complète, par suite de la guerre que l'homme leur a faite: tels sont le loup en Angleterre, le bouquetin dans plusieurs des montagnes qu'il habitait, le taureau blanc en Ecosse, le phoque sur les côtes des Gaules;

mais toutes ces espèces, tant qu'elles ont vécu, ont subsisté par leur propre force et nulle d'elles n'a demandé à vivre des bienfaits d'une autre race : toute famille qui se multiplie est évidemment pourvue des moyens de se procurer la subsistance, sans quoi, non-seulement elle n'éleverait pas de postérité, mais elle ne pourrait pas prolonger l'existance des pères et mères. La multitude de prolétaires est donc une preuve sans réplique qu'ils ont toujours possédé les moyens de se nourrir ; et, quand même la preuve tirée du fait nous manquerait, le raisonnement suffirait largement pour démontrer qu'il ne pouvait en être autrement? Nous mettrons de côté toute considération religieuse ; nous n'exposerons point combien il eût été contraire à la sagesse et à la bonté du créateur d'instituer une race spécialement destinée à dévorer les ressources de ses semblables, à dépendre de leurs bienfaits, à attendre d'eux sa vie et ses alimens, sans avoir la force nécessaire pour se les procurer. Nous n'examinerons les choses que du point de vue philosophique et nous dirons : est-il probable que, tandis que toutes les races vivent indépendantes et se soutiennent par leurs propres moyens, il y ait une exception pour une seule d'entre elles ? et si une exception était regardée comme possible, tomberait-elle précisément sur le plus parfait et le plus puissant des êtres visibles? La supériorité que l'homme possède sur tous les animaux n'aboutirait-elle qu'à le priver du plus précieux privilège dont ces derniers jouissent, celui d'exister par lui-même, sans dépendre du caprice ou du bon plaisir d'autrui ?

Nous avons dit que la multiplication des prolétaires était une preuve évidente qu'ils pouvaient largement subvenir à leurs besoins : nous produirons un autre argument tiré de la multiplication progressive des richesses ; bien que nous n'ayons pas de notions très détaillées sur les premiers momens de l'existence de la race humaine, nous savons qu'elle a été jetée pauvre et nue sur la terre. Les plus anciennes

traditions nous la représentent vivant de fruits sauvages et vêtue d'une feuille de figuier. L'homme n'a pas été créé capitaliste; comment donc l'est-il devenu?

Nos premiers parens étaient bien évidemment prolétaires; il n'existait pas alors de classe riche de laquelle ils pussent réclamer des secours; par quelles ressources ont-ils donc vécu? par leur intelligence et leur force personnelle, puisqu'ils ne pouvaient compter sur aucun autre appui.

Ainsi ils ont pu multiplier sans rien recevoir de personne, mais il reste à voir comment ils se sont enrichis. Si leur travail n'avait pas produit bien au-delà de ce que réclamaient leurs besoins et ceux de leur famille, ils n'auraient rien économisé pour l'avenir; le *statu quo* aurait été maintenu: or, le *statu quo* d'alors c'était le dénuement le plus absolu. Sur quoi ont-ils pris les richesses qui se sont accumulées de longue main et qui ont enfin créé la richesse d'aujourd'hui? nécessairement sur un excédant de produit.

Si donc le prolétaire a su s'enrichir en l'absence de tout aide et de tout secours, à plus forte raison le peut-il, appuyé des lumières de la civilisation, soutenu par des institutions bienfaisantes et dirigé par le concours des classes éclairées. On dira peut-être qu'au commencement du monde, le prolétaire recueillait à son gré les produits du sol qui n'avaient point alors de maître, tandis qu'à présent il paie la terre qu'il cultive, l'eau qu'il boit et l'air qu'il respire. Cela est vrai; mais aussi il a aujourd'hui l'instruction primaire, les caisses d'épargnes et les travaux productifs que lui fournissent les capitaux accumulés. Ce sont là des ressources infiniment supérieures à celles qu'il tirait de la chasse, de la pêche ou du pâturage. Aussi, si l'on compare l'accroissement de la population dans les pays barbares à celui que nous remarquons dans les pays civilisés dont le gouvernement est assez médiocre, nous trouvons que l'espèce humaine augmente en nombre incomparablement plus vite sous le régime de la civilisation, c'est-à-dire, en d'autres termes, que le

prolétaire y trouve plus de ressources, puisque sa multiplication est la preuve évidente qu'il peut vivre et faire vivre ses enfans. Nous résumerons ainsi le présent chapitre et les deux livres précédens.

1° Le prolétaire, pourvu d'une éducation convenable et gouverné par de sages lois, peut se suffire à lui-même et produire plus qu'il ne dépense. Dans ces conditions, il vit heureux et enrichit le pays qu'il habite.

2° Le prolétaire dont l'enfance a été négligé, ou dont l'existence est tourmentée par des violences et des déceptions se trouve hors d'état de se soutenir par lui-même; dans ces conditions, il meurt ou vit misérable; il trouble ou appauvrit le pays.

3° Il ne faut pas dire : *tout homme libre est seul responsable de ses actions. Les riches ne sont pas tenus de s'occuper de ce que font les pauvres.* Quand la masse des pauvres est aveuglée ou vicieuse, elle se livre à tous les désordres; elle se révolte et alors les hautes classes sont bien obligées d'accorder une attention tardive à ceux qui leur tirent des coups de fusils, ou bien elle languit accablée sous le poids de la plus affreuse misère; l'y laisser, c'est un acte de barbarie; l'en tirer par l'aumône, c'est une opération ruineuse et impossible; mais l'empêcher d'y tomber par une instruction donnée de bonne heure et par un ensemble de mesures sagement combinées, c'est une œuvre de philantropie digne d'occuper tout ce qui possède un cœur sensible aux souffrances de l'humanité et un esprit capable de leur porter remède.

Les chapitres suivans seront consacrés à démontrer l'insuffisance ou le danger des remèdes employés habituellement pour combattre la misère; les derniers chapitres exposeront les moyens à employer pour la prévenir en mettant le pauvre en état de s'en préserver par lui-même.

TITRE I.

REMÈDES INSUFFISANS, PALLIATIFS OU RÉPERCUTANS.

CHAPITRE I.

De la charité chrétienne.

Dans les premiers temps du christianisme, on accordait à la charité un champ plus étendu que celui qui lui est concédé de nos jours : charité signifiait amour de ses semblables et amour manifesté par des actes; car alors on pensait que les œuvres sont la véritable pierre de touche des vertus; la foi qui n'agit pas n'était pas considérée comme une foi sincère.

Aujourd'hui le sens des mots est changé, signe certain d'un changement dans les idées. On a presque restreint la charité à l'aumône, je veux dire aux dons gratuits d'alimens, de vêtemens ou d'espèces métalliques. Les soins donnés aux malades, les remèdes fournis gratuitement sont aussi considérés comme œuvres de charité; mais le philosophe dont l'esprit éclaire et moralise l'humanité tout entière, le savant dont les découvertes combattent les différens fléaux, l'homme d'état, l'écrivain dont les ouvrages arrêtent les révolutions et préviennent la destruction des peuples, ceux-là ne sont pas classés parmi les hommes charitables.

Cependant, si l'on considère les œuvres, ils ont détourné plus de maux et guéri plus de blessures que ceux qui n'ont fait que donner l'aumône.

Si l'on veut tenir compte des efforts, on les trouvera plus suivis, plus pénibles et plus méritoires chez l'homme d'étude

qui consacre sa vie entière à des recherches utiles que chez l'homme d'aumône qui donne souvent au hasard un sou dont il n'a pas besoin. On trouvera aussi dans le premier des facultés beaucoup plus puissantes et dont par conséquent le sacrifice mérite plus de reconnaissance.

Si l'on veut peser les intentions, il est difficile de comprendre en quoi l'homme d'étude pourrait paraître inférieur : il se donne plus de peine, il est plus utile, il consacre aux services de l'humanité un esprit plus vaste. Et qui oserait dire que ses efforts sont inspirés par un motif moins pur et moins désintéressé ?

On rencontre souvent des savans modestes dont la vie entière s'est écoulée dans un cabinet solitaire, au milieu de travaux obstinés et de veilles prolongées : ce sont des philantropes qui ont cherché à perfectionner quelque point de l'état social, des jurisconsultes qui s'efforcent d'améliorer les lois, des médecins qui voudraient diminuer le nombre ou atténuer la violence des maladies. Quel est le mobile qui soutient ces hommes au milieu des immenses labeurs d'une vie consacrée à la science ? Il leur faut un sentiment énergique pour leur faire sacrifier leur repos, leur fortune et leur santé, trois dons précieux du ciel que l'étude a coutume de dévorer. Qui pourrait affirmer que ce sentiment n'est pas un amour ardent pour leurs semblables et un désir sans bornes de leur être utiles ? Ces hommes, lorsqu'ils réussissent, sont incontestablement les bienfaiteurs de l'humanité et, lorsqu'ils ne réussissent pas, ils ont du moins cherché à l'être, et l'on ne veut pas les classer parmi les hommes charitables ! D'où vient cette injuste exclusion, et de quel prétexte en colore-t-on l'iniquité ? Ces hommes, dit-on, travaillent pour la renommée ; comme si la réputation d'un homme nuisait au reste de l'humanité ! comme si le bien trop éclatant pour rester inconnu cessait, par ce fait, d'être utile ! comme si la médiocrité était un élément indispensable de la bienfaisance !

Je ne prétends pas que tous les savans soient animés d'une

charité très vive et que le désir du bien public soit le seul mobile qui puisse les faire agir. Je dis seulement qu'il est l'un des mobiles et, tant qu'on n'a pas démontré qu'ils ont été dirigés exclusivement par quelque autre, c'est une noire ingratitude de le supposer. Si l'on voulait conclure de l'exception à la généralité, ne trouverait-on pas de tristes exemples, dans les professions même dont la charité est la base, dans les classes qui, par état, se sont vouées au soulagement des pauvres? Qu'y a-t-il de plus humain, de plus honorable, de plus dévoué qu'une sœur de charité? Et cependant, sur un grand nombre, il en a peut-être existé quelques-unes qui agissaient principalement par des motifs personnels, tels que seraient, par exemple, le désir d'expier une faute, ou de travailler plus sûrement à leur propre sanctification.

Il n'en est pas ainsi de la masse, chez qui l'espoir des récompenses éternelles s'allie avec une véritable sympathie pour les souffrances d'autrui et avec le désir de les soulager. Hé bien, ce que nous disons des sœurs, nous le disons aussi des hommes d'étude; si quelques-uns n'ont eu en vue que la renommée, tant pis pour eux, ils n'auront que ce qu'ils ont cherché, et encore ne l'auront-ils pas toujours. Mais que l'espèce humaine ne conclue pas du petit nombre au grand et qu'elle ne manque pas de reconnaissance pour tous, parce que quelques-uns ont manqué de générosité pour elle.

Lorsqu'un grand général gagne des batailles, il peut agir principalement dans le but d'augmenter sa réputation militaire; on lui en sait gré pourtant et les envieux seuls essaient de ternir sa gloire en lui attribuant des motifs intéressés. Pourquoi n'accorde-t-on pas au génie pacifique et modeste la même justice qu'au génie guerrier : lorsque les œuvres parlent trop haut pour qu'on puisse les méconnaître, pourquoi se rejette-t-on sur les intentions? C'est que la gloire d'autrui nous pèse, et c'est là un des plus mauvais sentimens du cœur humain; c'est que celui qui fait le bien dans un petit cercle est quelquefois jaloux de celui qui le fait sur une

grande échelle ; c'est que nul ne veut reconnaître de supérieur et que cet esprit d'envieuse rivalité existe dans la bienfaisance aussi bien que dans les autres professions. Les grands médecins, par exemple, sont ordinairement décriés par les charlatans et les barbiers de village qui désespèrent de les égaler. C'est ainsi que quelques-uns ne séparent pas la bienfaisance de la personnalité. Je veux dire qu'on croit souvent qu'il faut connaître de vue et de nom l'homme auquel on fait du bien, et être aussi connu de lui. Ce n'est pas le pauvre en général qu'on soulage, c'est un tel pauvre qui s'appelle Jacques ou Pierre. Si un homme fait du bien aux indigens en masse, sans les voir et sans se mettre en rapport avec eux, on ne le classe pas parmi les hommes charitables, et c'est assurément une abominable injustice.

Enfin, c'est qu'on s'est imbu de cette fausse idée que l'homme bienfaisant doit nécessairement sacrifier son avoir ou celui des autres ; en d'autres termes, on croit que la bonté ne peut pas marcher avec l'intelligence. Si, dans un temps de misère, un homme riche fait faire par charité des travaux improductifs, s'il y dépense son revenu et son capital, on le regarde comme charitable ; si un autre, touché de la misère des pauvres, trouve un moyen de les occuper en travaux productifs qui les nourrissent de même et qui, en outre, font rentrer avec bénéfice les fonds déboursés, on dit de lui : C'est un vil industriel, il n'a agi que dans l'espoir d'un gain sordide. Cependant il a fait dans le présent la même masse de bien et il en a préparé davantage pour l'avenir, puisque, ses fonds lui étant rentrés, il peut les employer de nouveau à soulager les misérables.

Il semble donc que jusqu'à présent l'opinion publique n'a pas toujours été juste envers les principaux bienfaiteurs de l'humanité : les plus habiles ont été mis au ban de la bienfaisance. Il s'est établi, parmi les personnes charitables, une espèce d'ostracisme, à l'aide duquel elles repoussent les plus éclairées et celles précisément qu'elles devraient prendre

pour guides. La bienfaisance ne produira des effets réels que lorsqu'une marche plus rationnelle aura été adoptée, lorsque les âmes charitables voudront bien consentir à recevoir l'impulsion des intelligences supérieures, et lorsque le *gregarius miles* cessera de méconnaître son chef naturel, celui qui l'a toujours été et qui le sera toujours.

CHAPITRE II.

De l'aumône.

La plupart des religions ont fait aux riches un devoir de l'aumône, mais les riches n'ont pas tous compris toute la portée de ce précepte religieux; d'abord, quelques-uns d'entre eux n'en tiennent aucun compte et se dispensent du devoir de donner aux pauvres; d'autres, et c'est le plus grand nombre, croient avoir satisfait à l'obligation qui leur était imposée, lorsqu'ils ont tiré de leur bourse quelques pièces de monnaie qu'ils jettent aux indigens. C'est bien ainsi qu'on solde un créancier, mais ce n'est pas ainsi qu'on porte secours à un frère dans la détresse; l'aumône devrait toujours être précédée d'un examen approfondi de la situation de celui qui la reçoit et accompagnée de quelques avis sur les moyens à prendre pour sortir de la misère.

Il y a une sorte de bienfaisance tellement entachée d'égoïsme qu'il est assez difficile qu'elle inspire une reconnaissance bien réelle; c'est celle des gens qui donnent par ostentation; ils désirent être regardés comme généreux, qu'on les regarde donc comme tels, et qu'ils ne demandent rien de plus; il y a d'autres aumônes inspirées par le désir de mériter les récompenses éternelles; c'est sûrement un motif louable, mais pour demeurer tel, il ne doit pas être séparé de l'amour de ses semblables et du désir de leur être utile; autrement, il

ne saurait être méritoire aux yeux des hommes; il est même douteux qu'il le soit aux yeux de Dieu (1).

Il y a d'autres dons qui partent d'une certaine libéralité de caractère et qui ne sont dirigés d'après aucun plan et par aucun raisonnement suivis. Ceux qui en profitent accordent ordinairement de la reconnaissance à leurs bienfaiteurs, on ne peut guère les en blâmer; la reconnaissance est une vertu, mais c'est une vertu dangereuse, quand elle attache l'obligé à un homme qui n'a d'autre qualité que la bienfaisance ; les Arabes ont un proverbe bien connu qui dit : « *la générosité couvre tous les défauts.* » Il n'est pas besoin de longue réflexion pour voir les conséquences fâcheuses qu'entraînerait l'adoption trop littérale d'une pareille doctrine; celui qui donne parce que son tempérament l'y porte ne cherche guère que sa propre satisfaction ; que ceux qu'il enrichit lui en sachent gré ! le reste de l'humanité ne lui doit pas plus de remercîment que lorsqu'il boit quand il a soif.

On ne doit pas perdre de vue, comme il a été dit plus haut, que le riche ne peut pas user de sa fortune, sans faire gagner sous quelque forme le pauvre. La richesse, une fois créée, doit donc forcément profiter aux prolétaires; c'est une masse indivise dont ils attendent la distribution, et ce qui est donné en plus aux uns, est nécessairement donné en moins aux autres; l'aumône offerte sans discernement a souvent créé plus de vices qu'elle n'a soulagé de maux. Il faut voir, dans certains pays méridionaux, les légions de pauvres qui se pressent aux distributions régulières que fournissent les couvens, ou d'autres établissemens de bienfaisance. Une grande partie de ces pauvres est parfaitement valide et propre à tous les travaux; mais la paresse a, pour

(1) « Et quand je distribuerais tout mon bien pour nourrir les pauvres et « que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout « cela ne sert de rien. »

(1er Ep. de St. Paul aux Corinthiens, ch. 13. v. 3.)

quelques-uns, un attrait aussi réel que l'ivrognerie ou le libertinage pour d'autres. L'aumône donnée à ceux qui peuvent s'en passer est un encouragement à la fainéantise; elle entraîne aussi après elle une sorte de dépendance qui touche de près à la dégradation. L'ouvrier qui gagne son salaire conserve sa dignité d'homme vis-à-vis de celui qui le paie; s'il reçoit de l'argent il donne du travail; mais que peut offrir le mendiant? rien autre chose qu'une servilité sans bornes : l'oisiveté du mendiant valide le pousse d'ailleurs à tous les vices et le prédispose par là à tous les crimes.

On a voulu quelquefois remédier aux distributions gratuites en les remplaçant par des ateliers de charité; le mendiant valide était alors employé à des travaux plus ou moins productifs qui ne payaient pas leurs frais, mais qui rendaient cependant quelque chose et évitaient de maintenir le mendiant dans l'oisiveté. Ici se développe un autre ordre d'inconvéniens: lorsque le mendiant est employé à produire à perte, il faut ensuite écouler les marchandises qu'il a manufacturées; or, c'est ordinairement pour avoir produit au-delà du besoin des consommateurs que les ouvriers sont amenés à manquer d'ouvrage; la demande de leur travail ne peut renaître que quand les marchandises qui encombrent les magasins ont trouvé des acheteurs. Toute combinaison qui augmente la masse des produits à vendre est donc un obstacle à la reprise des travaux et retarde le moment où l'activité peut renaître. On ne peut vendre qu'une masse donnée de marchandises ouvrées. Celui qui en fabrique une partie, pour la vendre à perte, empêche la fabrication d'une quantité précisément égale qui aurait été vendue à bénéfice. On ne demande dans les deux cas que la même masse de travail; ainsi l'opération se réduit à substituer un travail coûteux à un travail lucratif.

Ce résultat est d'autant plus assuré qu'on ne peut employer les ouvriers sans travail qu'à ce qu'ils savent faire. Quand les étoffes de coton abondent et que les fabricans se trouvent sans

demandes, on ne peut guère occuper les tisseurs en qualité de corroyeurs ou de terrassiers, professions qui pourraient manquer de bras au moment où les cotonnades surabondent. Il n'est pas possible de transporter le prolétaire d'une occupation à une autre. Il faut le laisser dans sa spécialité : or, il ne manque de travail que quand sa spécialité manque de débouchés ; si donc on le fait encore produire, on augmente le mal général, en voulant faire le bien de quelques particuliers.

Un peuple voisin de la France, comptant sur son immense richesse, a voulu parer à ce dernier inconvénient par une mesure tellement étendue qu'elle devait embrasser la totalité de la nation; la taxe des pauvres a été distribuée à tout ce qui manquait de ressources sur le sol britannique. Qu'en est-il résulté? une immense augmentation de misère et d'immoralité. Cette grande question a été si souvent et si complètement traitée que nous renverrons le lecteur aux écrivains qui s'en sont occupés. Nous nous bornerons à indiquer les principales formes sous lesquelles se sont manifestés les inconvéniens de la taxe des pauvres; on peut les classer ainsi: 1° encouragemens donnés à l'imprévoyance et aux mariages intempestifs; 2° abaissement des salaires de l'ouvrier indépendant par suite de la concurrence d'autres ouvriers qui reçoivent d'ailleurs un subside; 3° charge énorme imposée sans aucune espèce d'utilité à l'agriculture. Nous pourrions en indiquer plusieurs autres, mais nous nous hâtons d'abandonner ce sujet sur lequel tout a été dit.

En France, une autre mesure générale a été adoptée en faveur des enfans abandonnés. On a voulu prévenir l'infanticide, en chargeant l'état de tous ceux que leurs parens ne veulent pas nourrir; il faut en examiner les résultats relativement au public et relativement aux nouveau-nés recueillis.

En ce qui concerne le public, il est appelé à fournir, par l'impôt, les fonds nécessaires à l'entretien des enfans trouvés; et, si l'on réfléchit que le budget est levé sur les pau-

vres, tout aussi bien que sur les riches, on verra que souvent on force à entretenir la progéniture des autres les ménages qui n'ont pas de quoi entretenir la leur; on enlève la subsistance aux enfans provenant de mariages légitimes, pour la donner aux enfans du désordre et de la débauche. Originairement la dépense des enfans trouvés n'était pas à la charge de l'état ; on y subvenait aux moyens des dons volontaires de la charité publique; on a cru régulariser leur position, en transférant leur entretien au budget de l'état et des départemens ; mais cette mesure a produit et produit encore une élévation toujours croissante dans le chiffre des enfans trouvés : leur multiplication indéfinie a amené de nombreux abus dont voici les principaux :

Oubli des sentimens de famille et des devoirs imposés aux parens; facilité donnée à la débauche qui se trouve délivrée des graves embarras de l'éducation des enfans ; création d'une population souvent malsaine, plus souvent encore démoralisée, et qui ne tient à aucun sol et à aucun parent.

Maladies effroyables répandues dans les campagnes par l'allaitement et communiquées souvent à des familles entières.

Injustice commise envers les enfans que leurs parens élèvent et qui se trouvent vis-à-vis des enfans trouvés dans une position complètement désavantageuse ; ceux-ci sont nourris aux dépens des premiers et néanmoins, parvenus à âge d'homme, on les place vis-à-vis d'eux sur un pied d'égalité entière.

Ces différentes questions demanderaient d'immenses développemens; nous devons nous borner à les indiquer: voici les inconvéniens de l'institution des enfans trouvés vis-à-vis d'eux-mêmes :

La mortalité des enfans élevés dans les hôpitaux est infiniment supérieure à celles des enfans élevés par leurs familles. « Pendant long-temps, dit M. Duchâtel, il en est mort « 8 sur 10 pendant la première année de la vie, et aujour- « d'hui, il en meurt 6 sur 10 jusqu'à l'âge de 12 ans ; tandis

« que, parmi les enfans élevés dans la maison paternelle, la « mort ne frappe dans le même espace de temps qu'environ « 30 enfans sur 100; ainsi, sur 32,902 enfans déposés dans « les hôpitaux de France en l'année 1825, il ne devait en « mourir avant l'âge de 12 ans que 9,900, il en est mort « environ le double, grâce aux hôpitaux fondés dans un « but de bienfaisance; en voilà donc près de 10,000, que « le système des établissemens publics tue par année. »

Que l'on recherche combien d'enfans exposés dans les pays où il n'y a point pour eux de maisons spéciales, meurent par suite de l'exposition, et l'on verra que, pour une population égale, il n'y en a pas à beaucoup près autant. Les hôpitaux tuent donc réellement les enfans trouvés, comme le dit M. Duchâtel; ils donnent, à la vérité, à leur décès une couleur régulière et légale, on ne les laisse pas dans un bois en proie à la faim et aux animaux; mais, si les dehors de l'humanité sont sauvés, ses droits sont-ils réellement intacts? et si l'on se rendait bien compte des résultats n'y aurait-il pas quelque barbarie à dire : *il faut empêcher les enfans de périr d'une manière criante et scandaleuse; pour cela nous allons en sacrifier bien davantage, mais ils mourront sans bruit et sans qu'on les voie.* Un tel raisonnement serait singulièrement atroce. La bienfaisance a pour but de soulager ceux qui souffrent et non de préserver les nerfs des tiers d'une commotion désagréable produite par le spectacle de leur misère. Aussi ce raisonnement n'est fait par personne, et c'est avec des intentions excellentes qu'on tue en France tous les ans 10,000 enfans. Voilà pourquoi on ne saurait présenter trop énergiquement la vérité à des philantropes véritables qui ne pèchent que par défaut d'examen.

Si l'on pouvait revenir sur le passé et reprendre à nouveau l'établissement des enfans trouvés, il n'y aurait nul doute sur la marche à suivre; le gouvernement devrait demeurer étranger à tout ce qui se ferait et laisser la charité

privée régler le sort des enfans trouvés, comme elle règle celui des autres indigens. Malheureusement, ce qui est fait est fait, et nous devons accepter les fautes de nos devanciers, comme nous profitons de ce qu'ils ont fait de bon; les enfans trouvés ne peuvent, quant à présent, être abandonnés par l'état; mais il serait possible d'en diminuer le nombre en supprimant successivement quelques tours, en modifiant les conditions de l'admission et surtout en effaçant du code l'article immoral et inexplicable qui dit : la recherche de la paternité est interdite.

On rétablirait aussi l'équilibre entre les enfans trouvés parvenus à l'âge d'homme et le reste de la population, en les contraignant à donner à l'état quelques-unes de leurs années de vigueur, comme indemnité ou dédommagement des dépenses qu'ils lui ont causés (1).

Nous avons de nombreux établissemens de bienfaisance pour soulager tous les genres de misère (2); on soigne les femmes en couche; on donne des layettes aux nouveau-nés; on secourt les pauvres honteux ou les familles trop nombreuses; il serait trop long d'en donner l'énumération complète. Nous nous bornerons à indiquer dans quelles circon-

(1) L'enfant élevé par ses parens n'est pas libre de toute obligation envers eux; il doit les soigner dans leur vieillesse et subvenir à leurs besoins; pourquoi l'enfant trouvé ne doit-il rien à l'état qui l'a nourri? il est évident qu'il y a ici privilège, et qu'en créant une population qui ne doit rien à personne, à côté d'une autre qui doit des alimens à des vieillards, on s'écarte de l'article de la Charte qui dit : « Tous les Français sont égaux devant la loi ».

(2) Les monts-de-piété sont ordinairement classés parmi les institutions de bienfaisance; cependant, ils exercent l'usure la plus criante, puisqu'ils prêtent sur gage à 12 p. 0/0 et quelquefois à 15 : on peut objecter que cependant ils sont utiles, puisque beaucoup de gens recourent à eux, bien que rien ne les y oblige. Ce fait est incontestable; la conséquence l'est aussi : mais comment peut-on punir l'usurier qui prête à 7, tandis qu'on autorise, celui qui exige un intérêt double? nous nous étendrions plus au long sur ce sujet, si nous ne l'avions déjà approfondi dans un ouvrage précédent (V. des *banques départementales*).

stances ces institutions peuvent avoir un résultat fâcheux.

Il y a des secours qui soulagent la misère sans la multiplier; il y en a d'autres qui amènent nécessairement une augmentation dans le nombre des misérables. Nous classerons dans la première catégorie les soins donnés aux blessés et aux malades; il est certain qu'un homme ne se cassera pas la jambe pour avoir le plaisir de se la faire remettre gratuitement à l'hôpital; il ne prendra pas non plus une fièvre cérébrale ou une fluxion de poitrine, même avec la certitude qu'on lui prodiguera tous les secours de l'art: mais d'autres cas peuvent se présenter; par exemple un écrivain très connu en France a proposé de marier gratuitement tous les pauvres qui vivent dans un état de désordre et de leur donner en outre un lit et quelques meubles, pour les engager d'autant plus à se marier; or, il est clair que c'eût été un encouragement donné au désordre, et que tous les pauvres auraient eu intérêt à passer par le concubinage avant que d'arriver à une union légitime: tous ne l'auraient pas fait, mais en aucun cas on ne doit accorder au vice une prime sur la vertu.

Autre exemple: un philantrope très célèbre eut pitié du dénuement qu'éprouvent les pauvres malades en sortant de l'hôpital, dénuement qui ne leur permet pas de se soigner comme il convient à des convalescens, et qui les expose par suite à des rechutes dangereuses; il créa en conséquence un fonds de secours destiné à donner à chaque malade une petite somme à sa sortie de l'hôpital; qu'en arriva-t-il? Des malades fictifs affluèrent dans les hôpitaux munis de maladies artificielles qu'ils avaient le talent de se donner: ces maladies étaient de très courte durée; le malade passait à l'hôpital le temps strictement voulu pour gagner la prime de sortie, et lorsqu'il l'avait dissipée dans la crapule, il reprenait sa maladie et rentrait dans un autre hôpital où il recommençait le même manège. Il faut observer que ces malades de contrebande occupaient la place d'un malade véritable et consumaient les ressources que les hôpitaux doivent réserver

pour les maux réels. Il a paru dans le *Journal des Débats* un article parfaitement raisonné qui prouvait que ce système des primes de sortie avait grevé le budget des hôpitaux d'une somme monstrueuse (1).

On doit éviter avec soin tout ce qui peut porter les pauvres à se donner l'apparence de maux qu'ils n'ont pas, et, comme rien ne refroidit plus sensiblement la charité que les déceptions qu'elle a quelquefois à subir, la législation, ou à son défaut, des mesures de polices devraient intervenir et punir sévèrement les escroqueries au moyen desquelles une misère simulée enlève à la misère réelle des secours qui lui étaient destinés.

L'aumône peut donc devenir nuisible lorsqu'elle n'est pas faite avec réflexion et discernement, et, lors même qu'elle est sagement méditée, une triste mais incontestable expérience a démontré qu'elle n'était pas suffisante pour remédier à tous les maux ; ses bienfaits sont réels, mais partiels et passagers ; elle a tenté tous les essais et ses efforts sont toujours au-dessous de sa charitable tâche. Des misérables ont été soulagés; mais la misère n'a jamais été vaincue par l'aumône. Payons-lui donc un juste tribut d'éloges et de reconnaissance ; honorons-la comme l'exercice d'un faculté bienfaisante ; regardons-la même comme une utile auxiliaire : mais cherchons en dehors d'elle les mesures décisives qui peuvent abbattre l'ennemi de l'humanité et faire céder la misère devant les progrès de la science et de la civilisation.

(1) Un fait à-peu-près analogue s'est présenté aux époques où le désir de faire des conversions était poussé à un tel excès qu'on les payait à beaux deniers comptans. Des gens parfaitement chrétiens et baptisés suivaient tous les rites de l'église abjuraient pour de l'argent le judaïsme, l'islamisme, ou le paganisme qu'ils n'avaient jamais connus que de nom. Ils recevaient un salaire pour cette cérémonie dérisoire qu'ils allaient aussitôt recommencer dans une autre ville, à la grande édification des convertisseurs. Il en est des maladies de l'âme comme de celles du corps : on doit les soigner et les guérir ; mais il ne faut pas les récompenser.

CHAPITRE III.

Des corporations.

Si l'on examine les corporations de tous les temps et de tous les pays, on les trouvera composées des mêmes élémens. Leur forme a varié à l'infini, mais le fond est resté toujours le même. Une corporation est une association d'ouvriers qui possèdent le monopole de certains travaux; leur nombre est déterminé et ils ne se recrutent qu'avec des conditions d'admission spécifiées et invariables.

Les partisans des corporations en ont nié les inconvéniens; leurs adversaires en ont nié les avantages. Il est pourtant certain qu'elles étaient, comme presque toutes les choses humaines, mi-parties de bien et de mal. Il n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracé de les examiner sous le rapport politique ou social; nous les envisagerons sous le point de vue pécuniaire, c'est-à-dire que nous rendrons compte des effets qu'elles produisent sur le bien-être des classes pauvres, sans nous enquérir de la sécurité ou des inquiétudes qu'elles peuvent donner aux gouvernemens. Les corporations seront pour nous une forme d'organisation du travail et non une puissance à demi indépendante sur laquelle peuvent s'appuyer les chefs de l'État et les chefs de parti.

L'une des causes les plus fréquentes de la misère, c'est la trop grande affluence des ouvriers dans une profession qui ne leur offre pas assez de travail. Lorsque la concurrence entre les travailleurs acquiert un trop haut degré d'intensité, les salaires tombent et le moment arrive où le travail, même à un prix réduit, ne peut plus être offert à tous. Il est évident que les corporations mettent leurs membres à l'abri de ces causes de souffrances : un nombre limité d'ouvriers ayant

seuls le droit d'exercer un métier utile, ils doivent trouver un emploi continuel et régulier de leur industrie, puisqu'ils ne peuvent être troublés et dépossédés par l'invasion de nouveaux arrivans. Les conditions d'admissibilité imposées par les corporations et qui se composent d'un noviciat prolongé et d'expériences qui prouvent l'aptitude de l'ouvrier admis, ces conditions sont pour le consommateur une garantie de la bonne qualité du travail. Tels sont les avantages incontestables des corporations; mais là se borne leur utilité. Voici maintenant leurs désavantages.

Elles tendent à perpétuer les méthodes vieillies et devenues insuffisantes; elles établissent pour les ouvriers une sorte de niveau et les empêchent de s'élever au-dessus aussi bien que de tomber au-dessous; elles s'opposent à l'esprit de découvertes et de perfectionnemens (1). Ce sont là des circonstances fâcheuses pour les consommateurs. Elles peuvent le devenir aussi pour l'ouvrier, si d'autres pays non soumis au régime des corporations prennent l'avance des découvertes et s'assurent le monopole des marchés par la qualité supérieure et le bas prix de leurs produits.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que le bien-être que les corporations assurent à ceux qui en font partie est acheté au prix du malheur qu'elles font peser sur le reste de la population. Il n'existe dans chaque pays qu'une quantité donnée de travail; en la réservant tout entière à quelques-uns, on l'ôte aux autres qui en ont pourtant un besoin égal. Il n'y a donc pas bénéfice pour la classe pauvre, mais seulement

(1) On peut objecter qu'elles existent en Angleterre, terre classique du progrès industriel, mais d'abord elles ne s'étendent pas en Angleterre à tous les états, et ceux qui sont le plus en progrès sont exempts de corporations; ensuite elles y produisent quelques inconvéniens que surmonte l'esprit actif et inventif de la nation. Voici un exemple des bizarreries qu'elles y ont créées; un carrossier ne peut pas fabriquer ses roues, ni payer des ouvriers pour les lui faire: il faut qu'il les achète toutes faites du fabricant de roues. Ainsi l'a décidé un des statuts de la reine Elisabeth (Adam Smith, *Wealth of nations*, liv. 1, ch. 10 2e partie).

pour une partie de cette classe qui gagne ce que l'autre perd.

Les corporations me paraissent avoir toujours été moins une institution philantropique qu'une institution politique. Il serait possible d'en donner la démonstration, mais elle s'écarterait trop du sujet qui nous occupe.

CHAPITRE IV.

De l'égalité; des substitutions; de la loi agraire.

On a proposé souvent d'enrichir tous les pauvres en leur donnant les biens de tous les riches. Est-il juste, a-t-on dit, que des familles innombrables soient plongées dans la détresse, tandis que d'autres réunissent entre un petit nombre de mains des ressources qui, plus également réparties, suffiraient au bien-être de tous?

Ce raisonnement a paru spécieux à plusieurs esprits, principalement parmi les classes pauvres, à qui il était profitable. Nous examinerons, 1° si l'égalisation des fortunes est possible; 2° si elle est juste; 3° si elle est utile.

C'est, en tout état de cause, une entreprise excessivement difficile que de déposséder les riches d'un pays, au profit exclusif des pauvres du même pays. Si nul autre que les pauvres ne doit avoir part aux dépouilles, nul autre qu'eux ne mettra la main à l'œuvre. Il se trouvera donc deux partis en présence : celui des riches et celui des pauvres. Or, si on les abandonne à leurs propres forces, le parti des riches ne manquera jamais de l'emporter sur l'autre, parce qu'il possédera la supériorité des lumières et des ressources; il possédera même, bien que la chose puisse paraître bizarre au premier coup-d'œil, la supériorité du nombre, vu que ses richesses mettront toujours à sa disposition les bras d'une grande partie des pauvres.

Dans les nombreux conflits qui se sont élevés entre les

pauvres et les riches, les pauvres ont eu souvent l'avantage; mais, dans ce cas, il est presque toujours arrivé que des hommes possédant la supériorité d'éducation que donne la richesse se mettaient à la tête des masses moins éclairées et leur servaient de guides dans les luttes guerrières ou civiles qu'ils avaient à soutenir. On peut parcourir l'histoire tout entière des siècles passés, on n'y trouvera pas un seul exemple d'une guerre conduite par les pauvres seuls contre les riches seuls, et dans le but d'égaliser les fortunes. On y trouvera seulement des exemples de guerres entreprises pour s'enlever réciproquement la totalité de la fortune. Il est impossible, en effet, que les classes pauvres, se soulevant pour avoir une part personnelle dans la richesse publique, usent modérément de leur triomphe et se contentent d'égaliser les lots; il est impossible aussi que les chefs du parti vainqueur se contentent, après la victoire, de la part des simples soldats et ne se constituent pas une supériorité de position approchant assez de celle des riches renversés. Ce changement constitue bien une substitution de personnes, mais non la destruction de l'inégalité des fortunes. On peut parcourir toute la série des temps qui s'est écoulée depuis les premiers monumens historiques qui nous ont été conservés; on y trouvera des guerres et des conflits de toutes sortes : on a vu des guerres civiles et des guerres étrangères, des guerres de race et des guerres de religion, des guerres d'épée et des guerres de plume; on a vu aussi des guerres pour l'empire des mers, des guerres pour la possession des continens, des guerres pour la monarchie universelle; mais des guerres entreprises dans le but réel d'égaliser les fortunes, voilà ce qui n'a pas eu d'exemples depuis la création du monde (1).

(1) Il ne faut pas qu'on me cite l'exemple de la loi agraire chez les Romains; nous avons dénaturé le sens qu'ils attachaient à ce mot qui ne signifiait pour eux rien autre chose que le partage de *certaines terres conquises* ou la réduction des propriétés *conformément aux anciennes lois;* il ne fut jamais question chez les Romains d'égaliser les fortunes.

On me dira peut-être que, si le fait ne s'est pas encore présenté, ce n'est pas une raison pour qu'il ne se présente pas plus tard; on me dira qu'il ne faut pas se montrer admirateur trop exclusif du passé et adversaire trop déclaré de tout ce qui est nouveau. Ce n'est sûrement pas moi qui dirai le contraire : mais la non-existence jusqu'ici d'une doctrine est cependant une présomption contre elle, de même que son apparition fréquente serait considérée comme une cause de succès final; du reste, admettons que la chose soit sur le point de se présenter et voyons qu'elles en seraient les conséquences nécessaires.

Les classes pauvres se soulèvent en même temps sur toute la surface d'un vaste royaume; elles se rendent maîtresses absolues de la totalité des richesses et les partagent en autant de lots égaux qu'il y a d'habitans; voilà la parité des fortunes établies; mais il ne s'écoulera pas vingt-quatre heures sans que plusieurs des nouveaux propriétaires aient entamé leur part par quelque débauche ou quelque marché; un mois après, il s'en trouvera beaucoup qui ne posséderont pas une obole; au bout d'un an, il y aura de nouveau des mendians et des misérables. Recommencera-t-on le partage? et comment se régleront les successions? si un homme n'a qu'un enfant et qu'un autre en ait dix, donnera-t-on à chacun de ceux-ci une part égale à celle des autres citoyens? Si on ne le fait pas, voilà l'inégalité rétablie; si on le fait, il faudra prendre sur la part de chacun des citoyens et recommencer ainsi le partage général des richesses à la mort de chaque père de famille. L'impossiblité n'est-elle pas complète?

Autre objection : Quel mobile poussera l'homme au travail et à l'économie, s'il ne peut posséder au-delà de ce qu'il a déjà? Pourquoi se donnerait-il de la peine, si ses enfans ne doivent ni profiter de ses succès, ni souffrir de ses revers? aujourd'hui nous voyons des gens qui gaspillent leur avoir, malgré la tendance naturelle qu'ont tous les hommes à soi-

gner les intérêts de leur famille; que serait-ce si ce mobile était enlevé ?

Nous conclurons donc que l'égalité des fortunes est impossible à constituer et plus impossible encore à maintenir; mais si la possibilité existait, y aurait-il justice ou utilité?

Il est incontestable qu'une énorme disproportion de force physique et morale existe entre les hommes; ne convient-il pas que leurs bénéfices soient à-peu-près en rapport avec les services qu'ils rendent? celui qui dépense son temps et son argent pour acquérir des connaissances qui lui permettront d'être très utile à ses concitoyens ne doit-il pas être indemnisé et recevoir une récompense supérieure à celui qui demeure inutile, soit par paresse, soit par incapacité? Les végétaux petits et grands occupent-ils une place pareille au soleil? et si l'homme tire d'une machine à vapeur une force de cent chevaux, exigera-t-il qu'elle ne consomme pas plus de combustible que celle de la force d'un cheval; on ne peut pas donner à tous les ouvriers les mêmes jouissances qu'aux classes éclairées, parce qu'alors le travail deviendrait trop coûteux et l'on ne peut pas réduire les classes éclairées à l'ordinaire étriqué du prolétaire, parce que, quoique d'immenses besoins factices puissent être supprimés avec bénéfice pour tous, il n'en est pas moins certain que l'intelligence a besoin, pour se développer complètement, d'un peu plus de bien-être que la force matérielle.

Une secte fameuse qui s'est fait connaître principalement après l'année 1830 et qui a gâté plusieurs points de saines doctrines en les alliant à des systèmes hétéroclytes, a cru trouver une solution du problème; elle a proposé de donner la totalité des biens au chef suprême de l'Etat qui devait les répartir à chacun suivant son mérite; en théorie, rien n'était plus beau, mais où est l'ange qui aurait été chef suprême de l'Etat? N'est-il pas bien évident que le chef devait regarder comme doué d'un immense mérite et par conséquent comme digne d'une immense fortune, lui d'abord,

puis ses parens et amis, puis les parens et amis des siens? Quel prodige aurait subitement anéanti l'esprit de népotisme et de camaraderie qui n'a jamais manqué à aucun pouvoir? Il aurait fallu que Dieu le père descendît lui-même sur la terre pour administrer une société ainsi constituée.

On n'a donc pas trouvé jusqu'ici le moyen d'appliquer avec une exactitude complètement rigoureuse le grand principe *à chacun suivant sa capacité*. Cependant le principe existe et, bien qu'on puisse lui faire subir impunément des violations partielles assez nombreuses, il est dangereux de s'en écarter au-delà d'un certain degré. L'histoire nous fournit de nombreux cas de réactions provoquées par son abandon trop complet et les exemples ne manquent pas non plus dans la vie privée.

Un des principes d'inégalité qui a le plus choqué, dans le siècle dernier, les partisans du nivellement des fortunes a été le majorat, ou substitution, à l'aide duquel l'aîné d'une famille recueillait la totalité des biens, en donnant à ses frères puînés seulement une légitime.

La substitution avait un double but : 1° Elle concentrait entre les mains du plus âgé des enfans la totalité de la fortune; 2° elle conservait aux générations futures les biens de leurs ascendans; elle accordait une préférence injuste et exorbitante à l'aîné; mais aussi elle donnait aux enfans une utile garantie contre l'imprévoyance, la prodigalité ou l'esprit malfaisant de leur père; c'est la première seulement de ces deux dispositions qu'il convenait d'anéantir; on aurait dû maintenir soigneusement la seconde; mais malheureusement, elles ont péri toutes deux dans le même naufrage. Les pères peuvent dissiper de la manière la plus insensée les biens qu'ils tiennent de leurs ancêtres, sans que la moindre réclamation puisse être élevée par les enfans qui voient se consommer sous leurs yeux leur ruine; le père peut détruire non-seulement ce qu'il possède, mais encore, dans certains cas, ce que possèdent ses enfans; par exemple, ce qu'il leur

a assuré par contrat de mariage et la loi ne leur fournit aucun moyen de conservation. Elle prononce l'interdiction pour cause d'incapacité; mais, par une anomalie bizarre, le gaspillage n'est pas une incapacité : le père peut conserver l'administration, lorsqu'il n'est que dissipateur, c'est-à-dire, lorsqu'il se borne à tout anéantir (1).

Le principe des majorats devait être détruit, en ce qui concerne les avantages qu'il accordait à l'aîné sur ses frères et sœurs; mais on aurait dû le conserver en ce qui concerne les avantages d'enfans à père. En bonne justice, le chef de la famille doit compte à ses descendans de tout ce qu'il a reçu de ses ascendans; il devrait disposer librement de la fortune qu'il a pu acquérir par lui-même; mais, pour tout père de famille, l'interdiction devrait suivre la destruction d'une portion déterminée de la fortune patrimoniale. On préviendrait ainsi l'anéantissement d'une foule d'existences et le malheur trop fréquent de fils de famille qui, après avoir été élevés dans l'opulence, finissent, par la faute de leurs auteurs, dans la détresse et dans l'abaissement. On empêcherait aussi la destruction d'une partie de la fortune des pauvres, puisque, comme nous l'avons dit, ils tirent leurs principales ressources de l'emploi des richesses qui les environnent, de telle sorte qu'on ne peut augmenter ou diminuer ces richesses, sans qu'ils profitent ou sans qu'ils pâtissent.

(1) Il y aurait trop à dire sur la triste condition que les lois françaises ont faites à la jeunesse; il y aurait utilité sans doute à exposer dans toute leur étendue les maux infinis qu'elle souffre par suite d'une législation mal entendue; mais ce serait une excursion intempestive dans le domaine du droit.

CHAPITRE V.

Des lois sur les céréales ; de l'exportation ; des accapareurs.

La nourriture constitue la principale dépense des basses classes; elle surpasse pour eux le reste de leurs charges réunies, c'est-à-dire celles du vêtement, du logement, etc. ; il était donc naturel que la sollicitude des philantropes et des gouvernemens se portât tout d'abord sur la plus forte cause de dépenses et qu'on s'efforçât d'assurer avant tout des alimens aux prolétaires; mais la diversité, la contradiction même des moyens employés a fait voir combien la science était peu avancée et combien ceux qui apportaient aux classes pauvres le tribut de leur zèle étaient loin de pouvoir aussi leur apporter le tribut de leurs lumières.

Quelques-uns ont pensé que, l'abondance des céréales étant la première cause de leur bon marché, il fallait empêcher, par tous les moyens, les céréales de devenir rares et, en conséquence, ils ont prohibé leur exportation, afin que, nulle portion de blé n'étant envoyée à l'étranger, il en restât une plus grande masse dans le pays. Ils n'ont pas réfléchi que, le bénéfice net étant le seul but que se proposent ceux qui produisent et vendent du blé, en diminuant le bénéfice net, ils ne pouvaient manquer de décourager et de diminuer la production.

D'autres ont fait un calcul diamétralement opposé et, réfléchissant que l'agriculture est chez presque tous les peuples l'industrie-mère qui donne naissance aux autres, ils ont voulu la protéger contre toute concurrence de l'industrie étrangère; en conséquence ils ont prohibé soigneusement toute importation de blé du dehors. Ceux-ci font valoir à l'appui de leur système un argument que ne possèdent pas les premiers : si l'on permet, disent-ils, aux blés étrangers d'entrer

habituellement dans un état, on accoutume cet état à ne plus produire ses blés lui-même, mais à les aller prendre ailleurs : or, si les étrangers ne pouvaient plus ou ne voulaient plus lui fournir de céréales, par suite de quelques cas de guerre ou de disette, il se trouverait privé de l'aliment indispensable sur lequel repose principalement la nourriture des classes pauvres; il résulterait de là une famine et des malheurs que l'on prévient, en le forçant de conserver l'habitude de produire lui-même les céréales qu'il consomme.

Il y aurait beaucoup à dire contre ces deux systèmes qui ont pourtant l'un et l'autre quelque chose de vrai, en ce sens que, dans certains cas, il est bon de gêner l'exportation et, dans d'autres, il convient de ne pas permettre une importation illimitée. Nous nous bornerons à poser, de la manière la plus succincte, quelques principes généraux.

En matière de commerce de grains, l'abus consiste à trop généraliser et à ériger en système permanent ce qui doit pouvoir être modifié suivant les circonstances. Quand les récoltes ont manqué et que le prix des grains s'élève, nul doute qu'il ne faille en aller prendre là où ils sont abondans et à bas prix; lorsque le prix des grains s'abaisse avec excès, il est nécessaire de permettre l'exportation, si l'on ne veut pas décourager et ruiner les producteurs : il ne faut pas qu'on dise que, le grain étant la nourriture du pauvre, il ne peut pas être à trop bon marché. Si l'on pouvait en diminuer la valeur d'une manière permanente, sans en diminuer la production, il y aurait avantage à le faire ; mais si on écrase les prix pendant une année ou deux, le propriétaire et le fermier s'adonneront à d'autres cultures, et le grain, pour avoir été trop abondant et trop bon marché pendant quelques années, deviendra trop rare et trop cher pendant les années qui suivront; on aura acheté un bien-être passager au prix d'une famine et de tous les désastres qu'elle entraîne ordinairement à la suite.

La condition la plus avantageuse pour un état est de pouvoir produire le grain à assez bas prix pour en exporter dans les années ordinaires une certaine quantité au dehors. Lorsque les prix s'élèvent dans ces provinces, l'exportation cesse d'elle-même, puisqu'il y a pour les négocians avantage à le vendre sur place. La portion de grains annuellement exportée à l'étranger équivaut donc pour le pays qui la produit à une réserve qu'il est toujours maître de conserver pour son propre usage, si les circonstances l'exigent.

Ce serait du reste une erreur de croire que les grains doivent être nécessairement la base de la nourriture du pauvre; il n'y a nul doute qu'il ne puisse être nourri plus solidement, plus sainement et plus agréablement avec de la viande accompagnée de légumes et de farineux, parmi lesquels le grain peut figurer pour une portion; cette alimentation aurait le défaut d'être plus chère; mais comme elle serait plus substantielle, elle permettrait à l'ouvrier de supporter de plus grands travaux et de gagner par conséquent plus d'argent pour se la procurer. C'est ainsi que les choses se passent en Angleterre, où l'ouvrier fournit plus de travail que l'ouvrier français; celui-ci se trouve constitué vis-à-vis de son voisin dans une espèce d'infériorité qui tient du reste à des causes complètement accidentelles. Le Français peut fournir un travail égal, si on lui donne la même nourriture; le fait a été prouvé, dit-on, par des expériences décisives.

Comme, dans la plupart des contrées européennes, nulle industrie n'intéresse la masse des habitans à un aussi haut degré que la production des céréales, aucune autre n'a donné lieu à une attention aussi suivie et aussi exaltée par fois. Il s'est établi divers préjugés populaires qui gênent souvent l'agriculture et amènent de temps à autre des attentats à la propriété; la haine la plus absurde s'est souvent attachée aux propriétaires qui faisaient faucher leurs blés en vert, ou qui les retournaient avec la charrue pour engraisser le terrain; des hommes ignorans ou malveillans persuadaient

au peuple que c'était pour l'affamer qu'on semait le grain et qu'on détruisait la récolte.

Il serait trop long d'énumérer toutes les erreurs qui ont souvent égaré l'opinion publique en matière d'agriculture; nous examinerons seulement la plus ancienne et la plus répandue d'entre elles, celle qui a rapport aux accapareurs.

Aux époques où le grain est à bas prix, des capitalistes qui possèdent de vastes greniers achètent les blés, les conservent et les revendent avec bénéfice, lorsque le prix s'est élevé. La même spéculation s'exécute sur toutes les autres marchandises; le commerce ne consiste qu'à acheter une denrée au meilleur prix possible et à la revendre plus cher dans un autre lieu ou dans un autre temps; il n'existe pas la plus légère différence entre le commerce des blés et celui des vins ou des bois. Le négociant qui achète des blés pour les conserver et les revendre plus tard rend un service signalé tant aux producteurs qu'aux consommateurs de grains; quand les prix baissent, il achète et les relève; quand ils haussent, il vend et les fait par là redescendre : il sert donc, pour ainsi dire, de balancier au prix des céréales, il empêche les baisses et les hausses exagérées; il maintient, autant qu'il est en lui, les prix à un niveau peu variable. Ses greniers remplis au moment de l'abondance se vident au moment de la disette. Que pourrait faire autre chose un philantrope mu par le désir d'être utile à l'humanité? Il pourrait vendre au-dessous du prix de l'acquisition et par là soulager la misère, en lui distribuant son propre avoir; mais n'est-ce pas une immense injustice que de s'en prendre de la disette à celui qui la diminue, que de le considérer comme un ennemi du public, uniquement parce qu'il ne veut pas joindre le sacrifice de sa fortune aux autres services qu'il lui rend?

Que font les souverains absolus, mais bien intentionnés, pour prévenir la disette dans les pays où le commerce n'existe pas? Dès qu'ils la pressentent, ils achètent des blés, lorsqu'ils sont encore à bon marché et ils les revendent lors-

que leur rareté en a fait monter le prix : or, que font autre chose ceux qu'on appelle accapareurs? Comment se fait-il que les peuples environnent de leur reconnaissance l'administration bienfaisante qui les approvisionne, et de leur haine le spéculateur intelligent qui fait précisément la même chose?

C'est que quand l'homme souffre, il lui est dur de n'avoir personne à qui s'en prendre de sa souffrance et qu'il accueille alors volontiers toute accusation vraie ou fausse; c'est que l'accusation est encore plus facilement admise, lorsqu'elle tombe sur un voisin opulent qui possède en abondance l'objet qui manque aux misérables, attendu qu'une arrière-pensée de pillage se glisse aisément dans l'âme de l'homme qui a faim. C'est que, dans des circonstances de triste mémoire, on a vu des hommes éclairés semer, pour des raisons à eux connues, dans les classes les plus ignorantes, la fable absurde des accapareurs, à laquelle ils ne croyaient pas.

L'accapareur, tel qu'il existe, est un négociant qui trafique sur les blés dans la vue de s'enrichir et il ne peut le faire qu'en rendant un service immense au pays. L'accaparcur, tel que le conçoivent encore aujourd'hui quelques cervelles mal organisées, est une espèce de monstre malfaisant qui emploie toute sa fortune à entraver la circulation des blés: et pourquoi faire? pour affamer le peuple : ces faits étant une fois admis, rien de plus équitable que de le mettre en pièces et de piller ses magasins; rien de plus profitable non plus et la perspective d'une aussi désirable conclusion a souvent engagé les masses à fermer les yeux sur l'absurdité des raisonnemens qui y conduisaient.

Toute atteinte portée à la liberté des négocians est une cause infaillible de renchérissement des denrées; les violences exercées sur quelques marchés pour forcer la vente des grains n'ont jamais manqué d'en élever le prix: l'exemple invariable du passé doit servir d'avertissement aux peuples et à leurs chefs et leur apprendre que c'est par le respect de la

propriété et la concession d'une liberté juste et réglée qu'on attire à soi les bienfaits du commerce toujours prêt à se retirer devant la persécution.

Le commerce des grains ne diffère en rien de tout autre, si ce n'est en ce que portant sur un objet de première nécessité, on doit maintenir à son égard, avec un redoublement de soin, le système de protection légale et de stricte probité sans lequel il ne peut exister.

CHAPITRE VI.

Du luxe.

Le luxe a été souvent prôné comme un moyen d'améliorer le sort du pauvre; il faut, a-t-on dit, que les riches dépensent le plus possible, afin de faire gagner beaucoup à la classe pauvre. Si les besoins réels du riche peuvent être satisfaits avec une partie minime de son revenu, que fera-t-il du reste? Si on ne veut pas qu'il thésaurise, il faut qu'il ait des goûts de luxe pour qu'il trouve l'emploi de son argent. Par suite de cette fausse donnée, on a poussé au luxe les classes opulentes qui n'y avaient déjà que trop de propension; on a encouragé leurs vices, en leur décernant les honneurs qui devaient être réservés à la vertu.

Louis XIV avait émis ce terrible axiome : un roi fait l'aumône *en dépensant beaucoup*. Il s'efforça donc de faire une grande masse d'aumônes en dissipant, autant qu'il le pouvait, les ressources de la nation. Il ne réfléchit point que c'est avec son propre bien qu'on doit faire l'aumône et qu'en dépensant les produits du budget, il la faisait avec le bien d'autrui. Il s'amusa à créer à Marly des jardins fantastiques qui changeaient de forme tous les matins, attendu que, pendant la nuit, on transportait à force d'hommes et de chevaux des arbres monstrueux qui variaient la perspective de la veille. Il entreprit des projets extravagans d'aqueducs qui

n'ont jamais été terminés et dont les restes prodigieux demeurent pour attester combien de folies peuvent entrer dans une tête royale. Il finit par laisser à sa mort des dettes immenses qui contribuèrent puissamment à renverser sa monarchie, puisque les états-généraux furent assemblés, comme chacun sait, pour combler un déficit causé en grande partie par l'énormité de la dette inscrite.

Ce n'est pas seulement par leurs dépenses personnelles que les rois peuvent ruiner un pays. Leur exemple est malheureusement suivi par une foule d'imitateurs empressés à copier les actions du maître et à outrer ses moindres fantaisies. On a vu des princes exiger de toute leur cour un luxe d'habits prodigieux et la couvrir de paillettes, de plumes et de manchettes; ils croyaient favoriser par là les manufactures nationales et enrichir les fabricans de soie, de dentelles et de galons. Ils n'ont pas paru comprendre que la masse des richesses nationales est invariable (1) et ne peut augmenter ou diminuer par l'ordre d'un roi; que les rois peuvent bien, par leur exemple et leurs exhortations, augmenter certain genre de dépenses, mais que c'est en en diminuant une autre, précisément dans la même proportion. Si le possesseur d'un revenu de cent mille francs en dépense cinquante mille, en habits, en carrosses et gens de livrée, il ne lui en restera que cinquante mille à faire gagner à d'autres industries. Les bénéfices qu'on assurait à certaines professions étaient donc enlevés à toutes les autres. Il y avait déplacement et non augmentation.

Il en est de la richesse acquise comme des sources d'eau vive. On peut en changer l'emploi, mais non le volume et, si l'on en détourne une partie de son cours naturel, il ne faut pas croire qu'on aura créé; on aura seulement divisé; le

(1) Nous voulons parler de la richesse acquise, la seule qui puisse fournir à la dépense: la richesse à acquérir est indéfinie, mais ce n'est pas d'elle qu'il est question ici: ce n'est pas avec les biens de l'avenir qu'on solde les dettes du présent.

lit naturel du ruisseau contiendra de moins toute l'eau qu'on aura envoyée dans un autre canal. Ainsi, lorsqu'on engage les riches à donner beaucoup aux dépenses de luxe, c'est comme si on les engageait à donner peu aux entreprises utiles. Ce qui se dépense en festins, en vêtemens, ou en colifichets, est autant d'enlevé à l'industrie et à l'agriculture. Il s'agit donc seulement de savoir si l'intérêt public bien entendu exige que les arts utiles soient sacrifiés aux arts d'agrément et d'ostentation.

Nous avons démontré au chapitre v, liv. 2 (*du patrimoine de ceux qui ne possèdent rien*) que les dépenses reproductives étaient infiniment préférables aux dépenses improductives, non-seulement dans l'intérêt du capitaliste, mais encore dans l'intérêt des classes pauvres. Les dépenses improductives détruisent l'avenir, tandis que les autres l'améliorent. Mais, sous deux autres rapports encore, les dépenses improductives sont funestes à l'ouvrier. 1° Toute dépense improductive doit cesser ou du moins se modifier complètement dans un délai plus ou moins long; n'ayant pas d'utilité réelle, ne dépendant par conséquent que du caprice des consommateurs, elle finira ou se transformera dès qu'une fantaisie nouvelle sera venue prendre la place de la première. Que deviendront alors les ouvriers, accoutumés à un travail qui ne sera plus demandé? Ils apprendront quelque autre métier; mais, en attendant qu'ils le sachent, ils tomberont eux et leurs familles dans la misère la plus profonde. 2° Le caractère de l'ouvrier prend invariablement quelque chose de la nature de son travail. Ce ne sont pas toujours les objets inanimés qu'il manie qui peuvent influer sur ses dispositions, mais il est dirigé dans son labeur par d'autres hommes qu'il regarde comme au-dessus de lui et dont il adopte volontiers les idées. Or, le fabricant d'objets de luxe est porté à donner à la magnificence bien plus d'importance qu'elle n'en a; il inspire, naturellement et sans le vouloir, ses idées à ses ouvriers. La plupart des objets de luxe exigent, de la part des

exécutans, même les plus infimes, une certaine portion de leurs facultés et de leur imagination ; il faut que l'ouvrier se complaise dans son œuvre et éprouve jusqu'à un certain point les mêmes impressions que le consommateur, à la vue du beau, du gracieux et de l'élégant : or, ce sont là des idées qui peuvent facilement recevoir une application dangereuse. On s'en convaincra, si l'on veut comparer la classe des modistes, par exemple, à celle des agriculteurs. On trouvera dans la première bien plus de penchant à la prodigalité, bien plus de dissipation et bien moins d'idées graves et positives. Comment en pourrait-il être autrement ? L'agriculteur s'occupe d'une œuvre éminemment logique et sensée, il fournit des alimens à l'espèce humaine ; c'est une besogne assurément pleine de raison et, s'il y emploie toutes ses facultés, personne ne pensera qu'elles soient appliquées à l'absurde. Mais la modiste passe sa vie à ajuster des étoffes et à tortiller des rubans ; si elle a l'esprit de son état, le point le plus important de sa vie doit être de donner de la grâce à ses chapeaux et de la nouveauté à ses garnitures de robes. Assurément, c'est là un travail plus futile que le premier ; et cette habitude d'esprit explique suffisamment le défaut d'ordre qui distingue souvent les modistes et qui les suit quelquefois fort au-delà des matières de finances et de comptabilité.

Avant de terminer ce chapitre, j'essaierai de rendre plus sensible, par un exemple, l'espèce de rivalité qui existe entre les dépenses de luxe et celles d'utilité, rivalité fondée sur ce fait, que tout ce qui est donné aux unes est nécessairement enlevé aux autres.

Il y a en Europe un puissant royaume qui consacre chaque année 6 ou 700,000 francs à donner de l'éclat à un établissement de plaisir (1) ; les partisans de cette mesure allèguent pour la justifier que cet établissement fait subsister 1,100 personnes. Ils ne réfléchissent pas que la même somme, étant

(1) Pour l'année 1839, c'est 620,000 fr.

employée à des travaux reproductifs, en nourrirait, dès la première année, le double ou le triple ; la seconde année, 700,000 fr. fournis par l'état se joindraient aux 700,000 fr. de l'année précédente qui seraient rentrés sous forme de produit et l'on offrirait 1,400,000 fr. de travaux à la classe pauvre ; on lui en offrirait pour 2,100,000 fr. la troisième année et pour 14,000,000 la vingtième ; le tout sans tenir compte des bénéfices ni des intérêts. En employant tous les ans les 700,000 fr. à des fêtes, on aura la deuxième année toujours la même somme de 700,000 fr., la dépense des précédentes années ayant été absorbée pour ne jamais reparaître.

Il ne faut pas conclure de là que le riche doive être détourné des dépenses de luxe qu'il affectionne, ni que notre état de société puisse supporter des lois somptuaires. Il faut en conclure que la liberté la plus illimitée de disposer de ce qu'il possède doit être laissée au riche ; mais il serait bon de l'avertir et de lui persuader, dès son bas âge, qu'en se livrant aux dépenses de luxe, à l'exclusion de toutes les dépenses reproductives, il agit contre son intérêt et celui de ses concitoyens; qu'il ne peut acquérir ainsi que l'estime des ouvriers qu'il emploie et qu'aux yeux des gens réfléchis, il ne se comporte ni en bon citoyen, ni en philantrope, ni en homme éclairé.

TITRE II.

DE LA MISÈRE, DE SES REMÈDES RÉELS ET EFFECTIFS, C'EST-A-DIRE DE SES REMÈDES PRÉVENTIFS.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.

Si j'ai réussi à rendre clairement ma pensée dans les livres qui précèdent, ou a dû comprendre que le prolétaire arrivait à l'âge de raison amplement muni des moyens matériels de fournir à ses besoins et à ceux de sa famille; quant aux moyens moraux, c'est-à-dire, à la dose de jugement nécessaire pour se conduire avec sagesse, il la possède ordinairement et il devrait la posséder toujours à un degré très supérieur au strict nécessaire. Nous ne sommes plus au temps où l'on pensait qu'une naissance obscure était une cause assurée de déraison et d'incapacité intellectuelle: le temps et l'expérience ont fait justice de préjugés absurdes; tout le monde admet aujourd'hui que, parmi les ouvriers les plus pauvres et les plus ignorans, il s'en trouve un grand nombre qu'une éducation soignée aurait rendus aptes aux postes les plus éminens, je veux dire que plusieurs qui sont maçons, terrassiers ou manœuvres, auraient pu devenir préfets, maréchaux de France, académiciens ou conseillers d'état : or, qui peut le plus peut le moins, et lorsqu'un homme apporte en naissant le germe des hautes qualités qui constituent l'homme de lettres, ou l'homme d'état, il y aurait bien du malheur si on ne parvenait avec des lois médiocres à faire de lui un ouvrier laborieux et intelligent.

Nous voyons pourtant de nombreux exemples d'organisations originairement supérieures et devenues, par une

mauvaise direction, incapables des travaux les plus simples; ceux qui auraient pu se mettre en état de conduire les autres se trouvent avec le temps hors d'état de se conduire eux-mêmes. Les mêmes intelligences qui, mieux préparées, auraient reculé les bornes de la science ou de la richesse publique ne parviennent plus à gérer la fortune la plus minime et à se mettre à l'abri des atteintes de la misère.

A l'aspect d'un aussi triste résultat, quelques-uns laissent dévier leur affliction et, dans leur douleur fourvoyée, ils imputent à la providence les fautes de l'humanité; cependant le créateur ne peut pas se manifester sans cesse par des actes extraordinaires et venir chaque jour sous une forme visible au secours de chacune de ses créatures; il leur a donné à toutes les forces nécessaires pour subsister; si elles ne veulent pas en faire usage, ou si elles en font un mauvais, ce n'est pas sur lui que doit tomber le reproche. La force productive du prolétaire peut être assimilée à celle d'une machine bien organisée dont le travail peut payer bien au-delà de ses frais d'achat, d'entretien et de réparations : la dépense peut cependant s'élever au-dessus de son rapport; mais c'est seulement dans le cas de fautes commises: par exemple, on peut laisser la machine oisive; mais son chômage ne peut être considéré comme une faute du constructeur : ou bien un mécanicien ignorant peut laisser les rouages se détériorer, les ressorts se détendre, les jointures se séparer. Il peut arriver aussi que les produits de la machine ne soient pas recueillis avec soin et se dispersent soit par hasard et par négligence, soit par l'avidité des voleurs; on en conclurait à tort qu'elle ne pouvait donner de bénéfice et une telle conclusion deviendrait complètement absurde, si l'on voyait d'autres mécaniques, toutes pareilles mais mieux conduites, fonctionner tout à côté et produire bien au-delà de leurs frais : or, c'est là ce qui arrive en matière d'ouvriers; tandis que l'un croupit dans la paresse, la débauche et, par conséquent, la misère, on voit son voisin ou son

frère jumeau prospérer, vivre dans l'aisance et laisser à ses enfans une petite fortune qu'il a créée.

Ce qui a lieu pour un peut avoir lieu pour tous; il s'agit seulement de leur inspirer le désir de déployer leurs forces productives, de leur en donner l'occasion et de leur assurer la jouissance exclusive du fruit de leurs travaux. On atteindra ce but en formant d'abord le moral de l'ouvrier par une éducation simple mais droite, en débarrassant de toutes entraves inutiles l'industrie et le travail qui en est la suite, en augmentant la richesse publique dont l'ouvrier doit nécessairement prendre sa part, en corrigeant par des modifications graduelles les réglemens qui ne sont plus d'accord avec notre état de civilisation et avec les progrès des connaissances humaines; enfin en appelant l'esprit public au secours des lois et en dirigeant vers les intérêts positifs et les améliorations réelles, cette activité puissante que nous voyons si malheureusement concentrée sur des points de théories abstraites et si vainement perdue à la poursuite de chimères et de systèmes inutiles ou dangereux.

CHAPITRE II.

Du désintéressement. De l'amour des richesses.

On ne saurait douter que la richesse ne soit une chose bonne en elle-même; ainsi, l'amour des richesses, lorsqu'il est contenu dans de justes bornes, ne mérite que des éloges, comme tout autre attachement aux choses louables et utiles. Il s'est trouvé autrefois de profonds philosophes qui ont dépeint sous le jour le plus flatteur les avantages de la pauvreté; mais ces panégyristes de l'indigence étaient propriétaires de fortunes colossales qu'ils conservaient et augmentaient avec le plus grand soin. S'ils ayaient regardé la pauvreté comme le souverain bien, pourquoi ne l'auraient-ils

pas saisie ? car elle était à leur portée ; ils pouvaient détruire leurs richesses et, sans avoir recours à ces moyens extrêmes, ils auraient facilement trouvé des gens moins dégoûtés qu'eux qui auraient consenti à les en débarrasser. Ils ont préféré les garder pour eux-mêmes, ce qui paraît démontrer sans réplique qu'ils en faisaient cas, en quelque sens qu'il leur plût, du reste, de discourir.

D'autres philosophes vécurent sans fortune et prêchèrent la pauvreté par leur exemple aussi bien que par leurs paroles ; mais lorsqu'ils disaient aux riches de leur temps : *J'aime mieux vivre de racines que de prendre comme toi la peine d'être riche*, on leur répondait : *Si tu savais comme moi l'art de te procurer des richesses, tu ne vivrais pas, comme tu le fais, de racines* (1).

Il s'est présenté quelques exemples de pauvreté volontaire (il ne peut pas être question ici de la pauvreté évangélique, nous examinons la chose du point de vue purement humain, et non du point de vue religieux) ; mais ils sont en petit nombre. Les éloquens admirateurs de la pauvreté peuvent se diviser en deux catégories, les riches et les pauvres. Ces derniers ont habituellement anathématisé la richesse, parce qu'ils ne pouvaient pas se la procurer. Les premiers ont trouvé piquant de paraître mépriser l'opulence dont ils jouissaient ; ils ont pensé que, placés dans une position élevée, ils frapperaient d'étonnement le vulgaire en ayant l'air de la fouler aux pieds. Ils ont réussi en partie et leurs discours nous sont restés comme un monument, sinon de leur sincérité, du moins de leur éloquence.

Le mépris complet de la richesse est un sentiment radicalement absurde, de quelque côté qu'on veuille l'envisager. La richesse est, pour celui qui la possède, un moyen d'action,

(1) Voici la conversation littérale telle que les anciens nous l'ont conservée : « J'aime mieux vivre de racines que de flatter comme toi, les grands. » » Si tu savais flatter les grands, tu ne vivrais pas de racines. »

d'indépendance, d'instruction et de bonheur. Ce ne sont pas là des choses à dédaigner; mais s'il se trouvait quelque homme assez malheureusement organisé pour ne pas en sentir le prix, il devrait désirer la richesse pour les autres et dans le dessein de distribuer ce dont il ne saurait pas jouir. Que l'on mette de côté tout usage personnel des richesses : ne peuvent-elles pas être employées à faire du bien? L'homme riche n'est-il pas en mesure de se rendre utile à ses semblables, et ne voit-on pas des malheureux sans nombre qui ne peuvent être secourus que par ceux qui possèdent au-delà de leur nécessaire?

Il est certain que la richesse apporte avec elle des tentations et des dangers : elle a séduit et corrompu souvent ses maîtres; mais cela ne prouve pas qu'il ne soit pas utile de la posséder; on en peut seulement conclure qu'il est imprudent de se laisser posséder par elle.

Aujourd'hui, la richesse est un des élémens nécessaires de puissance et de conservation pour les peuples et ceux d'entre eux qui la repousseraient par système prépareraient, dans un avenir plus ou moins éloigné, leur propre décadence et leur asservissement. Plus une nation prise en bloc possède de richesses, plus elle est forte et prospère. Or, la richesse nationale n'est que la collection des richesses privées; donc les richesses privées doivent être augmentées autant que possible, puisque c'est leur agglomération qui forme le total de la richesse du pays.

Le premier moyen à employer pour augmenter la richesse privée, c'est d'inspirer à son propriétaire le désir de la conserver et de l'agrandir. Le mépris des richesses, communiqué à tous les capitalistes d'un pays, aurait pour effet immédiat l'amoindrissement ou la disparition de toutes les fortunes; une détresse générale en serait la suite; car une nation composée de pauvres ne saurait être qu'une pauvre nation.

L'amour des richesses ne doit jamais être développé à tel

point qu'il absorbe et détruise les autres sentimens ; mais ces sentimens ne doivent pas non plus se développer à son préjudice. Le désir d'acquérir, lorsqu'il s'allie à la probité, ne peut jamais amener que de bons résultats. Il est arrivé souvent qu'une avidité désordonnée a pris la place d'un désir modéré du gain ; beaucoup d'hommes, s'abandonnant trop complètement à la poursuite de la richesse, ont oublié pour elle les lois éternelles de la justice et de l'humanité ; ils ont attiré sur leur conduite une réprobation universelle et méritée ; mais la réaction qui s'opérait dans l'esprit public en faveur de la morale a outrepassé le but. Plusieurs esprits n'ont pas distingué entre la recherche légitime de la propriété et la cupidité sans frein qui s'empare du bien d'autrui ; ils en sont arrivés à proscrire non-seulement la rapacité, mais encore le désir d'acquérir ou de conserver. En cela, ils sont sortis du vrai, et les idées exagérées qu'ils se sont faites sur le désintéressement n'étaient guère moins nuisibles que le défaut de conscience de ceux de l'école opposée.

Quelques-uns ont imaginé que c'était toujours un acte méritoire de se sacrifier au bien-être d'autrui. Ils n'ont pas réfléchi que l'homme n'est pas isolé sur la terre et que celui qui dispose de sa fortune dispose aussi de l'avenir de sa famille. Que le célibataire emploie tous ses biens à créer des établissemens utiles, il pourra être louable, et encore pourra-t-on dire que, s'il a des parens, il ferait, dans certaines circonstances, aussi bien de penser à eux ; mais si le père de famille donne tout à des étrangers et laisse ses propres descendans dans l'indigence, il mérite d'être blâmé, quelque bon emploi qu'il ait pu faire de ses richesses : il devait se souvenir qu'elles n'étaient pas complètement à lui et que ce qui vient des pères doit être laissé aux enfans.

D'autres, beaucoup plus nombreux, n'ont pas exigé le sacrifice de la fortune acquise ; mais ils ont vu de mauvais œil toutes les mesures qui pouvaient tendre à l'augmenter. Ils n'ont pas songé que l'homme ne travaille pas pour lui seul, et

qu'en étendant ses ressources il étend aussi celles de sa famille et celles de son pays.

D'autres ont posé en principe que chaque citoyen se devait corps et âme à sa patrie, ce qui est vrai; et ils n'ont pas admis que la patrie dût rien à ceux qui se dévouaient pour elle. Par suite de ce système, ils n'ont compris la vie du citoyen que comme un holocauste continuel, en retour duquel la patrie ne contracte aucune dette. Doctrine immorale et dangereuse! immorale, en ce que rien n'est plus complètement injuste que de grands sacrifices qui ne sont pas rémunérés; dangereuse, en ce que, quand les états paient mal, on leur en donne pour leur argent. Les fonctions qui ne créent pas une position désirable ne sont recherchées que par ceux qui ne peuvent pas se procurer mieux : on les voit donc constamment occupées par des gens médiocres qui n'y tiennent guère, qui ne font pas de grands efforts pour les remplir dignement, et qui n'en sauraient faire d'utiles en raison de leur peu de puissance. Je sais bien que les fauteurs de cette doctrine ne regardent pas comme admissible le raisonnement qui vient d'être présenté; ils s'écrient que chaque homme doit s'estimer heureux de servir gratuitement son pays, et se tenir pour trop payé de ses peines par le bonheur de s'être rendu utile; mais il n'est pas question de ce que l'homme doit penser, mais bien de ce qu'il pense : or, à tort ou à raison, il croit que *toute peine est digne de loyer*. L'expérience de tous les siècles nous montre les hommes se portant de préférence dans les carrières les plus avantageuses, et, ce qui tranche la question, c'est que les avocats du sacrifice et de l'abnégation se montrent dans la pratique fort soigneux de leur intérêt : ils ressemblent aux orateurs qui louaient la pauvreté au milieu de l'opulence, ou à certains derviches qui prêchaient l'abstinence tout en se livrant à la volupté.

Nous avons dit que l'emploi de la richesse procurait forcément des bénéfices aux classes pauvres. Il en est ainsi de la création de la richesse : elle ne peut avoir lieu sans don-

ner du travail, ainsi elle profite aux prolétaires soit au moment où elle se produit, soit dans les temps qui doivent suivre : on ne peut donc trop encourager les dispositions qui peuvent la favoriser : Or, le plus puissant auxiliaire qu'elle puisse trouver, c'est une tendance à s'enrichir, contenue dans les limites de l'équité, mais répandue dans tous les esprits : combattre cette tendance, c'est diminuer, dans le présent et dans l'avenir, les ressources de la classe pauvre.

On doit donc repousser comme de dangereux sophistes ceux qui prêchent sur le désintéressement des doctrines exagérées et inappliquables. Leur adoption porterait un préjudice égal aux riches et aux pauvres, aux états et aux particuliers; l'on ne saurait trop mettre en garde contre elles la jeunesse qui se trouve souvent disposée à s'immoler sans réflexion et à adopter, contre son intérêt personnel, toutes les idées qui lui présentent une apparence de générosité.

CHAPITRE III.

De l'éducation.

Il serait hors de propos d'entrer sur l'éducation dans de longs développemens; nous ne nous en occuperons qu'en ce qui touche le produit net : nous examinerons par quelle préparation morale on peut rendre un homme productif. Comme c'est le seul point par lequel l'éducation se rattache aux moyens de combattre la misère, nous écarterons toute autre considération ; on n'en devra pas conclure que nous proposons d'élever la jeunesse dans la seule vue du produit net. Il doit être bien entendu que pour le moment, nous n'envisagerons l'éducation que sous une seule face : nous allons parler de l'éducation industrielle; il restera l'éducation morale, politique et scientifique, dont nous n'avons pas à

nous occuper, mais sans laquelle la première serait très insuffisante.

Les plus instruits d'entre les ouvriers savent aujourd'hui lire, écrire et compter. On leur enseigne les dogmes de l'église à laquelle ils appartiennent, on y ajoute quelquefois un peu de chant et de dessin linéaire, puis on les envoie à l'atelier où ils n'apprennent plus que ce qui concerne spécialement leur état. Les connaissances qui viennent d'être énumérées sont certainement utiles, plusieurs d'entre elles sont complètement indispensables; mais sont-elles suffisantes? malheureusement non; la vie de l'ouvrier se compose d'une succession de vicissitudes dont le retour éternel est assuré et contre lesquelles cependant on n'a pris aucun soin de le prémunir. Il possède ordinairement quelques notions sur les avantages du travail; les exemples de sa famille, lorsqu'elle est laborieuse, peuvent le détourner de l'oisiveté. Mais combien d'ouvriers sont éclairés sur leurs véritables intérêts dans le cas de cessation de travail, ou de variation excessive dans les salaires? combien en trouve-t-on qui comprennent alors les causes de leur malaise et les moyens de le faire cesser? Il est essentiel cependant que l'ouvrier possède, sur ces différens points, quelques connaissances élémentaires; aux jours de souffrances il ne manque pas de conseillers perfides qui viennent exploiter au profit du désordre ses inquiétudes et son chagrin. Comment se défendra-t-il contre leurs suggestions, s'il ne comprend ni ce que les autres font, ni ce qu'il a lui-même à faire? L'ouvrier ne compte pas beaucoup sur son propre savoir; c'est-à-dire il y compte dans les jours de prospérité, lorsqu'il croit qu'il peut se suffire à lui-même et qu'il ne connaîtra jamais le besoin; mais il change d'avis lorsqu'il se voit dans la détresse; avec les mauvais jours vient l'humilité de cœur, avec eux viennent aussi les mauvais conseillers. Lorsque le prolétaire, aux prises avec la faim, s'est assuré de son impuissance à lutter contre les évènemens et de son impuissance

même à les comprendre, il cherche autour de lui une direction plus éclairée et il adopte facilement l'avis de quiconque a l'air de s'intéresser à son sort. Malheur à lui s'il rencontre un de ces amis du désordre qui se trouvent toujours prêts à endoctriner les classes pauvres! et malheur au pays qu'il habite, si une impulsion vicieuse est donnée à la masse des ouvriers en souffrance! l'insurrection, le meurtre, l'incendie ont souvent signalé et aggravé ces époques de douleur.

Le mal vient de ce que l'ouvrier ne connaît pas la véritable cause de sa misère. Tant qu'il demeure dans cette ignorance, il désire l'attribuer à quelque être vivant, sur lequel il puisse faire tomber sa vengeance; rien n'est plus facile alors que d'égarer son jugement et de le pousser à des actes de violence. Il faudrait qu'une éducation générale eût éclairé l'ouvrier sur les causes qui amènent les crises et sur les causes qui les aggravent. Il verrait que, parmi ces dernières, l'émeute et la révolte figurent au premier rang. Ces connaissances ne lui serviraient pas seulement à atténuer les souffrances qu'il endure, elles lui serviraient aussi à les prévenir.

Nous avons prouvé que l'ouvrier avait les moyens matériels de produire plus qu'il ne dépense; l'éducation doit lui enseigner à tirer parti de ces moyens, ou du moins à ne pas les paralyser; il les paralyse toutes les fois que par indolence il néglige de les employer;

Toutes les fois que par inconduite il se met hors d'état de le pouvoir, par exemple, quand il vend ou engage ses outils, ou bien quand il se prive momentanément de sa force et de sa raison par l'usage des spiritueux;

Toutes les fois encore qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour utiliser ses talens, par exemple, quand, pour éviter de se déplacer, il demeure aux lieux où l'ouvrage lui manque;

Toutes les fois enfin que, par des exigences exagérées, il

éloigne le travail qui se présente et l'abandonne à d'autres plus avisés que lui.

En France, l'éducation populaire ne prémunit pas suffisamment l'ouvrier contre ces différens écueils ; il y a plus, elle le jette inconsidérément sur quelques-uns d'entre eux ; par exemple, on a donné une direction vicieuse aux sentimens qui attachent le prolétaire à son pays. Sans doute l'ouvrier n'est pas cosmopolite; il ne doit pas être indifférent sur le lieu de sa résidence, mais il ne faut pas que son attachement au sol dégénère en immobilité et qu'il se cloue à sa chaumière, comme une huître à son rocher; l'amour de la patrie n'est pas l'amour de la paroisse et l'ouvrier tombe assurément dans l'excès quand il se regarde comme exilé parce que, pour avoir du travail, il a momentanément changé de département : or, c'est là ce qui arrive en France; plusieurs corps d'état, des menuisiers, charpentiers et autres enrôlés sous la bannière du compagnonnage, font ce qu'ils appellent leur tour de France et se transportent là où l'on a besoin de leurs services : il n'en est pas de même des autres professions et, par exemple, il est presque impossible de déplacer un agriculteur; il y a bien en agriculture comme en toute autre matière une espèce de résidu, de rebut, de *caput mortuum*, qui n'est bon à rien, qui ne tient à rien et qu'on peut faire changer de place à volonté; mais les agriculteurs habiles tiennent au sol comme les végétaux qu'on y a semé ; ils y multiplient outre mesure, s'y pressent, s'y étouffent, sans que l'idée leur viennent d'aller chercher ailleurs de l'air et de la place. Il est plus facile d'amener en France des agriculteurs allemands ou suisses que de déplacer des agriculteurs français; il en résulte que les bras manquent souvent sur certains points, tandis que leur encombrement est excessif à peu de distance. On a immobilisé la propriété foncière, quelques personnes croient qu'on a bien fait; mais au moins n'aurait-on pas dû immobiliser l'espèce humaine.

Rien n'est plus triste que de voir dans un même royaume des terres incultes, parce qu'elles manquent de cultivateurs, et des cultivateurs mourant de faim parce qu'ils manquent de terre. Voilà pourtant l'état de plusieurs de nos départemens.

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que l'amour modéré de la richesse devait être inspiré à tous les propriétaires; il doit à plus forte raison être inspiré aux prolétaires. ceux-ci ont à acquérir, tandis que les autres n'ont qu'à conserver. Ce n'est que par le désir de la propriété qu'on peut neutraliser dans l'esprit de l'ouvrier le goût de la paresse ou de la débauche; on ne combat fructueusement une passion qu'à l'aide d'une autre et le créateur ne nous les a données que pour qu'elles soient employées à nous moraliser, en se balançant l'une l'autre et en se maintenant réciproquement par une espèce d'équilibre.

C'est donc sur l'amour de la propriété que devrait être fondée l'éducation industrielle spécialement destinée aux ouvriers. Il faudrait leur enseigner comment la propriété s'acquiert, comment elle se conserve, comment elle se perd.

Qu'on ne me dise pas qu'en fixant fortement l'attention des ouvriers sur les moyens d'acquérir, on en fera des Harpagons et des vautours; ce n'est pas vers ce vice qu'ils paraissent incliner, c'est plutôt vers le défaut contraire. L'amour de la propriété peut s'allier dans l'esprit de l'ouvrier avec toutes les vertus de son état, avec la tempérance, la probité, l'assiduité au travail, la prévoyance de l'avenir, l'amour de l'ordre et de la loi.

C'est dans l'espoir de démontrer la possibilité de cette alliance que je me suis hasardé à présenter ici un essai sur les principes qui pourraient être inculqués aux ouvriers de toutes les professions. Mon intention a été de rattacher ensemble toutes les vertus industrielles autour d'un centre commun, le désir de posséder. Si l'on juge que je n'ai pas réussi, on n'en devra pas conclure que ce que j'avais entrepris est impossible au fond, mais seulement que je me suis trompé sur

les moyens de mise en œuvre. La multiplication toujours croissante des ouvriers nécessite des mesures qui règlent leurs mouvemens, éclairent leur conscience et rendent plus rare la triste nécessité d'employer la force contre eux. La première de ces mesures, c'est une instruction qui les empêche de pécher par ignorance et de faire le mal avec de bonnes intentions ; il est évident qu'un petit corps de doctrines sur les devoirs de leur état devrait leur être enseigné dès qu'ils entrent dans la carrière, et, quand dix écrivains auraient échoué dans la tâche difficile de le composer, il n'en serait pas moins certain que c'est une besogne nécessaire, et pas moins urgent qu'un rédacteur plus habile vînt reprendre et compléter les travaux de ses devanciers (1).

CATÉCHISME INDUSTRIEL A L'USAGE DES OUVRIERS.

PREMIÈRE SECTION.

§ I. *De l'ouvrier; de ses devoirs.*

D. Qu'est-ce que l'ouvrier?

R. L'ouvrier est l'homme qui travaille pour d'autres moyennant un salaire.

D. Quels sont les deux principaux devoirs temporels de l'ouvrier envers ses semblables.

(1) J'éprouve le besoin de rappeler encore que c'est un catéchisme partiel que j'ai entendu présenter ; je ne le propose pas comme pouvant remplacer le catéchisme religieux. Dans certains pays, il pourait lui être joint ; il faudrait alors lui donner une couleur moins exclusivement temporelle, ce qui serait facile, vu qu'il ne contient rien qui ne puisse au besoin être étayé du texte des Saintes-Ecritures.

R. C'est de ne jamais leur être à charge ; le second de leur faire du bien aussi souvent qu'il le peut.

D. Que doit-il faire pour n'être pas à charge aux autres?

R. Se livrer, pendant qu'il est jeune, à des travaux productifs qui lui permettent de subvenir à tous ses besoins et de se préparer des ressources pour sa vieillesse.

D. Celui qui ne possède rien peut-il, par ses propres forces, subvenir à ses besoins et économiser encore pour ses derniers jours?

R. Il le peut, s'il veut connaître et utiliser les ressources offertes par la providence à l'ouvrier prudent et laborieux.

D. Quelles sont ces ressources?

R. Le travail et l'économie.

D. Le travail et l'économie peuvent-ils mener l'ouvrier à la richesse?

R. Oui, par le travail, il l'acquiert; par l'économie, il la conserve.

D. Quels sont les principaux devoirs temporels de l'ouvrier envers sa famille.

R. C'est de l'élever dans l'aisance et de lui laisser après lui autant de ressources qu'il le peut.

D. Comment peut-il obtenir ces deux résultats?

R. En cherchant à s'enrichir, comme nous l'avons dit, par le travail et l'économie (1).

§ II. *De l'indépendance et de la mendicité.*

D. Le travail et l'économie ne sont pas bien nécessaires au pauvre; il peut vivre sans cela; s'il se trouve dans le besoin, il demande l'aumône et on la lui donne?

R. Oui, mais c'est une pauvre existence que celle-là; le

(1) Un catéchisme ne peut qu'indiquer les points principaux, il doit toujours être éclairci par des développemens ou commentaires oraux, par exemple, dans le cas présent, on doit expliquer à l'ouvrier, qu'il est question d'une

mendiant manque à chaque instant du nécessaire ; en outre, il se dégrade et abdique sa qualité d'homme, il n'est plus estimé de ses égaux ou plutôt il cesse d'être leur égal.

D. Le mendiant n'est-il donc pas l'égal d'un autre homme ?

R. Non, il est inférieur à tous.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'il est inutile et à charge aux autres ; parce qu'il a besoin de tout le monde et que personne n'a besoin de lui, ce qui fait qu'il perd sa dignité et son indépendance.

D. Mais il n'y a guère d'hommes indépendans ; l'ouvrier n'est-il pas dépendant de celui qui l'emploie ?

R. Il en dépend pour son travail et pendant le temps de son travail ; il est clair qu'ayant loué sa journée il est forcé de la donner, mais hors de là, il demeure libre et aussi libre que celui qui le paie.

D. Cependant l'opinion publique ne met pas sur la même ligne celui qui donne le salaire et celui qui le reçoit ?

R. L'un est riche, l'autre est pauvre ; l'un est instruit, l'autre ne l'est pas : voilà ce qui fait la différence. Le travail ne donne pas subitement aux pauvres l'instruction et l'opulence ; mais il lui permet de vivre honorablement sans rien demander à personne.

D. Cependant il demande du travail au maître ?

R. Oui, mais par ses services, il paie l'argent qu'il reçoit ; c'est comme s'il achetait chez un commerçant des vêtemens ou des provisions ; le travail ennoblit l'ouvrier en lui donnant l'indépendance et la liberté réelle ; la loi ne peut lui en assurer que l'ombre.

richesse relative, et que le travail de ses mains ne le rendra jamais millionnaire ; on doit aussi lui citer des exemples d'ouvriers enrichis par le travail, non pas ceux de Watt ou d'Arkwright, mais ceux de quelques voisins connus de lui.

D. Pourquoi dites-vous que la loi n'assure au pauvre qu'une ombre de liberté?

R. Parce que c'est en vain que la loi déclare libre le pauvre, si en réalité il dépend d'un autre pour sa subsistance.

D. Mais l'ouvrier tient sa nourriture de son travail et ne tient-il pas son travail de celui qui l'emploie ?

R. Non, pas plus qu'il ne tient son pain du boulanger auquel il l'a payé. Il a de même payé par son travail l'argent qu'il reçoit de son maître; celui-ci a tiré un bénéfice des travaux de son ouvrier. Ainsi l'ouvrier pourrait, en cas de besoin, trouver un autre maître qui l'emploïerait aux mêmes conditions.

D. Quelle est donc la position qui met le pauvre à la discrétion du riche?

R. C'est la mendicité et tout ce qui s'y rapproche.

D. En quoi la mendicité met-elle le pauvre à la discrétion du riche?

R. En ce que le riche n'est pas obligé de donner au mendiant, et s'il ne lui donne pas il n'y perd rien; au contraire, c'est pour lui une économie, tandis que le fabricant ne pourrait se dispenser de faire travailler sans se ruiner lui-même. L'ouvrier est donc nécessaire à la fortune du fabricant, comme le fabricant est nécessaire à celle de l'ouvrier.

D. La mendicité est-elle une ressource honorable?

R. Non, c'est un état humiliant et qui ne convient qu'à ceux qui se trouvent au-dessous de tous les autres.

D. La mendicité est-elle nuisible?

R. Oui, en ce que l'argent dépensé en faveur des mendians aurait pu être donné aux ouvriers en échange de travaux utiles.

D. La mendicité est-elle un crime?

R. Non, parce que quelquefois le pauvre n'a pas d'autres ressources; les invalides, les idiots, les veuves chargées d'enfans peuvent mendier parce qu'il vaut mieux s'humilier

devant la nécessité que de se laisser mourir de faim avec sa famille.

D. Que doit-on penser de l'homme valide qui mendie lorsqu'il pourrait travailler.

R. On doit penser que c'est un homme sans cœur que l'on devrait enfermer dans une maison de correction comme cela se fait dans quelques pays.

D. N'y a-t-il pas d'autres mendians que ceux qui tendent la main dans les rues?

R. On voit une foule d'hommes qui demandent des secours, des places et de l'argent, sans rendre aucun service en échange de ce qu'ils reçoivent. Ces hommes doivent être tous classés parmi les mendians, quel que soit d'ailleurs l'état qu'ils occupent dans le monde.

DEUXIÈME SECTION. — DU TRAVAIL.

§ I. *Du travail en général.*

D. Suffit-il de travailler pour s'enrichir?

R. Non, il faut encore que le travail soit dirigé avec intelligence; l'ouvrier doit s'abstenir des travaux qui ne sont pas productifs et choisir avec soin celui qu'il doit réellement préférer.

D. Quel est le travail que doit préférer l'ouvrier?

R. Le plus durable et le mieux payé.

D. N'arrive-t-il pas quelquefois que le travail manque?

R. Il est rare que le travail manque partout à-la-fois; mais il arrive souvent qu'il manque momentanément sur un ou plusieurs points.

D. Que doit faire l'ouvrier quand le travail manque momentanément au lieu de son domicile?

R. L'aller chercher là où il est demandé.

D. Que doit faire l'ouvrier quand le travail manque à-la-fois sur tous les points?

R. Se livrer pour un temps à quelque autre occupation, dût-elle lui paraître plus pénible et moins profitable, et prendre le reste de son nécessaire sur les ressources qu'il a économisées quand le travail abondait.

D. Il y a des travaux si peu payés qu'ils ne produisent rien au-delà des besoins de chaque jour, et ne permettent pas d'économiser pour l'avenir?

R. L'ouvrier réfléchi ne se livre pas à des travaux de ce genre, et ceux qui les entreprennent sont des insensés.

D. Il y a donc toujours des travaux assez productifs pour donner à l'ouvrier l'espérance de la richesse?

R. Oui.

D. Alors comment se fait-il qu'un grand nombre d'ouvriers vivent dans la détresse et meurent dans la misère?

R. C'est qu'ils ont été prodignes; ou bien c'est qu'ils avaient mal choisi leur genre de travail.

D. Comment peut-on supposer que l'ouvrier préfère un travail mal payé, lorsqu'il peut en avoir d'autre?

R. Les travaux les mieux payés ne sont pas toujours les plus agréables. Des ouvriers paresseux ou ignorans aiment mieux gagner peu et se donner moins de peine; il n'en est pas ainsi de l'ouvrier vigoureux et intelligent.

D. Quels sont les motifs qui déterminent l'ouvrier paresseux ou ignorant à choisir un mauvais genre d'occupation?

R. Quelquefois la crainte de la fatigue, quelquefois le désir de ne pas quitter sa commune ou sa famille.

D. N'est-ce pas un sentiment louable que l'amour de la famille, et doit-on le classer parmi les mauvaises dispositions de l'ouvrier?

D. L'amour des parens et des amis est un sentiment louable, mais il doit être éclairé et dirigé par la raison. L'ouvrier qui reste sans travail pour ne pas quitter sa famille, devient une charge pour elle; s'il aime réellement ses parens, il doit s'éloigner d'eux momentanément pour ne pas les appauvrir.

D. Cependant l'ouvrier n'a-t-il pas des devoirs à remplir envers ses parens?

R. Oui, il leur doit du respect et de la reconnaissance pour les soins qu'ils ont pris de lui dans son enfance.

D. Mais s'il les quitte, comment leur témoignera-t-il ce respect et cette reconnaissance?

R. Il reviendra souvent les voir, et s'ils sont pauvres, il les soulagera en leur donnant une part des gains qu'il aura faits.

D. Mais en agissant ainsi, ne se dépouillera-t-il pas de ses ressources, et ne doit-il pas les conserver pour ses enfans?

R. Il doit en conserver une part pour ses enfans, et employer l'autre à rendre à ses parens ce qu'il leur a coûté quand il était petit.

D. L'ouvrier qui n'a ni père, ni mère, ni enfant, est donc dispensé de tout autre travail que celui qui est strictement nécessaire à ses besoins journaliers?

R. Non, il doit prévoir la maladie et la vieillesse qui l'empêcheront de travailler; il doit se prémunir contre elles en amassant de quoi pouvoir subsister sans travail quand le travail lui sera impossible.

D. L'ouvrier malade ou vieux n'est-il pas admis aux hôpitaux, ou ne peut-il pas subsister des secours d'autrui?

R. C'est une condition humiliante que d'implorer le pain de la charité, et tout homme de cœur doit faire les derniers efforts pour ne pas en arriver là.

D. Si l'ouvrier possède assez pour être en tout cas à l'abri de la misère, et s'il n'a pas de parens à secourir, doit-il négliger son travail et jouir sans rien faire de ses biens?

R. Non, il doit continuer à travailler.

D. Et pourquoi?

R. Dans l'intérêt de son propre bonheur et de sa propre moralité; l'oisiveté amène avec elle tous les vices; elle est aussi la mère de l'ennui qui est le pire de tous les maux.

D. Cependant, on voit des hommes qui ne sont heureux que quand ils ne font rien?

R. Ce sont des hommes mal organisés, qui se rapprochent un peu des idiots et des estropiés.

D. Mais les riches ne travaillent pas, et cependant ils ne sont pas idiots ; au contraire ils sont bien plus instruits que l'ouvrier ?

R. Les riches ne travaillent pas de leurs mains, mais ils doivent travailler de leur tête ; ceux qui ne le font pas sont un peu atteints d'imbécillité.

D. Quels sont donc les cas où l'homme doit s'abstenir du travail ?

R. Les cas de maladie ou d'impuissance, les gens infirmes, les blessés, les vieux, les crétins, doivent seuls s'abstenir du travail, et quiconque s'en abstient sans nécessité, montre qu'il y a dans son corps ou dans son esprit quelque chose de faible et d'inférieur à l'homme laborieux.

§ II. *De la cessation du travail, de ses causes.*

---

§ III. *De la reprise du travail et des moyens de l'accélérer.*

Le sujet de ces deux paragraphes ayant été traité plus haut, il serait impossible de l'exposer de nouveau, sans tomber dans des redites. Nous en mentionnerons le titre pour mémoire; il ne s'agit que de mettre en demandes et en réponses ce qui a été exposé plus haut. En voici le résumé :

Le travail qui a pour objet la création d'objets de luxe ou de fantaisie doit cesser souvent par la nature et par l'inconstance des consommateurs; leur caprice l'avait créé, leur caprice le supprime; il n'y a pas lieu de s'en occuper longuement puisque l'ouvrier instruit ne s'y adonnera jamais.

On me dira peut-être qu'il y a certains travaux de luxe très productifs quoiqu'un peu inégaux, comme ceux des joail-

liers, horlogers : ces travaux ne doivent pas être rejetés, ni classés complètement parmi les travaux de luxe; mais pour deux motifs, ils ne conviennent pas au prolétaire : 1° leur apprentissage est très coûteux, leur demande est trop sujette à manquer; ils conviennent à des ouvriers possédant déjà quelque chose, et pouvant dire : Si le travail va, je m'enrichirai; s'il ne va pas, je serai gêné, mais je ne mourrai pas de faim, parce que j'ai derrière moi une petite réserve.

Mais le travail ayant pour objet la création d'objets utiles peut cesser aussi de loin en loin, ou du moins diminuer soit par la guerre, les révolutions et autres évènemens qui ébranlent le crédit, soit par la concurrence d'une production mieux entendue qui accapare les débouchés en livrant à plus bas prix. Si la cessation du travail a pour cause la guerre, il ne dépend pas de l'ouvrier de la terminer; cependant il peut en accélérer indirectement la conclusion, en aidant son pays de sa personne et en facilitant autant qu'il est en lui les mesures qui peuvent attirer la victoire.

Si la cessation du travail a pour cause quelques troubles intérieurs, l'ouvrier doit s'efforcer de mettre fin à ces troubles, et se bien pénétrer de cette idée que tout ce qu'il fera pour les augmenter augmentera aussi son malaise.

Enfin, si les débouchés du travail ont été accaparés par la concurrence d'une industrie mieux entendue qui fabrique et livre à plus bas prix, l'ouvrier ne doit pas perdre son temps à déclamer contre la supériorité de ses rivaux; il doit à l'instant même adopter leurs procédés, perfectionner et reprendre ainsi vis-à-vis d'eux la position d'égalité qu'il avait perdue.

§ IV. *De la baisse des salaires. Des coalitions d'ouvriers.*

D. La baisse des salaires n'est-elle pas produite par la cessation du travail?

R. Pas toujours; elle peut provenir d'une autre cause.

D. De laquelle?

R. Si la masse de travail demeure la même et qu'un plus

grand nombre de travailleurs se présente pour l'exécuter, ceux de ces ouvriers qui n'auront pas trouvé d'emploi, offriront leurs bras au rabais, et leur concurrence fera baisser le taux général des salaires.

D. L'ouvrier a-t-il des mesures à prendre pour arrêter la baisse excessive des salaires?

R. Oui, il peut et doit prendre des mesures pour arrêter sa ruine lorsqu'il le peut.

D. Ne ferait-il pas bien, par exemple, d'interdire le travail à ceux qui viennent le lui enlever?

R. Il n'a pas plus le droit de le leur interdire qu'ils n'ont eux-mêmes le droit de le chasser.

D. Mais les derniers venus n'ôtent-ils pas le pain de la bouche à ceux qui travaillaient avant eux?

R. Chacun est libre d'offrir son travail à qui il veut et aux conditions qu'il veut; le travail est la fortune, la propriété de l'ouvrier; s'il veut qu'on respecte ses droits, il faut qu'il respecte ceux des autres.

D. Vous me prouvez bien qu'il ne serait pas juste d'expulser les ouvriers surabondans dont la concurrence fait baisser le prix des salaires; mais vous ne me prouvez pas que cela ne soit pas profitable?

R. Quand on devrait y trouver du profit, il ne faudrait pas le faire, puisque tout profit injuste est un vol; mais en outre il n'y aurait aucun profit.

D. Cependant le trop grand nombre d'ouvriers ayant amené la baisse des salaires, on y remédie en les diminuant.

R. Non, les ouvriers congédiés s'en iraient travailler à une autre fabrique où ils écraseraient également les salaires, et comme la baisse ne peut avoir lieu sur un point sans réagir aussi sur les autres, il n'en résulterait pas moins une baisse assurée.

D. Mais si tous les ouvriers de toutes les fabriques s'entendaient pour repousser les nouveau-venus?

R. Alors les nouveau-venus se réuniraient pour expul-

ser les anciens ouvriers, car les uns et les autres ont un droit égal au travail ; les ateliers deviendraient un champ de bataille et le travail cesserait pour tous, comme il ne manque jamais d'arriver aussitôt qu'il y a du trouble.

D. Eh bien! il y a une autre manière d'empêcher la baisse des salaires ; il faut laisser les ouvriers se présenter et dire aux maîtres : Vous prendrez pour ouvriers qui vous voudrez, mais vous ne les paierez pas au-dessous d'un certain tarif; ainsi les droits de tous les ouvriers seront respectés ?

R. Oui, mais ceux des maîtres ne le seront pas, car ils sont libres, non-seulement de prendre pour ouvriers ceux qu'ils veulent, mais encore de ne leur donner que le salaire qu'ils veulent.

D. Cependant il faut que l'ouvrier puisse vivre? Que fera-t-il si le maître ne lui offre qu'un salaire insuffisant?

R. Il refusera de travailler et ira chercher ailleurs une occupation plus lucrative.

D. Qu'arriverait-il si les ouvriers fixaient un tarif et empêchaient leurs camarades de travailler au-dessous?

R. Les maîtres arrêteraient le travail; car s'ils ne peuvent forcer les ouvriers à travailler pour un certain prix, les ouvriers ne peuvent les obliger à faire travailler pour un autre.

D. N'y a-t-il pas dureté de la part des maîtres à offrir à l'ouvrier un salaire insuffisant?

R. Pas toujours : les maîtres doivent retirer de la vente des marchandises qu'ils fabriquent de quoi se rembourser de leurs frais de fabrication, autrement ils se ruinent. Eh bien! si le prix de vente de ces marchandises vient à baisser, il faut nécessairement qu'ils abaissent aussi leurs frais de fabrication, ou bien il faut qu'ils suspendent le travail; car ils ne peuvent fabriquer à perte.

D. N'y a-t-il pas des pays où on ne laisse pas aux maîtres cette faculté de fixer arbitrairement les salaires et de suspendre le travail?

R. Oui, mais ce ne sont pas des pays libres; si le maître

est contraint de faire travailler à un prix fixe, il faut que l'ouvrier soit contraint de travailler aussi à ce prix; mais c'est là une grave atteinte portée à l'indépendance des maîtres et des ouvriers. L'homme sensé ne cherche pas à gêner la liberté d'autrui; tout ce qu'il demande, c'est qu'on ne gêne pas la sienne.

D. Quels sont donc les moyens que peut employer l'ouvrier pour prévenir ou arrêter la baisse des salaires?

R. Il doit éviter l'encombrement des ouvriers sur certains travaux et, lorsque l'encombrement est venu, il ne doit pas s'obstiner à poursuivre un travail devenu ruineux.

D. Comment l'ouvrier peut-il éviter l'encombrement des travailleurs!

R. En s'efforçant de faire comprendre à tous qu'ils vont s'étouffer réciproquement, et qu'il vaudrait mieux pour chacun d'eux se répartir plus également sur des professions moins surchargées. (1)

D. Lorsque les maîtres de différentes fabriques offrent un salaire très différent, l'ouvrier ne doit-il pas demander qu'on les égalise?

R. Non, cela ne menerait à rien; il atteint bien plus directement son but en quittant le maître qui paie mal pour aller à celui qui paie bien.

D. Lorsque les salaires varient sans motifs raisonnables et par le seul caprice des maîtres, les ouvriers peuvent-ils se réunir pour aviser entre eux aux moyens d'obtenir soit une augmentation, soit de la fixité?

R. . . . . . .

(1) Ici devrait se trouver un exposé succinct des doctrines de Malthus.

Note.—Ils le peuvent toujours devant la justice et, dans les pays qui comprennent bien l'industrie, ils le peuvent aussi devant la loi ; mais comme en France on a proscrit les réunions d'ouvriers sous le nom bien impropre de *coalitions*, il ne convient peut-être pas à un Français d'insérer dans un catéchisme populaire, une disposition tendant à inspirer le mépris des lois nationales. Voici en quoi pèche notre législation sur les *coalitions*.

Si elle se bornait à interdire la violence qu'emploient souvent les ouvriers coalisés pour empêcher leurs camarades de reprendre les travaux, il n'y aurait que justice; mais elle va plus loin : si des ouvriers, laissant toute latitude d'action à leurs camarades, se réunissent entre eux et conviennent de ne travailler qu'à un prix indiqué, elle les poursuit pour fait de coalition (1). Il est difficile de comprendre en quoi ils ont blessé l'égalité, et si l'ouvrier isolé est libre de donner ou de refuser son travail aux conditions qui lui plaisent, on ne voit guère en quoi ce qui est légitime pour un deviendrait coupable pour plusieurs.

Mais l'injustice de la loi devient bien plus évidente quand on réfléchit que la coalition interdite aux ouvriers est permise aux maîtres. Les chefs de fabrique peuvent se réunir et décider collectivement quel sera le prix des journées dans leurs ateliers; mais si les ouvriers font la même chose, ils sont poursuivis. Ainsi est violée la liberté du travailleur qui demeure sans aucun secours, et doit défendre seul ses droits contre la masse compacte des fabricans réunis. Je suis loin de blâmer la réunion de ceux-ci ; je l'approuve au contraire; mais ce qui est licite pour l'un des contractans ne peut être criminel pour l'autre.

L'iniquité de cette disposition est sentie au fond par tous;

(1) « Soit que les réunions d'ouvriers aient pour but le plaisir et la distraction, ou l'élévation des salaires, il est certainement impossible de rédiger « contre elles une loi qui ne soit pas à-la-fois inexécutable et contraire à tous « les principes de la liberté et de la justice. » (Adam Smith : *Wealth of nations*, l. 1, ch. 10, 2e partie).

la preuve, c'est que les tribunaux se montrent excessivement indulgens non-seulement pour les faits de coalition, mais encore pour les abus qui en sont résultés; par exemple, les violences exercées sur des ouvriers non coalitionistes sont excusées ou légèrement punies, et pourtant ce sont des actes excessivement graves, réunissant le double caractère de la spoliation (1) et de la voie de fait. Pourquoi le juge hésite-t-il à les punir? parce qu'il sent que si l'ouvrier coalitioniste s'est rendu coupable d'une injustice envers son camarade qu'il a empêché de travailler, il a été poussé à cette injustice par celle dont il était lui-même victime. Si l'on veut que l'ouvrier ne dépasse pas les bornes d'une liberté sage et réglée, il faut lui accorder cette liberté complète; la lui refuser, c'est le pousser à aller beaucoup plus loin.

En effet, l'ouvrier peu instruit ne comprend pas toujours les motifs d'utilité publique sur lesquelles la loi est établie; quelquefois il s'arrête devant un principe; d'autres fois il s'arrête devant une pénalité. S'il encourt la pénalité pour avoir usé de ses droits légitimes, que risque-t-il en les outrepassant? Un excès de coërcition amène une réaction et se corrige par un excès contraire. C'est ainsi que l'oppression conduit ordinairement à la licence, tandis que l'ordre et le respect de la loi n'ont pas d'auxiliaires plus puissans que la liberté.

Le fait de réunion des ouvriers devrait être ouvertement permis par la loi; on devrait lui ôter ce titre de *coalition* qui ne prouve rien à personne, parce qu'on ne change pas la nature des choses en les affublant d'un titre bizarre, et après avoir permis à l'ouvrier d'user pleinement de ses droits, on pourrait exiger de lui qu'il permît à ses camarades d'user des leurs (2).

(1) Le travail est la propriété de l'ouvrier; c'est le dépouiller que de le lui ôter malgré lui.

(2) Il y a eu des coalitions tellement absurdes qu'on ne saurait trop s'étonner de l'esprit irréfléchi qui les avait créées; par exemple dans une grande ville de France, certains travaux qui se faisaient à la pièce se trouvèrent in-

§ V. *De la grève* (1).

La grève systématique et collective est interdite par la loi française comme l'un des résultats du fait prohibé de coalition. Il n'est donc pas expédient d'enseigner aux ouvriers une doctrine en opposition directe avec la loi du pays. Nous donnerons seulement une idée de ce que serait ce chapitre.

La grève est licite ainsi que plusieurs de ses conséquences. Les secours donnés aux membres de l'association sont dans le droit de l'ouvrier, parce qu'il peut faire de son argent ce que bon lui semble; mais la grève devient coupable aussitôt qu'on veut l'imposer: l'ouvrier qui veut chômer en a assurément le droit et peut s'associer pour cela avec un ou plusieurs de ses camarades; si l'on emploie la force pour l'en empêcher, il n'en a pas moins pour lui le bon droit et l'assentiment secret de ceux mêmes qui le poursuivent; mais l'ouvrier devient inexcusable lorsqu'il emploie lui-même la violence pour entraîner d'autres ouvriers dans son système. Pourquoi fait-il grève? parce que le salaire offert ne lui convient pas : hé bien! s'il convient à d'autres, il doit trouver bon qu'ils en profitent. Que dirait-il, lui qui veut faire grève, si on l'obligeait à travailler? et comment ne voit-il pas qu'il est aussi

suffisans parce que les ouvriers s'étaient trop multipliés; cependant le travail ne manquait pas absolument, et quelques ouvriers très actifs gagnaient encore de bonnes journées, parce qu'ils produisaient beaucoup. D'autres ouvriers faibles, paresseux ou malhabiles gagnaient très peu et se plaignaient de leur position. Qu'imaginèrent-ils? Ils prétendirent que les ouvriers actifs leur enlevaient leur ouvrage en le faisant, et ils voulurent établir que nul ouvrier ne pourrait faire par jour au-delà d'un certain nombre de pièces. Ils calculaient que, s'ils pouvaient empêcher les bons ouvriers de travailler pendant une portion du jour, une bonne part de travail reviendrait forcément aux mauvais. Mais la niaiserie d'une pareille combinaison égalait son injustice.

(1) On appelle grève l'accord en vertu duquel un grand nombre d'ouvriers suspendent momentanément leurs travaux.

injuste d'ôter le travail à celui qui le veut que de l'imposer à celui qui le repousse? dans les deux cas il y a violation de la propriété et de la liberté. L'ouvrier qui avait conservé la faveur secrète de tous les gens sensés tant qu'on ne lui reprochait que le délit imaginaire de coalition, cet ouvrier la perd dès qu'il a voulu violenter ses compagnons. Il en est de même des occasions où il veut violenter ses maîtres.

§ VI. *Des mécaniques.*

D. Qu'est-ce qu'une mécanique?

R. C'est une machine destinée à remplacer d'une manière plus économique le travail d'un grand nombre d'ouvriers.

D. Les mécaniques enlèvent donc du travail à certains ouvriers?

R. Oui, mais elles en donnent à un plus grand nombre d'autres.

D. Quelle sorte de travail peuvent-elles donner?

R. D'abord elles occupent les ouvriers qui les fabriquent, puis les ouvriers qui les font aller; enfin elles abaissent le prix de la marchandise produite. Ce prix étant abaissé, les consommateurs en demandent davantage, et augmentent ainsi la masse des travaux.

D. Mais si les mécaniques donnent plus de travail qu'elles n'en ôtent, elles n'en font pas moins perdre à quelques-uns leurs moyens d'existence?

R. C'est un mal sans remède.

D. Cependant on pourrait défendre les mécaniques et alors le travail resterait aux ouvriers qui le font?

R. Non! il passerait à d'autres pays qui auraient adoptés les mécaniques.

D. Pourquoi?

R. Parce que le consommateur va toujours au meilleur

marché et que celui qui emploie les mécaniques peut livrer au meilleur marché possible. Le travailleur à la main ne peut donc pas lutter contre elle.

D. Si le gouvernement défendait à Paris l'usage de toutes les mécaniques, n'en résulterait-il pas une augmentation de travail pour les ouvriers de Paris?

R. Non! les mécaniques se transporteraient dans les départemens, et l'on apporterait à Paris les objets manufacturés.

D. Mais on pourrait défendre aussi les mécaniques dans les départemens, et alors il faudrait bien employer des ouvriers pour faire l'ouvrage des mécaniques?

R. Non; les étrangers ont des mécaniques; le travail se transporterait chez eux, parce qu'il y serait meilleur marché; on ramènerait chez nous leurs marchandises toutes fabriquées et la prohibition des machines en France n'aurait d'autres résultats que de donner aux ouvriers hollandais, anglais ou américains, le travail des ouvriers français.

D. Les mécaniques sont donc une richesse pour leur propriétaires et pour les ouvriers qu'elles emploient; mais quel est leur effet sur la masse de l'espèce humaine?

R. Elles augmentent son aisance en abaissant le prix des objets de première nécessité. Une paire de bas faits à la mécanique coûte bien moins qu'elle ne coûtait quand il fallait la faire à la main; aussi, avec le prix que coûtait une seule, on peut aujourd'hui en avoir plusieurs; il en est ainsi de toutes les mécaniques.

D. Que doit-on donc penser de ceux qui les brisent?

R. Que ce sont des hommes ignorans ou criminels. Briser une mécanique, c'est précisément la même chose qu'incendier une maison.

TROISIÈME SECTION. — DE L'ÉCONOMIE.

§ I. *Considérations générales.*

D. Qu'est-ce que l'économie?

R. C'est une vertu qui porte l'ouvrier à ne pas dépenser tout ce qu'il gagne.

D. L'ouvrier peut-il toujours économiser sur son salaire?

R. Non; pas toujours, mais habituellement (1).

D. Quel est le but de l'économie?

R. C'est de se ménager, pour l'avenir, des ressources en cas de malheur ou de cessation de travail.

D. L'ouvrier qui possède assez pour se trouver à l'abri de la misère doit-il cesser de vivre avec économie?

R. S'il est père de famille, l'économie continue d'être pour lui un devoir; il doit s'efforcer de laisser ses enfans dans la meilleure condition possible.

D. L'économie ne peut-elle pas être poussée à l'excès, et ne devient-elle pas alors un vice?

R. Oui, par exemple, l'ouvrier qui pour amasser davantage laisserait manquer sa famille, serait assurément répréhensible.

D. L'économie contenue dans de justes bornes n'attire-t-elle pas sur l'ouvrier la considération générale?

R. Oui, l'ouvrier qui s'est créé, par son travail, une fortune indépendante est estimé de tous, tandis qu'on fait peu de cas du prodigue toujours poursuivi par des besoins d'argent.

(1) Ici doivent se placer quelques calculs tirés des travaux les plus ordinaires dans chaque localité; il sera aisé d'en faire ressortir ce fait : que l'ouvrier rangé gagne plus qu'il ne dépense, s'il peut éviter le chômage.

§ II. *De la tempérance.*

D. Qu'est-ce que la tempérance?

R. C'est une vertu qui éloigne l'ouvrier des excès de table et le porte à cesser de manger ou de boire quand il n'a plus ni faim, ni soif.

D. Quels sont les motifs de la tempérance?

R. Le premier motif temporel, c'est l'économie. Le vin est la principale cause de ruine et de désordre chez les ouvriers.

D. Quelles sont les plus fâcheuses conséquences de l'ivrognerie?

R. Elle ôte à l'homme la raison et le réduit à l'état de la brute. L'ouvrier ivre peut être porté involontairement à tous les crimes ; il jette alors le trouble dans les ateliers et s'en fait chasser. Il se querelle, se bat et brise des objets de prix qu'il lui faut payer lorsqu'il est dégrisé.

D. Il y a des hommes qui ont une ivresse gaie et tranquille et qui sont à-peu-près sûrs de ne pas faire de mal étant ivres?

R. Ils n'en sont jamais entièrement sûrs, et quand leur ivresse ne les porterait à aucun désordre, elle aurait toujours détruit la richesse qu'ils dépensent à boire.

D. Mais les liqueurs fermentées soutiennent l'ouvrier, et dans les grands travaux on doit les regarder comme utiles?

R. Oui, pourvu qu'elles soient prises avec modération.

D. L'économie prescrit donc à l'ouvrier de ne pas manger et boire au-delà de ses besoins; mais ne serait-il pas encore plus économique de ne pas satisfaire entièrement ses besoins?

R. Non. Indépendamment des souffrances physiques qui en seraient le résultat, il éprouverait une diminution de sa force corporelle, et, par suite, il ferait moins d'ouvrage. Une

bonne nourriture est donc recommandée à l'ouvrier, non-seulement par le médecin, mais encore par l'économie.

§ III. *Des caisses d'épargnes.*

D. Que peut faire l'ouvrier de l'argent qu'il économise?

R. Le placer à intérêt, ou acheter quelque objet qui lui donne un revenu.

D. Les placemens à intérêt ne sont-ils pas chanceux; ne perd-on pas souvent intérêt et capital?

R. Oui. Quelquefois les emprunteurs ne peuvent pas ou ne veulent pas rembourser.

D. N'y a-t-il pas aussi des obstacles à ce que l'ouvrier achète?

R. Il n'y en a pas, si l'ouvrier possède une forte somme; mais il ne trouvera pas de terre ou de maison à acheter pour 40 ou 50 francs.

D. Il doit donc garder son argent chez lui jusqu'à ce qu'il en ait assez pour l'employer?

R. Non, il risquerait de se faire voler et il perdrait l'intérêt que cet argent peut rendre.

D. Qu'en faut-il faire?

R. Il peut le placer à la caisse d'épargnes, qui prend les plus petites sommes et en paie l'intérêt.

D. Y a-t-il des chances à courir avec la caisse d'épargnes?

R. Non, puisqu'elle est garantie par le gouvernement.

D. N'offre-t-elle pas encore à l'ouvrier, d'autres avantages sur les autres placemens.

R. Oui, la caisse d'épargnes lui rend son argent quand il le veut, et par aussi petite somme qu'il veut; tandis que s'il achète ou prête à des particuliers, il ne pourra ravoir son argent qu'à une époque éloignée, et il l'aura tout à-la-fois, quoi qu'il n'ait souvent besoin que d'une très petite partie.

D. Quels sont les inconvéniens de la caisse d'épargnes.

R. Elle n'en a pas, et c'est pour l'ouvrier l'institution la plus salutaire, la plus bienfaisante, et celle dont il devrait le plus profiter (1).

§ IV. *Du mariage.*

D. Le mariage est-il bon pour l'ouvrier ?

R. Oui, lorsqu'il a fait quelques économies et qu'il est sûr de pouvoir nourrir sa femme et ses enfans.

D. Et lorsqu'il n'a pas d'économies, le mariage est-il bon pour lui ?

R. Non, le mariage est pour celui qui ne possède rien, un acheminement vers la misère.

D. Cependant on a des égards pour les pères de famille, on les plaint dans leur détresse et on les secourt de préférence aux autres ?

R. L'ouvrier ne doit pas s'exposer à être forcé de mendier des secours; il doit se suffire à lui-même par son travail, et ne pas oublier que c'est se dégrader que de recevoir le pain de la pitié.

D. On en voit pourtant beaucoup qui le font ?

R. C'est qu'ils ne peuvent pas mieux faire; ce sont des hommes presque toujours bornés et faibles, qui n'ont pas su se gouverner avec prudence, et qui ne peuvent plus se tirer tous seuls d'affaire; mais ils sont loin de jouir de la considération qui s'attache à l'ouvrier indépendant.

D. Mais si l'ouvrier ne se mariait que quand il a éco-

(1) On devrait joindre à ce chapitre quelques notions sur les *assurances sur la vie.* Ces utiles institutions, complément nécessaire des caisses d'épargnes, sont trop peu répandues et trop peu connues surtout. Il en résulte qu'elles sont blâmées par un grand nombre de personnes qui ne les ont pas regardées d'assez près. La crainte de blesser la conviction de ces personnes et le désir d'abréger me déterminent à n'entrer sur elles dans aucun développement.

nomisé quelque chose, il y en a beaucoup qui ne se marieraient jamais?

R. S'ils n'ont pas d'ordre, c'est ce qu'il y aurait de plus heureux pour eux; il vaut mieux être seul dans la misère, que d'y plonger une femme et des enfants. Pour l'ouvrier laborieux et rangé, il est sûr d'acquérir un peu d'aisance; il ne s'agit pour lui que de patienter : l'ouvrier n'est pas obligé de se marier aussitôt qu'il a de la barbe.

FIN DU CATÉCHISME.

CHAPITRE IV.

De la libération de l'industrie et de la destruction des entraves qui l'enchaînent.

La puissance de l'esprit de chaque homme dépend des forces avec lesquelles il est né ; mais sa direction dépend de l'éducation qu'il a reçue et de la ligne de conduite vers laquelle on l'a poussé : les soins les plus assidus ne feront pas d'un crétin un homme ordinaire, ni d'un homme ordinaire un génie; mais l'éducation peut faire d'une masse d'hommes un peuple de guerriers, de négocians ou d'agriculteurs. On a vu des nations dirigées tout entières vers des occupations vicieuses, tandis que d'autres s'occupaient, comme un seul homme, à la poursuite d'un but utile : d'où venait cette différence? de l'éducation première et de la diversité des enseignemens qui leur avaient été donnés.

Un autre élément concourt cependant à imprimer une impulsion aux peuples; c'est la disposition des différentes races et les qualités héréditaires qui se transmettent par le sang; mais il ne faut pas accorder à cet élément une influence exagérée : la race donne assurément l'aptitude, mais l'éducation donne la volonté. Il dépend donc du législateur de lancer dans une seule voie toutes les volontés

individuelles, puisqu'il dispose de l'instruction et peut la modifier à son gré. Mais s'il veut que les efforts de la nation soient fructueux et ne viennent pas se briser contre d'invincibles obstacles, il faut qu'il aide à leur succès par des dispositions législatives adaptées au plan général. Il ne faut pas qu'il y ait conflit entre l'esprit national et les institutions; ce serait une inconséquence d'exciter par l'éducation le mouvement des intelligences, pour le paralyser ensuite au moyen des lois.

Cependant nous voyons des gouvernemens européens, qui se disent amis de l'industrie et qui, volontairement ou non, opposent à son développement des empêchemens insurmontables; ils arrêtent sa marche, sous prétexte de lui donner la main; ils la protègent comme les Romains protégeaient leurs alliés, c'est-à-dire en lui ôtant toute indépendance, toute liberté, et en substituant complètement son action et sa volonté à la volonté des hommes industrieux.

Il est incontestable que les gouvernemens doivent s'occuper sans cesse des opérations de l'industrie : c'est pour eux un devoir de la surveiller de près, et de fournir non-seulement des secours aux simples, mais encore des lumières aux habiles; mais leur sollicitude doit avoir des bornes et ne pas devenir nuisible par un empressement maladroit; il ne faut pas qu'ils imitent les singes qui étouffent, dit-on, leurs petits à force de les embrasser.

Le devoir du gouvernement consiste à préserver, autant qu'il le peut, l'industrie de la fraude et de l'erreur provenant du fait d'autrui. Quelles que puissent être la nature et la forme d'une transaction, l'administration est son surveillant naturel; mais elle doit se borner à la préserver de toute fourberie. Les gouvernemens sont dans leur droit tant qu'ils empêchent l'industriel de tromper les autres; ils se mettent dans leur tort, dès qu'ils prétendent l'empêcher de se tromper lui-même. Il y a des pays peu avancés en matière d'industrie où l'administration veut rec-

tifier le jugement de ses administrés, et ce relativement à leurs propres affaires; elle se croit non-seulement gardienne de la probité et de la foi publique, mais encore tuteur universel de tous les intérêts. Lorsqu'un homme veut entreprendre une opération et l'exécuter à ses risques et périls, l'administration se mêle d'examiner l'affaire ; si elle ne la juge pas bonne, elle en interdit l'entreprise. Les funestes résultats d'une pareille doctrine sautent aux yeux de tous.

1° L'administration qui constitue ainsi en minorité toute une nation, assume sur sa tête une immense responsabilité; rien ne pouvant se faire que de son aveu et sous son patronage, on lui reproche toutes les spéculations auxquelles le succès a manqué; on lui reproche aussi toutes celles qu'elle a entravées, et l'on attribue ordinairement son opposition à des motifs plus ou moins blâmables.

2° Le tort causé à l'industrie est immense : quelque lumière et quelque probité qu'on veuille supposer aux administrateurs, la seule pensée qu'il faudra subir le contrôle et l'inspection d'un autre glace et décourage les esprits entreprenans. L'homme capable aime en général ne dépendre que de lui-même, et il renonce ordinairement à ses profits, s'il ne peut y donner suite qu'en subissant la tutelle d'un homme dont il ne reconnaît pas la supériorité.

3° Si les employés de l'administration ne sont pas tous d'une honnêteté rigide et d'une délicatesse scrupuleuse, l'industrie devient un coupe-gorge : le pot-de-vin décide de toutes les entreprises, et quand il n'aurait décidé que d'une seule, c'en serait assez pour décrier l'administration et pour faire rejaillir le tort d'un seul employé sur tous les autres.

4° Si les employés de l'administration ne possèdent pas une énorme supériorité de lumières sur la nation qu'ils prétendent régenter, ils soulèvent contre eux une masse immense d'aversion et de mépris. Les hommes intelligens se demandent tous : De quel droit ces gens viennent-ils s'immiscer dans nos affaires? ils veulent nous mettre des lisières et nous ap-

prendre à gouverner notre fortune; mais qui nous prouve qu'ils sont bien en état de gouverner la leur? et d'ailleurs, ne peuvent-ils attendre, pour nous donner une direction, que nous allions la leur demander? notre incapacité est-elle bien prouvée? ont-ils bien fait leurs preuves, et ne peut-on pas soutenir que nous sommes au moins leurs égaux en habileté industrielle? Si nous leur demandions des secours, ils seraient sans doute en droit d'examiner ce que nous faisons; mais nous n'exigeons rien d'eux, sinon de nous laisser disposer de ce qui nous appartient, et ils refusent, sous prétexte que nous ne sommes pas en état de gérer nos affaires sans eux : c'est prendre trop de soin de nous et s'exposer à faire des ingrats.

En réalité, le gouvernement ne doit prendre soin que des mineurs et des interdits : vis-à-vis des autres, ses devoirs se bornent à veiller aux intérêts des tiers, c'est-à-dire que chaque propriétaire doit pouvoir disposer librement de ce qu'il possède, pourvu toutefois qu'il ne nuise à personne autre qu'à lui.

Toute disposition contraire doit être considérée comme une des charges les plus pesantes que l'ignorance ou le despotisme ait jamais imposées à l'industrie.

CHAPITRE VI.

Emploi de l'armée aux travaux publics.

Après avoir libéré l'industrie considérée en général des entraves qui pèsent sur les masses, il faudrait la délivrer de celles qui pèsent sur les particuliers. Je ne veux pas dire qu'on puisse donner aux citoyens une liberté absolue, mais au moins doit-on leur laisser toute celle dont le bien général n'exige pas le sacrifice.

Parmi les impôts que l'État doit nécessairement faire sup-

porter aux citoyens, l'un des plus lourds est l'impôt du sang exigé de tous sous le nom de service militaire. Il n'y a pas d'espérance de le supprimer jamais; les guerres seront toujours imminentes ou possibles : mais au moins pourrait-on l'alléger en le dégageant des surcharges inutiles qu'il porte avec lui dans plusieurs contrées.

C'est une condition déjà assez rude que celle du soldat désigné par le sort; il n'était pas nécessaire d'ajouter des rigueurs supplémentaires à celles que la force des choses avait créées en assez grand nombre. La vie du soldat ne lui appartient plus, il doit mourir aussitôt que son chef le lui ordonne et, ce qui est pire aux yeux de plusieurs, il doit supporter auparavant toutes les souffrances que peuvent donner la fatigue, la faim, le froid et les misères de toutes sortes. Cependant, dans plusieurs États, on a envié encore au soldat les courts instans de liberté que lui laissait le service militaire; on lui en a interdit l'emploi, et par cette dureté sans motif, on a prolongé sur la vie entière du soldat les privations et les douleurs de ce service.

La solde du militaire est suffisante pour l'empêcher de mourir de faim; mais assurément on ne peut attendre qu'il fasse sur elle des économies. La jeunesse du soldat doit donc lui être enlevée et s'écouler sans laisser aucun fruit, aucun produit pour sa vieillesse. Ainsi, ses dernières années sont vouées d'avance à la misère, à moins qu'il n'ait utilisé les intervalles de tranquillité que lui laissait de loin en loin le service. Prenez deux frères âgés de vingt ans; employez l'un à des travaux productifs, l'autre au service militaire : s'ils sont tous deux économes, l'ouvrier aura à trente ans une petite fortune acquise, et le militaire ne possédera pas une obole; n'est-ce pas un affligeant résultat?

Il faudrait non-seulement permettre au soldat de travailler dans l'intervalle des manœuvres, mais encore lui faciliter le travail, d'abord par une meilleure distribution de ses heures d'exercices, ensuite en rapprochant les différens

corps des lieux où ils peuvent s'utiliser. Dans plusieurs pays, l'opinion publique s'est hautement prononcée en faveur de l'emploi de l'armée aux travaux publics; mais cette mesure salutaire n'a pas toujours pu triompher des oppositions multiformes qu'elle a rencontrées.

Quelques-uns prétendent que le travail des soldats réduirait à l'inaction les ouvriers; mais, par suite du même raisonnement, il faudrait briser les machines.

D'autres feignent de l'admettre en principe; mais ils demandent qu'on l'entoure de circonstances injustes qui en amèneraient, dans un bref délai, l'abandon. Par exemple, quelques-uns veulent que l'armée exécute les grands travaux d'utilité publique, tels que les routes et canaux, sans recevoir aucun supplément de solde; ils oublient que le bien-être du soldat est le premier des résultats à obtenir; le second, c'est l'économie pour l'État et l'utilisation d'une force immense qui se perd sans cesse, tant qu'on laisse dans une inaction forcée plusieurs centaines de milliers de bras qui peuvent et veulent s'occuper. Les peuples industrieux reprochent aux peuples sauvages de ne savoir utiliser ni les chutes d'eau, ni les courans d'air, ni les autres forces naturelles que notre globe fournit en grande abondance; et que font-ils, eux, peuples industrieux? ou du moins que font quelques-uns d'entre eux? Ils créent des forces motrices en allant chercher du fer et de la houille au fond des entrailles de la terre, et quand la force s'offre à eux tout intelligente et toute créée, quand elle se présente sous une forme humaine, ils ne trouvent rien de mieux à faire que de la paralyser! Alors pourquoi se donnent-ils tant de peine pour en créer d'autres?

Un grand peuple européen a voulu tenter, il y a quelques années, sur un chemin de fer en construction, un essai de l'application de l'armée aux travaux publics. Le cri général poussait malgré eux les chefs qui ne voulaient pas que l'expérience eût lieu. Contraints d'agir contre leur volonté, que firent-ils? ils prirent, par dessous main, des mesures

infaillibles pour rendre le travail des soldats plus cher et plus mauvais que celui des ouvriers libres ; ils contraignirent tous les soldats du corps à travailler pour un prix fixe. L'*entreprise* (1) leur fut interdite et, de peur qu'on ne les stimulât par des gratifications, ils interdirent expressément toute espèce de supplément de journée pour les plus laborieux ; ce n'est pas tout, il fut arrêté que ceux qui s'abstiendraient pour un ou plusieurs jours ne laisseraient pas de recevoir le même salaire que ceux qui auraient le plus vigoureusement travaillé. Avec des dispositions pareilles, on obtint le résultat voulu ; le travail des soldats revint plus cher que celui des ouvriers : l'on en tira des inductions qui retardèrent de plusieurs années un second essai établi sur des bases plus rationnelles.

Il serait facile de citer d'autres faits et d'autres objections variées et nombreuses ; mais il vaut mieux remonter sur-le-champ à leur source, et voir tout de suite quels sont les intérêts qui s'opposent à la mesure ; là, est la racine du mal, et ses adversaires n'ont mis en avant le reste que pour dérouter ses partisans.

Si les soldats sont occupés aux routes, il faut qu'ils se transportent là où les routes se font ; ce n'est pas un travail qu'on puisse exécuter chez soi ; or, si les soldats d'un régiment vont tous travailler sur un point, il faut nécessairement que leurs officiers y aillent avec eux, et voilà la pierre d'achoppement ; les officiers ne veulent pas se déplacer. Etrangers pour la plupart aux travaux d'art et de terrassement, ils regardent avec dégoût une occupation nouvelle pour eux. Ils s'ennuient de changer de place et de camper sous des tentes loin de toute société et de tout amusement. Ils regrettent les plaisirs des villes dont ils ont presque tous contracté l'habitude, et quelques raisons qu'ils puissent mettre en avant, leur opposition n'a pas d'autres causes. Quelques-uns parlent de la destruction de l'esprit militaire, comme

(1) Travail à l'entreprise où à la pièce.

si l'histoire de tous les temps ne se chargeait pas de la réponse. On a vu les armées romaines et suédoises occupées de travaux manuels précisément aux époques de leur plus haute renommée militaire, et de nos jours, on a vu des armées excellentes sortir des colonies militaires où le soldat travaille à la terre presque tous les jours de l'année.

Comment donc surmonter l'opposition des officiers et employer l'armée aux travaux publics, sans rendre mécontens et malheureux ceux qui la commandent? Il faudrait créer des régimens spéciaux composés de soldats et d'officiers volontaires. Il sort annuellement des écoles une foule de jeunes gens qui n'ont pas d'habitudes prises et qui possèdent l'instruction nécessaire pour comprendre et diriger des travaux; on en trouvera facilement un grand nombre qui entreront dans les idées de progrès; pour les soldats les trois quarts et demi s'en estimeraient trop heureux. On évitera ainsi les obstacles cachés, mais insurmontables, que produit toujours l'opposition sourde et permanente des chefs. Un premier essai ayant réussi, on donnera graduellement à l'institution tout le développement que comporteront les circonstances; on ne brisera pas les habitudes des vieux militaires, mais on modifiera celles des nouveaux; on respectera le passé, mais on agira sur l'avenir, de sorte que sans déranger l'existence des officiers, on utilisera la force productive du soldat; on arrachera d'un seul coup sa jeunesse à l'oisiveté qui la perd, et sa vieillesse à la pauvreté qui l'abrège.

CHAPITRE VII.

Des lectures populaires; du sentiment religieux.

Il n'y a pas assez de livres à l'usage des classes ouvrières; les savans écrivent presque toujours pour d'autres savans; la plupart des ouvrages instructifs sont au-dessus de la por-

tée des gens du monde, à plus forte raison sont-ils au-dessus de la portée des ouvriers. Rien ne serait plus utile que de composer une petite bibliothèque(1) populaire où les classes pauvres trouveraient un emploi profitable de leur loisir et une instruction bornée, mais saine ; une telle œuvre servirait plus la cause de l'humanité que la création de dix hôpitaux et, malgré cela, tout porte à croire qu'elle ne s'accomplira pas de long-temps. Les intelligences sont tournées vers d'autres points plus brillans, quoique moins solides; quelques-uns reculent devant l'immense difficulté qu'offre réellement l'entreprise malgré son apparente simplicité ; enfin, l'objection principale, c'est que ce serait une œuvre de pure et obscure philantropie, sans retentissement et sans gloire ; le nom de l'écrivain demeurerait probablement dans l'ombre, et les ouvriers à venir enverraient seuls des bénédictions sans adresse à leur bienfaiteur inconnu.

Mais il semble que la religion pourrait joindre à son enseignement habituel quelques doctrines pratiques et d'un usage fréquent; pourquoi ne prendrait-elle pas pour texte de ses discours et de ses écrits certains points un peu négligés jusqu'ici des devoirs temporels des classes pauvres. Par exemple, on trouve dans l'Écriture des maximes telles que celles-ci : *l'homme est fait pour le travail, comme l'oiseau pour voler. L'homme qui ne travaille pas n'est pas digne de vivre.* Qui empêcherait de commenter en chaire ces belles paroles, et de les developper avec toutes leurs conséquences?

La lettre tue et l'esprit vivifie. Ainsi il faudrait expliquer que le travail n'est cependant recommandé que

(1) En Angleterre, il y a des livres pour le peuple; mais en France où les classes pauvres ne lisent que depuis peu d'années, on n'a pas encore eu le temps de rien composer pour elles; aussi la plupart des livres que lisent les ouvriers sont des recueils de grossières et licencieuses sottises; il suffirait pour le prouver d'en citer les titres, mais il est impossible qu'ils trouvent place dans un ouvrage honnête.

lorsqu'il est utile et raisonné, c'est-à-dire productif; que son but n'est pas uniquement d'éviter l'oisiveté, mais aussi d'amener l'abondance au foyer du mercenaire (1), que si la bienfaisance est un devoir, il faut pour être en état de l'exercer, ne pas avoir besoin de recourir soi-même à elle; que l'aumône doit être active et non passive, c'est-à-dire que s'il est ordonné partout de la faire, il n'est conseillé nulle part de la demander; que la pauvreté recommandée par l'Evangile est la pauvreté du cœur et non celle de la fortune, c'est-à-dire le détachement des richesses et non la misère réelle; enfin qu'il est méritoire à l'ouvrier de se créer une aisance et d'arriver à la fortune, surtout s'il le fait dans le dessein de mieux élever ses enfans, ou de contribuer à la prospérité de son pays, ou de pouvoir servir ses semblables dans la détresse.

Ce serait une entreprise éminemment utile, que d'appuyer les sciences nouvelles sur la plus ancienne et la plus respectée de celles que nous ont laissées les siècles passés. Rien ne serait du reste plus facile que de démontrer la parfaite concordance de la religion avec l'économie politique, comme Buckland et Cuvier ont montré sa concordance parfaite avec la géologie; mais il est à croire que cette démonstration sera retardée par les mêmes causes qui s'opposent, comme nous venons de le dire, à la création d'une bibliothèque populaire : ce serait une œuvre laborieuse, grave, destinée seulement à un petit nombre d'esprits sérieux; voilà ce qui fait qu'elle ne s'accomplira peut-être pas de notre temps où chacun vise aux succès prompts et éclatans, plutôt qu'aux succès utiles et durables.

(1) C'est ainsi que les ouvriers sont désignés dans l'Ecriture, et on les y trouve fréquemment mentionnés sous cette dénomination.

CHAPITRE VIII.

Des améliorations au régime des prisons et au rendement de la justice.

Il y a une liaison intime entre le crime et la misère, non pas que je veuille dire que les misérables soient tous criminels, mais je dirai que les criminels sont presque tous misérables : le besoin est le principal stimulant qui les pousse au crime; c'est ce dont on se convaincra, si l'on veut ouvrir quelqu'un des mémoires rédigés par des malfaiteurs un peu lettrés, ou par des agens de police d'un ordre inférieur. Ces ouvrages, pour être ignobles et repoussans, n'en sont pas moins instructifs comme présentant des détails de mœurs qu'il serait assez difficile de se procurer autrement.

Si la misère produit le crime, le crime à son tour engendre et multiplie la misère: l'homme qui vit de rapines ne travaille et ne produit pas, il dépense facilement ce qu'il a gagné sans peine; lorsqu'il se sent au moment de manquer du nécessaire, il tente un nouveau coup de main qui lui rend des moyens d'existence; il les gaspille de nouveau, et continue ainsi jusqu'à ce qu'il tombe entre les mains de la justice: le désordre est donc compagnon ordinaire du crime. On a vu pourtant des voleurs qui notaient soigneusement leur dépense et leur recette ; ils balançaient à chaque trimestre le compte des profits et des pertes; leurs livres, tenus en partie double, offraient un parfait modèle de comptabilité; mais ces hommes sont infiniment rares. Le vice, les femmes et la dissipation sont ordinairement la seule pensée du malfaiteur, dans les momens où il n'exerce pas sa coupable industrie.

Le brigandage n'est donc pas moins funeste pour ceux qui s'y livrent que pour ceux qui en sont victimes; il traîne à sa suite, non pas seulement l'immoralité du vol en lui-mé-

me, mais encore la débauche de tous les instans, l'abrutissement des facultés et l'oubli de l'avenir. Les hommes éclairés ne peuvent donc s'occuper plus utilement qu'à prévenir ou à réprimer le crime, et qu'à diminuer autant que possible cette double source de misère qu'il sera difficile de tarir. L'organisation intérieure des prisons offre de puissans moyens d'action sur les criminels; pendant long-temps on les parquait comme des troupeaux sans distinction d'âge, et sans hiérarchie de criminalité; on ne voyait pas en eux des êtres vivans qui, quoique criminels, n'en demeuraient pas moins des hommes; on les considérait comme une matière ténue et subtile, qu'il fallait seulement tenir bien close pour l'empêcher de s'échapper. Quant à ce qui se passait dans l'intérieur du vase, personne ne jugeait utile de s'en occuper; on les regardait comme une boule de phosphore qu'il faut conserver sous l'eau pour l'empêcher de s'enflammer, ou comme des gaz malfaisans dont on prévient la fuite ou l'explosion, en les séparant soigneusement de l'air ou de la lumière. Cependant ces hommes apportaient quelquefois à la prison certaines vertus qui avaient survécu au naufrage de leur probité. Qu'arrivait-il du régime auquel ils étaient soumis. Qu'il n'en remportaient que des vices. Toutes les fois que les criminels de différentes classes sont mélangés, c'est évidemment le plus vicieux qui domine; ses idées sont acceptées par tous, il devient le précepteur de la bande. On ferme donc une école de vice et d'immoralité, lorsqu'on sépare les criminels de différens genres et surtout de différens âges.

Les améliorations apportées au régime des prisons et au bien-être des détenus doivent être aussi considérées comme un grand pas de fait vers leur régénération morale. L'état d'extrême souffrance où on les maintenait autrefois et où on les maintient encore dans quelques pays, ne les disposait pas à la confiance envers les exécuteurs de la loi; ceux-ci perdaient toute prise sur l'esprit des criminels qui les regar-

daient comme des bourreaux et n'écoutaient aucun de leurs conseils; on les dispose évidemment mieux à recevoir des exhortations et une direction vertueuse, en adoucissant leur sort et en leur donnant tous les soins qui sont compatibles avec leur état et avec la sûreté des prisons.

Cependant comme il n'y a si bonne chose dont on ne puisse abuser en la poussant trop loin, il semble que les égards accordés aux criminels ont dépassé parfois les limites de la raison. On a rendu souvent leur sort plus heureux que celui des innocens; c'était un abus : les criminels sont dans plusieurs prisons mieux nourris, mieux vêtus, mieux traités que les ouvriers ou les cultivateurs ; comme c'est sur le budget et par conséquent sur l'impôt que sont payées les dépenses des criminels, c'est un devoir de les restreindre en de certaines limites, sans quoi on grève l'innocent pour gratifier le malfaiteur. D'autre part, il est immoral de donner au criminel une position plus douce que celle qu'il aurait eue s'il n'avait pas failli. C'est un juste sujet de murmure pour ceux qui sont demeurés purs, c'est peut-être même pour eux un sujet de tentation.

La santé des criminels devant être l'objet de la surveillance et des soins de ceux qui les gardent, on a proposé dernièrement comme mesure de salubrité de leur donner à chacun un gilet de flanelle; rien de plus hygiénique, mais pour être juste, il faut auparavant en donner deux à tous ceux qui ne sont pas criminels.

On a créé, pour les jeunes détenus, des écoles d'apprentissage, et l'on n'a peut-être pas réfléchi qu'on leur donnait par là un avantage notable sur le reste de la population. De pauvres pères de famille disent : voilà un homme à qui l'on apprend un état parce qu'il a volé, et mon fils n'aura pas de métier parce qu'il est resté honnête homme! C'est un raisonnement parfaitement juste, mais il n'en est que plus dangereux de le faire faire.

La compassion qui s'attache au sort des criminels a été

souvent poussée au point d'arrêter le cours de la justice. En Italie, les brigands inspirent un intérêt général et passionné. Lorsqu'un assassinat est commis, comme il arrive assez souvent, en plein jour, les passans se rangent pour laisser fuir le meurtrier et se crient l'un à l'autre : aidez ce pauvre homme à s'échapper.

Dans d'autres contrées, on a si bien amorti la rigueur salutaire des lois que leur action s'est trouvée anéantie; par exemple, en France, on a réglé que certains délits ruraux seraient poursuivis par ceux qui en ont souffert. Ils doivent avancer les frais de justice, sauf à se rembourser sur le coupable; mais si celui-ci ne possède rien, ils perdent leurs déboursés; on leur a bien donné le droit de le faire incarcérer jusqu'à son entière libération, mais s'il est insolvable, c'est une déception complète : en effet, le poursuivant est obligé de nourrir en prison le criminel; ainsi la satisfaction que la loi lui accorde se résout finalement en une large amende qu'elle le contraint à payer. Qu'en résulte-t-il ? Que les victimes de ces délits gardent ordinairement le silence, parce qu'elles aiment mieux perdre seulement ce qu'on leur a dérobé que de perdre en outre une forte somme de frais et de nourriture. Les criminels comptent sur cette tolérance que leur assure une loi mal conçue et l'effet de ce laisser-aller est plus fâcheux qu'il ne le paraît au premier abord. L'habitude de l'impunité arrive au point de constituer une espèce de droit fondé non sur la loi, mais sur l'usage; les malfaiteurs de profession forment un corps qui se soutient et menace quelquefois les propriétaires qui veulent les réprimer; comme ceux-ci ne peuvent se défendre qu'en payant de fortes sommes pour faire mettre en prison leurs adversaires, ils se dégoûtent promptement de la lutte et le manque de respect pour la propriété rurale passe dans l'esprit de plusieurs pour une espèce de chose jugée; c'est là une des causes de la détresse de l'agriculture française.

Il en résulte encore d'autres inconvéniens; le spectacle con-

tinuel de déprédations impunies détruit dans l'esprit public le respect de la loi, aussi bien que celui de la propriété. Lorsqu'un grand nombre de familles possède des membres qni volent de temps en temps un peu de bois ou du foin, elles cessent de regarder ces petits vols comme un délit; elles les protègent par leur silence et quelquefois par de faux témoignages; les tribunaux trouvent dans l'Etat deux nations, l'une ennemie et l'autre amie du vol; il n'y a plus contre les malfaiteurs cette unanimité qui leur inspire une terrenr salutaire. Aux Etats-Unis, le voleur est considéré comme un ennemi public; on le poursuit, on le traque comme une bête malfaisante, et l'idée de le soustraire aux lois ne vient pas plus à l'esprit des citoyens que celle de dérober un loup ou un jaguar aux coups de fusil des chasseurs. Il n'en est pas de même en France : dans plusienrs provinces et notamment dans celle que j'habite, on ose à peine déposer contre les voleurs; on craint le feu, on craint d'être battu, et chose bizarre, il existe au chef-lieu de mon arrondissement un faubourg entier composé de malfaiteurs connus, qui n'ont absolument d'autre profession que la maraude. On les surprend souvent volant en plein jour, et les cultivateurs les laissent aller en disant : Que ferions-nous ? Nous les nourririons en prison; ce n'est pas la peine (1)! De tels faits accusent assurément un vice profond dans les lois qui nous régissent.

Si l'on n'a pas oublié que la probité habituelle dans les relations et la sécurité dans la jouissance de ce qn'on possède sont deux des principales causes de la prospérité des nations, on comprendra que des lois qui encouragent le vol en lui assurant l'impunité et qui détruisent la sécurité en lui enlevant toutes ses garanties doivent être classées parmi les sources les plus fécondes de la misère.

(1) Lorsque ces voleurs sont pris, il leur arrive assez souvent de menacer; et lorsqu'ils ont affaire à quelqu'un chez qui cette corde n'est pas très sensible, ils disent tranquillement : Faites-moi un procès, vous me ferez plaisir; je n'ai pas de pain chez moi, vous serez forcé de m'en donner.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Nous avons atteint ou dépassé la limite assignée par l'usage aux Mémoires présentés à l'Académie, et cependant, en quelque endroit de ce travail que l'on veuille jeter les yeux, on sera frappé sur-le-champ des énormes lacunes que nous laissons en arrière. Nous n'avons abordé qu'une portion restreinte des sujets qui avaient trait à la misère; et cette portion, nous l'avons effleurée, désespérant, faute de place, de pouvoir la traiter à fond. C'est que *la misère* est un sujet trop vaste pour qu'il soit donné à un seul homme de l'épuiser; à plus forte raison de l'épuiser dans un seul ouvrage, dont les bornes étaient fixées. Nous n'ajouterons donc rien à ce travail; aussi bien quand on en aurait décuplé le volume, il n'en serait pas pour cela plus complet; nous chercherons seulement à en présenter l'ensemble dans un cadre aussi rétréci que possible.

C'est une illusion complète que d'espérer détruire la misère par les seules forces de la pitié, de l'aumône et du dévoûment; la misère est un trop redoutable adversaire pour qu'on ne réunisse pas contre elle tout ce que la réflexion, la prévoyance et les lumières de la civilisation peuvent fournir de ressources. La misère est une maladie que la compassion et la sensibilité seules ne guériront pas plus qu'elles ne gué-

riraient une fracture ou une fluxion de poitrine. Ce n'est pas trop pour la combattre de tous les efforts de la science unis aux vertus philantropiques.

La bonté de cœur et l'amour de l'humanité ne sont donc qu'une partie des armes qu'il faut employer contre elle; on doit y joindre l'étude des lois et des mœurs et l'art de se rendre compte de leur influence et de leurs résultats. Le philantrope sans lumières est au philantrope pratique, ce que la garde-malade est au médecin.

Le premier point qui ressort clairement d'un examen même superficiel, c'est la nécessité d'attaquer la misère à son début et avant qu'elle se soit développée. C'est un mal contagieux qu'il ne faut pas laisser s'étendre; c'est un torrent qu'on ne fera pas rentrer dans ses limites, si on lui permet une fois de rompre ses digues. On doit quelquefois traiter la misère privée par des moyens curatifs, parce qu'il n'est pas toujours possible de la prévenir; mais il faut combattre la misère publique par des moyens préventifs, parce qu'il est toujours excessivement difficile de la réprimer.

Maintenant, quels sont les moyens de prévenir la misère publique? Il faut mettre le pauvre en état de se suffire à lui-même; il faut dépenser un peu pour l'instruire et le moraliser, afin de n'avoir pas à dépenser beaucoup pour le surveiller et le secourir. Il faut que l'ouvrier nourrisse l'ouvrier, comme la guerre nourrit la guerre; il faut que le prolétaire vive de son travail comme le prêtre de l'autel. On s'effraie quelquefois du nombre toujours croissant des prolétaires; et qu'importe qu'ils se multiplient s'ils se suffisent? Un million d'ouvriers gagnant leur vie par leur travail sont moins embarrassans qu'une centaine de paresseux auxquels il faut distribuer des vêtemens et de la nourriture : le nombre n'est rien, c'est l'emploi qui est tout. Wallenstein disait à l'empereur Ferdinand II : *L'Allemagne est épuisée; on ne peut plus y faire vivre une armée de* 10,000 *hommes; mais donnez-m'en* 100,000, *et je me charge bien de les y nourrir.*

Pour que le pauvre vive de son travail, *il faut que ce travail soit continu; que l'ouvrier veuille bien s'y livrer; qu'il n'en gaspille pas les produits, et que d'autres ne viennent pas les lui gaspiller*. Enfin il faut surtout *que ce travail soit productif en lui-même*, c'est-à-dire que, loin d'appauvrir les riches et d'être pris sur leurs capitaux, il doit augmenter la richesse générale qui est la principale ressource de l'ouvrier. Les travaux qui coûtent plus qu'ils ne rapportent peuvent bien donner à l'ouvrier une aisance momentanée; mais, en soulageant les maux du présent, ils en préparent de bien plus graves dans un avenir prochain. La richesse, c'est le capital d'une nation; le travail en est la rente : ainsi les peuples qui donnent du travail aux dépens de la richesse publique imitent le prodigue qui se procure une opulence momentanée, en mangeant son fonds aussi bien que son revenu.

Quelques-uns pensent qu'il y a une grande différence entre augmenter la richesse et diminuer la misère; ils ne réfléchissent pas que c'est précisément la même proposition exprimée seulement en d'autres termes : la richesse est le contraire de la misère, et la misère est le contraire de la richesse: c'est comme la lumière et l'obscurité; il n'existe aucun moyen d'augmenter l'une sans diminuer l'autre.

Il ne faut pas dire qu'en augmentant la richesse dans quelques familles on ne diminuera pas la pauvreté dans quelques autres, parce que le riche le plus dur et le plus égoïste ne peut pas jouir de sa fortune sans en faire part à quelques pauvres. Ce n'est pas toujours la mauvaise volonté qui lui manque; mais, pour faire le mal, il ne suffit pas d'en avoir le désir, il faut encore en avoir le moyen.

D'autres disent que la misère ne vient pas d'une absence de richesse, mais seulement d'une mauvaise répartition. On peut leur répondre que, pour être répartie, la richesse doit d'abord être créée, et que s'il est difficile de la partager quand elle existe, il est impossible de le faire quand elle n'existe pas.

Pour que l'ouvrier *veuille se livrer au travail et n'en gaspille pas les produits*, il faut qu'une éducation raisonnée lui ait appris de bonne heure à estimer une vie sobre, économe et laborieuse.

Pour que *d'autres ne viennent pas lui détruire son aisance*, il faut des lois protectrices de la propriété et un gouvernement économe des deniers de l'État.

Pour *que le travail soit continu*, il faut que les classes riches qui peuvent à leur gré le donner ou le retirer, soient convaincues que c'est par lui seulement qu'elles peuvent maintenir leur richesse et leur prospérité. Il faut que cette conviction leur soit inculquée dès l'enfance et qu'on leur donne en même temps l'intelligence des affaires et les moyens d'en tirer parti ; il faut qu'on leur inspire le mépris d'une vie oisive et d'un luxe désordonné, et qu'on leur persuade que les hautes classes n'ont qu'un devoir, celui de diriger toujours les efforts du plus grand nombre dans la voie qui mène au progrès. Autrefois, cette voie, c'était la guerre : les riches alors devaient servir ; aujourd'hui qu'un siècle moins belliqueux a succédé aux époques guerroyantes, ils doivent se tenir en tête des arts de la paix, et les cultiver avec la même ardeur qu'ils ont autrefois cultivé l'art militaire.

Les arts de la paix se divisent en deux classes : les arts d'agrément dont nous n'avons pas à nous occuper, et les arts utiles, tels que l'agriculture, le commerce et les manufactures. Ces arts doivent toujours être dirigés dans le sens du plus grand produit net possible. Le produit net est le seul moyen d'augmenter la richesse, ou, en d'autres termes, de diminuer la misère. On doit donc saisir avec empressement toutes les occasions de le favoriser. La législation doit être dirigée dans ce sens, et les institutions qui gênent l'exercice ou la liberté d'une industrie honnête doivent être toutes révisées et modifiées dans un sens plus éclairé.

On objectera qu'une opération semblable demande beaucoup d'efforts, et, ce qui est pis, beaucoup de temps. Il faut,

en effet, des années pour remanier une législation imparfaite, et la misère sévit toujours en attendant. Aussi, s'il survenait quelque prophète doué du don de faire des miracles, il pourrait choisir une marche plus rapide et par conséquent plus satisfaisante : s'il pouvait guérir par le souffle ou par le toucher la cécité, la surdité et l'épilepsie, il guérirait probablement la misère par des procédés aussi expéditifs ; mais ceux qui n'ont pas reçu d'en haut des pouvoirs aussi étendus doivent se servir des moyens humains qui ont été mis à la disposition de tous. Il ne faut pas porter, même dans le bien, une impatience exagérée, et ce serait outre-passer les bornes d'un juste empressement que de rejeter les moyens longs, mais sûrs, pour se livrer à la recherche de moyens prompts qui n'existent pas.

Il y a au moins 6 mille ans que notre race habite la terre, et durant cette immense période, la misère l'a perpétuellement assiégée ; que dirait-on d'un médecin qui voudrait guérir en un instant une infirmité héréditaire et fortifiée par l'âge, chez un homme devenu vieux ? On dirait que le médecin est un charlatan, et l'on devrait lui préférer un praticien plus modeste qui entreprendrait la cure par le temps, les soins et une suite de remèdes. Il en est ainsi de la misère ; il ne faut pas tenter l'impossible et vouloir cicatriser à la minute des plaies trop invétérées ; il faut dire : le jour présent sera livré à la souffrance, mais celui de demain le sera au soulagement et les suivans à une guérison complète. — Voilà la tâche des hommes graves qui voudront secourir les maux de l'humanité ; leur bienfait est dans l'avenir, mais dans un avenir prochain.

Maintenant, doit-on livrer à leur triste destinée ceux qui souffrent dans le présent, et n'y a-t-il aucun moyen d'alléger leurs peines si l'on ne peut pas les en délivrer ?

On ne doit pas laisser sans secours aucun des maux que l'on peut soulager ; la compassion n'a pas été placée par le créateur dans le cœur de l'homme pour y demeurer oisive, comme

une pétrification dans un rocher. Tous ne sont pas d'ailleurs en mesure d'agir sur les lois et d'influencer l'avenir, mais il n'y a personne qui ne puisse adoucir quelques souffrances du moment. La bienfaisance doit donc être ainsi répartie : aux hommes d'état le soin des générations futures et l'initiative de ces grandes mesures qui changent le sort de l'humanité; à la charité privée le soulagement quotidien des douleurs actuelles; qu'elle continue à remplir consciencieusement ce pieux devoir et, si de hautes et puissantes influences s'offrent pour la diriger, qu'elle accepte leur patronage et ne dédaigne pas le rôle d'auxiliaire pour conserver une action plus indépendante, mais moins utile aux misérables.

On a quelquefois tenté pour enrichir les pauvres des mesures violentes et spoliatrices qui ont invariablement tourné contre ceux qu'on voulait favoriser. Leur résultat constant a été une immense augmentation de la misère générale. Qu'on ne revienne donc plus à des essais malheureux, que l'expérience a condamnés sans retour. La politique emploie souvent des moyens immoraux, parce qu'ils ont le malheur d'être profitables et elle invoque pour sa justification la triste excuse de la nécessité. Il n'en est pas ainsi de la bienfaisance. Elle ne saurait agir avec fruit qu'en améliorant à-la-fois les lois et les hommes; qu'en répandant au loin les lumières, la probité, l'amour du travail, et qu'en prenant pour point de départ les principes les plus absolus d'une morale sévère, soutenus par les enseignemens d'une religion éclairée.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface . . . . . pag. 5

Introduction. 1

LIVRE PREMIER. 1

Chapitre I. Des philantropes d'aujourd'hui et des philantropes d'autrefois . . . . . *ibid.*

Chapitre II. Définition de la misère; définition de la souffrance 13

Chapitre III. De la misère publique et de la misère privée; de la contagion de la misère; des effets de la misère. 16

LIVRE II. De la misère, de ses causes 27

TITRE I. *Causes accidentelles de la misère; incendies, famine*, etc. *ibid.*

TITRE II. *Causes habituelles de la misère; l'ouvrier est souvent employé à un travail improductif* 32

Chapitre I. De la nécessité où sont tous les hommes de produire . . . . . *ibid.*

Chapitre II. Des hauts salaires et des bas salaires. . . . 34

Chapitre III. Du produit net et du produit brut, considérés dans leurs rapports avec les salaires . . . 42

Chapitre IV. Du produit net et du produit brut, considérés dans leurs rapports avec la législation. . . 50

Chapitre V. Du patrimoine de ceux qui ne possèdent rien. 52

Chapitre VI. Des résultats de la doctrine du produit net, tels que nous les montre l'histoire des siècles passés 61

Chapitre VII. De l'agriculture et en particulier de la petite culture; de la division de la propriété; de la division, de l'exploitation 74

Chapitre VIII. Suite du précédent. 80

Chapitre IX. Des communaux; de la vaine pâture; du défrichement des bois; des prix naturels, considérés dans leurs rapports avec le produit net. 85

Chapitre X. De la concurrence et du monopole; des douanes et de la contrebande 95

CHAPITRE XI. De la balance du commerce; des économistes. 101
CHAPITRE XII. Du sentiment dominant d'une nation et de ses conséquences. 104
CHAPITRE XIII. Résumé et conclusion du titre 2 109
TITRE III. *Les produits du travail de l'ouvrier sont souvent gaspillés, soit par sa propre inconduite, soit par la fraude, la sottise ou la violence d'autrui* . . . 111
CHAPITRE I. Considérations générales . . . . . *ibid.*
CHAPITRE II. Du gaspillage par la violence d'autrui; de la guerre; des impôts; de la conscription; du brigandage 113
CHAPITRE III. Du gaspillage par la fraude d'autrui; du passé de quelques états en matières de finances; du crédit; de l'altération des monnaies; de la banqueroute; du code de procédure; des hommes de loi; du serment judiciaire; des prospectus industriels; des attaques contre la réputation des citoyens 120
CHAPITRE IV. Du gaspillage par la sottise d'autrui. . . . 139
CHAPITRE V. Du gaspillage par l'inconduite de l'ouvrier. . 141
TITRE IV. *Le travail manque à l'ouvrier* 145
TITRE V. *L'ouvrier manque au travail et veut s'y soustraire.* . 153
LIVRE III. DE LA MISÈRE, DE SES REMÈDES 161
Considérations générales . . . . . *ibid.*
TITRE I. *Remèdes insuffisans, palliatifs ou repercutans* . . . 172
CHAPITRE I. De la charité chrétienne . . . . . *ibid.*
CHAPITRE II. De l'aumône. 176
CHAPITRE III. Des corporations 185
CHAPITRE IV. De l'égalité des substitutions; de la loi agraire. 187
CHAPITRE V. Des lois sur les céréales; de l'exportation; des accapareurs 193
CHAPITRE VI. Du luxe 198
TITRE II. *De la misère; de ses remèdes réels et effectifs, c'est-à-dire de ses remèdes préventifs.* 203
CHAPITRE I. Considérations générales . . . . . *ibid.*
CHAPITRE II. Du désintéressement et de l'amour des richesses. 205
CHAPITRE III. De l'éducation 210
CATÉCHISME INDUSTRIEL A L'USAGE DES OUVRIERS. 215
Section Ire. § I. De l'ouvrier; de ses devoirs . . . . . *ibid.*
§ II. De l'indépendance et de la mendicité . . . 216

Section II. Du travail 219
§ I. Du travail en général. . . . . *ibid.*
§§ II et III. De la cessation du travail; de ses causes; de la reprise du travail et des moyens de l'accélérer 222
§ IV. De la baisse des salaires; des coalitions d'ouvriers. 223
§ V. De la grève. 229
§ VI. Des mécaniques 230
Section III. De l'économie 232
§ I. Considérations générales . . . . . *ibid.*
§ II. De la tempérance 233
§ III. Des caisses d'épargnes. 234
§ IV. Du mariage. 235
Chapitre IV. De la libération de l'industrie et de la destruction des entraves qui l'enchaînent. . . . 236
Chapitre V. De l'emploi de l'armée aux travaux publics . 239
Chapitre VI. Des lectures populaires; du sentiment religieux 243
Chapitre VII. Des améliorations au régime des prisons et au rendement de la justice. 246
Résumé et conclusion. 251

FIN DE LA TABLE.

22900

22300

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLI